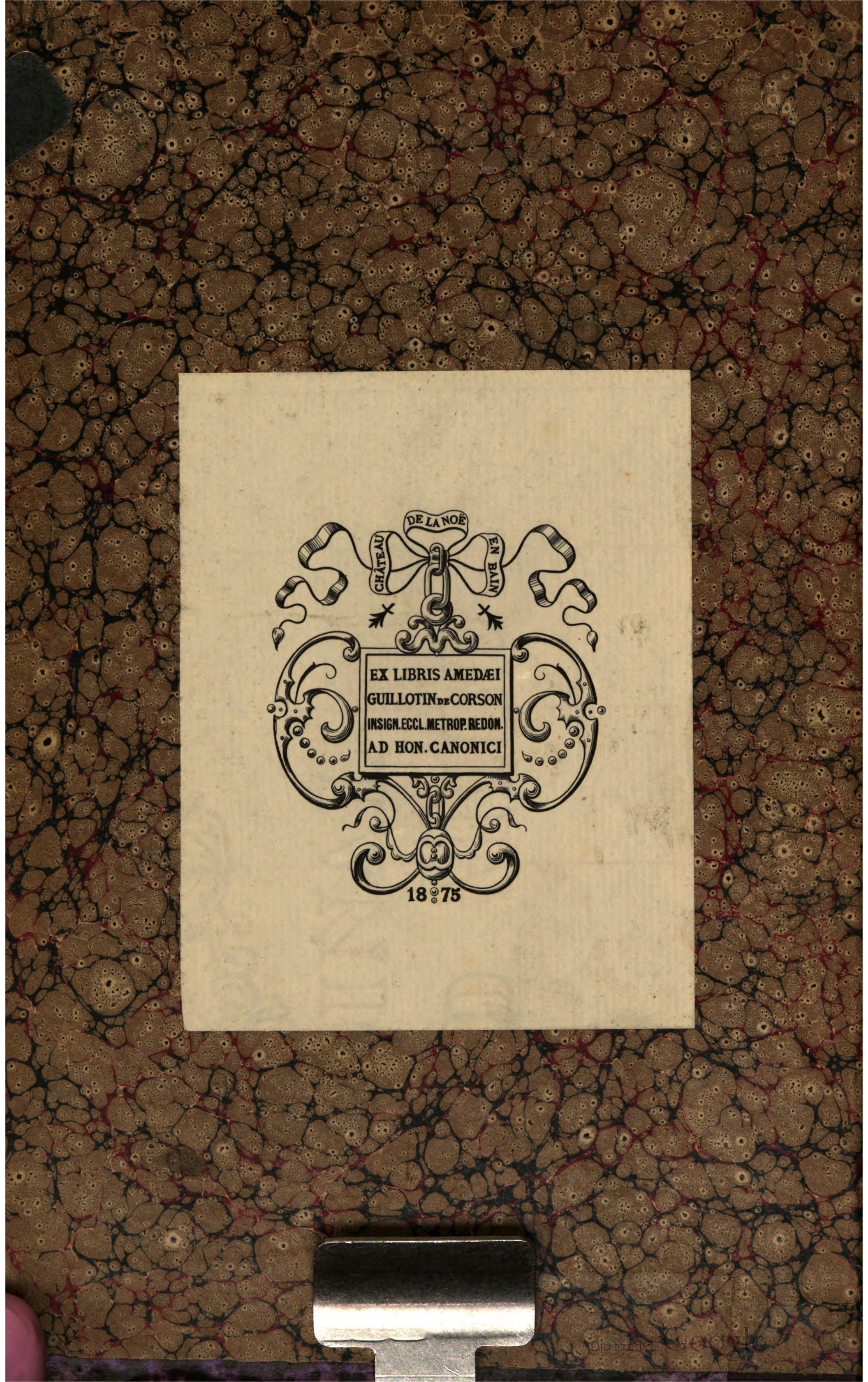
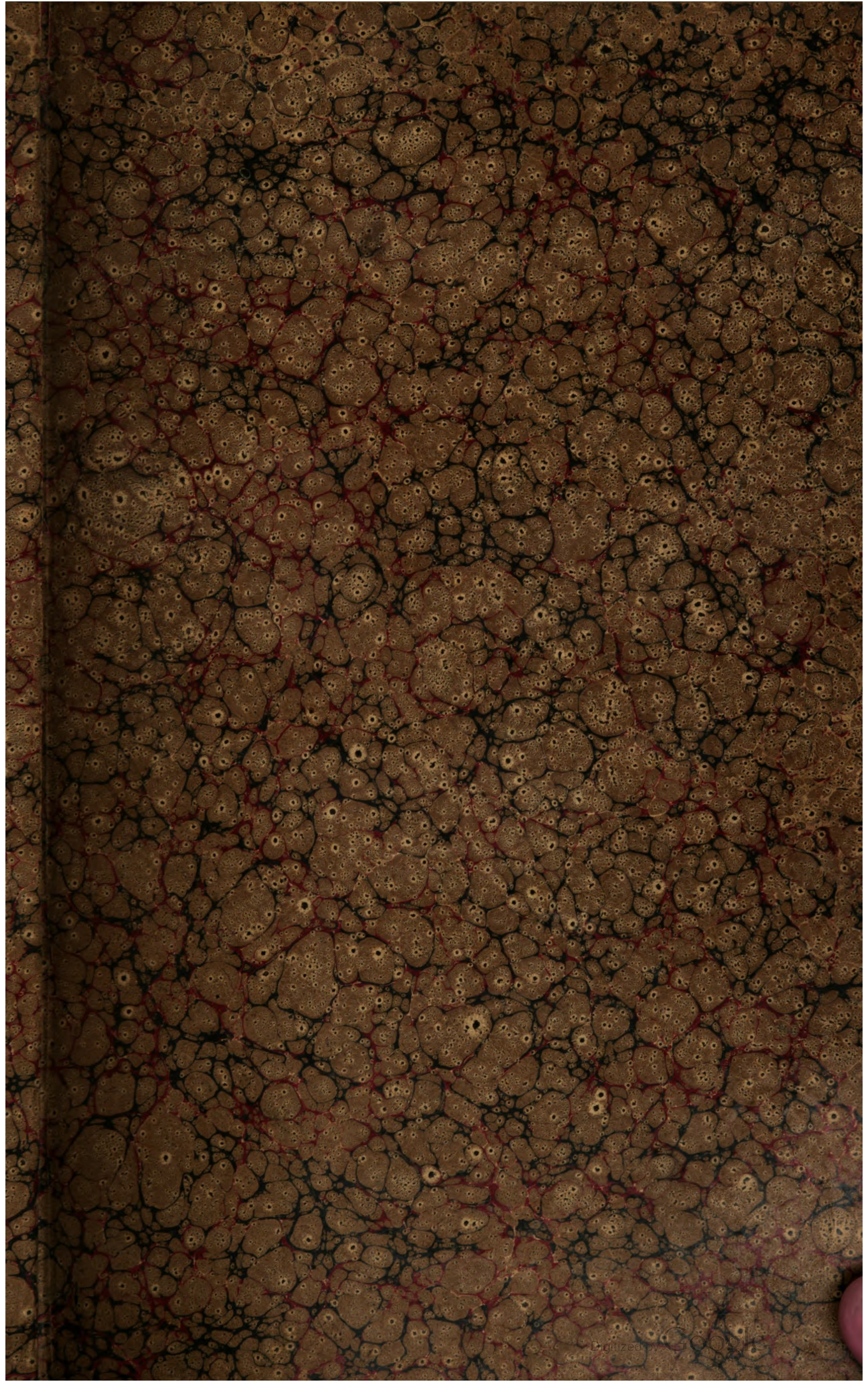

CHÂTEAU DE LA NOË EN BAIN
EX LIBRIS AMEDÆI
GUILLOTIN DE CORSON
INSIGN. ECCL. METROP. REDON.
AD HON. CANONICI
1875



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU MORBIHAN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1880.

VANNES

IMPRIMERIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1880.

NOTE

SUR

L'EIDER VULGAIRE — *ANAS MOLLISSIMA* LINNÉE.

(Par M. Revelière.)

Les froids rigoureux de cet hiver ont amené dans notre région un nombre considérable d'oiseaux migrateurs, parmi lesquels, si mes occupations et nos ressources me l'eussent permis, j'aurais pu faire d'amples récoltes pour nos collections locales.

Dans le courant du mois de décembre, plusieurs cygnes ont été apportés au marché de Vannes ; tous appartenaient, je crois, au *Cycnus ferus* RAY ou cygne sauvage. Nous possédons déjà cette espèce qui diffère du cygne domestique (*Cycnus mansuetus* RAY), entre autres caractères, par le dessus de la tête et le haut de la nuque teintés d'orange. Les jeunes sont gris clair. J'en ai acquis un exemplaire mâle adulte. Ce cygne a été tué, à Pénerf, par le capitaine Vincent Perraud.

J'ai également acheté un canard tadorne (*anas tadorna* Linn., *tadorna Belonii* Ray), un des spécimens de notre collection étant détérioré. Ce canard offre cette particularité qu'il niche, dit-on, dans les terriers abandonnés par les lapins, ce qui l'avait fait nommer *Vulpanser* (renard-oie) par les Romains qui le regardaient comme un mets succulent. « *Suaviores epulas olim, vulpansere non noverat Britannia.* » Pline, liv. X, chap. XXII.

Le catalogue de M. Taslé signale ces deux espèces comme très rares.

J'ai eu entre les mains un canard Souchet (*anas clypeata*, Linn., *spatula clypeata,* Flem.), espèce remarquable par l'évasement excessif de la mandibule supérieure à son extrémité, et les lamelles fines et longues qui la bordent et sont saillantes et détachées comme les dents d'un peigne. — M. Taslé signale cette espèce comme rare.

On m'a dit que deux outardes barbues (*otis tarda*, Linn.), avaient été tuées à Locmariaquer. — C'est un gibier très recherché, jadis commun en France, mais qui tend à disparaître. — Sa capture a été signalée à la même époque (vers la mi-décembre) dans plusieurs départements, ce qui semble annoncer une migration plus considérable que de coutume. — M. Taslé l'indique comme très rare.

Un de mes collègues m'a affirmé avoir acheté au marché (et mangé !)

une autre espèce du même genre, la canepetière (*otis tetrax*, Linn.), excellent gibier sédentaire dans le midi et jusqu'en Vendée, mais ne dépassant pas habituellement au nord le cours de la Loire, et qui n'a jamais été signalé dans le Morbihan.

Si j'ai eu le crève-cœur d'arriver trop tard pour cette espèce, j'ai eu la bonne fortune d'arriver à temps pour une autre espèce, nouvelle également pour nous et bien plus rare dans toute la France : l'Eider vulgaire (*anas mollissima*, L.). Ce magnifique canard, l'un des plus beaux palmipèdes d'Europe, a été tué, à Pénerf, au mois de janvier dernier, par le même capitaine Vincent Perraud. Il faisait partie d'une bande de dix à douze qui sont restés quelque temps dans ces parages, mais qu'il était difficile d'approcher parce qu'ils se tenaient toujours sur la haute mer. Cet exemplaire est un mâle en plumage de noces, ce qui en augmente encore la rareté.

Les jeunes de l'année ont le dessus de la tête et du cou cendré roussâtre, avec des raies transversales noires, le dessus du corps brun foncé, avec des plumes bordées de cendré ; la poitrine et l'abdomen sont rayés transversalement de brun, de roussâtre et de blanchâtre.

La livrée de la femelle adulte se rapproche de celle des jeunes.

A deux ans, les mâles ont du blanc au cou, à la poitrine, sur le dos et les ailes.

Dans leur troisième année, les couleurs se développent, et, à trois ans révolus, ils ont leur plumage parfait, tel que notre exemplaire.

Dessus de la tête d'un violet velouté, coupé en arrière par une bande blanche médiane et longitudinale. — Joues et cou blancs avec un grand espace de vert très clair, à la partie supérieure de la nuque, et les côtés du cou. — Haut du dos, scapulaires, côtés du croupion blanc pur ; poitrine d'un cendré vineux ; moitié inférieure du dos, abdomen et flancs d'un noir profond ; après l'incubation, il prend une livrée voisine de celle de la femelle.

L'Eider habite les régions du Cercle Arctique. A l'époque de ses migrations d'automne, il se montre quelquefois en France, mais le plus ordinairement ce sont des mâles ou des femelles en mue, ou des jeunes. — On cite un beau mâle en robe d'amour, capturé près de Boulogne-sur-Mer, le 3 janvier 1831, faisant partie de la collection de M. Degland. (Ornithologie Européenne, Degland et Gerbe, 1867.)

L'Eider vit de poissons et de coquilles. Il niche sur les bords de la mer et compose son nid de plantes marines qu'il recouvre de duvet dont il se dépouille pour réchauffer ses œufs, au nombre de cinq ou six.

Les Islandais enlèvent non seulement le duvet mais encore les œufs de l'Eider, afin de forcer la femelle à faire une seconde ponte qui leur procurera une nouvelle récolte. Cette deuxième couvée étant capturée, la femelle n'ayant plus de duvet, c'est le mâle qui se dévoue et imite la sollicitude de sa compagne. Les habitants veillent à ce que cette couvée

réussisse. L'endroit où les oiseaux se reproduisent est une véritable propriété qui se transmet par héritage.

Cet oiseau est sous la sauvegarde des lois Islandaises; le coupable qui les enfreindrait serait poursuivi comme un voleur.

Le duvet ainsi recueilli est plus souple que celui pris sur l'animal après sa mort; livré au commerce, il sert à faire des édredons. — Ici je me permettrai de rectifier une erreur qui a échappé à l'abbé Vincelot dans son excellent ouvrage sur les noms des oiseaux. Il tire édredon, par corruption, de *Eider don, présent, produit de l'Eider*, tandis que la racine est Eider-dun, en suédois, duvet de l'Eider.

(*Ce qui précède est emprunté aux ouvrages de MM. Degland et Gerbe, Vincelot, Chenu et Ch. d'Orbigny.*)

INVASION RÉCENTE

DU VANESSA CARDUI EN FRANCE.

(Par M. W. J. Griffith.)

A la séance du 29 avril 1879, j'entretenais mes collègues des mœurs du *Vanessa cardui* L., vulgo *la Belle-dame* (1); or, comme peu de temps après une invasion excessivement remarquable de ce joli lépidoptère a eu lieu, les quelques lignes qui suivent serviront à compléter ce que j'ai déjà dit sur les mœurs de cet insecte.

En ce qui concerne la Bretagne, cette invasion ou migration fut observée à Rennes, le 10 juin 1879, par MM. Charles et René Oberthur qui adressèrent une note à ce sujet à la Société entomologique de France (2).

Le jour en question, ainsi que ces Messieurs le constatent, le ciel était clair et la température chaude. La migration commença vers onze heures et demie du matin, et la direction suivie jusqu'à peu près de deux heures, fut du sud au nord, le vent soufflant du sud; à la dernière heure citée la direction de la migration changea et les Vanesses avancèrent de l'est à l'ouest, le vent maintenant sa direction première. Vers trois heures, le vent tourna à l'est, un orage éclata vers quatre heures, et la migration cessa.

Les insectes, dont le vol était excessivement rapide, ne tournèrent pas les nombreux obstacles rencontrés sur leur route, mais passèrent

---

(1) Bulletin de 1879, 1er semestre, pages 24, 25.

(2) Séance du 11 juin 1879.

par dessus, parcourant environ 50 mètres en 10 secondes et au nombre de 20 ou 30 à la minute.

Selon M. Ch. Oberthur, les individus saisis pendant le passage n'étaient point du type ordinaire en Bretagne, mais étaient exactement semblables aux exemplaires provenant du royaume de Shoa, en Abyssinie, qu'il possède dans sa superbe collection.

Des migrations assez semblables ont été signalées vers la même époque dans presque toute la France, et, dans bien des cas, une noctuelle nuisible, le *Plusia gamma* L., (1) se trouvait en grand nombre avec le *Vanessa cardui*, comme cela a eu lieu à Rennes dans la migration observée par les MM. Oberthur.

Rennes, le 20 juin 1880.

REDOUTE DÉCOUVERTE PRÈS DU CHATEAU D'ERECH

COMMUNE DE QUESTEMBERT.

(Par M. Piercy, lieutenant au 116e.)

Messieurs,

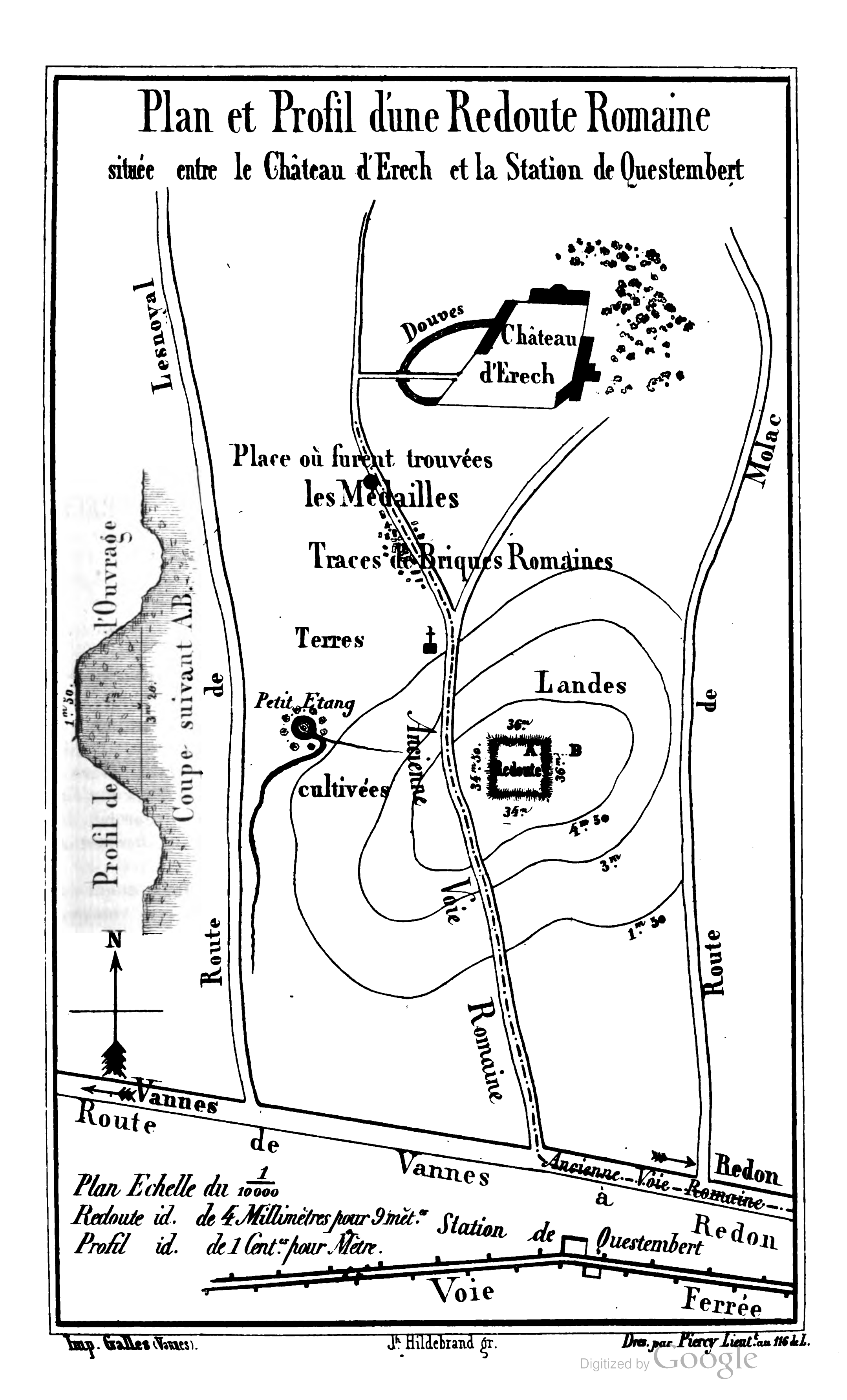
Étant retourné dernièrement pour faire une visite au château d'Erech, j'eus la curiosité d'aller examiner de plus près un ouvrage en terre que j'avais remarqué déjà dans cette propriété.

Perpendiculairement à la route de Redon à Vannes et traversant les terres de la propriété d'Erech du nord au sud, on remarque les traces, très apparentes encore, d'un tronçon de voie romaine sur lequel le propriétaire du château a fait établir une chaussée ayant pour but de rendre plus faciles les communications entre la gare de Questembert et Erech.

Ce tronçon de voie qui vient aboutir à la route de Vannes et qui est parfaitement reconnaissable en certains endroits où la voie romaine surplombe le nouveau chemin, paraît avoir servi à établir une communication entre un poste important qui devait être établi sur l'emplacement ou tout près du château actuel, et un autre poste ou établissement, situé au croisement de la grande route de Vannes à Redon et du chemin vicinal de Questembert à Rochefort, au point dit le Petit-Molac.

En faisant la chaussée dont il est parlé plus haut on trouva une quantité considérable de tuiles à rebord brisées et de plus, à l'endroit indiqué sur le plan ci-joint et non loin des débris de briques, on découvrit en octobre dernier un vase contenant environ 6000 médailles

(1) Pour les mœurs de cette espèce, voir le bulletin de 1879, 2e semestre, p. 229.



Plan et Profil d'une Redoute Romaine
située entre le Château d'Erech et la Station de Questembert
Lesnoyal
Douves
Château
d'Erech
Molac
Place où furent trouvées
les Médailles
Traces de Briques Romaines
Terres
Landes
Petit Etang
cultivées
Ancienne
Redoute
A
B
36.m
34m.50.
36m
34m
4m.50
3m
1m.50
Voie
Romaine
Profil de l'Ouvrage
Coupe suivant A.B.
1m.50.
3m.20.
N
Route de
Route de
Vannes
Route de Vannes à Redon
Redon
Ancienne Voie Romaine
Plan Echelle du 1/10000
Redoute id. de 4 Millimètres pour 9 mèt.es
Profil id. de 1 Cent.es pour Mètre.
Station de Questembert
Voie Ferrée
Imp. Galles (Vannes).
Jh. Hildebrand gr.
Dres. par Piercy Lieut.t au 116 de L.

romaines au sujet desquelles un rapport spécial sera établi ultérieurement ; maintenant nous arrivons au sujet qui fait l'objet du présent rapport : à un kilomètre environ au sud du château et à 70 mètres à l'est du tronçon de voie romaine dont nous venons de parler, on remarque d'une manière très apparente encore un ouvrage en terre affectant la forme d'une redoute carrée, ayant très probablement été établi là pour servir de retranchement à un petit poste chargé de garder la voie, ou pour relier militairement les deux établissements d'Erech et du Petit-Molac.

Cet ouvrage qui est établi sur un point élevé de la lande portée au N° 938 du plan cadastral de la commune de Questembert section A, mesuré aussi exactement que possible, a les dimensions suivantes :

Face nord 36 mètres.
Id. est 36 *id.*
Face ouest 34m,50.
Id. sud 34 *id.*

Une entrée accessible au moyen d'une rampe douce, d'une largeur de 2 mètres 20 a été ménagée à l'angle nord-est mais pratiquée entièrement dans la face nord.

L'épaisseur de ce retranchement à la base est de 3 mètres 20, au sommet 1 mètre 50 et sa hauteur d'environ 1 mètre.

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, le tassement des terres, le temps et les intempéries des saisons ont dû singulièrement faire varier ces dimensions en certains points.

Ce simple exposé mérite cependant d'être pris en considération et examiné de près d'autant plus que si ce n'est pas un ouvrage romain, ce retranchement a toujours été élevé sur ce point dans un but militaire à une époque quelconque.

Cependant en se reportant à l'ouvrage de M. Bizeul sur les voies romaines en Bretagne, on voit à la page 24 de l'édition de Caen (1843) un ouvrage militaire semblable à celui que je signale, mais de dimensions plus grandes il est vrai, établi dans la commune d'Elven et ayant très probablement rempli le même rôle que celui que j'attribue à la redoute d'Erech, car je ne suis nullement de l'avis de M. Bizeul, et ne puis conclure que l'ouvrage qu'il signale comme ayant 100 mètres de côté ait pu servir de camp ; ces ouvrages étaient de simples postes militaires dont les dimensions variaient suivant l'importance du rôle qu'ils étaient appelés à remplir.

Le propriétaire du château, M. Audic, se propose du reste au beau temps, de faire fouiller certains points de sa propriété, principalement vers l'endroit où fut trouvé le vase contenant les médailles, et à l'ouest de la redoute où certaines levées de terre et de grosses pierres travaillées peuvent encore réceler des objets qui nous permettront d'être fixés définitivement sur ce que j'avance aujourd'hui.

QUELQUES MOTS

SUR LATOUR D'AUVERGNE CORRET,

PREMIER GRENADIER DE FRANCE (1),

(Par M. Piercy, lieutenant au 116e.)

MESSIEURS,

En venant vous remettre sous les yeux des documents relatifs à Latour d'Auvergne, mon seul but est de rendre encore une fois hommage à la mémoire d'un Breton dont le souvenir nous est cher à tous ; de cet homme modéré par caractère et par principes qui, comme l'a dit en juin 1839, l'Écho de Morlaix, ne fut le représentant d'aucun parti ; qui, se montrant toujours l'ami des lois, d'une liberté sage et de son pays, ne fut jamais guidé par des motifs de haine ou par des considérations d'intérêt personnel.

Théophile Corret de Latour d'Auvergne naquit en 1743 à Carhaix (Finistère).

Il entra dans les mousquetaires noirs en 1767, fut nommé la même année Sous-Lieutenant au régiment d'Angoumois, se distingua au siège de Mahon en 1782, fut nommé capitaine en 1784, fit avec ce grade la campagne de 1792 à l'armée des Alpes.

Sans ambition, il ne voulut jamais accepter d'avancement ; il refusa le grade de colonel en 1793 et plus tard le titre de membre du corps législatif.

Il se retira du service après la paix de Bâle en 1795 et s'occupa de travaux littéraires.

Il reprit du service comme simple volontaire pour remplacer le fils d'un de ses amis et combattit à Zurich en 1799 ; envoyé l'année suivante à l'armée du Rhin, il y fut tué par un hulan d'un coup de lance.

Je n'ai rapporté ce petit évènement qui semble ne pas mériter place dans la vie d'un homme illustre, que pour bien faire sentir la résolution et la vigueur dont il était capable à un âge déjà avancé.

---

(1) Les notes qui ont servi à composer le présent mémoire et dont la provenance n'est pas indiquée, ont été extraites de manuscrits provenant de M. Tessier, ancien médecin-major du régiment du Perche, sous Louis XVI, puis médecin-major des armées de la République.

Ces manuscrits sont en ma possession et classés dans des papiers de famille.

Ce fut cette vigueur, cette force de caractère qui de tout temps guidèrent Latour d'Auvergne dans l'accomplissement de ses devoirs et lui firent conquérir son auréole de gloire.

Je reproduis fidèlement la pièce qu'il reçut du ministère et qui est le plus beau fleuron de sa couronne.

Dans une séance de travail des consuls, il fut décidé qu'on proposerait de faire délivrer un sabre d'honneur à Latour d'Auvergne, et de lui conférer le titre de premier Grenadier des armées de la République, pour sa bravoure militaire et ses services rendus.

Cette proposition, soumise au premier Consul, reçut la solution suivante :

Le premier Consul décide que Latour d'Auvergne sera nommé premier Grenadier de la République ; qu'il aura un sabre d'honneur et que je lui écrirai une lettre de satisfaction.

Carnot, alors ministre de la guerre, adressa à Latour d'Auvergne la lettre suivante :

« **Paris, le 5 floréal an VIII de la République française, une et indivisible.**

Le Ministre de la guerre,
Au citoyen Latour d'Auvergne Corret.

» En fixant mes regards sur les hommes dont l'armée s'honore, je vous ai vu, Citoyen, et j'ai dit au premier consul :

» Latour d'Auvergne Corret, né dans la famille de Turenne, a hérité de sa bravoure et de ses vertus.

» C'est l'un des plus anciens officiers de l'armée ; c'est celui qui compte le plus d'actions d'éclat ; partout les braves l'ont nommé le plus brave.

» Modeste autant qu'intrépide, il ne s'est montré avide que de gloire et a refusé tous les grades.

» Aux Pyrénées orientales, le général commandant l'armée, rassembla toutes les compagnies de grenadiers et pendant le reste de la guerre ne leur donna point de chef. Le plus ancien capitaine devait commander, c'était Latour d'Auvergne, il obéit et bientôt ce corps fut nommé par les ennemis la colonne infernale.

» Un de ses amis n'avait qu'un fils dont les bras étaient nécessaires à sa subsistance et qui fut appelé par la conscription.

» Touché de l'infortune de ce malheureux père, Latour d'Auvergne brisé de fatigues ne peut travailler pour soulager son ami mais il peut encore se battre. Il vole à l'armée du Rhin, remplace ce fils indispensable à sa famille, et pendant deux campagnes, sac sur le dos, toujours

au premier rang, il est à toutes les affaires et anime les grenadiers par ses discours et son exemple.

» Pauvre, mais fier, il refuse le don d'une terre que lui offre le chef de sa famille. Ses mœurs sont simples, sa vie est sobre ; il ne jouit que du modique traitement de capitaine à la suite et ne se plaint pas.

» Plein d'instruction, parlant toutes les langues, son érudition égale sa bravoure; on lui doit l'ouvrage intéressant intitulé : Les Origines Gauloises.

» Tant de vertus et de talents appartiennent à l'histoire ; mais il appartient au premier consul de la devancer.

» Le premier Consul, Citoyen, a entendu ce récit avec l'émotion que j'éprouvais moi-même, il vous a nommé sur le champ premier Grenadier des armées de la République et vous décerne un sabre d'honneur.

» Salut et fraternité.

» Signé : CARNOT. »

Afin d'ajouter encore à ce que nous venons de dire de nouvelles preuves du noble et beau caractère de cet illustre et modeste soldat, nous reproduisons *in extenso* une lettre qu'il adressait, le 25 floréal an VIII, au libraire Guilmet de Morlaix, relativement à son ouvrage (1) :

« Passy-Sur-Seine, le 25 floréal an VIII de la République.

» *Le citoyen Latour d'Auvergne Corret, au citoyen Guilmet, libraire à Morlaix.*

» CITOYEN,

» En vous adressant un certain nombre d'exemplaires de mon ouvrage, il n'entra jamais dans ma pensée d'en taxer le prix, mes concitoyens y mettront un bien grand, s'ils consentent à le lire. Il leur sera facile d'y découvrir les sentiments qui ont dirigé ma plume ; je les ai tous puisés dans un attachement sans bornes au pays qui m'a vu naître ; s'il s'y est glissé quelques fautes, celles de l'esprit obtiendront peut-être l'indulgence de mes compatriotes bretons, mais je n'aurai jamais besoin d'aucun pardon pour celles du cœur.

» Salut Républicain.

» Signé : Le citoyen LATOUR D'AUVERGNE CORRET.

» Veuillez bien, je vous prie, être l'interprète de mes sentiments de gratitude auprès de vos concitoyens pour l'aimable souvenir dont il leur

(1) Cette lettre a été reproduite en fac-simile par le N° 26 du journal l'Écho de Morlaix, le 29 juin 1839.

a plu de m'honorer dans votre lettre ; j'y accepte avec une reconnaissance respectueuse le sabre d'honneur qui m'a été accordé par le héros qui a acquis sur tous les Français jaloux de la gloire de la liberté et du repos de leur pays, les mêmes droits que la patrie dont les destinées lui sont confiées.

» En l'acceptant, j'ai pensé qu'on ne me le mettait entre les mains que pour contribuer, avec mes braves frères d'armes, à conquérir la paix dans cette glorieuse campagne.

» A l'égard du titre éclatant de Premier Grenadier de l'Armée, comme cette palme du courage doit rester toujours indivise entre les guerriers français, tout m'a fait un devoir de m'excuser d'accepter un titre qui sous aucun rapport ne pouvait m'appartenir. »

Latour d'Auvergne fut en effet appelé, peu de temps après, à partager le sort et la fortune de l'armée du Rhin ; un mois à peine s'était écoulé depuis qu'il avait reçu la lettre élogieuse du ministre que Carnot envoyait à Moreau la lettre suivante :

« Paris, le 13 prairial an VIII de la République française, une et indivisible.

» *Le Ministre de la guerre au général Moreau, commandant en chef l'armée du Rhin.*

» Je vous adresse, citoyen Général, le capitaine Latour d'Auvergne Corret ; vous voudrez bien l'employer dans l'armée que vous commandez de la manière que vous jugerez la plus utile et la plus convenable.

» Il a choisi lui-même jusqu'à présent sa place dans les grenadiers ; c'est parmi eux qu'il a donné l'exemple le plus mémorable du courage et des vertus guerrières ; c'est au milieu d'eux que les services qu'il a rendus à son pays lui ont mérité le sabre d'honneur que lui a donné le Premier Consul.

» C'était assez pour la gloire de Latour d'Auvergne ; mais la campagne est ouverte ; les lauriers cueillis ne sont plus rien pour lui, il en reste encore d'autres à moissonner ; il croit entendre la voix de ses compagnons d'armes qui se demandent entre eux où est Latour d'Auvergne ? Dès lors rien ne peut l'arrêter ; il oublie les fatigues de plusieurs campagnes pénibles et les infirmités qu'elles lui ont occasionnées ; elles lui commandent impérieusement le repos, mais l'amour des armes et de la Patrie parle encore plus haut à son âme ardente, et j'ai cédé à ses instances réitérées pour servir à l'armée du Rhin.

» Je suis persuadé, citoyen Général, que cet officier n'a pas besoin auprès de vous d'autres recommandations pour être bien accueilli, que la réputation qu'il s'est acquise dans les armées de la République.

» Je vous prie de vouloir bien donner les ordres les plus précis pour que cet officier touche le double traitement de son grade de capitaine de première classe, à raison de l'arme d'honneur qui lui a été décernée par le Premier Consul, et en vertu de l'article 5 de l'arrêté des Consuls du 4 nivôse dernier.

» Salut et fraternité,

» Signé : CARNOT (1). »

Le Premier Grenadier de la République fut tué, le 27 juin 1800, à la bataille de Neubourg, à Oberhausen; l'armée, la France tout entière pleurèrent amèrement cette perte. Son cœur fut confié à la garde de la compagnie qu'il avait adoptée.

Quant à Carnot, sa douleur profonde lui inspira l'ordre suivant qui fut observé pendant plusieurs années et qui a de nouveau été mis en vigueur au 46e de ligne, il y a environ deux ans :

Lorsque la 46e demi-brigade était réunie, l'appel commençait toujours par Latour d'Auvergne.

Le grenadier, placé en tête du premier rang, s'avançait alors de deux pas et répondait de manière à être entendu sur toute la ligne :

MORT AU CHAMP D'HONNEUR !

L'hommage bref, expressif, solennel qu'un régiment rend ainsi chaque jour à celui qui s'est illustré dans ses rangs par le courage, le savoir et le patriotisme, a profondément gravé dans la mémoire de l'armée le souvenir de Latour d'Auvergne.

« Où vont donc ces longues files de grenadiers », s'écriait l'état-major du maréchal Oudinot, lorsque, dans les premiers jours de vendémiaire an XIV (octobre 1805), l'avant-garde de la grande armée traversait Neubourg ? « Pourquoi s'écartent-t-elles de la route qu'on leur a tracée ? »

Leur marche silencieuse et grave excitait la curiosité ; on les suit, on les observe; les grenadiers allaient près d'Oberhausen poser avec recueillement leur sabre sur la pierre brute qui recouvrait le corps du Premier Grenadier de France.

Je termine ici cet entretien; je souhaite que ce simple exposé fasse revivre dans tous les cœurs les sentiments d'estime, d'attachement et d'admiration que l'on doit accorder aux héros morts pour la patrie.

---

(1) Extrait des mémoires sur Carnot.

GÉNÉALOGIE DES SIRES DE MALESTROIT.

(Par M. l'abbé Le Mené.)

Malestroit, chef-lieu de canton au diocèse de Vannes, a été le berceau d'une illustre et ancienne famille. Dès le XIe siècle on y voyait un château-fort, à l'ombre duquel s'éleva une petite ville. Ses seigneurs acquirent bientôt une grande importance par leur valeur personnelle, puis par la possession du grand fief de Largoet ou d'Elven ; il furent même créés *Barons* de Bretagne en 1451.

La ville fut fermée de murs en 1463, et prise par le duc de Mercœur en 1589, 1591 et 1592. Les royaux la reprirent aussitôt et construisirent cinq petites tours détachées, pour augmenter sa force. Aujourd'hui tous ces ouvrages sont détruits, et les fossés comblés. La baronnie de Malestroit, d'après un aveu de 1663, s'étendait dans les paroisses de Bohal, Saint-Marcel, Saint-Abraham, Missiriac, Caro, Reminiac, Augan, Tréal, Carentoir, Saint-Congard, Saint-Laurent, Pleucadeuc, Ruffiac et Sérent.

Les seigneurs de Malestroit avaient pour armes : de gueules à plusieurs besants d'or. Le nombre et l'arrangement des besants ont beaucoup varié; ces pièces ont été placées tantôt 3, 3. 3, tantôt 3, 3, 2, 1, souvent 4, 3, 2, 1. Cette variété semble particulière à la maison de Malestroit; de là sans doute la fameuse devise : *Quæ numerat nummos non Malestricta domus.*

Ier Degré.

JUHAEL est le plus ancien seigneur de Malestroit qu'on rencontre dans l'histoire : il vivait à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe. Il fut donc témoin des évènements contemporains, et notamment de la 1re croisade en 1096. Augustin du Paz le mentionne en 1119 comme assistant à Redon aux funérailles d'Alain-Fergent.

IIe Degré.

PÉAN ou PAYEN (*Paganus* en latin), fils du précédent, fit partie en 1127 de l'assemblée des seigneurs et des prélats, qui assistaient à la réconciliation de l'église de Redon. (Pr. I, 557). Even II, seigneur d'Elven, assista à la même cérémonie : cette circonstance prouve que la seigneurie d'Elven ou de Largoet n'était pas encore entrée dans la famille de Malestroit. Payen I, fonda ou au moins dota, avec l'assentiment de Jacques, Évêque de Vannes, le prieuré de Malestroit, dépendant de Marmoutier (Pr. I, 799).

IIIe Degré.

1° JUDICAEL de Malestroit, fils de Payen, fut contemporain du duc Conan III, et vit les divisions qui suivirent sa mort. Il épousa, suivant les apparences, une fille du seigneur de Largoet en Elven, et prépara ainsi pour sa postérité l'annexion de cet important domaine. Il fut témoin en 1153 de la fondation de l'abbaye de Lantenac par Eudon de Porhoet, et en 1164 d'un droit de bouteillage dans le port de Vannes donné au prieuré de Saint-Martin de Josselin (Pr. I, 605, 655). Il est probable qu'il fit aussi quelques libéralités au prieuré de Malestroit.

2° *Pierre*, autre fils de Payen, est mentionné dès 1131 (Pr. I, 565).

IVe Degré.

1° PAYEN II de *Malestret*, fils de Judicael, épousa Constance de Léon et en eut un fils nommé Eudon. Il fut témoin, vers 1190, à Auray, d'une donation faite à Saint-Maurice de Carnoet. (Pr. I, 710). Il assista aux États de Vannes en 1203, confirma et augmenta en 1204 les dons faits par ses prédécesseurs au prieuré de Malestroit, et participa en 1205 aux sièges de Loches et de Chinon (Hist. I, 132, 134. Pr. I, 799, 800). Il fut l'un des seigneurs de Bretagne à qui la princesse Eléonore écrivit en 1208; il constitua une rente de 20 sous à l'abbaye de Bonrepos, prit part à la fondation de Saint-Aubin du Cormier en 1225, mourut en 1229 et fut inhumé au côté gauche de l'autel de Saint-Gildas. (Pr. I, 811, 878, 854, 152).

2° *Géoffroi*, son frère, figura dans les actes confirmatifs de 1204.

Ve Degré.

EUDON de *Malestret*, fils de Payen II et de Constance de Léon, succéda à son père en 1229. De son mariage avec Agathe de Muzillac il eut plusieurs enfants. Il confirma en 1232 la rente de 20 sous faite par son père à l'abbaye de Bonrepos, et y ajouta un supplément de dix sous. (Pr. I, 878). Il vendit au duc Jean I, en 1252, avec le concours de Pierre de Muzillac, le terrain nécessaire pour fonder l'abbaye de Prières (ib. 953). Il parait aussi avoir contribué en 1260 à la fondation des Cordeliers de Vannes (ib. 980).

VIe Degré.

1° PAYEN III de Malestroit, fils aîné d'Eudon et d'Agathe de Muzillac, fut seigneur de Malestroit, de Largoet et de Beaumont, et chevalier. Il parait avoir épousé N. de Kaer, car son écusson porte neuf besants, rangés 3, 3, 3, et sur le tout le léopard des Kaer (Sceaux I, 213, II,

38). Il prit part en 1275 au changement du bail ou garde noble en rachat, et fit en 1281 un échange avec les moines de Prières (Pr. I, 1039, 1061). Il reconnut en 1294, devoir au Duc cinq chevaliers d'ost, dont quatre pour la terre de Largoet et un pour celle de Malestroit. (Pr. I, 1112). Il donna encore en 1306, comme seigneur de Beaumont une quittance de 50 livres. (Pr. I, 1205).

2° *Hervé*, son frère, avait des biens à Billiers. (Pr. I, 1061).

VII° Degré.

1° « Giefroy, seigneur de Malestret » et de Largoet, chevalier, fils ainé de Payen III, fit dès 1309 un réglement de compte avec Hervé de Léon, son cousin : son écu portait dix besants, rangées 4, 3, 2, 1, (Pr. I, 1224). Au commencement de la guerre de succession en 1341, il défendit Auray contre Jean de Montfort, le reconnut ensuite pour Duc, et alla commander la garnison du Conquet. Assiégé à Vannes en 1342, il dut sortir et se retirer à Hennebont. Il se rendit à Paris en 1343, avec plusieurs autres seigneurs, pour prendre part à un tournoi ; mais ils furent tous odieusement arrêtés par Philippe de Valois et décapités aux halles. (Hist. I, 248, 258, 269. Pr. I, 1428). Géoffroi laissa plusieurs enfants.

2° *Henri* de Malestroit, conseiller du Roi et maître des requêtes, fut chargé en 1342 de gagner les partisans de Montfort : mais il se laissa au contraire entraîner par eux, fut ensuite arrêté, conduit à Paris, et lapidé par la populace en 1345. (Pr. I, 1428, 1430, 1434, 1435. Hist. I, 271).

VIII° Degré.

1° *Jean* de Malestroit, fils ainé de Géoffroi, contribua à la défense de Rennes contre les Anglais en 1342 et périt avec son père à Paris en 1343. (Hist. I, 266, 269).

2° Péan ou Payen IV, fils puiné de Géoffroi, recueillit l'héritage sanglant de sa famille, et fut seigneur de Malestroit, de Largoet, etc. Il figura dans un acte de 1345 vu par A. du Paz, prit part à la guerre de succession, et périt en 1347 au siège de la Roche-Derrien, en défendant Charles de Blois. (Pr. I, 43). Il ne laissa pas de postérité.

3° *Jeanne* de Malestroit, sœur du précédent, mariée à Jean de Châteaugiron seigneur d'Oudon, recueillit en 1347 les terres de Malestroit et de Largoet, etc., et les transmit à ses descendants.

Ainsi s'éteignit la branche aînée des Malestroit. Mais déja s'étaient formées quelques branches cadettes. Ainsi la famille Ermar, de Lieuzel, en Pleucadeuc, a constamment porté l'écusson de Malestroit, de gueules à 9 besants d'or, 3, 3, 3 ; les Kervasy, en Plaudren, ont conservé le même écusson, en y ajoutant un franc canton de Bretagne ;

les Portzmoguer, du Léon, ont remplacé le besant central par une coquille d'or. Ces familles se sont données comme issues des anciens seigneurs de Malestroit.

CHATEAUGIRON-MALESTROIT.

1° **Jean** de Châteaugiron, seigneur d'Oudon, marié à Jeanne de Malestroit, recueillit en 1347, du chef de sa femme, les seigneuries de Malestroit, de Largoet, etc., et écartela ses armes de celles de sa compagne : ses enfants ne prirent même que le nom de leur mère. En 1348, il fit partie d'une ambassade envoyée en Angleterre, pour traiter de la délivrance de Charles de Bois, et en 1352 il donna une quittance pour la solde de sa compagnie de gens d'armes. (Pr. I, 1461, 1482). Resté veuf avec deux fils, il se remaria à N. de Kaer dame dudit lieu dont il eut deux fils, puis à Jeanne de Dol, dame de Combourg, dont il eut trois autres fils. Il fonda en 1360 la chapellenie de Saint-Yves de Malestroit, fut fait prisonnier à Auray en 1364, et fut l'un des témoins du traité de Guérande en 1365 (Hist. I, 300, 311, 318). Il parut encore en 1371 comme seigneur de Malestroit et d'Oudon, mourut le 7 novembre 1374 et fut enterré à Rennes dans l'église de Saint-François. Jeanne de Dol lui survécut plusieurs années. (Pr. II, 514, 519). Sceau 248e.

IXe Degré.

1° **Jean** II de Châteaugiron, dit de Malestroit, fils aîné de Jean I et de Jeanne de Malestroit, chevalier banneret, devint en 1374 seigneur de Malestroit et de Largoet. De son mariage avec Marguerite de Lohéac et de la Roche-Bernard (Pr. II, 422), il eut une fille nommé Jeanne. En 1375 il arma chevalier Sylvestre Budes et l'accompagna en Allemagne et en Italie. Il chassa les Espagnols de Rhuys en 1379, défendit Nantes contre les Anglais en 1380, et prit part à la guerre de Flandre en 1382, aux États de Rennes et au siège de Brest en 1386. (Hist. I, 335, 353, 368, 378, 385, 393, 394). Il assista aux États de Vannes en 1387, quand le connétable de Clisson fut arrêté, accompagna le duc Jean IV à Paris en 1388, s'occupa ensuite de la réconciliation des deux ennemis, et mourut en 1394. (Ib. I, 398, 400, 404, 408, 411, 418. — Pr. II, 353, 379, 513, 530, 540, 557, 576, 583, 587, 624). Sa veuve se remaria à Guillaume de Montauban, et mourut en 1412.

2° *Alain* de Châteaugiron-Malestroit, seigneur d'Oudon, a formé la branche d'*Oudon*.

3° *Jean* de Châteaugiron-Malestroit, seigneur de Kaer par sa mère, a commencé la branche de *Kaer*.

4° *Thibaud* de Châteaugiron-Malestroit fut Évêque de Tréguier en 1378 et de Quimper en 1383 et mourut en 1408.

5° *Jean* de Châteaugiron-Malestroit, issu du 3e mariage, a fait la branche de *Combourg*.

6° *Jean* de Châteaugiron-Malestroit, Évêque de Saint-Brieuc en 1406 et de Nantes en 1419, fut chancelier de Bretagne ; il commença la reconstruction de sa cathédrale et mourut le 4 septembre 1443.

7° *Hervé* de Châteaugiron-Malestroit a commencé la branche des seigneurs de *Pontcallec*.

(Voir plus loin toutes ces branches.)

Xe Degré.

Jeanne de Châteaugiron, dite de Malestroit, fille de Jean II et de Marguerite de Lohéac, épousa Jean II Raguenel, qui prit à cause d'elle le nom de Malestroit. Elle recueillit en 1394 les seigneuries de Malestroit et de Largoet. Son mari s'opposa inutilement en 1402 à la régence du duc de Bourgogne, recueillit en 1407 les terres de la Couppaie, de Carrouet et de la Villequeno, s'efforça de calmer en 1408 la séditieuse comtesse de Penthièvre, et reçut en 1409 le duc Jean V dans son château d'Elven. Après avoir assisté en 1410 aux États de Ploërmel, il recueillit en 1415 le vicomté de la Bellière et mourut en 1417, laissant plusieurs enfants (Pr. II, 816, 827, 847, 896). Sa veuve se remaria vers 1419 à Philippe de Vierville seigneur de Creuly, qui prit aussi à cause d'elle le titre de sire de Malestroit. Restée encore veuve vers 1449, elle mourut dans un âge avancé le 21 août 1468.

XIe Degré.

1° Jean III Raguenel, dit de Malestroit, fils ainé de Jean II, lui succéda en 1417 comme « Vicomte de la Bellière, » prit part à la délivrance du Duc en 1420, et devint ensuite capitaine de 30 hommes d'armes et chambellan. Il assista aux États de Nantes en 1425, fut fait prisonnier au Mont Saint-Michel en 1427, prit part au siège de Pouancé en 1432, et mourut le 25 novembre 1436 sans postérité. (Hist. I, 496, 501, 1013, — Pr. II, 1009, 1067, 1084, 1187, 1223, 1262, 1298).

2° Jean IV Raguenel, dit de Malestroit, devint en 1436, par la mort de son frère, « Vicomte de la Bellière. » De son mariage avec sa cousine Gilette de Malestroit, de la branche de Combourg, il eut deux filles, Françoise et Jeanne. (Pr. II, 1765). Il assista en 1442 au couronnement du duc François I, et plus tard à celui de ses successeurs. Il fut créé *Maréchal* de Bretagne en 1448, et *baron* de Malestroit le 22 mai 1451 (Ib. 1561). Il pourvut à la défense de Brest en 1453, assista aux États de Vannes en 1455, et fut témoin de l'hommage fait par le duc François II

au roi de France en 1459. (Hist. II, 2-71). En 1463 il bâtit les *murs* de Malestroit, prit part en 1465 à la guerre du Bien-public, perdit sa mère en 1468 et fit aussitôt aveu pour les terres de Malestroit et de Largoet. Il mourut le 24 décembre 1471.

3° François de Malestroit, son frère, vivait encore en 1462 (Pr. II, 1766).

4° Marguerite épousa en 1434 Jean de la Chapelle, seigneur de Molac. (Pr. II, 1262).

5° Alain, frère utérin des précédents, prit le titre de Creuly comme son père.

XIIe Degré.

1° Françoise Raguenel ou de Malestroit, née en 1447, épousa en 1462 Jean IV de Rieux, recueillit en 1471 les seigneuries de Malestroit et de Largoet, et mourut en 1481, laissant une fille unique nommée Françoise de Rieux.

2° Jeanne Raguenel ou de Malestroit, sa sœur, épousa Tanguy du Chastel, fils du fameux prévôt de Paris, et recueillit en 1471 la Bellière et Combourg. (Pr. III, 31).

Suite des barons de Malestroit :

1481. Françoise de Rieux, mariée à Fr. de Laval-Châteaubriant.
1532. Jean de Laval, gouverneur de Bretagne.
1543. Anne de Montejean, remariée à Jean VII d'Acigné.
156.. Jean VIII d'Acigné, époux de Jeanne du Plessis.
1573. Judith d'Acigné, femme de Charles de Cossé-Brissac.
1598. François de Cossé-Brissac.
1651. Louis de Cossé-Brissac.
1661. Henri-Albert de Cossé-Brissac.
1668. Claude de Lannion.
1695. Pierre de Lannion.
1717. Anne-Bretagne de Lannion.
1735. Hyacinthe-Gaëtan de Lannion.
1762. Anne-Léon de Montmorency-Luxembourg.
17.... Bonne M. F. de Montmorency, femme d'Armand de Sérent.

I. — BRANCHE D'OUDON.

IXe Degré.

Alain de Châteaugiron-Malestroit seigneur d'Oudon, chevalier, fils de Jean I de Châteaugiron et de Jeanne de Malestroit, épousa Marie de Saintonville, et en eut deux enfants. En 1379 il entra dans la ligue des seigneurs pour le rappel du duc Jean IV et ratifia en 1381 le traité de Guérande. (Pr. ii, 214, 275, 280, 440, 446, 448). En 1386 il prit part aux États de Rennes, et en 1387 à ceux de Vannes, où fut arrêté Clisson (Ib. 519, 545, 548, 557). Nommé Chambellan du Duc, il cautionna pour lui une somme de 3,000 livres en 1391, et participa à la paix de 1394. (Ib. 587, 624, 641). En 1400 il fut témoin de la résistance de son frère Thibaud évêque de Quimper et d'un accord entre la duchesse mère et la dame de Raiz. (Ib. 704, 706. Hist. i, 430). Il mourut quelques années après, le 24 décembre 1415.

Xe Degré.

1° Jean II de Malestroit, fils d'Alain, lui succéda comme seigneur d'Oudon, en 1415. Il fut présent comme écuyer en 1417 au mariage d'Isabeau de Bretagne, et suivit le duc Jean V en France en 1418. (Pr. ii, 950, 967, 978). En 1420 il fut arrêté en même temps que le duc par les Penthièvre, et reçut en compensation après sa délivrance le fief de la Tour, confisqué sur Ponthus de la Tour (Hist. i, 474). En 1425 il intervint dans une contestation du seigneur de Malestroit avec le seigneur de la Chapelle (Pr. ii, 1187). En 1431 la dame d'Oudon était à la cour ducale avec sa fille. (Ib. 1233). Enfin Jean mourut en 1449, laissant plusieurs enfants de son mariage.

2° *Marguerite* de Malestroit, sa sœur, fut religieuse.

XIe Degré.

1° Alain de Malestroit, fils du précédent, lui succéda comme seigneur d'Oudon, en 1449. Il épousa sans dispense sa cousine Jeanne Raguenel, qui lui donna six fils ; ayant eu ensuite recours au Pape pour régulariser sa position, il vit l'évêque de Nantes chargé de revalider le mariage et de légitimer les enfants. Alain parut en 1455 aux États de Vannes, comme chevalier banneret, et perdit avant 1462, devant le Parlement de Paris ses droits sur le fief de la Tour. (Pr. ii, 1673, iii, 20). En 1465 il commandait 5 hommes d'armes et 45 archers, et fut ensuite chargé plusieurs fois de tenir une partie des montres de l'Évêché de Nantes (Ib. 124, 139, 201, 229). En 1477 il disputait encore le fief de la Tour à son rival Christophe de la Tour (Ib. 319, 327, 492). Il mourut en 1483.

2° *Jeanne* de Malestroit, sa sœur, épousa François de Montbourcher.

XIIe Degré.

1° *Jean* de Malestroit, marié à Raoulette de la Feuillée, mourut avant son père.

2° GUILLAUME épousa Françoise de la Noë, dont il eut plusieurs enfants. Il fut capitaine d'Ancenis en 1472 et seigneur d'Oudon en 1483. Il parut en 1488 dans un traité de la duchesse Anne avec le roi d'Angleterre, et mourut en 1519. (Pr. III, 239, 623).

3° *Arthur* mourut jeune, pendant qu'il étudiait à Nantes.

4° *François* était seigneur de Mattaz en 1486.

5° *Gilles*, dont l'alliance est inconnue.

6° *Louis*, seigneur de la Rivière, marié à Jacquette de Cornouaille.

XIIIe Degré.

1° JEAN III de Malestroit, fils ainé de Guillaume, mentionné en 1501 (Pr. III, 856). succéda à son père en 1519. Ayant fabriqué de la fausse monnaye, il fut pris à Oudon et mis à mort à Nantes en 1526. (Ogée II, 253).

2° *Julien*, son frère et son complice, périt avec lui.

3° *Jeanne* épousa Joachim de la Roche.

4° *Madeleine* fut mariée à René du Bellay.

II. — BRANCHE DE KAER.

IXe Degré.

JEAN II de Châteaugiron, dit de Malestroit, fils de Jean I et de N. de Kaer fut seigneur de Kaer et du Plessis, en Crach. Il épousa Jeanne de la Feuillée, qui lui donna plusieurs enfants (Pr. II, 1357). En 1388 il assista comme seigneur de Kaer à une assemblée de prélats et de barons à Nantes, et cautionna en 1391 pour une somme de 2,000 livres en faveur du Duc (Pr. II, 557, 587). Il s'opposa en 1402, mais inutilemeut, à la régence du duc de Bourgogne, et fut en 1407 l'un des députés du duc Jean V envoyés près des papes de Rome et d'Avignon. (Hist. I, 432, 439).

Xe Degré.

1° JEAN III de Malestroit, fils aîné des précédents, figura en 1410 parmi les gens du Duc, avec le nom de Kaer seigneur de Castillier, parce que son père vivait encore. (Pr. III, 831). Il fut ensuite seigneur de Kaer en 1416, de Beaumont, sergent féodé en Vannes, capitaine d'Auray, etc. (Pr. II, 896, III, 4). De son mariage avec Jeanne de Trémedern

héritière future de Trémedern et du Plessis, il eut trois fils et cinq filles, mentionnés au degré suivant (Pr. II, 1357). Il prit part en 1423 au traité d'alliance des États de Bretagne avec le duc de Bourgogne, parut en 1425 comme Chambellan du Duc dans une contestation entre les sires de Malestroit et de la Chapelle, et ratifia en 1427 le malheureux traité de Troyes (Ib. 1127, 1187, 1200, 1201, 1222). Il mourut en 1442, ou fort peu temps avant (Ib. 1357). Sa veuve se remaria à Yves de Plusquellec. (Ib. 1572).

2° Plusieurs filles, ses sœurs, vivaient encore sans alliance en 1442 (Pr. 1357).

XIe Degré.

1° JEAN IV de Malestroit, fils aîné de Jean de Malestroit et de Jeanne de Trémedern, succéda à son père, vers 1442, comme seigneur de Kaer, de Beaumont, du Plessis..., et Chambellan du Duc. Il obtint dès 1442, une lettre de révision de ses partages (Pr. II, 1357). De son mariage avec Jeanne du Perrier il ne laissa aucun enfant. Il parut aux États de Vannes en 1451 et 1455, et assista au mariage de Marguerite de Bretagne, dont il avait la garde (Ib. 1396, 1412, 1567, 1605, 1673, 1675, 1685). A l'avènement d'Arthur III, en 1457, il fut institué grand-maître d'hôtel du Duc, intervint en 1462 au mariage de sa cousine Françoise de Raguenel-Malestroit avec Jean IV de Rieux, et prit part aux États de Vannes en 1462 (Ib. 1711, 1712, 1766, III, 4, 5, 32). Il commanda encore en 1467 une partie de la noblesse de l'Évêché de Vannes (Ib. 139), mourut en 1468, et fut inhumé chez les Cordeliers de Vannes; sa statue est actuellement au Musée archéologique. Sa veuve se remaria à Bertrand du Parc et mourut en 1483, sans postérité.

2° JEAN V de Malestroit, seigneur de *Beaucours*, marié à Marie du Pont-L'abbé, parut en 1457, à la suite de son frère, comme Chambellan du Duc et capitaine de Saint-Malo, et en 1465 comme capitaine de 5 hommes d'armes et de 39 archers (Pr. II, 1710, 1713, 1719, 1725, 1727, III, 125). A la mort de son frère, en 1468, il devint seigneur de Kaer, du Plessis... et fit un arrangement avec Jeanne du Perrier pour son douaire. (A. du Paz). Il ratifia en 1470 le traité d'Ancenis (Pr. III. 194), et mourut en 1472, laissant ses biens à son fils.

3° *Philippe* de Malestroit, seigneur de *Beaumont*, capitaine de Champtocé en 1457, assista à l'hommage d'Arthur III au Roi, fut ensuite pursuivi par Louis XI en 1461. Il fit partie en 1464 d'une ambassade envoyée en Angleterre, et vivait encore en 1470. (Pr. II, 1711, 1722, 1725, 1733, 1756, 1758, 1777, — III, 65, 98, 209, 144, 392). Il avait épousé Marguerite de Porhoet; sa fille unique Anne fut plus tard mariée à Thomas de Champeigné, puis à Rolland de Clisson, seigneur de Kalio.

4° *Jeanne* de Malestroit épousa Michel de Rieux seigneur de Châteauneuf.

5° *Gilette?* mariée à Jean Péan seigneur de la Roche-Jagu. (Pr. II, 1357).

6° Aliette épousa Géoffroi de Couvran (Courcy II, 108).

7° Marguerite épousa Jean Eder seigneur de la Haye, (Pr. II, 1714).

8° Jeanne, mariée à Hervé du Pont-l'abbé.

XII° Degré.

JEAN VI de Malestroit, fils de Jean V de Malestroit et de Marie du Pont-l'abbé, devint en 1472, sous la tutelle de sa mère, seigneur de Kaer, du Plessis, de Kerambourg, de Roguédas, etc... Il épousa Catherine de Rohan-Guémené (Pr, III, 681), et en eut plusieurs enfants. En 1489 il fut l'un des otages fournis par la duchesse Anne, pour un traité avec l'Angleterre (Ib. 623), et vit ensuite cette princesse épouser le roi de France, Il fut témoin en 1497 du contrat de mariage de son beau-frère Henri de Rohan seigneur de Landal avec Marguerite du Pont, et en 1498 du contrat de sa belle-sœur Jeanne de Rohan avec François du Châtellier (Ib. 786, 807). Il fut témoin du règne de Louis XII, et mourut vers 1524. (Ib. 919.)

XIII° Degré.

1° FRANÇOIS de Malestroit, fils aîné de Jean et de Catherine de Rohan, combattit à Agnadel en 1509 et y fut armé chevalier (A. du Paz). Il épousa Anne de Saint-Amadour, dame de Saint-Gilles, qui lui donna plusieurs enfants. En 1524, à la mort de son père, il devint seigneur de Kaer, du Plessis, de Kerambourg, de Roguédas, etc.... En 1527 il intervint dans la curatelle de son neveu (à la mode de Bretagne) Louis V de Rohan-Guémené (Pr. III, 972). Il mourut en 1530.

2° *Louis* de Malestroit, son frère puiné, seigneur de Beaumont figura dans la curatelle de 1527 (Ib. 972), et épousa Louise de Langueouez dame de Quinipily.

3° *Marguerite* épousa Jean de Talhoet, seigneur de Kerservant, de Crémenec...

XIV° Degré.

1° CLAUDE de Malestroit, fils aîné de François et d'Anne de Saint-Amadour, devint en 1530 seigneur de Kaer, de Kerambourg, de Roguédas, etc... et fut fait chevalier en 1532 au couronnement du duc François III à Rennes (Pr. III, 1007). Il épousa Jeanne-Julienne de Tréal, et en eut plusieurs enfants, mentionnés plus loin. C'est lui qui acquit des Chartreux une partie des dépendances de Lanvaux (Hist. I, 998). Il obtint en 1552

l'érection de Kerambourg en vicomté et de Kaer en baronnie (Pr. III, 1101). Il mourut peu après, en 1554.

2° *Jeanne* de Malestroit, sa sœur, dame de Saint-Gilles, épousa François de Montbourcher, seigneur du Bordage, par contrat du 15 septembre 1542.

XV° Degré.

1° « Jean VII de Malestroit, Vicomte de Kerambourg, » parut en 1574 comme homme d'armes (Pr. III, 1398).

2° René de Malestroit. Vicomte de Kerambourg et baron de Kaer après son frère, mourut sans alliance vers 1584.

3° *Louise* de Malestroit, leur sœur, épousa 1° l'an 1557 Nicolas de Dennée seigneur de la Motte de Gennes, mort sans enfant, 2° René de Montalais et recueillit ensuite les biens de sa famille. Elle mourut vers 1594. Mathurin de Montalais, son fils, vendit le Plessis à Jean de Robien.

III. — BRANCHE DE COMBOURG.

IX° Degré.

Jean II de Châteaugiron, dit de Malestroit, fils de Jean I de Châteaugiron seigneur de Malestroit, et de Jeanne de Dol, dame de Combourg, reçut de sa mère la seigneurie de Combourg. Il écartela ses armes de Malestroit et de Combourg, suivant A. du Paz, et n'y mit rien de Châteaugiron. De son mariage avec Marguerite de Quintin il eut six enfants. En 1376 il contribua à la défense de Saint-Malo contre les Anglais, et commandait en 1378 deux chevaliers et sept écuyers. (Pr. II, 390). Il prit part en 1379 au rappel du duc Jean IV, et en 1382 à la guerre de Flandre (Hist. I, 365, 385). Il assista en 1386 aux États de Rennes, et y soutint avec sa mère ses prétentions contre le seigneur et la dame de Malestroit (Pr. II, 513, 514, 519). En 1388 il se rendit à Nantes à une assemblée de prélats et de barons, fut témoin des démêlés du Duc et de Clisson (Ib. 557), et mourut en 1397.

X° Degré.

1° Jean III de Malestroit, fils aîné du précédent, devint en 1397 seigneur de Combourg, et assista en 1398 aux États de Rennes (Pr. II, 686). Il fut présent en 1404 à la décharge de curatelle donnée par le duc Jean V à Guy XII de Laval, et contribua en 1408 à une ambassade envoyée au duc de Bourgogne (Ib. 745, 816). Il se déclara ensuite pour le parti Armagnac et combattit à Saint-Cloud en 1411 (Hist. I, 449). Il était chevalier banneret, commandait une compagnie de

27 hommes et écartelait ses armes de Malestroit et de Dol (Pr II, 917). Il suivit le Comte de Richemont en France, et périt à la funeste bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, sans laisser de posterité. (Hist. I, 459).

2° Géoffroi de Malestroit devint en 1415, à la mort de son frère aîné, seigneur de Combourg. De son mariage avec Valence de Châteaugiron il eut trois enfants, Jean, Gilette et Marguerite. En 1420 il se déclara contre les Penthièvre, et participa à plusieurs ambassades envoyées en Angleterre. (Pr. II, 1201, 1033, 1060, 1067, 1112).

Géoffroi contribua à la délivrance du mont Saint-Michel en 1423, fut fait prisonnier en 1424 à Verneuil, parut aux États de Nantes et au voyage de Saumur en 1425, et ratifia le malheureux traité de Troyes en 1427. (Hist. I, 492, 493, 496, 502). Cette même année il recueillit les seigneuries de Châteaugiron, de Derval, de Rougé... de concert avec sa femme, mais à la mort de celle-ci, en 1435, ces domaines passèrent à son fils. Il connut et épousa ensuite régulièrement Olive Guerrier, dont il eut deux fils. Georges et Jean (Pr. III, 459). Il assista en 1442 au couronnement du duc François I, et en 1451 aux États de Vannes, où son fils fut créé Baron de Derval (Hist. II, 2, 41). On lui attribue la reconstruction du château actuel de Combourg. (Courcy). Il mourut le 15 novembre 1463 et fut inhumé dans l'église de Derval.

3° *Catherine* de Malestroit épousa Jean IV d'Acigné.

XIe Degré.

1° Jean IV de Malestroit, fils de Géoffroi seigneur de Combourg et de Valence dame de Derval, devint en 1435, par la mort de sa mère, seigneur de Derval, de Rougé, etc... et prit désormais le *nom* et les *armes* de Derval. Il prit part en 1448 à la conquête de la Normandie et en 1449 au siège de Fougères. Il épousa le 15 janvier 1450 Hélène de Laval, fille de Guy XIV, mais il n'en eut aucun enfant. Il assista à l'hommage du nouveau duc Pierre II et fut créé par ce prince Baron de Derval, aux États de Vannes, le 19 mai 1451. (Pr. II, 1546, 1560, 1569, 1565, 1572, 1578). Comme seigneur de Châteaugiron, il fut premier et grand Chambellan de Bretagne (Pr. II, 1604, 1714). Il portait le collier de l'ordre du Duc, commandait une compagnie de 30 lances et recevait une pension de 600 livres (Ib. 1629, 1645, 1725)... Il assista aux États de Vannes en 1455 et 1462, recueillit la seigneurie de Combourg en 1463, et fit partie d'une ambassade envoyée en Angleterre en 1464. (Pr. II, 1672. — III, 3, 98). En 1467 il fit faire une entrée solennelle à sa femme à Châteaugiron; le P. du Paz et Ogée, I, 171, en ont conservé les détails. Le baron de Derval eut pour enfants naturels une fille nommée Mauricette (Pr. II, 1709), et un fils nommé Georges de Derval, sgr de la Lanceule et des Landelles en 1471, capitaine de Fougeray et de Derval en 1476, et tige de la branche de Derval qui s'est

perpétuée jusqu'à nos jours. C'est le même baron qui accueillit la dédicace de l'histoire de Bretagne par Pierre Le Baud (Hist. II, 245), et qui en 1475 ratifia le traité de Senlis (Pr. III, 295). Il mourut le 31 mars 1482. Sa veuve mourut le 3 décembre 1500.

2° *Gilette*, sa sœur, épousa Jean Raguenel, baron de Malestroit, seigneur de Largoet, vicomte de la Bellière.

3° *Marguerite* épousa d'abord Guy ou Jean de la Chapelle seigneur de Molac, puis Jean Blocet. (Pr. III, 575).

(*a*) *Georges* de Malestroit, frère légitimé des précédents, prit possession de Combourg en 1482 et mourut en 1483 (Pr. III, 459).

(*b*) *Jean* de Malestroit obtint du Duc en 1484 la jouissance provisoire de Combourg. (Pr. III, 459).

IV. — BRANCHE D'UZEL ET DE PONTCALLEC.

IXe Degré.

1° **Hervé** de Malestroit, fils de Jean de Châteaugiron seigneur de Malestroit et de Jeanne de Dol, perdit son père en 1374, et contribua en 1376 à la défense de Saint-Malo. A. du Paz le qualifie seigneur du Chastel. En 1415 il était capitaine de Vannes et avait bouche à cour, pendant un mois, pour lui et un gentilhomme. C'est probablement lui, plutôt que son fils, qui était chambellan du duc en 1425. (Pr. II, 896, 900, 1195).

Xe Degré.

« **Hervé** de Malestroit, fils de messire Hervé de Malestroit, » (Pr. II, 897), confondu à tort avec son père par A. du Paz, retenu pour la cour comme Écuyer en 1418, commanda plusieurs hommes en 1431. (Pr. II, 1173, 1223, 1234). De son mariage avec Tiphaine de la Motte, puis avec Perronnelle de l'Argentaye, dame de Pontcallec en 1440, il eut plusieurs enfants. En 1437 il renouvela son serment de fidélité au Duc et parut en 1451 aux États de Vannes. (Ib. 1307, 1579).

XIe Degré.

1° **Jean** de Malestroit, fils aîné de Hervé et de Tiphaine de la Motte, épousa Perronelle dame *d'Uzel*, de la Soraye, du Marchaix, etc.. Il fut de son côté chevalier, seigneur de Mésanger, etc.. (Pr. II, 1412, 1580, 1715, 1201).

2° *Guillaume* fut Évêque de Nantes en 1443, se démit en 1462, devint archevêque de Thessalonique et mourut en 1491 au Mans.

3° *Jacquette* épousa 1° Jean de Blossac, 2° Guy de Saint-Amadour.

4° *Isabeau* épousa 1° Guillaume de Sévigné, 2° Guil. de Beaumanoir.

5° Jean de Malestroit, issu du 2e mariage, fut seigneur de l'Argentaye du chef de sa mère (Pr. II, 1746), et de Pontcallec. Il épousa Anne de Penhoet, et en eut plusieurs enfants.

XIIe Degré.

1° Jean de Malestroit, fils de Jean et de Perronelle de la Soraye, seigneur d'Uzel mourut sans postérité.

2° Hervé, son frère, seigneur de Mésanger, d'Uzel, de la Soraye, etc., épousa Marguerite de Beaumanoir du Besso, qui lui donna deux enfants. Il vivait en 1526.

3° *Jeanne* épousa Henri de Plédran;

4° *Isabeau* fut femme de Vincent de Plœuc;

5° *Louise* épousa en 1480 Alain de la Chapelle;

6° Gilette, mariée à Raoul de Landugen.

(*a*) Jean de Malestroit, cousin germain des précédents, seigneur de Pontcallec, épousa Marguerite de Rosmadec, dame de Tronchâteau; mentionné dès 1478, il assista en 1498 au mariage d'une Rohan-Guémené, et mourut le 31 décembre, en 1507. (Pr. III, 725, 807).

XIIIe Degré.

1° *Jacques* de Malestroit, fils de Hervé, seigneur d'Uzel, etc., mourut jeune.

2° *Françoise*, sa sœur, porta son cœur et ses biens à Fr. de Coetquen.

(*a*) Louis de Malestroit, seigneur de Pontcallec et de Tronchâteau, épousa Maguerite de Rohan-Guémené, et prit part à divers actes en 1527 et 1529. (Pr. III, 972, 985.)

(*b*) *Marie*, sa sœur, épousa Jean de Montbourcher.

XIVe Degré.

(*a*) Louis de Malestroit, fils de Louis, seigneur de Pontcallec, de Tronchâteau, etc., mentionné en 1542 (Pr. III, 1039, 1046), épousa Louise de Locpriac, et mourut sans postérité.

(*b*) *Anne* de Malestroit, sa sœur, épousa René ou David Papin, seigneur de la Tévinière. Elle recueillit Pontcallec, Tronchâteau, etc., qui passèrent à son fils Jean Papin, puis à sa petite fille Marie, épouse de Charles de Guer.

LES PAROISSES (SUITE).

(Par M. l'abbé Luco.)

PLUMELEC ET SAINT-AUBIN.

Ces deux paroisses, unies à une date inconnue, faisaient partie du doyenné de Porhoët. Au commencement du dernier siècle, la première reconnaissait encore le marquis de Guémadeuc pour seigneur fondateur. Cependant, malgré l'assertion contraire d'Ogée, elle fut toujours soumise à la collation libre (1). De bonne heure et probablement dès le XIe siècle, ses dîmes furent annexées au prieuré bénédictin de Locmaria, membre de l'abbaye de femmes de Saint-Sulpice de Rennes. A partir de cette époque jusqu'à la grande Révolution, la prieure de ce bénéfice conventuel perçut ici toutes les dîmes. Comme partout ailleurs, la quotité de cette redevance subit des variations; mais, dès le XVIe siècle au moins, elle se fixa définitivement à la 33e gerbe. Le recteur, qui aurait dû être portionnaire, devint, grâce à un concordat, participant à ces dîmes; c'est-à-dire que, pour lui tenir lieu de portion congrue, la prieure de Locmaria, unique gros décimateur, lui abandonnait le tiers des dîmes de sa paroisse (2). Tel fut l'état des choses pendant les deux siècles derniers.

L'église paroissiale, portant les dates de 1502 et 1554, vit, en 1555, reconstruire une partie de sa nef ou refaire le lambris de sa voûte, réparer son chœur en 1672, et reçut des additions en 1689. Comme l'indique le nom de la localité, dans lequel il est facile de voir le *plou* de *Melec*, cette église était placée sous le vocable de saint Melec, Meleuc, Melair ou Meloir, jeune martyr de la Cornouaille armoricaine et massacré tout à la fin du VIIIe siècle (3). Elle renfermait une chapelle de Sainte-Marguerite, dépendant du manoir de Penquelen, dont les propriétaires y avaient leur tombe prohibitive (4).

Partagé entre les frairies du bourg, de Callac, de la Chaussée, de Lanvaulx, de Lesnohen (Lénohan), de Lestiernan et de Lignier (Linier), le territoire de Plumelec portait les chapelles suivantes : de la Magde-

(1) Néanmoins, ce n'est point à ce fondateur, réel ou prétendu, qu'Ogée en attribue la présentation, mais à la prieure de Locmaria.

(2) Aveu rendu au roi, le 17 octobre 1619, par la prieure de Locmaria. (Archives départementales de la Loire-Inférieure.)

(3) Quoique l'abbé Cillart l'appelle *Melocus* et le dise prêtre, il est probable que le patron de cette paroisse n'est pas différent du saint Meloir, appelé *Melocus*, et dont la vie se trouve dans Albert de Morlaix et dom Lobineau.

(4) Le bourg de Plumelec fut, en 1790, érigé en chef-lieu de canton; mais la circonscription nouvelle des paroisses, dressée, en 1802, conformément aux stipulations du Concordat, ramena cette paroisse à son état actuel.

laine, au village de ce nom; de la Trinité, au village de Cadoudal; de Saint-Maudé, en un lieu isolé; et celles, de vocables inconnus, situées dans les châteaux de Cadoudal, de Callac, de Bréhé et de Talcoëtmeur.

A côté de ses frairies, la paroisse de Plumelec renfermait une autre subdivision qui était religieuse. Je veux parler de l'ancienne trève de Callac, dont le chef-lieu porte encore, dans des documents du XVIIe siècle, le nom de *bourg de Callac* (1). Comme tout bourg trévial, celui-ci eut aussi sa chapelle dont le vocable reste ignoré. Avec un peu de bonne volonté, et par la même raison, on pourrait trouver une seconde trève de Plumelec dans le quartier de Cadoudal, dont le principal village est aussi désigné, dans des pièces du XVIe siècle, sous le nom de *bourg de Cadoudal* (2). Mais il est vraisemblable que cette dénomination est impropre et tire son origine de l'existence en ce lieu d'un établissement monastique et du siège d'une juridiction seigneuriale, celle du château de Cadoudal. Du reste, bien que remontant à 1578, les anciens registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse ne font aucune mention de ces deux trèves.

Sur la paroisse, il y avait deux établissements monastiques.

C'était d'abord le riche prieuré conventuel de Notre-Dame-de-Locmaria, déjà nommé à l'occasion des dîmes. Quoique son histoire doive trouver sa place ailleurs, il est bon d'en dire un mot ici. Peuplé presque exclusivement de religieuses issues des premières familles de Bretagne, ce petit monastère jouissait du privilège d'admettre à la profession et possédait une juridiction civile qui, pendant le siècle dernier, s'exerçait au bourg même de Plumelec. Pourvue par l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, la nouvelle prieure prenait possession de ce bénéfice avec de grandes solennités. Parmi les cérémonies usitées à cette occasion, une doit paraître un peu exorbitante. En surplis et avec étole blanche, le recteur de Plumelec devait encenser la prieure auprès de la grande porte d'entrée. Je ne sais si la richesse avait introduit le relâchement dans cette communauté; mais, lorsque j'en écrirai l'histoire, il me sera facile de prouver combien sont puériles et contraires à la vérité certains récits qui, à son sujet, ont jadis trouvé place dans le bulletin de la Société polymathique. Il est parfois des légendes qu'il faut savoir taire, alors surtout qu'on ne peut les asseoir sur aucun fondement et, à plus forte raison encore, quand elles sont positivement contredites par les circonstances mêmes dont l'imagination veut les embellir.

L'autre établissement régulier, mais d'hommes cette fois, n'était autre que le prieuré de Saint-Julien-de-Cadoudal, fondé et présenté par les seigneurs de Cadoudal qui, sous le titre d'*hôpital*, le faisaient déjà desservir par deux trinitaires, avant l'érection de la ministrerie de Rieux à

(1) Archives du château de Callac.

(2) *Ibid.*

laquelle, vers le milieu du xive siècle, ils en attribuèrent la collation tout en se réservant le droit de patronage ou de présentation. La chapelle prieurale de Saint-Julien, dont il reste encore des ruines, et celle de la Trinité, mentionnée plus haut, étaient presque contiguës et dépendaient l'une et l'autre de ce bénéfice. Il y a quelques années seulement, après avoir fait déblayer un monceau de pierres, j'ai trouvé, dans la première et auprès des marches de l'autel, la pierre tombale du prieur Édouard le Limonnier, mort le 11 mars 1698 et inhumé là le lendemain. L'inscription était parfaitement lisible. Le dernier titulaire, présenté par Éléonore-Julie de Guémadeuc, dame de Cadoudal, et pourvu par le ministre de Rieux, fut Jean-Marie de La Houssaye, ministre lui-même de la Trinité de Sarzeau et mort au commencement de ce siècle, à l'âge de 84 ans, au château de la Grationnaye, en la paroisse de Malansac.

D'autres bénéfices secondaires, mais non réguliers, s'étaient fondés sur cette paroisse de Plumelec.

Il y avait la chapellenie de Talcoëtmeur, desservie d'un nombre inconnu de messes dans la chapelle domestique du château, dont elle portait le nom, fondée et présentée par les seignenrs propriétaires de ce manoir et dotée de trois parcelles de terre situées au *Clos-Lécho*, au *Clos-Bras* et au *Clos-à-Bœufs*, auprès du village de la Ville-Audren.

Celle de Jean-Béguet, ainsi appelée du nom de son fondateur, qui était prêtre et en avait réservé la présentation à ses héritiers, était chargée de deux messes à célébrer par semaine, le jeudi et le samedi, aux autels du Saint-Sacrement et de Notre-Dame, dans l'église paroissiale. Le pré Béguet, d'une contenance de douze cinquantes, partie sous terre labeur et partie sous prairie, en composait tout le temporel.

La chapellenie de la Magdelaine, chargée aussi d'un nombre inconnu de messes, se desservait dans la chapelle de ce nom. Fondée par un descendant des lépreux et présentée par ses héritiers, elle était conférée par l'Ordinaire et avait encore un chapelain en 1790.

C'était enfin celle de Saint-Yves, dont le service se faisait au maître-autel de l'église paroissiale et dotée d'une maison, au bourg, avec un petit jardin derrière, d'un autre jardin, auprès du même bourg, et du *pré de Langarais,* situé dans les dépendances du village de ce nom, jadis appelé Guerlangarais.

Quant à la paroisse de Saint-Aubin, improprement désignée, pendant les derniers siècles, sous la dénomination de trève, elle figure encore au pouillé de 1422, dressé pour les Questaux dus au chapitre et ne comprenant, par suite, que les seuls bénéfices à charge d'âme. Elle se trouve aussi mentionnée, à la date de 1387, dans les archives du même chapitre; et en 1542, dans celles du château de Callac, avec le titre de *Bourg et paroisse de Saint-Aubin*; mais son nom est absent des pouillés de 1516 et 1580. Il convient d'ajouter qu'il ne se rencontre

point davantage ni dans les registres des annates remontant au xvᵉ siècle, ni dans les plus anciennes provisions connues pour la paroisse de Plumelec. Mais sa présence au susdit pouillé de 1422, avec la taxe de deux sous, semble un titre suffisant pour en prouver l'existence, appuyée, d'ailleurs, sur ce fait que le recteur de Plumelec dîmait seul et à la 33ᵉ gerbe dans toute l'étendue de cette prétendue trève (1). Le silence observé par les documents plus modernes démontrerait uniquement la haute antiquité de son annexion à Plumelec. Dans son église, placée sous le vocable du saint évêque Aubin, les sablières, situées des deux côtés du chœur, portent une inscription gothique en creux, révélant que cette partie de l'édifice fut refaite, en 1513, par Jean de Callac, seigneur de Rohan et de la Sauldraye, qui y avait son enfeu prohibitif, et que Jacquette de Kermené, son épouse, missire Hervé de Callac, son frère, et Maure de Callac, son fils, avaient déjà été inhumés en ce lieu. Un cimetière, encore planté de vieux ifs, entourait l'édifice, maintenant réduit au rang inférieur de simple chapelle.

La chapellenie de la Ville-Perron, ainsi appelée du nom du hameau dans le voisinage duquel était située sa dotation, se desservait, encore à la fin du siècle dernier, dans cette église, au petit autel placé du côté de l'épître. Son temporel se composait d'une maison, avec jardin, pré doux, fontaine et autre pré, non loin de la croix de Saint-Laurent; d'un autre petit pré, d'une lande nommée *Le Gac prové*, d'une pièce de terre dite *Les Cotteaux*, et enfin de deux autres parcelles de lande.

Recteurs de Plumelec et de Saint-Aubin.

1414. Jean Islandre, encore titulaire au mois de novembre 1414.
1414..... Jean Plaudren.
1463-1464. † Guillaume ou Golvin de la Houlle, recteur de Bréhan-Loudéac, après l'avoir été de Baden, vint ici, en permutant avec un titulaire dont le nom nous reste inconnu.
1488. † Michel James.
1551. † François Le Febvre, chanoine de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses.
1552. R. Guillaume du Quirisec, trésorier et chanoine de la cathédrale de Vannes.
1553-1562. † Pierre Vaunoise, sous-chantre de la cathédrale, mort, le 24 mai 1562, et inhumé à Saint-Pierre. Il eut, sans doute, pour successeur le prêtre Lantrein qui, après

(1) De cette question de dîme, on peut déduire que l'annexion de Saint-Aubin à Plumelec est postérieure à la fondation du prieuré de Locmaria et, probablement, la conséquence de la concession des dîmes de Plumelec à ce prieuré.

avoir résigné, vécut encore de longues années à Plumelec et, jusqu'en 1580, signait aux registres avec le titre d'ancien recteur de la paroisse.

1569. † Claude de Baud mourut au mois de décembre.

1569-1589. Jean Vivian, de famille noble, pourvu par l'évêque, le 16 décembre 1569, prit possession le surlendemain.

1592. R. Jean Nepveu, simultanément vicaire perpétuel de Saint-Pierre, donna procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et permuter avec lui contre le rectorat de Plœren. Il mourut au mois de décembre de la même année.

1592-1612. † Guillaume Gicquel, originaire de Plumelec, pourvu en Cour de Rome, le 30 octobre 1592, ne prit possession que le 20 juin de l'année suivante. Il eut pour compétiteurs Olivier Jouan et Guillaume Jagu, qui s'étaient fait conférer ce bénéfice comme vacant par le décès de Jean Nepveu; mais il les débouta sans peine et demeura paisible possesseur jusqu'à sa mort, arrivée en juin 1612.

1612-1620. François Gaignous, clerc du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'Ordinaire, le 2 juillet 1612, prit possession le 2 septembre.

1621. R. Olivier Morvan, originaire aussi de cette paroisse et n'étant encore que sous-diacre, résigna ce bénéfice, au mois d'août 1621, pour le permuter avec le suivant contre le rectorat de Saint-Gonnery.

1621-1649. François Chevalier, aumônier de l'évêque et recteur aussi de Berric, pourvu par l'Ordinaire, le 25 août 1621, prit possession le 29. Mais il lui fut prescrit, sous peine de nullité de cette collation, de résigner Berric dans le délai d'un mois à partir de sa prise de possession. Sous son rectorat, l'archidiacre Claude Gouault se permit de faire, sans être accompagné de lui, les obsèques de la veuve du Plessix, morte dans l'enclos du prieuré de Locmaria. Il protesta contre cet empiétement et intenta même, au présidial de Vannes, un procès à ce dignitaire de la cathédrale.

1649-1661. R. Jean Hus. Probablement originaire de Carentoir et décédé au presbytère, après avoir résigné son bénéfice, il fut inhumé, le 21 mars 1662, dans l'église paroissiale, devant le maître-autel.

1661-1667. R. Yves Louaisel résigna aussi, en 1667, et devint plus tard recteur de Loyat et de Mohon.

1667-1676. R. Jean Guihur, dont on ne trouve ni les provisions, ni la prise de possession, résigna en faveur du suivant, resta à Plumelec, y mourut, le 17 mai 1677, et fut inhumé, le surlendemain, dans l'église paroissiale.

1676-1689. † François Martin fut aussi inhumé dans son église paroissiale, le 28 février 1689.

1689-1708. R. Rodolphe Pédron, pourvu par l'Ordinaire au commencement de 1689, fit une grave maladie, dont on ignore le dénouement qu'il craignait devoir lui être fatal, et donna procuration, le 24 mai 1708, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1708-1721. † Charles Sauvaget, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc et déjà malheureux dans ses prétentions sur le rectorat de Plouharnel, obtint du Saint-Siège des provisions pour Plumelec et en prit possession, le 4 septembre 1708. Décédé, le 16 avril 1721, il fut inhumé, le 18, dans le cimetière.

1721. R. Jérôme-Joseph Huchet de la Villechauve, futur chanoine de Vannes, pourvu par l'évêque, le 22 avril 1721, résigna entre les mains de son collateur, le 25 octobre suivant, et devint recteur de Saint-Vincent-sur-Oust.

1721-1729. R. Pierre Hardy, vicaire perpétuel de Sainte-Croix de Josselin, pourvu de Plumelec par l'Ordinaire, le 25 octobre 1721, prit possession le 11 novembre. Pour devenir recteur de Carentoir et déguiser une permutation, il résigna entre les mains de l'évêque, le 26 août 1729.

1729-1733. † René Jamoays, recteur de Carentoir, pourvu par l'Ordinaire, le jour même de la précédente résignation, prit possession le 13 septembre. On ne connaît ni le jour, ni le lieu de sa mort arrivée hors de sa paroisse.

1733-1745. † Julien-François Quatreville, originaire de Taupont, pourvu en Cour de Rome, le 1er septembre 1733, prit possession le 19 décembre. Hors de sa paroisse aussi, il décéda au mois de mai 1745.

1745-1454. † Pierre Fraboulet, du diocèse de Cornouailles, prêtre à Molac et nommé curé d'office de Plumelec, à la mort du précédent recteur, fut pourvu de cette paroisse en Cour de Rome, le 23 juin 1745, et en prit possession le 10 août. Il l'avait gagnée au concours du 20 mai. A l'âge de 46 ans, il mourut, le 15 avril 1754, et fut inhumé dans le cimetière.

1754-1760. R. Jean-Marie Renaud, de la paroisse de Saint-Pierre et membre de la communauté des prêtres de Saint-Michel,

Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 3 octobre 1754, prit possession le 14 du même mois. Le 1er octobre 1760, il donna procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, qui était son frère. On ignore ce qu'il devint lui-même par la suite.

1760-1769. † Louis-Julien Renaud, curé de Bourg-Paul, pourvu en Cour de Rome, le 4 novembre 1760, prit possession le 28 avril de l'année suivante. N'ayant encore que 39 ans, il mourut, le 16 janvier 1769, et fut inhumé dans le cimetière.

1769-1789. R. Julien Giquello, originaire et curé de Plumelec, vainqueur au concours du 13 avril 1769, reçut de Rome ses provisions datées du 15 juin suivant, et prit possession le 6 août. Pour devenir recteur de Guégon, où nous l'avons déjà rencontré, il résigna ce bénéfice, en 1789.

1789-1792. Joseph Cudon, originaire de Limerzel et curé de Plumelec, refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et demeura néanmoins à la tête de sa paroisse jusqu'après le milieu de 1792. Le 9 février de cette année, il réclamait même au directoire du district le paiement de sa portion congrue et celle de son curé, fournies antérieurement, dit-il, par le chapitre. J'ignore s'il obtint gain de cause, comme j'ignore à quel titre ces portions étaient payées par le chapitre. On ne sait ce qu'il devint pendant la Révolution à laquelle il survécut, puisqu'on le rencontre, à la date du 18 octobre 1802, prêtant le serment entre les mains du préfet du Morbihan, comme nouveau recteur de Pleugriffet.

PLUMÉLIAU. (1)

Comme la précédente, du doyenné de Porhoët et aussi à collation libre, cette paroisse, un des meilleurs bénéfices à charge d'âmes du diocèse, porte un nom dans lequel il est facile de trouver le *Plou* de *Méliau*, prince de la Cornouaille armoricaine, sur la fin du VIIIe siècle, honoré, comme martyr et père de saint Meloir, patron de Plumelec. Placée sous le vocable du premier, l'église paroissiale, rebâtie en 1696, possède une belle tour. Le recteur Toussaint Cormier y fit une importante fondation. Pour deux services par an et une messe par semaine, célébrés à son intention et pour le repos de son âme, il donna une somme considérable, dont les rentes devaient s'employer à l'instruction et à l'établissement de la jeunesse. L'économe, chargé de la distribution de

(1) Formes anciennes : *Plemeliat*, paroisse, 1286 (duché de Rohan-Chabot). — *Plumelliau*, 1583 (abbaye de la joie).

ces revenus, avait 600 livres à consacrer, chaque année, pour faire apprendre leurs métiers aux jeunes gens que le recteur lui désignait, et pour secours aux pauvres de la paroisse. Une autre somme annuelle de 150 livres était destinée au prêtre qui faisait les petites écoles.

Unique gros décimateur, le recteur perçut, pendant longtemps, la dîme à la 33e gerbe sur tout le territoire de sa paroisse; ce qui, en 1619, lui rapportait un revenu annuel de 1200 livres. Mais la pénitencerie de Vannes ayant été rétablie par une ordonnance épiscopale du 26 janvier 1630, le même décret annexa à cette fonction de la cathédrale ou à ce canonicat les deux tiers des dîmes de Pluméliau et n'en laissa que l'autre tiers au recteur, pour lui tenir lieu de portion congrue. Malgré le consentement du chapitre donné à cettre union, ce nouvel état de choses n'eut pas une longue durée, s'il faut en croire l'abbé Cillart affirmant que, au milieu du XVIIIe siècle, le recteur était seul décimateur et à la 33e gerbe. Pour maison presbytérale, ce titulaire, comme celui de nos jours, avait le manoir noble de Saint-Thomas, situé à une certaine distance du bourg et dont dépendait un grand et riche pourpris.

La paroisse possédait une trève, dont le chef-lieu se trouvait au bourg de Saint-Nicolas-des-Eaux. La chapelle de ce lieu était tout à la fois tréviale et prieurale, c'est-à-dire qu'elle dépendait du prieuré bénédictin de Saint-Nicolas, membre de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, et servait, en même temps, pour les fonctions curiales. Dans le chœur de cet édifice, on voit encore une inscription gothique révélant que la charpente et le lambris furent posés, en 1524, par Jean Layec, ouvrier de Moréac.

D'autres chapelles s'élevaient sur le territoire de Pluméliau.

Il y avait d'abord celle de Saint-Nicodème, bâtie aux frais du recteur Louis de Kervéno, auquel Ogée donne le titre de baron, et dont la construction s'acheva, en 1539, comme nous l'apprend une inscription gothique, gravée en creux sur une banderole du bas-côté. Une autre inscription, placée à l'extérieur, montre que le monument reçut des additions en l'année 1649. La tour ou clocher renfermait une cloche plus ancienne que l'édifice et portant la date de 1507. Inutile de reproduire ici les légendes nombreuses et variées, qui se racontent dans le pays sur l'origine de cette belle chapelle ; on peut les lire dans l'ouvrage de Cayot-Délandre et ailleurs.

Tout auprès de Saint-Nicodème se trouvait une chapelle placée sous le vocable de Sainte-Anne et désignée aussi sous le nom de *chapelle du cloître*, appellation qu'on ne saurait expliquer.

Enfin le petit village de Saint-Claude, situé sur les confins de Pluméliau et de Remungol, renfermait une autre chapelle ayant pour titulaire le saint dont cette localité porte le nom. Il en était de même au village de la Ferrière ; mais le titulaire de celle-ci reste inconnu.

Outre l'établissement monastique déjà mentionné, cette paroisse

renfermait plusieurs bénéfices secondaires, des chapellenies récentes et de mince valeur.

C'était d'abord celle du Rosaire, qui, pour la première fois, nous apparait en 1738, présentée par la famille Le Bras, conférée par l'Ordinaire, chargée d'une messe par semaine à célébrer à l'autel et à la chapelle du Rosaire dans l'église paroissiale. Composée de maisons et de terres, sa dotation se trouvait située au village de Kerjugan, en la paroisse de Guénin.

Il y avait une seconde chapellenie de même vocable, qui se rencontre aussi pour la première fois en 1738. Présentée, à la fin du siècle dernier, par la famille Kervio et à la collation de l'évêque, celle-ci se desservait d'une messe, à chaque fête de la sainte Vierge, dans la chapelle de la Ferrière, et avait une maison et des terres au village de Kergouhier.

Celle de Notre-Dame de la Consolation, chargée d'un nombre inconnu de messes célébrées également à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, avait pour dotation une tenue située au village de Kercadoret.

La chapellenie de Kerfloch, ainsi nommée du village dans lequel était sa dotation composée d'une tenue, avait pour patrons les membres de la famille Le Strat, et pour collateur l'Ordinaire, se desservait dans la chapelle du Cloître et dans l'église paroissiale.

Enfin celle de Kermorheven, qui tirait aussi son nom de celui du village où se trouvait situé son temporel composé d'une tenue, se desservait en messes dites à l'autel du Rosaire dans l'église paroissiale.

Tous ces petits bénéfices, conférés par l'évêque sur la présentation de patrons dont quelques-uns nous demeurent inconnus, avaient encore des titulaires en 1790.

Recteurs de Pluméliau.

1372. . . . . Auffroy ou Géoffroy Penros, précédemment recteur de Languidic.

1381-1384. Géoffroy de Dyant. Les deux fois que ce nom a été rencontré, il était accompagné de cette abréviation qu'on ne peut interprêter.

1471. † Guillaume Le Lodic.

1473. R. Guillaume du Fresne, recteur simultanément de Cléguer dont la possession lui était contestée, résigna Pluméliau en faveur de son compétiteur, dont le nom reste ignoré.

1497-1500. R. Henri Loz, pourvu en 1497, résigna pour retourner à Lanvaudan, d'où il venait, et permuter avec le suivant.

1500. . . . . Jean Loz.

François de Salvagnes, chanoine de la cathédrale et vicaire général de l'évêque de Vannes, résigna, à

une date inconnue, en faveur du suivant, mais avec réserve de la moitié des revenus du bénéfice jusqu'à la fin de sa vie. Il vivait encore en 1537.

1537. R. Michel de Coëtlogon.

1537-1539. Louis de Kervéno.

1578-1588. R. Guillaume Pierres résigna entre les mains du Pape en 1588 et mourut en juillet 1595.

1588-1595. R. François Quilleré, originaire de Pluméliau, pourvu en Cour de Rome, le 14 juillet 1588, prit possession l'année suivante. Après avoir lui-même, le 7 septembre 1595, résigné entre les mains de l'Ordinaire, il resta dans sa paroisse, y remplissant les fonctions de simple prêtre.

1595-1597. † Grégoire Le Peuch, originaire de Pluméliau, pourvu par un des vicaires généraux, le 7 septembre 1595, sur une résignation *in favorem* déguisée, prit possession le 10. Cette manœuvre de son prédécesseur lui donna un compétiteur dans la personne de Jean Kerhellio, qui obtint, en Cour de Rome, le 15 octobre 1595, des provisions pour ce bénéfice réputé vacant par le décès du susdit Guillaume Pierres. Si Le Peuch réussit à le débouter et à rester à la tête de la paroisse, ce ne fut que pour fort peu de temps.

1597-1602. R. Jean Kerhellio, originaire aussi de Pluméliau et qui, pour la seconde fois, s'était fait délivrer des provisions par le Légat, le 15 décembre 1596, et avait repris possession le 25 janvier, par dévolut sur Le Peuch, profita du décès de ce dernier pour obtenir de ce Légat, le 27 du même mois, une nouvelle collation et prendre encore possession le 23 avril. Pour se rendre compte de cet état de choses, il ne faut point oublier que c'est ici le beau règne des troubles répandus par les guerres de la Ligue. Il résigna en faveur du suivant qui était allié à sa famille.

1602-1604. † Yves Le Strat, également originaire de cette paroisse, mourut au mois de mars.

1604-1630. R. Jean Gentil, de Paris, aumônier de l'évêque de Vannes et futur chanoine de la cathédrale, pourvu en Cour de Rome, le 26 avril 1604, prit possession le 9 juillet, et réussit à débouter Pierre Le Gallic et Guillaume Euzenot, qui avaient aussi des prétentions sur ce bénéfice. Devenu pénitencier, il résigna, en 1630, entre les mains de l'Ordinaire, pour fournir le moyen d'unir les fruits de cette paroisse à la Pénitencerie.

1630-1632. † Julien Guégan, originaire et curé de Pluméliau, pourvu par l'Ordinaire le 14 juin 1630, prit possession le 4 août et mourut au commencement de 1632.

1632-1634. R. Guillaume Le Gallois, prêtre du diocèse de Coutances et futur chanoine théologal de Vannes, pourvu par l'évêque, le 14 mars 1632, prit possession le 23 du même mois. Déjà protonotaire apostolique, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 16 avril 1634, pour devenir recteur de Noyal-Muzillac.

1634-1649. Mathurin Nicolazo, de Noyal-Pontivy, recteur de Malansac et secrétaire de l'évêque, pourvu par ce Prélat, le 16 août 1634, prit possession le 3 décembre. Après avoir résigné à une date inconnue, mais antérieurement à 1652, il devint titulaire du bénéfice paroissial de Saint-Nolff.

1669-1673. † Toussaint Cormier, bachelier de Sorbonne, conseiller du roi et aumônier de la reine-mère régente, fut probablement le successeur immédiat de Nicolazo et mourut le 23 février 1673.

1673-1720. † Mathurin Farcy mourut au mois de décembre, hors de sa paroisse.

1721-1737. † Pierre-François Dillay, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'évêque, le 2 janvier 1721, prit possession le 19. Décédé, à l'âge de 69 ans, le 10 août, il fut inhumé, le 11, dans le cimetière.

1737-1740. R. Charles-Joseph Le Corre du Cosquer, recteur de Locmalo, et doyen de Guémené, pourvu par l'évêque, le 10 août 1737, prit possession le 18. Vicaire général du diocèse et malade, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, resta néanmoins à Pluméliau, où il mourut, à l'âge de 57 ans, le 7 mai, et fut inhumé, le 9, dans le cimetière.

1740-1771. † Antoine-Hyacinthe Hus, originaire de Saint-Gilles-Hennebont, seigneur de Kerlo, licencié *in utroque jure*, et probablement neveu du précédent, pourvu par l'évêque, le 6 mai 1740, prit possession le même jour. A la fin de 1757, il y avait contre lui, à l'officialité, une procédure dont j'ignore le motif et le résultat. Décédé, à l'âge de 60 ans, le 5 avril, il fut inhumé, le 7, dans le cimetière.

1771-1791, † Yves Le Mercier, recteur de Locminé et Moustoir-Radenac, pourvu par l'Ordinaire, le 9 juin 1771, prit possession le 3 juillet. S'il vint ici, c'est parce qu'il n'avait point réussi à se faire conférer la paroisse de Bignan, résignée en sa faveur par un

titulaire qui mourut trop tôt. Décédé lui-même, à l'âge de 66 ans, le 17 janvier 1791, il fut inhumé, le 18, dans le cimetière (1).

PLUMELIN. (2)

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette paroisse tire son nom de celui de saint Melaine, patron de la localité et titulaire de son église paroissiale. Elle avait, au milieu du siècle dernier, son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe. Cette quotité était probablement plus avantageuse pour lui au commencement du siècle précédent, puisque le titulaire de 1619 déclare avoir affermé toutes ses dîmes moyennant une rente annuelle de 80 perrées de seigle, 20 perrées de froment et autant d'avoine. Comme on le voit, les gros fruits de ce bénéfice n'étaient point alors à dédaigner.

L'église paroissiale renfermait, au XVIIe siècle, les chapelles de Saint-Michel et de la Trinité et au moins deux petits autels placés sous les vocables de Notre-Dame et de saint Louis. Le Père Maunoir, célèbre missionnaire jésuite, y donna une grande mission entre 1663 et 1666.

Plusieurs autres édifices religieux s'élevaient sur le territoire de Plumelin.

C'était d'abord la belle chapelle de Notre-Dame de la Fosse, au village de ce nom. Une inscription gravée sur ses sablières fournit approximativement la date de sa construction, en donnant les noms de Jean Denis et Olivier Jossic, deux recteurs successifs du dernier quart du XVIe siècle. Deux fois l'an, le 15 août et la 2e dimanche après Pâques, on s'y rend en pèlerinage et l'on y conduit les enfants pour demander à la mère de Dieu de vouloir bien les préserver de la fièvre. Comme elle était entourée d'un cimetière muré à neuf peu de temps avant la Révolution, et que, dans son voisinage, il se trouvait une maison convenable, avec un jardin, pour servir de presbytère, elle fut érigée, en 1802, en église paroissiale, pour une population de 823 âmes démembrées de Plumelin. Mais le travail fait, en 1808, par le vicaire général Allain, pour une nouvelle circonscription des paroisses du

---

(1) Sa mort fut, pour sa paroisse, une perte d'autant plus regrettable, qu'elle donna lieu à l'assemblée électorale du district de Pontivy, dans le ressort duquel elle se trouvait, de prétendre le remplacer par un recteur constitutionnel, dans la personne du prêtre François Robo, originaire de Pontivy et qui, ayant prêté le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, exerçait alors les fonctions de vicaire à Berné. On ignore à quelle date Robo quitta Pluméliau et ce qu'il fit pendant le reste de la Révolution; mais, après le Concordat, il devint recteur de Plouray, et, comme tel, prêta, le 3 novembre 1802, serment entre les mains du préfet du Morbihan.

(2) Forme ancienne de ce nom : *Plœmelen*, 1422 (chap. de Vannes), c'est-à-dire le Plou ou la paroisse de saint Melaine, évêque de Rennes, mort en 530, date au-delà de laquelle ne saurait remonter la fondation de cette paroisse.

diocèse, lui supprima ce titre et la réduisit à son état primitif, sur la réclamation du recteur de Plumelin appuyé par les recteurs voisins, qui craignaient de perdre des parties de leurs paroisses pour l'arrondissement de celle-ci. Ce qu'on détruisit alors a été refait depuis peu par la création de la paroisse de la Chapelle-Neuve qui a cet ancien édifice pour église paroissiale. Elle méritait bien ce privilège auquel semblaient préluder depuis longtemps les faveurs du Saint-Siège. Dès l'an 1613, le Souverain Pontife Paul V y avait, en effet, érigé la confrérie du Saint-Sacrement, qu'il enrichit de plusieurs indulgences considérables et à laquelle, parait-il, il accorda, par une rare dérogation aux règles liturgiques, la faculté d'avoir continuellement le Saint-Sacrement dans cette chapelle, comme dans une église matrice.

C'étaient ensuite la chapelle frairienne de Saint-Jean, au village de Saint-Jean-du-Poteau; celles de Saint-Quidy et de Locmaria, situées dans les villages auxquels elles avaient donné leurs noms.

Il y avait enfin la chapelle domestique du château de Kerbourvelec et dont le titulaire est inconnu. Nous la retrouverons bientôt abritant le service d'une chapellenie, pendant plusieurs années.

Il s'était fondé ici plusieurs bénéfices secondaires assez importants.

Ce fut d'abord la chapellenie de Saint-Louis, qui avait été établie, sur la fin du XVIe siècle, par Jean du Botdéru, seigneur de Kergantel et mort sans hoirs de son corps. Présentée par les héritiers du fondateur et conférée par l'Ordinaire, elle se desservait, à l'origine, à l'autel de Saint-Louis, dans l'église paroissiale, de deux messes basses par semaine, le dimanche et le vendredi, à moins qu'il ne se présentât une fête, cas auquel la messe du vendredi y était transférée. Tel était encore l'état des choses, en 1619, suivant la déclaration du recteur, qui en évalue les fruits d'alors à 30 livres environ de revenu annuel; mais, avant la fin du même siècle, le service s'en trouvait, on ne sait pourquoi, transporté à la chapelle domestique du château de Kerbourvelec, situé sur la paroisse. De là, par une ordonnance épiscopale du 19 février 1756, il passa à la chapelle domestique aussi du manoir de Kerantré, en Crach, où il rssta jusqu'à la Révolution, bien que l'ordonnance précitée eût reconnu et réservé aux seigneurs de Kerbourvelec le droit de le rappeler, quand bon leur semblerait, à la chapelle de leur château. La dotation de ce bénéfice consistait en une belle maison au bourg de Plumelin, dite la *maison principale de la chapellenie*; en un verger cerné de ses murs et placé au levant de cette maison; en trois autres maisons situées au même lieu et dont l'une, avec écurie au pignon du levant, s'appelait la *métairie* et avait pour dépendances des jardins, des vergers, des terres, des prés et des landes; enfin en une tenue à domaine congéable au village de Kerbasque, dans la même paroisse.

A la présentation des seigneurs de Clainchap, en Plumelin, et à la collation de l'Ordinaire, la chapellenie de la Trinité, desservie d'une

messe basse célébrée, chaque vendredi, à la chapelle de même vocable, dans l'église paroissiale, valait 12 livres environ de revenu annuel, suivant la déclaration du recteur de 1619. Elle était dôtée d'une maison, avec jardins, terres, prés, prairies, landes, situés au village du Cosquer, et de rentes sur quatre ou cinq tenues de la paroisse. Le service en fut continué jusqu'à la Révolution.

La chapellenie de Clestivant, ainsi appelée du nom du hameau où se trouvait située sa dotation, et dite chapellenie de Clestivant de la Fosse de Notre-Dame, parce qu'elle se desservait, dans la chapelle de Notre-Dame de la Fosse, d'une messe basse, chaque dimanche et chaque fête chomée dans le diocèse. Présentée par le seigneur de Kergu, en Plumelin, manoir sous le nom duquel on la trouve aussi parfois désignée, elle était conférée par l'évêque. Sa dotation consistait en une métairie, située à Clestivant et composée d'une maison, avec jardin, courtil, terres, landes et prés. Suivant la déclaration faite en 1791 par le titulaire, ses revenus étaient alors de 100 livres. Tout le temporel de ce bénéfice, fondé au commencement du XVIIIe siècle, fut mis à la disposition de la nation et vendu au prix de 2,400 livres. Les archives lui donnent parfois le titre de *prieuré de Clestivant*.

Il y avait enfin celle des Lorgeoux, ainsi appelée aussi du nom de ses fondateurs François Lorgeoux et Olive Tanguy, son épouse, qui en réservèrent le patronage à leurs héritiers et en laissèrent la collation à l'évêque. Desservie d'une messe basse, chaque mercredi, à l'autel de Notre-Dame, dans l'église paroissiale, elle eut des titulaires jusqu'en 1790. Sa dotation demeure inconnue.

Recteurs de Plumelin.

...1455... Pierre Le Magré ou Magry.

1464-1477. † Olivier de Redoret, pourvu en 1464, fut aussi simultanément chanoine de Vannes et recteur de Plœmel.

1502. † Guillaume de Lentivy, chanoine de Vannes et titulaire de plusieurs autres paroisses du diocèse.

1528-1560. † Louis du Botdéru, chevalier du Saint-Esprit d'Auray et recteur aussi de plusieurs autres paroisses, mourut au mois de décembre 1560. Dans la chapelle de Saint-Quidy, mentionnée dans la notice, on conserve encore une petite cloche de son temps et portant une inscription sur laquelle se lit la date de 1533, avec les armes de la famille du Botdéru.

1577-1594. R. Bertrand Denis, *alias* Derien, résigna en Cour de Rome, le 4 février 1594.

1594-1595. R. Jean Denis, prêtre du diocèse, pourvu par le Souverain Pontife, le jour même de la résignation de son prédé-

cesseur, fit lui-même, le 23 février de l'année suivante, cession entre les mains de l'Ordinaire, de son bénéfice dont il venait de prendre possession la veille seulement. Resté titulaire de la chapellenie de Saint-Louis, sur cette paroisse, il mourut en 1596.

1595-1612. R. Olivier Jossic, curé de Plumelin, pourvu par l'évêque, le 23 février 1595, prit possession le 19. Malgré les contestations d'Olivier Audren, qui avait aussi obtenu des provisions pour ce bénéfice, il s'y maintint et administra la paroisse jusqu'en 1612, date à laquelle, par suite d'une transaction, il résigna entre les mains du Pape en faveur de son compétiteur, avec réserve d'une rente annuelle de 150 livres pour le reste de ses jours.

1612-1619. Olivier Audren ou Laudren (il signait de ces deux noms), originaire de Plumelin, pourvu par le Souverain Pontife, le 15 mars 1612, prit possession le 10 juin. On ignore quand et comment finit son rectorat.

1636-1670. † Jean Jagu.

1670-1671. † Pierre Lorance, sieur de Kersal, en Plougoumelen et recteur du Moustoir-Remungol, ne fit qu'apparaître ici. Il mourut le 24 mars 1671.

1671-1695. R. René de Lentivy. Son prédécesseur étant décédé en un mois de la réserve apostolique, il dut obtenir de Rome ses provisions dont la date précise est ignorée. L'absence de ces lettres ne permet point de savoir ce qu'il était. Atteint d'une maladie qui devait le conduire au tombeau, il donna procuration, le 17 avril 1695, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 400 livres. Il mourut en 1697.

1695. † Nicolas-Augustin de Lentivy, neveu du précédent et prêtre du diocèse, pourvu par le Souverain Pontife, en mai 1695, mourut le mois suivant.

1695-1729. R. Jacques Angeneau, recteur de Saint-Caradec-Trégomel et licencié *in utroque jure*, pourvu par l'évêque, le 16 juin 1695, prit possession le 22. Malade aussi et sentant sa fin prochaine, il résigna, le 7 mars 1729, entre les mains de l'Ordinaire. Décédé à Plumelin, le 15 mai suivant, à l'âge de 70 ans, il fut inhumé, le 16, sous le porchet de l'église paroissiale.

1729-1731. † Joseph-Alexis de Kerpaen, originaire de Cléguer, sieur de Kersallo et prêtre à Hennebont, pourvu par l'évêque, le jour même de la cession faite par son prédécesseur, prit possession le surlendemain. Tout jeune encore et

à peine initié dans ses fonctions curiales, il décéda, le 15 janvier 1731, à l'âge de 30 ans, et fut, lui aussi, inhumé, le lendemain, sous le porchet de la même église.

1731-1743. † Clément Le Candrec, originaire de Plaudren et curé de Loqueltas, pourvu par le Souverain Pontife, le 10 mai 1731, prit possession le 28 août. Ainsi que son prédécesseur, il n'eut pas une grande longévité. Mort, à l'âge de 45 ans, le 27 janvier 1743, il fut enterré, le lendemain, dans le cimetière.

1743-1750. † Jacques-Alexis Le Tallec, né dans la partie du bourg de Quimperlé appartenant au diocèse de Vannes, et curé de Brandivy, ayant remporté la victoire au concours du 28 mars 1743, reçut de Rome ses provisions datées du 6 mai suivant, et prit possession le 21 juin. Comme si le climat de cette paroisse avait voulu dévorer tous ses recteurs, celui-ci fut également moissonné à la fleur de l'âge. N'ayant encore que 37 ans, il mourut, le 16 août 1750, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière. On ne peut ranger parmi les titulaires de ce rectorat Jacques-Henri Poulce, vicaire perpétuel de Redon, qui, pourvu par l'évêque, le 11 septembre, en prit possession le 17 et le résigna au mois de novembre suivant entre les mains de son collateur, pour garder son vicariat de Redon.

1750-1782. † Guy Le Masson, originaire de Baud et curé de sa paroisse natale, pourvu par l'Ordinaire, le 17 novembre 1750, prit possession le 20. Plus heureux que ses prédécesseurs, il eut une vie d'une durée ordinaire et un long rectorat dans cette paroisse. Il avait, en effet, atteint sa 66e année, lorsque la mort vint le prendre, le 20 juin 1782. Il fut inhumé, le 21, dans le cimetière.

1782-1791. Jean-François Lorent, curé d'Elven, pourvu par l'Ordinaire, le 20 août 1782, prit possession le 3 septembre. Lorsque vinrent les jours mauvais, il resta fidèle à son devoir. On ignore s'il demeura caché au milieu de son troupeau ou dans le voisinage, où s'il dut, comme tant d'autres de ses confrères, s'éloigner du territoire de la patrie, afin de sauver sa tête, et passer quelques années dans les tristesses de l'exil; mais on sait que le retour de l'ordre ne le ramena point à Plumelin. Après le Concordat, le nouvel évêque de Vannes le nomma recteur de la paroisse de Noyal-Pontivy, et c'est à ce titre que, le 18 octobre 1802, il prêta serment entre les mains du préfet du Morbihan.

PLUMERGAT. (1)

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette ancienne paroisse qui, d'après Ogée, avait pour seigneur temporel le roi, comme successeur des ducs de Bretagne, et les Carmes de Sainte-Anne, comme propriétaires du fief de Bois-Juste, ne reconnaissait d'autre gros décimateur que son recteur, lequel percevait partout cette redevance à la 33e gerbe, même dans la frairie que l'abbé de Lanvaux choisissait pour y lever un droit de champart.

Placée sous le vocable de saint Thuriau, breton d'origine, mort évêque de Dol, vers le milieu du VIIIe siècle, et qui était aussi, comme il l'est encore, patron de la localité, l'église paroissiale se trouve mentionnée, dès le milieu du XIe siècle, dans la vie de Saint-Gildas, à l'occasion d'un miracle opéré par l'intercession du Saint-Abbé de Rhuys sur un paroissien de Plumergat. Atteint d'une grave maladie, cet homme accompagna ses voisins, qui se rendaient en pèlerinage au tombeau du saint fondateur et pour assister à la fête du 11 mai, qui célèbre l'invention de son corps sur le rivage de la mer et sa translation à l'abbaye de Rhuys. Arrivés dès la veille, ces pèlerins passaient dans l'église une grande partie de la nuit, pendant que les religieux chantaient les matines au chœur. Or, durant l'office, ce malade tomba à terre et passa pour mort. Ses compagnons se disposaient à le transporter dehors, lorsqu'un des moines prit le bâton, dont saint Gildas se servait dans sa vieillesse, et en fit trois signes de croix sur cet homme. Ressuscité ou guéri à l'instant même, celui-ci se leva, assista, comme tous les autres, au reste de cet office, à la fête du jour, et regagna son pays. Plus tard, l'auteur de la vie du saint abbé et témoin de ce miracle, le racontait à des personnes d'un haut rang auprès de l'église de Plumergat, et se trouvant là, à l'insu du moine, l'heureux malade confirma lui-même la vérité du récit qu'on venait d'entendre (2). Dans l'édifice actuel, bâti sous le rectorat et presque aux seuls frais de Louis Eudo, qui y fit donner une grande mission par le P. Maunoir, il reste des vestiges de cette ancienne église qui remontait, sans doute, à la grande restauration religieuse des premières années du XIe siècle. En 1696, on rencontre le baptême d'une de ses cloches, qui eut pour parrain André-Joseph

---

(1) Formes anciennes : *Plomorcat,* XIe s. (Vie de Saint-Gildas, par un moine de Rhuys, dans les *Acta Sanctorum*, t. II de janvier). — *Ploimargat,* 1205 (abbaye de Lanvaux).

(2) « Hanc ergo virtutem cùm posteà narrarem nobilibus quibusdam, ante ecclesiam Plomorcat, ille affuit (l'homme guéri), et jurejurando affirmabat ita fuisse, sicut dicebam. » (Vie citée de Saint-Gildas.)

Je ne donne ici qu'un récit abrégé de ce miracle, raconté tout au long, dans mon *Histoire de Saint-Gildas de Rhuys*, p. 154 et suiv.

de Robien, fils aîné du seigneur de Coët-Sal, en Pluneret, et pour marraine madame de Coët-Sal, sa mère.

Les autres édifices religieux, qui s'élevaient sur le territoire de cette paroisse, étaient fort nombreux.

Au bourg même, on voit encore les chapelles de la Trinité et de Saint-Servais. Suivant une inscription, en relief et en lettres gothiques, placée à droite de la porte occidentale, la pose de la première pierre de celle de la Trinité aurait eu lieu à la fin d'avril 1485. D'après la légende, la construction de la seconde serait due à un paysan de Plumergat qui avait l'habitude de faire, chaque année, le pèlerinage de Saint-Servan, auprès de Saint-Malo, et qui ne pouvant plus, à cause de son âge, entreprendre un si long voyage, eut une vision dans laquelle saint Servan ou Servais lui manifesta le désir d'avoir une chapelle en ce lieu. Après avoir rencontré bien des difficultés de la part de son recteur, enfin converti à son projet par un miracle, il parvint à élever cet édifice, sur une des sablières duquel il existe une inscription qui, en faisant remonter à 1610 la boiserie, nous donne probablement la date de sa construction. Cette chapelle fut dotée, en 1633, d'une nouvelle cloche, qui eut pour parrain Julien du Rohello, seigneur de Quenven, et pour marraine Gabrielle de la Bourdonnaye, dame de Ménaru.

Au village de Gornevec, l'abbaye de Saint-Gildas posséda toujours, — ce qui explique, sans doute, la présence du susdit moine à Plumergat,— une tenue assez considérable munie d'une chapelle, placée sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame et portant la date de 1543 dans une inscription en capitales romaines sculptée en relief sur la sablière du nord de sa nef.

Au village de Locmaria, appelé, au XIV siècle, *Locmaria-en-Fanc* (1), s'élevait la chapelle de Saint-Maurice.

Celle de Sainte-Brigitte se trouvait au village de Laimer qui, au XIVe siècle, portait le nom de Leymer et possédait une seigneurie (2).

A Langrois, village aussi de Plumergat et dont le nom est significatif, il y avait la chapelle de la Vraie-Croix, qui existe toujours et reçut, en 1641, une nouvelle cloche dont furent parrain et marraine Julien de Larlan, écuyer, seigneur de Coëtro, et Anne de Larlan, dame de Penher.

Nous connaissons aussi celles de Saint-Roch, bâtie sur le bord du chemin et en un lieu isolé, et de Saint-Michel, dont la sablière du nord montre une inscription en capitales romaines, datée de 1589.

Quand on aura encore cité les chapelles de Sainte-Julitte, de Saint-Aignan, du Moustoiric, située en un lieu isolé, dont le vocable est inconnu et le nom digne de remarque, il ne restera plus à mentionner que celle du hameau de Centaine, autrefois *Saintain*, avec manoir et seigneurie (3), et celle de Bois-Juste, jadis *Boeiust* (1391), Boyust

---

(1) Fonds de la Chartreuse d'Auray, aux archives départementales du Morbihan. — (2) *Ibid.* — (3) Ibid.

(1425), Bojuste (XVIIe s.), hameau maintenant, mais antérieurement seigneurie, devenue la propriété des Carmes de Sainte-Anne et dont le fief avait une juridiction qui s'exerça très tardivement au bourg même de Plumergat (1).

Parce qu'elle fut élevée à un rang supérieur et qu'elle jouit encore d'un privilège spécial, celui d'avoir, pour la desservir, un vicaire résidant et détaché de Plumergat, nous avons réservé jusqu'ici la chapelle de Saint-Mériadec, devenue église tréviale, à une date inconnue, et portant, sur la sablière nord du chœur, une inscription gothique de 1383. Comme l'atteste la collection de ses registres remontant à 1607, toutes les fonctions curiales s'y accomplirent pendant près de deux siècles. La trève de *Mériadec-en-Coët-Sal*, où il y avait la seigneurie de Mériadec-Coët-Sal, se trouve mentionnée dès l'année 1492.

On n'a rencontré le nom d'aucune des frairies, qui devaient se partager le territoire de cette paroisse. Les archives consultées n'ont, d'autre part, révélé l'existence ici d'aucun bénéfice secondaire, ni séculier, ni régulier, si on excepte la sacristie de l'église paroissiale, mentionnée au Pouillé de 1516.

Recteurs de Plumergat.

1398-1414. Alain Le Texier.
1492. † Yves de Plumaugat.
1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes, résigne entre les mains du Pape, en juin, peu de jours avant son décès, en faveur de son frère qui suit.
1540-1557. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre de la cathédrale, donna procuration, le 26 novembre 1557, pour résigner en Cour de Rome.
1557.... Nicolas Pays, pourvu par le Saint-Siège, au mois de décembre 1557.
1568. R. François Aubin, chanoine de Vannes, résigne entre les mains de l'Ordinaire, le 22 mai.
1568-1573. † Sylvestre Vivian, encore simple clerc, pourvu par l'évêque, le jour même de la résignation du précédent, auquel il succéda aussi dans son canonicat, prit possession le 30 de ce mois.
1577-1583. † François Dréan, prêtre à Plumergat dès 1562, comme l'indique une inscription de la chapelle de Langrois, dont il était alors miseur.

---

(1) Fonds des Carmes de Sainte-Anne, aux mêmes archives.

1584-1593. R. Rolland de Callo, chanoine de Vannes, donne procuration le 4 décembre 1592, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1593-1598. R. Julien de Callo, originaire de la paroisse de Saint-Salomon et encore simple clerc, pourvu en Cour de Rome, le 4 avril 1593, prit possession le 25 juillet. Il eut pour compétiteur Jean Le Douarain, pourvu par le Légat sur la mort de Rolland de Callo et qu'il débouta. Vers 1598, il résigna en faveur du suivant et pour permuter avec lui contre le rectorat de Plœren, où il ne put se maintenir.

1598-1611. R. Louis Le Gras ou Le Bras, recteur de Plœren. Il ne fut jamais paisible possesseur. Louis Rello et Maurice Poulain obtinrent, dès le commencement de son rectorat, des provisions par dévolut sur lui, en le représentant, l'un, comme homicide, et l'autre, comme chargé de crimes. C'est pourquoi, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, au commencement de l'année 1611.

1611-1623. Jean Gourhaël, prêtre du diocèse, maître es-arts et vicaire perpétuel de Saint-Gildas d'Auray, pourvu par un vicaire général de Vannes, le 26 février 1611, prit possession le 13 mars. Pour plus de sécurité, il sollicita et obtint du Pape, le 9 avril de la même année, de nouvelles provisions et reprit possession le 13 novembre. Cette précaution ne lui permit pas d'éviter les contestations qu'il craignait. Le 30 septembre 1612, Julien Le Rouxeau, prêtre du diocèse, obtint aussi en Cour de Rome des provisions par dévolut sur lui, en le représentant comme titulaire de deux bénéfices incompatibles, savoir : le vicariat perpétuel de Saint-Gildas d'Auray et le rectorat de Plumergat. Gourhaël se maintint cependant ici et y mourut entre 1623 et 1627.

1627. R. Claude de Kerméno, précédemment recteur de Grand-Champ, résigna pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Mendon.

1627-1636. Claude Le Mordant, pourvu par le Pape, le 11 mai 1627, prit possession le 18 février 1628. On ne sait ni quand ni comment son rectorat prit fin.

1641-1650. † Julien Robelot. La date précise de son décès est ignorée.

1650-1651. Melchior Rouxel, conseiller du roi et abbé commendataire de Lanvaux, était recteur de Saint-Jean-Brévelay avant de passer ici. Dès 1659, on le rencontre avec le titre de recteur de Guégon. Il avait donc résigné Plumergat à une date restée inconnue.

1664-1666. R. Louis Eudo, sieur de Kerlivio et originaire de Saint-Caradec-Hennebont, résigna en faveur du suivant et devint recteur de Saint-Patern. C'est le fondateur du séminaire de Vannes, l'homme de toutes les bonnes œuvres fondées de son temps dans la ville épiscopale où il est mort en odeur de sainteté. Écrite par le P. Champion, jésuite, sa vie a été publiée à Nantes, en 1698.

1666-1705. † Pierre Le Tallec. Malade, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 17 mai 1696, en faveur d'un membre de sa famille, Jean Le Tallec, qui reçut ses provisions du vicaire général Jacques-André de Robien et prit possession, ce jour même. La santé de Pierre s'étant rétablie, contre son attente, celui-ci se démit, à son tour, en sa faveur, entre les mains de Monsieur de Robien, qui, le 15 juin de la même année, conféra de nouveau Plumergat à son premier titulaire, lequel en reprit possession le lendemain. Après avoir administré encore cette paroisse pendant plusieurs années, il décéda, le 20 octobre 1705, et fut inhumé, le 22, dans le cimetière, auprès du reliquaire.

1705-1728. R. Jean Le Tallec, pourvu par l'évêque, pour la seconde fois, le 23 octobre 1705, prit possession le lendemain. Tombé malade aussi, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 5 mars 1728, en faveur du suivant qui était son neveu. Ces résignations *in favorem* ne pouvaient se faire qu'entre les mains du Pape; mais on évitait souvent le recours à Rome, en n'insérant pas cette clause *in favorem* dans l'acte de résignation, surtout lorsqu'il y avait promesse, de la part de l'Ordinaire, de conférer le bénéfice à celui que le titulaire désignait pour son successeur.

1728-1738. † Joseph Le Tallec, originaire de Plumergat et dont les parents s'étaient retirés sur la paroisse de Pluvigner, pourvu par l'évêque, le 5 mars 1728, prit possession le 6. Décédé, le 14 décembre 1738, il fut aussi inhumé, le 16, dans le cimetière, auprès du reliquaire.

1739. R. Jacques-Marie Choblet, recteur du Palais, á Belle-Ile, pourvu par l'Ordinaire, ne garda pas longtemps ce bénéfice. Dès le 11 juillet 1739, il le résigna entre les mains de l'évêque, préférant conserver son ancienne paroisse.

1739-1761. † Joseph Tanguy, prêtre du diocèse de Cornouaille, licencié en théologie de la faculté de Paris et recteur de Sauzon,

en Belle-Ile, pourvu par l'Ordinaire, le 11 juillet 1739, prit possession le lendemain. Il est facile de présumer qu'il devait son passage ici á un accord avec Choblet. Mort, le 30 janvier 1761, il fut inhumé, le 31, dans le cimetière, auprès du reliquaire et à côté de ses prédécesseurs.

1761-1765. † Julien Le Roux, originaire et curé de Melrand, gagna au concours cette paroisse qui lui fut conférée par le Pape, le 25 mai 1761, et en prit possession le 7 juillet. Décédé, à l'âge de 43 ans, le 21 novembre 1765, il fut inhumé, le 22, dans le cimetière.

1765-1779. † Pierre Le Douarin, de Guéhenno et prêtre à Saint-Jean-Brévelay, heureux au concours du 6 février, reçut de Rome ses provisions, datées du 4 mars 1765, et prit possession le 9 avril. Mort, à l'âge de 48 ans, le 1er juin 1779, il fut inhumé, le 2, dans le cimetière.

1779-1789. † Louis Le Port, originairo et curé de Guidel, pourvu par l'Ordinaire, le 18 juin, prit possession le 3 août. Décédé, à l'âge de 56 ans, le 1er décembre 1789, il fut enterré, le lendemain, dans le cimetière.

1789-1791. Martin Quéric, de Noyal-Muzillac et attaché à la maison de la Retraite des hommes, à Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 3 décembre 1789, prit possession le 17. On sait qu'il ne prêta point le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et qu'il se trouvait encore, sur la fin de 1791, à la tête de sa paroisse. Comme les autres, il dut disparaître au mois de septembre de l'année suivante. Resta-t-il caché dans le pays ou se déporta-t-il? On l'ignore. Après le Concordat, il fut nommé recteur de Pluvigner et prêta, en conséquence. serment entre les mains du préfet, le 4 novembre 1802. Il mourut dans cette dernière paroisse.

PLUNERET. (1)

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette paroisse est devenue une des plus célèbres du diocèse, grâce au grand pèlerinage de Sainte-Anne qui, au commencement du XVIIe siècle, s'est établi sur son territoire.

Suivant Ogée, elle avait le roi pour seigneur temporel; mais d'autres renseignements donnent, aux XIVe et XVe siècles, ce titre, au moins pour l'église paroissiale, aux seigneurs de Keravéon, en Erdeven.

Placée sous le vocable de l'apôtre Saint-Pierre, cette église renfermait

(1) Forme ancienne : *Plœnerec*, 1422 (Chapitre de Vannes).

une chapelle de Saint-Jean, dans laquelle se trouvait, en effet, le lieu de sépulture des Talhouët-Keravéon. Des chevaliers de Malte, membres de cette famille, y furent inhumés à des époques fort reculées. Deux de leurs pierres tombales, extraites de cette chapelle et portant des inscriptions presque frustes en caractères du XIIIe ou du XIVe siècle, ont, pendant trop longtemps, séjourné dans le cimetière environnant l'église. Cet édifice, dont la nef, en architecture romane primitive, était très ancienne, vient de disparaître et de se voir remplacer par une belle construction nouvelle, à laquelle il manque encore la flèche de sa tour.

Partagé entre les frairies du bourg, de Lotivy, de Bransquel et de Trévièven, le territoire de Pluneret portait plusieurs autres chapelles.

La plus ancienne dont il soit fait mention, était celle de Sainte-Anne, située au petit village de Keranna et tombée en ruine dès la fin du VIIe siècle, en 699, dit Dom Lobineau. Une statue en bois de la sainte était restée enfouie sous les décombres, qui formaient une butte dans le champ auquel cette proéminence fit donner le nom de *Bocenno*. Sur la fin du premier quart du XVIIe siècle, l'existence de cette précieuse relique fut révélée par sainte Anne elle-même à Yves Nicolazic, pieux cultivateur du village de Keranna. Une très ancienne tradition locale indiquait, d'ailleurs, cet endroit comme ayant porté autrefois une chapelle placée sous le vocable de la Sainte Aïeule de Notre-Seigneur. Averti par une nouvelle vision et accomplissant les ordres qu'il recevait du ciel, Nicolazic, accompagné de quelques parents et amis, fit creuser en terre et découvrit cette statue, peu avant minuit, dans la nuit du samedi, 8 mars 1625 (1). Malgré toutes sortes de contradictions et de difficultés, une nouvelle chapelle s'éleva bientôt sur les ruines de l'ancienne et devint le but d'un pèlerinage resté célèbre depuis et encore très fréquenté de nos jours. Peu de temps après, le service de cette chapelle fut confié aux grands Carmes de la province de Touraine, qui fondèrent, tout auprès, un couvent de leur ordre. Nous ne nous occuperons point davantage ici de cet établissement monastique, dont l'histoire trouvera sa place dans une autre partie de notre travail (2).

La seconde chapelle de Pluneret était celle de Sainte-Avoye, dite aussi de *Lotivy*, au XVIIIe siècle, et renfermant une pierre creusée en son milieu, appelée *bateau de Sainte-Avoye* et que la légende dit avoir servi à cette Sainte pour traverser l'Océan et venir de la Grande-Bretagne en Armorique. Les sablières des deux côtés du chœur nous révèlent que

(1) Et non le 7 de ce mois, comme on le dit par erreur, à la suite du Père Hugues de Saint-François dans son ouvrage les *Grandeurs de Sainte-Anne*, p. 209. En 1625, en effet, le samedi qui suivit la fête de Saint Thomas d'Aquin n'était pas le 7, mais bien le 8 mars, comme l'ont écrit les Pères Jésuites de Kernatoux, *la gloire de Sainte Anne*, et Arthur Martin, *le Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*.

(2) Des nombreux ouvrages publiés jusqu'ici sur Sainte-Anne d'Auray, aucun n'a encore donné l'histoire de ce couvent.

la première pierre de cet édifice fut posée le 14 septembre 1554, et la boiserie commencée le 10 juin 1557. C'est peut-être pour célébrer l'anniversaire de cette pose de la première pierre, qu'il y a pèlerinage ici le 3e dimanche de septembre. Pour leur obtenir des forces, on dépose les enfants dans le bateau de la Sainte. Frappée par la foudre, en 1727, la tour de cette chapelle fut en partie détruite. Le grand ouragan de 1746 vint, de son côté, gravement endommager l'édifice, dont il enleva la toiture et brisa les vitraux. Au commencement du siècle dernier, la fête de la chapelle s'accompagnait encore de luttes, c'est-à-dire probablement du jet de la soule, et les frais de ces divertissements étaient pris sur les oblations et fournis par le procureur.

La chapelle de Saint-Pérech, sous le vocable de Saint Pierre, était frairienne et s'élevait en un lieu isolé.

Celle de la Magdeleine se trouvait au village de Kersallé, jadis habité par des lépreux.

Auprès de Saint-Goustan d'Auray, il y avait la chapelle de Saint-Fiacre, dite aussi chapelle de Keralbaud, au XVIIIe siècle, et dotée d'une maison voisine, de trois parcelles de terre et d'un pré. Comme on la rencontre désignée parfois sous le titre de chapellenie, le temporel qui lui était uni, permettrait de la considérer comme un ancien bénéfice secondaire. En 1507, elle fut annexée à l'Hôpital Saint-Nicolas de Vannes, qui, sans charge d'aucun service religieux, percevait tous ses revenus et ses oblations. Malgré le profit qu'il en tirait, cet établissement ne l'entretenait pas. En 1698, son état était si déplorable, qu'il fallut l'interdire comme impropre à tout service religieux. Cette juste sévérité eut pour résultat de lui procurer des réparations devenues plus que nécessaires.

Les registres de la paroisse mentionnent, à la date de 1650, les chapelles de Notre-Dame des Emaux et de Saint-Joseph comme s'élevant sur le territoire de Pluneret, mais sans préciser les lieux où elles étaient situées.

Enfin, au château de Kerisper, il y en avait une autre, maintenant abandonnée, convertie à des usages profanes et dont le vocable demeure ignoré.

En dehors de l'établissement monastique de Sainte-Anne, cette paroisse ne possédait probablement aucun bénéfice secondaire ; pas un, du moins, n'a laissé de traces de son existence.

Le recteur da Pluneret était, sur toute l'étendue de son territoire, seul gros décimateur à la 36e gerbe et avec la faculté de choisir le meilleur champ de chaque laboureur, pour y lever tout ce qui lui était dû par celui-ci. La construction de la nouvelle chapelle de Sainte-Anne et l'établissement du pèlerinage vinrent sensiblement augmenter ses revenus, à cause de son tiers des oblations considérables qui s'y faisaient. Mais la fondatiou du couvent des Carmes en ce lieu provoqua de graves difficultés à cet égard et, finalement, une sorte de concordat entre le

recteur et les moines. En vertu de cet accord intervenu le 20 avril 1629, le recteur pouvait, comme ailleurs, percevoir la dîme sur les terres labourables du couvent, excepté sur l'enclos qui ne devait renfermer que de trois à quatre journaux ; il n'avait droit qu'au tiers des oblations qui tombaient dans cette chapelle, les 25 et 26 juillet, à l'occasion de la principale fête de la Sainte, jour auquel il pouvait y chanter la grand'messe à dix heures ; les Carmes étaient tenus de se présenter à Pluneret, lors des visites épiscopale et archidiaconale, et de payer deux sous chaque fois au greffier pour leur contribution aux frais du procès-verbal. Par une nouvelle transaction du 14 juillet 1640, ces conditions furent modifiées : à la place de son tiers aux oblations qu'il abandonnait aux Carmes, ceux-ci s'engagèrent à fournir au recteur un prédicateur breton pour le premier dimanche de chaque mois, un prédicateur ou un catéchiste pour tous les dimanches de carême, une somme de 1,600 livres qui seraient placées à rente perpétuelle et dont les revenus serviraient à payer deux prêtres de plus pour le service de la paroisse; ils devaient, en outre, chanter une grand'messe des morts, avec *Libera*, le jour du décès de chaque recteur (1). A l'exception du capital versé et sur lequel on ne revint pas, les charges du couvent furent rachetées par les moines, qui, en retour, accordèrent au recteur la jouissance perpétuelle de deux belles métairies. Tel était l'état des choses au milieu du siècle dernier, et tel il resta jusqu'à la Révolution, qui, en 1790, vint ériger le bourg de Pluneret en chef-lieu de canton supprimé en l'an X.

Recteurs de Pluneret.

1401-1432. † Jean Monnaie, originaire de Vannes et mort à l'âge de 75 ans environ.

1481-1498. † Gabriel Cadoret.

1502. † Pierre Le Bras, qui se trouvait attaché à la maison du cardinal Laurent Cibo, évêque de Vannes.

1502-1518. † Jean Le Maistre.

1518-1531. † Robert Rio, d'abord archiprêtre, puis chanoine de la cathédrale de Vannes.

1531-1536. † Pierre Coué, qui fut aussi recteur de Renac et official de Redon ?

1565-1566. R. Jean Fabri ou Le Febvre, chanoine et grand chantre de la cathédrale, résigna cette paroisse, au commencement de 1566, quand il devint évêque de Vannes.

1582-1600. R. Yves Rodoué résigne, vers 1600, entre les mains du Pape en faveur de son neveu et en se réservant une pension annuelle sur ce bénéfice. Il vivait encore en 1604.

---

(1) Fonds des Carmes de Sainte-Anne, aux archives départementales.

1600-1628. Sylvestre Rodoué, originaire de Pluneret et ordonné prêtre à la cathédrale, le 22 décembre 1601, apparaît pour la première fois aux registres comme recteur, dès le 15 janvier précédent. Sous son rectorat, la statue de sainte Anne fut découverte. Tout le monde sait comment il s'opposa, pendant trop longtemps, à l'établissement du pèlerinage et à la construction d'une chapelle au lieu de la découverte. Revenu enfin de son erreur, il cessa d'administrer cette paroisse, en 1628, sans qu'on sache s'il mourut ou s'il résigna en cette année.

1628-1660. † Vincent Buisson, titulaire du prieuré des Saints, en Grand-Champ, et recteur de Quéven, mourut ici, le 30 juillet 1660, et fut inhumé, le 1er août, en la chapelle de Notre-Dame, dans l'église paroissiale.

1661-1664. Mathurin Nicolazo, recteur de Bubry et secrétaire de l'évêque. On ignore quand et comment finit son rectorat.

1665-1688. René de la Tousche Kerroland, frère du seigneur de Trévinec, ancien chanoine de Nantes et recteur de Plescop jusqu'en 1665. Quoiqu'il cesse de signer les registres, à partir de 1688, il est probable que son rectorat prit fin en 1690 seulement.

1690-1720. † Jean-Baptiste du Rohello, chanoine de Vannes et seigneur de Quenven, prit possession le 30 avril 1690, mais ne dit à Pluneret sa première messe que le 15 octobre suivant, à l'issue d'une mission qu'il fit donner dans sa paroisse avant d'en prendre effectivement l'administration. Ses confrères du chapître lui avaient accordé gracieusement le titre de chanoine-honoraire. Décédé à Vannes, à l'âge de 60 ou de 63 ans, le 1er octobre 1720, il fut honoré de funérailles célébrées, le 2, dans la cathédrale, et, ce jour même, son corps fut transporté à Pluneret, pour y être inhumé, le 3, dans le cimetière.

1721-1725. † Pierre Le Mignon, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu en Cour de Rome, le 19 mai 1721, prit possession le 14 décembre. Pourquoi cette collation faite par le Pape lui-même et si tardivement, puisque la vacance s'était déclarée en un mois de l'évêque? Ce dernier aurait-il laissé passer les six mois, sans donner un titulaire à ce bénéfice? Autant de questions dont la solution reste ignorée. Décédé, le 17 mai 1725, ce recteur fut inhumé, le 19, dans le cimetière.

1725-1735. † Olivier Le Boulge, originaire de la paroisse de Saint-Patern, pourvu par le Pape, le 24 juillet 1725, prit possession le 3 octobre. Mort tout jeune encore et n'ayant que 37 ans, il fut enterré, le 22 décembre 1735, dans le cimetière de Pluneret.

1736-1737. † Joseph-François du Botdéru, recteur d'Inguiniel et né à Malestroit d'une famille noble, pourvu par l'évêque, le 1er mai 1736, prit possession le surlendemain. Il mourut au mois d'avril 1737, mais en dehors de sa paroisse dont le registre de sépultures ne mentionne pas son décès.

1737-1743. R. Joseph Lucas, originaire et sub-curé de la paroisse de Saint-Pierre, à Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 29 avril 1737, prit possession le 14. Malade et sentant sa fin prochaine, il donna procuration, le 11 mars 1743, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et avec réserve d'une pension annuelle de 600 livres. A l'âge de 42 ans, il mourut à Pluneret, le 22 du mois suivant, et fut inhumé, le 24, dans le cimetière.

1743-1760. † François Viel, licencié en droit canonique et recteur de Sauzon, pourvu en Cour de Rome, le 4 avril 1743, prit possession le 29 juin. Il était aussi titulaire du prieuré de Pontbriand, lorsque, à l'âge de 52 ans, il mourut à Pluneret, le 28 mai 1760, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1760-1763. R. Marc Le Rieux, recteur de Plœmeur, gagna au concours cette nouvelle paroisse, que le Pape lui conféra, le 16 septembre 1760, et dont il ne prit possession que le 2 décembre. Déjà pourvu du vicariat perpétuel de Saint-Pierre, à Vannes, et nommé principal du collège de cette ville, il donna procuration, le 17 octobre 1763, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant et avec réserve d'une pension de 600 livres.

1763-1786. † Jean-Baptiste Rallier, originaire et curé de Saint-Patern, pourvu en Cour de Rome, le 15 novembre 1763, prit possession le 2 janvier de l'année suivante. Mort subitement, à l'âge de 65 ans, le 7 avril 1786, il fut inhumé, le 8, dans le cimetière.

1786-1822. † Yves Cadoret, fils d'un notaire de Pontivy, bachelier *in utroque jure* et secrétaire de l'évêché, pourvu par l'Ordinaire, le 8 avril 1786, prit possession le 10. L'évêque lui donna, le 22 juillet 1788, un mandement de vicaire-général et une com-

mission de vice-gérant de l'officialité. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il dut s'éloigner de son troupeau et prendre le chemin de l'exil. A cet effet, le 9 septembre 1792, il prit, à la municipalité de Pluneret, un passe-port pour l'Espagne. S'il quitta alors la France, il revint bientôt dans le Morbihan, puisque, à la date du 20 septembre 1797, nous trouvons Jean-Marie Dréano, de l'Ile-aux-Moines et capitaine du chasse-marée la *Sainte-Anne*, exposant aux administrateurs du département que François Blouet, carme de Sainte-Anne et âgé de 66 ans, Yves Cadoret, recteur de Pluneret et âgé de 44 ans, Joseph Le Franc, recteur d'Erdeven et âgé de 54 ans, le sollicitent à les passer en Espagne sur son bateau. Ce marin demande l'autorisation de les transporter, sans se compromettre. Le jour même, on le lui permit, mais à la double condition de présenter à l'administration départementale une liste portant les noms de ces ecclésiastiques et de prendre, en Espagne, un récépissé de leur débarquement en ce pays. Le surlendemain, Dréano remit cette liste et, le 10 octobre suivant, on lui délivra l'attestation de la remise de ces trois prêtres au port de Saint-Sébastien, en Espagne. De retour, après le Concordat, Cadoret fut d'abord nommé à la cure de Sarzeau par l'ordonnance épiscopale du 6 septembre 1802; mais sa translation à son ancienne paroisse ne se fit point attendre, puisque nous le rencontrons, à la date du 9 novembre de la même année, prêtant serment entre les mains du préfet du Morbihan, comme recteur de Pluneret, où il reprit sa charge et mourut, le 22 avril 1822.

PLUVIGNER. (1)

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette paroisse était, sous le rapport du temporel, une des meilleures du diocèse. Elle avait pour patron saint Guigner, sous le vocable duquel se trouvait placée son église paroissiale. Hibernois d'origine et fils d'un petit roi encore payen, ce saint avait embrassé la religion chrétienne. Pour se soustraire à la persécution de son propre père, il vint, avec plusieurs nouveaux convertis, passer quelques années dans la Cornouaille armoricaine. De retour dans sa patrie, il renonça au trône laissé vacant par la mort de l'auteur de ses jours et se rendit en Grande-Bretagne, pour y travailler à la conversion des Saxons qui avaient envahi ce pays. A peine débarqué, vers 455, il fut mis à mort, avec tous ses compagnons, par les ordres de Théodoric, principicule de la Cornouaille insulaire. On les considéra comme des

(1) Formes anciennes : *Pleguinner*, 1259 (abb. de Lanvaux). — *Pleuvingner*, 1325 (D. Morice, I, 1347).

martyrs, et leurs corps, recueillis par un seigneur, reçurent une sépulture honorable. Mais dans tout cela, on ne voit aucun rapport entre saint Guigner et notre paroisse, à laquelle il a néanmoins donné son nom. Pour trouver cette relation et expliquer ce fait, l'hypothèse suivante ne devrait guère paraître invraisemblable. Fuyant les Saxons, une bande de chrétiens qui habitaient le quartier où ces martyrs avaient cueilli leurs palmes, et emportant avec elle le corps de saint Guigner, traversa la mer, et vint se fixer, sur le territoire des anciens Vénètes, en un canton à peu près désert, et se distingua des autres bandes analogues, en prenant le nom de *Plou de Guigner*; d'où est venu naturellement, plus tard, celui de Pluvigner, donné à la paroisse formée par ces émigrés. D'autre part, on se rend facilement compte ainsi de la présence, dans notre église paroissiale, d'une grande partie des reliques de son saint titulaire. Ces reliques étaient, en effet, si considérables, au dire de l'abbé Cillart, au milieu du siècle dernier, qu'elles en embrassaient d'insignes, enchâssées dans deux cuisses et deux bras argentés et de grandeur colossale qui, à la fête du Saint, s'exposaient au-dessus du maitre-autel.

Quant à l'église paroissiale, restaurée à différentes époques, conservant néanmoins des restes de sa construction primitive et portant en relief, sur la sablière nord de sa nef, une inscription gothique datée de 1545, elle possédait un vaste chœur carré renfermant quarante stalles. En 1740, un arrêt du Conseil prescrivit de mettre les armes du roi sur le rétable du maitre-autel. Celles de Ker et de Malestroit se voyaient dans la principale croisée. Suivant une tradition que je ne puis contrôler, la première église paroissiale aurait été la chapelle de Notre-Dame-des-Orties, située au bourg même et communiquant par la sacristie avec celle qui l'a remplacée. La nef de cette chapelle, coupée à l'ouest par la route, était jadis plus longue. Sur une sablière, au nord du chœur également carré, une inscription gothique portait la date de 1426. La même tradition veut qu'un couvent de Templiers ait autrefois existé non loin de cette chapelle.

Pluvigner possédait une trève, celle de Saint-Bieuzy (1). L'église ou chapelle tréviale de ce nom marque l'endroit où saint Bieuzy, frappé à mort, passa la nuit, en se rendant à l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour y rendre le dernier soupir entre les bras de son saint ami et père, le célèbre fondateur de ce monastère. Le moine anonyme qui a écrit, au XVIIe siècle, une histoire de ce couvent, restée manuscrite, ajoute que le chef de saint Bieuzy, passé plus tard à l'église paroissiale de Pluvigner, avait d'abord été donné à cette chapelle tréviale. Tout auprès et placée sous le vocable du même saint, se trouve une fontaine dont les eaux jouissaient de la vertu de guérir les hommes et les animaux

(1) Formes anciennes : *Beuzi*, 1437 (abb. de Lanvaux). — *Bizuy*, 1480 (Ibid). *Bourg tréviat de Bihuy*, XVIIe et XVIIIe siècle. (Ibid.)

enragés. Il suffisait d'en boire ou de manger du pain qu'on y avait trempé. Le moine cité plus haut dit avoir vu un chasseur qui s'y était rendu pour demander de ce pain au recteur de Pluvigner, et avoir entendu, de la bouche même de cet ecclésiastique, que ce remède n'avait jamais manqué d'efficacité et que, en prenant de cette eau et de ce pain, l'usage était de faire dire une messe dans la chapelle du Saint (1). De nos jours encore, pour se guérir des maux de dents, on se rend à cette fontaine dont on fait le tour, ayant la bouche pleine d'eau.

Lors de la réformation du domaine royal, en 1680, l'abbé et les religieux de Lanvaux voulurent se faire passer pour « fondateurs de « l'église tréviale de Bihuy, maisons et terres y annexées dans le bourg « trévial de Bihuy qui dépend entièrement de la dite abbaye ; dans laquelle trève les dits abbé et religieux ont droit de foire par chacun an. » Mais, par sentence du 4 avril de cette année, les commissaires les déboutèrent de leurs prétentions.

Dans cette église, le prêtre François Lamour, curé de Brandivy, trève de Grand-Champ, fonda une chapellenie, dont le vocable et les charges nous demeurent inconnus, et la dota des édifices d'une tenue à domaine congéable qu'il possédait au bourg même de Bihuy sous le monastère de Lanvaux, propriétaire foncier. Cette petite tenue se composait de logis, dépendances en labeur, pré, contenant en tout un journal et 14 cordes, et de la communité du commun.

Plusieurs autres édifices religieux s'élevaient sur le territoire de Pluvigner.

C'était d'abord la chapelle de Saint-Michel, située au bourg paroissial et entouré d'un cimetière.

Il y avait ensuite celle de Saint-Gildas et de Saint-Nicolas, appartenant à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois qui, le 25 avril 1254, avec d'autres possessions en Naizin, des terres et des dîmes en Pluvigner, la vendit 70 livres monnaie à l'abbaye de Lanvaux (2). La pièce qui nous a fourni ce renseignement ne précise malheureusement point le lieu où se trouve cet édifice. Mais il serait possible de le placer au village de Saint-Trémer, dont le véritable nom était Gildas. Pour la réformation de 1680, mentionnée plus haut, l'abbé et les religieux de Lanvaux déclarent, en effet, posséder « au village de Saint-Treffer une mazière et jardin y » joignant, avec autre jardin séparé seulement de la dite mazière par » le chemin de Pluvigner à Brech, joignant du nord aux issues de la » *chapelle de Saint-Treffer*; sur lesquelles choses maintenant aban- » données leur étoit deub cy-devant six sols monnoye de cheffrente. »

La chapelle de Saint-Mériadec, au village de ce nom, fut construite,

(1) Mon *Histoire de Saint-Gildas de Rhuys*, p. 85 et 86.

(2) *Fonds de l'abbaye de Lanvaux*, aux archives départementales du Morbihan.

en 1549, par Bertrand de Broël, abbé de Lanvaux, comme nous l'apprend une inscription gothique en relief portée par la sablière nord sur une banderole. Elle appartenait effectivement à son monastère, suivant cette déclaration pour la même réformation : « sont les dits » abbé et religieux propriétaires d'une chapelle sous le nom de Saint-» Mériadec dans le village dudit nom, dans laquelle toutes les oblations « qui y tombent leur appartiennent à l'exclusion des recteurs de la pa-» roisse de Pluvigner, contenant sous fond avec ses issues y joignant » vingt-cinq cordes. »

Au village de Kerven s'élève encore celle de Notre-Dame de la Miséricorde, dont la construction fut commencée en 1600, d'après une inscription gravée en capitales romaines sur des banderoles portées par la sablière du nord. Lors de la Réformation précitée, elle appartenait, avec la tenue sur laquelle elle se trouvait et le moulin à vent voisin, à Bidé, seigneur de la Grandville, en Grand-Champ, qui en fit aux commissaires la déclaration suivante : « Appartient aussy audit seigneur de la Grand-» ville déclarant une chapelle dédiée à Notre-Dame de Miséricorde, » située en la dite paroisse de Pluvigner, et une tenue lui appartenant, » avec les droits honorifiques de prééminences, comme étant foncier » d'icelles chapelle et tenue. Comme aussy appartient audit seigneur dé-» clarant un moulin à vent situé proche de la dite chapelle de Notre-» Dame de Miséricorde sur le fond de la tenue de Kerven. » La forme de cet édifice en demi-tau l'a fait attribuer aux Hospitaliers de Saint-Jean-de Jérusalem ; mais la date de sa construction montre assez ce qu'il faut penser de cette assertion, attendu surtout que ces Chevaliers ne possédaient alors absolument rien dans la paroisse de Pluvigner.

La chapelle de Saint-Fiacre, portant, avec la date de 1453, sur un chapiteau couronnant un faisceau de quatre colonnettes, une inscription en caractères gothiques en relief, fut encore restaurée en 1640.

Non loin du bourg, au village auquel elle avait donné son nom, se trouvait la chapelle de la Magdeleine, affectée à l'usage des lépreux réunis en ce lieu. A la fin du XVIIe siècle, les descendants de ces anciens infirmes devaient encore s'inhumer dans cette chapelle et non à l'église paroissiale, comme les autres fidèles. Aux pages 156 et suivantes du Bulletin de la société polymathique, année 1871, M. Rosenzweig a raconté tout au long des scènes fort émouvantes qui se produisirent ici, le 10 mai 1687, à l'occasion de l'inhumation d'une femme décédée, la veille, en ce village. Après la révolution, cette chapelle tombait en ruine et avait été interdite par l'évêque comme irréparable et impropre au culte. La fabrique en prit occasion pour demander au préfet, le 23 août 1810, l'autorisation de la détruire et de s'emparer des matériaux au profit de l'église paroissiale.

Le village du Moustoir, dont le nom est à remarquer, possédait une chapelle sous le vocable de la Trinité, vestige, sans doute, de l'établissement régulier qui, autrefois, a dû exister en ce lieu.

Une autre chapelle, de titulaire qui me demeure inconnu, se voit encore dans le village de Trélécan ; celle-ci était probablement frairienne. Il faut lui ajouter celle de Saint-Colombier, au village de ce nom, et mentionnée à la Réformation précitée de 1680.

Venaient ensuite, situées en des lieux isolés, celles de Saint-Goal, de Saint-Guenaël, de Saint-Guyon qui s'élevait sur une lande.

Les autres n'étaient que des chapelles domestiques, comme au presbytère, au château de Kerloix, au manoir noble de Quéronic qui a jadis appartenu à Louis Eudo, vicaire général de Vannes, mort en odeur de sainteté.

Le recteur de Pluvigner dîmait à la 33e gerbe sur presque toute l'étendue du territoire de sa paroisse ; mais dans les frairies du bourg, de Trélécan, de Coëtquérisac, de Talhouët, les seules dont les noms nous soient connues, ce devoir était perçu, comme trait de dîmes inféodées, par l'abbaye de Lanvaux qui « partageait la gerbe moitié par moitié avec le sieur recteur dans l'étendue desdites frairies. » Sur un petit terrain, dit *la Chambre* et qui lui était presque contigüe, ce monastère jouissait, seul, d'un autre trait de dîmes pareillemnt inféodées et qu'il levait à la 11e gerbe, « la trente et troisième du recteur non comprise. » D'autre part, cette abbaye, les carmes de Sainte-Anne et plusieurs seigneurs avient, dans cette paroisse, des possessions considérables sous les titres de fiefs amortis d'église et de terres nobles, sur lesquelles le devoir de dîme se percevait à des quotités inférieures. Et cependant, malgré ces réductions, la part qui restait au recteur était encore fort belle, puisque nous voyons, en dépit des troubles de la Ligue, le titulaire de ce bénéfice à la fin du XVIe siècle affermer, en 1593, moyennant 500 écus, la dîme à la 33e gerbe, les chapons et deniers qui lui étaient dus sur toutes les frairies composant sa paroisse. A cette époque, 1,500 livres constituaient une valeur importante. Néamoins, là ne se bornaient point les revenus paroissiaux. Le recteur avait, en outre, la jouissance d'un beau presbytère, auquel se trouvaient attachés un pourpris et des terres vraiment considérables. De tous ces immeubles, nous avons l'énumération et la description dans la déclaration faite, en 1682, par le fabrique et le procureur de la paroisse aux commissaires nommés pour la réformation du domaine royal.

« La maison presbytérale, ouvrant vers le levant, pavillon à-vis et au levant d'icelle, couverte d'ardoise, écurie au midy couverte de paille, cour et jardin et porte-cochère, pour entrer en la dite cour, et pont-levy pour passer dudit jardin, étant au-derrière de la dite maison, sous l'un des bois de haute fustaye étant au couchant de la dite maison, et le tout cerné de l'estang ; comprenant le tout sous fonds, compris les levées dudit estang et douve, un journal et demi six cordes et six pieds, donnant de tous endroits à pré, bois de haute fustaye et verger dépendants de la dite maison.

» Un verger au levant de la maison, où est située la fuye couverte d'ardoise, et place autrefois d'un bois de haute fustaye; icelui cerné de mur et fossé, donnant du nord sur le bois de haute fustaye et chemin qui conduit à la dite maison, le fossé entre deux; contenant sous fonds deux journaux, une corde et demie.

» Autre bois de haute fustaye contenant sous fonds demi journal neuf cordes et demie, situé au midi de la dite maison donnant du bout du levant sur le bois de haute fustaye et place en partie cy-devant, un fossé entre deux, du couchant à pré dépendant de la dite maison, du costé du nord, vers la dite maison, la levée entre deux, avec un douet au bout du couchant dudit bois et fossé dudit bout.

» Autre bois de haute fustaye étant au couchant de la dite maison, avec ses fossés tout autour, fors du costé de la dite douve, contenant sous fond un journal cinq cordes, du levant sur la dite douve, du couchant sur pré de la dite maison, et des deux bouts aux prés cy-devant describés.

» Une prée, nommée *Prat moienne*, d'un journal trois quarts huit cordes et demie, avec ses fossés tout autour, fors du costé du bois.

» Autre prée, nommée *Prat bras*, avec ses édifices du costé du nord, et bout du levant et en partie du midy, donnant du costé du midy sur la levée et douve, du bout du couchant au bois et le chemin à la prée dernière describée, et du bout du levant à autre bois de haute fustaye de la dite maison; contenant sous fonds deux journaux treize cordes.

» Autre bois de haute fustaye étant au levant et entrée de la dite maison, et donnant du costé du levant sur le grand chemin qui conduit à Auray, du bout du midi sur le verger, et chemin entre deux : contenant sous fonds demy journal deux cordes, avec son mur vers le levant, et fossés vers le nord.

Les commissaires reçurent cette déclaration, « à la charge, disent-ils dans leur sentence, au recteur de tenir la maison presbytérale de Pluvigner de sa Majesté, à devoir de prières et oraisons, en fief d'église amorty, et de payer par chacun an quatre deniers de cheffrente. »

Il n'est point surprenant, après cela, que l'abbé Cillart, au milieu du siècle dernier, en ait fait, à son tour la description suivante « Le presbytère, à un mille du bourg, a l'air d'un château : beaux bâtiments, jardins, pièce d'eau, douves, pont-levis, bois de haute futaie et d'émonde, fuie de pié, vergers, prairies », et il ajoutait malignement : « grand clergé, bon casuel, etc. »

Il ne s'était fondé, sur cette paroisse, qu'un tout petit nombre de bénéfices secondaires.

Le plus ancien, à notre connaissance, n'est autre que la sacristie de l'église paroissiale, figurant au pouillé de 1516.

Vient ensuite la chapellenie des Bretons, ainsi nommée parce qu'elle eut pour fondateur, le 21 mars 1668, Vincent Le Breton, prêtre à Pluvigner, qui en réserva la présentation à ses héritiers, la dota d'une

maison, avec deux jardins derrière, située au bourg même, rue Main-Lieve, et la chargea d'un certain nombre de messes *de Requiem*, réduit à trente par an, le 18 avril 1716, par un vicaire général en cours de visite. Elle eut des titulaires jusqu'en 1790.

Celle du Parc ou des Cadio, ainsi appelée, sans doute, des noms du fondateur et de la seigneurie du Parc, dont il était propriétaire sur la paroisse, se desservait dans la chapelle du Parc qui faisait partie de l'église de Saint-Guigner. Composée d'une maison, cour et jardin derrière, sa dotation était située au bourg, rue de la Fontaine. Le service s'en faisait encore à l'époque où éclata la grande Révolution.

La chapellenie des Jouannic, desservie de 30 messes par an au maître-autel de l'église paroissiale et dotée d'une maison et d'un jardin, aussi situés au bourg, rue des Noyers, continua à avoir des titulaires jusqu'à la même époque.

Il en fut de même pour celle de Julien Olivier, qui portait le nom de son fondateur, et dont le service était de 16 messes par an, célébrées dans l'église paroissiale. Pour temporel, elle n'avait que deux parcelles de terre, situées auprès de la chapelle de Saint-Michel et sur les confins du bourg.

Il y avait enfin la chapellenie de Vincent Le Manour, fondée aussi par celui dont elle portait le nom. Ses charges étaient de 17 messes par an, célébrées au maître-autel de la même église, et sa dotation ne se composait que d'une seule parcelle de terre, sise au hameau de Rivian. Son dernier titulaire fut Vincent Guillermo, originaire de cette paroisse et curé de Saint-Nicolas-des-Eaux, qui, après avoir été détenu à la citadelle du Port-Louis, s'embarqua pour l'Espagne, en 1792.

Sans être un bénéfice d'aucune sorte, l'hôpital de Pluvigner a droit de trouver ici sa place. Aux temps anciens, le bourg paroissial avait possédé un établissement de ce genre qui avait fini par disparaître. Peu avant la fin du siècle dernier, une épidémie se déclara dans ce bourg et, depuis longtemps y exerçait de grands ravages, lorsqu'on songea enfin à lui apporter un remède. A cet effet, il fut résolu que l'antique établissement hospitalier serait relevé de ses ruines. En conséquence, grâce à la noble générosité du seigneur de Lenvos, en Cléguérec, de nouveaux bâtiments s'édifièrent sur l'emplacement des anciens et une dotation fut assurée à cet hôpital. Tout étant ainsi disposé, le clergé de la paroisse, muni de l'autorisation épiscopale, reçut processionnellement des sœurs de la Sagesse qui venaient tenir l'établissement, et les y installa, le 27 janvier 1774.

Avant de terminer cette notice, je me permettrai encore de mentionner une autre fondation relativement importante.

Par son testament du 26 novembre 1691, D. Christofle, abbé de La Fayolle et ancien recteur de Pluvigner, fixé à Rome où il mourut, légua à cette paroisse un capital de 11,282 livres et la pension annuelle de 860

livres qu'il s'était réservée, lors de sa résignation, sur les revenus de ce bénéfice, pour servir à fonder une mission d'un mois par an, au temps de la Pentecôte. Plus tard cette mission fut réduite, d'abord à 15 jours tous les cinq ans, et, ensuite, tous les quinze ans seulement. Elle ne se faisait même plus, au temps de l'abbé Cillart, qui accuse le recteur de Pluvigner de détourner ses fonds de leur destination et d'en consacrer maladroitement une partie en aumônes, ce qui attirait dans le pays beaucoup de gens sans aveu et de mauvaise vie.

En 1790, Pluvigner fut érigé en chef-lieu de canton, titre qui lui fut confirmé à la nouvelle circonscription des paroisses, après le Concordat.

Recteurs de Pluvigner.

1427. Thébaud Guiho.

1482-1486. † Jacques Henry ou Hémoïc.

1494-1499. Guy du Quirisec, chanoine de Vannes, dut résigner, à une date inconnue, en faveur du suivant.

1521-1543. R. Gilles du Quirisec, pareillement chanoine de Vannes, résigna en faveur du suivant.

1543-1552. R. Guillaume du Quirisec, chanoine aussi de Vannes, se réserva les fruits du bénéfice, en le résignant au suivant. Il n'en jouit que fort peu de temps, puisqu'il mourut, le 11 janvier 1554 (n. st.)

1552-1557. R. François de Camsquel, chanoine de Vannes, résigna, lui aussi, en faveur du suivant.

1557. Jean du Quirisec, de la famille des précédents, mais non chanoine, comme eux.

1566-1578. † Regnault ou René Nouvel, chanoine de Vannes, décédé en octobre 1578.

1582-1583. R. Olivier Fabri ou Le Febvre, aussi chanoine de Vannes, eut pour compétiteur Henri Le Meust, prêtre de Landaul, qui, en l'accusant d'ignorer la langue bretonne, de n'avoir pas reçu les Ordres nécessaires et de pratiquer ici la confidence, réussit, le 3 février 1582, à obtenir en Cour de Rome des provisions par dévolut sur lui, et prit possession du bénéfice, le 8 avril de la même année. Il résigna en faveur du suivant et devint recteur d'Arzal.

1583-1590. R. Jean d'Arradon, sieur de Kerhervé, pourvu par le Pape, résigna entre les mains du même.

1590-1607. Guillaume Le Dro, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 26 février 1590, prit possession le 28 juillet. Il vivait encore en 1610; mais, depuis trois ans, il avait perdu ce bénéfice.

1607-1621. Jean Auffray, sieur des Malletz, trésorier de Saint-Brieuc, son diocèse d'origine, conseiller et aumônier de la Reine, abbé de Lanvaux, pourvu par le Pape, le 2 août 1607, par dévolut sur le précédent, prit possession le 4 octobre. Il rencontra, lui-même, pour compétiteurs Pierre Madec, Julien Hervio et Gobrien Guyot, qu'il parvint à débouter de leurs prétentions. Sans avoir résidé, puisqu'il se tenait presque toujours à Saint-Brieuc, il dut résigner cette paroisse, à une date inconnue. Il vivait encore, le 13 août 1626, date à laquelle il visita la paroisse de Berric, comme vicaire général de l'évêque Sébastien de Rosmadec.

1629. Jean Chenault, chanoine de Vannes, résigna en faveur du suivant, pour devenir recteur de Brech.

1630-1646. R. Jean Chenault, différent du chanoine, permuta avec le suivant.

1646-1652. Guy du Garrouet, recteur de Brech, qui résigna aussi Pluvigner, à une date inconnue, pour le rectorat de Saint-Patern, auquel il parvint, en 1659.

1663. N. Bidard, qui ne se rencontre qu'à cette date.

1668. Jacques Cousturet. Il n'y résida probablement guère, puisque son nom ne se trouve qu'une seule fois aux registres de la paroisse.

1674. Louis Rollot. On doit faire, à son sujet, la même observation que pour le précédent.

D... Christofle, abbé de La Fayolle, qui ne résida probablement jamais ici et dont le nom ne figure aucune fois aux registres de la paroisse, résigna, à une date inconnue, entre les mains du Pape, tout en se réservant une pension annuelle de 860 livres sur les revenus du bénéfice. Ce fut, peut-être, par suite de quelques remords de conscience, que, à Rome et peu avant son décès, il fit son testament du 26 novembre 1691, qui porte l'importante fondation mentionnée dans la notice ci-dessus.

1681-1709. R. Charles Charrier, docteur en théologie de l'Université de Bourges, pourvu au commencement de l'année 1681, donna, le 30 août 1709, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 800 livres. Il était aussi chanoine de la collégiale de Saint-Gilles et prieur des Saints Victor et Pastor, de Nîmes. Le 6 juin 1701, il avait été créé official de Vannes.

1710-1731. † Benoît Guédon, recteur de Moréac, pourvu en Cour de

Rome, le 7 novembre 1709, ne prit possession que le 9 février de l'année suivante. Décédé ici, le 30 décembre 1731, il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1732. R. Claude Le Febvre, recteur de Riantec, pourvu par l'Ordinaire, le 12 janvier 1732, prit possession le même jour, et résigna, le 22 septembre suivant, entre les mains de l'évêque, pour rester à la tête de sa première paroisse. Plus tard, comme on l'a vu, il passa au rectorat de Plouhinec, où il mourut.

1732-1739. R. Olivier Le Drogo, recteur de Baden, pourvu par l'évêque, le jour même de la précédente résignation, prit possession le 20 décembre. Déjà parvenu à un des canonicats de la cathédrale, il résigna, en juillet 1739, entre les mains de l'Ordinaire.

1739-1751. † Gabriel-Claude de Boisgelin, dit abbé de Kersa, du nom d'une seigneurie appartenant à sa famille, et recteur de Malguénac, pourvu par l'Ordinaire, le 14 juillet 1739, prit possession le surlendemain. Décédé, à l'âge de 53 ans, le 21 mars 1751, il fut inhumé, le 22, dans le cimetière.

1751-1780. † Louis Cougan, recteur de Tréal, pourvu par le Souverain Pontife, le 1er juillet 1751, par suite de ses succès au concours du 27 mai précédent, prit possession le 3 août. Octogénaire, il mourut, le 13 juin 1780, et fut inhumé, le 15, dans le cimetière.

1780-1792. Noël Pasco, recteur de Lanvaudan, après avoir été principal du collège de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 22 juin 1780, prit possession le 2 juillet. Il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé et resta néanmoins à la tête de sa paroisse jusqu'au 16 septembre 1792, date à laquelle il prit, à la récente municipalité de Pluvigner, un passe-port sur lequel il fit inscrire sa déclaration de vouloir s'expatrier à Saint-Sébastien, en Espagne. Quand la tourmente fut passée, il devint recteur de Saint-Patern et, comme tel, prêta, le 5 octobre 1802, serment entre les mains du préfet du Morbihan. Chanoine et vicaire général honoraire, il mourut au presbytère, à l'âge de 80 ans, le 24 janvier 1822.

PONTIVY. (1)

« Vers l'an 686, Ivy ou Ivi, religieux du monastère de Landisfarne et » disciple de saint Cuthbert, qui lui avait conféré le diaconat, » débarquait en Armorique. De la côte de Léon, où il avait, croit-on, » abordé, il s'avança dans l'intérieur ; et, suivant un itinéraire qui n'est » pas connu avec certitude, il vint mourir, vers la fin du VIIe siècle » ou le commencement du VIIIe, dans une localité qui porte aujour- » d'hui son nom, aux environs d'Elliant. Sur le territoire de l'ancienne » paroisse de Cohazé, des disciples de saint Ivy construisirent un mo- » nastère. Un pont fut jeté sur le Blavet ; quelques habitants vinrent » s'établir dans le voisinage des moines : ce fut l'origine de Pontivy. La » maison de Rohan, fondée au XIIe siècle par Alain, fils d'Eudon Ier, » comte de Porhoët, fit de Pontivy le chef-lieu de ses domaines et y » construisit, sur le bord du Blavet, un château nommé les Salles. Ce » fut probablement le premier édifice considérable élevé, en ces lieux, » après le monastère de Saint-Ivy. Quelques historiens lui font » l'honneur d'avoir donné naissance à la ville : il fut seulement la » principale cause de son développement (2). »

Il est, en effet, admis maintenant que la paroisse de Pontivy, dans le doyenné de Porhoët, est de fondation relativement moderne et qu'elle a été précédée d'une autre, dont le siège était à Cohazé, sur le territoire de laquelle elle a vu se former son premier noyau et qu'elle a enfin complètement éclipsée. A la date de 1677, nous avons encore rencontré, de cette ancienne paroisse, dans les registres de Malguénac, la très correcte mention suivante : *Paroisse du Cohassé-Pontivy*. D'autre part, « la chapelle du Cohazé continua de dépendre de la paroisse de » Pontivy, qui afferma jusqu'à la fin, au prix de 15 à 18 livres, le vieux » presbytère, petite maison du village, couverte en chaume et menaçant » ruines (3). » Cette église, passée, au Concordat, dans la nouvelle paroisse de Saint-Thuriau, devait être placée sous le vocable de saint Mathieu, qui avait donné son nom à cette antique paroisse. Dans ce nom de Cohazé, on veut, en effet, trouver les deux mots celtiques *Coh*, vieux, et *Vasé* ou *Mahé*, traduction de Mathieu en langue bretonne ; ce qui donnerait *vieux Saint-Mathieu*, appellation dont fut gratifié cet

(1) Formes anciennes : *Pontivi, hospitale,* 1160 (D. Morice, I. 638). — *Moulins de Pontivy*, 1184 (Ibid. 697). — *Passagium de Pontiveio,* 1205 (Ibid. 801). — *Ponctevy,* 1291 (Ibid. 1097).

(2) *Pontivy et ses environs,* par Monsieur l'abbé Euzenot, qui cite les *Bollandistes,* 2e tome d'Octobre, et Ogée, *Dictionnaire historique,* etc. art. Pontivy.

(3) *Archives communales de Pontivy,* par Monsieur Rosenzweig, dans l'*Annuaire du Morbihan* pour 1875, page 31.

ancien bourg, cette église matrice, lorsque sa fille de Pontivy, devenue grande, l'eût emporté sur elle. Jusqu'à la fin du siècle dernier, elle continua à être desservie d'une messe tous les dimanches et aux jours de fête. Elle existe encore. Il est arrivé ici, ce qui n'était pas rare dans ce pays. Une nouvelle paroisse s'est formée à Pontivy, sur le territoire de celle du Cohazé. D'abord, elles ont existé simultanément ; puis la plus jeune, devenue la plus importante au détriment de l'autre, a fini par s'annexer cette dernière, tout en lui laissant son titre qui disparut, lui-même, avec le temps. Malgré la parfaite vraisemblance de cette hypothèse, qui n'est pourtant pas une certitude, je n'ose pas affirmer absolument que nous sommes ici en présence de deux paroisses unies et inscrire en tête de cette notice: *Cohazé et Pontivy*.

Quant à Pontivy, en particulier, il paraît que sa première église paroissiale fut la chapelle de Saint-Ivy qui avait appartenu au couvent mentionné plus haut. Lorsque, tombant de vétusté et devenue insuffisante pour une population toujours grossissante, elle dut être reconstruite, son titulaire fut changé. Le nouvel édifice fut placé sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Joie, qui devint, en même temps, patronne de la localité. Pour ajouter ce que j'aurais à dire sur cette église, je ne puis mieux faire que d'emprunter le texte suivant :

« Construction de la tour par les paroissiens, en 1533, ainsi que l'in-
» dique une inscription du portail ; bénédiction de deux cloches, en
» 1673 ; refontes des cloches faites par Huet (1764), Jacques Gourbillon
» (1774), et François Châtel (1782), tous les trois maîtres-fondeurs
» de Vannes ; établissement aussi, en 1774, d'une petite cloche pour
» sonner les messes et d'un timbre pour l'horloge ; agrandissement de
» la sacristie, en 1776 ; donation par le duc de Rohan, en 1780, d'une
» somme de 600 livres pour aider aux réparations du chœur ; instal-
» lation d'un autel en marbre, sculpté à Rennes en 1782 (1). » De plus, elle reçut, en 1696, une lampe en argent, due au vœu fait, le 11 septembre de cette année, par les paroissiens qu'une épidémie décimait. La mortalité ayant cessé tout à coup, on organisa des processions qui parcoururent la ville et se rendirent même à la chapelle du Cohazé, dont les malheurs de la cité rappelèrent le souvenir. Pour perpétuer la mémoire de ce fait et en témoignage de reconnaissance publique, ces processions, approuvées par un mandement épiscopal de 1697, continuèrent à se faire chaque année et à la même époque. Enfin, tout le monde sait que, dans les mois de janvier et de février 1790, cette église abrita des réunions *des assemblées fédératives de Pontivy* et dut se trouver bien surprise d'une pareille destination, comme son maître-autel de servir de table pour la signature de l'acte fédératif.

---

(1) *Archives communales de Pontivy*, par Monsieur Rosenzweig, dans l'*Annuaire du Morbihan* pour 1875, page 32.

Embrassant aussi une partie démembrée de Noyal-Pontivy, le territoire de la paroisse qui nous occupe portait quelques autres chapelles.

C'était d'abord celle de Saint-Ivy, rebâtie sur la place du Marché-au-Blé, orsque la première eût été démolie et remplacée par l'église de Notre-Dame-de-la-Joie. Renfermant une fontaine, située au bout du maître-autel, du côté de l'évangile, elle était, suivant un procès-verbal de 1672, tellement en ruines qu'il n'en restait plus que les fondations. Avec l'autorisation du duc de Rohan, qui en était le patron, elle fut reconstruite probablement par Yves Guillot, prêtre de l'endroit. Nous la retrouverons bientôt affectée aux réunions de la congrégation des artisans. Elle a été de nouveau réédifiée, en 1770, dans le style gréco-romain.

Il y avait ensuite et dans la même ville la chapelle de la Magdeleine qui, le 17 octobre 1457, avec toutes ses dépendances et le droit de patronage sur la chapellenie desservie à son autel, fut concédée par Alain IX, vicomte de Rohan, au recteur de Pontivy, pour l'indemniser du préjudice que pouvait lui causer la fondation du monastère des Frères Mineurs Observantins, vulgairement Cordeliers. Ces dépendances embrassaient les issues de la chapelle, « le lieu angulaire y atteignant, sur le grand chemin qui conduit de Pontivy à Vannes, et un pré nommé en breton *Prat er Recevour* (1). » Elle demeura ainsi annexée au bénéfice paroissial jusqu'en 1633, date à laquelle un autre recteur l'abandonna à la communauté des Ursulines qui se fondait alors dans la ville.

Dans la ville encore, se trouvait également la chapelle de l'ancien hôpital, dédiée aussi à Notre-Dame et reconstruite de 1714 à 1717, comme les autres bâtiments de cet établissement hospitalier, dont la direction fut alors confiée aux Filles de Saint-Thomas. Elle possède un fragment considérable des reliques de saint Germain d'Auxerre. Une déclaration du temporel, dressée en 1674, nous apprend que, le lundi de Pâques, le recteur et les prêtres de la paroisse se rendaient en procession à cette chapelle et y célébraient une grand'messe.

Inutile d'ajouter que le château de Pontivy renfermait, lui-même, une chapelle dont le vocable nous reste inconnu ; mais il est indispensable de faire remarquer que ce château, laissé en dehors des murs de la ville, resta toujours dans la paroisse de Noyal-Pontivy.

Outre la jouissance de son presbytère, reconstruit en 1745, le recteur de Pontivy, à la nomination du Pape ou de l'Évêque, d'après le mois qui voyait s'ouvrir la vacance, était ici unique décimateur à une quotité que j'ignore et percevait, outre les prémices sur tout son territoire, le droit de coutume à la foire de Saint-Thomas tenue au mois de décembre dans la ville paroissiale. Je ne sais si ce droit de coutume lui rapportait beaucoup ; mais il est facile de conjecturer que ses dîmes fort peu con-

(1) Ogée, *Dictionnaire*, etc. Loc. cit.

sidérables, vu l'absence de campagne, devait avoir besoin d'une compensation. Parmi ses charges, nous rencontrons la suivante qui paraît mériter une mention. Le mardi de Pâques, à une heure de l'après-midi et au Martray de Pontivy, il devait présenter au procureur fiscal de la juridiction un catalogue, signé de sa main et contenant les noms et surnoms de tous ses paroissiens mariés dans l'année précédente, parce que ces hommes étaient tenus de se présenter là, ce jour, pour fournir le devoir de *quintaine*, c'est-à-dire trois courses sur un petit chariot, garni de cordes procurées par les cordiers de l'endroit et traîné par les rouleurs de vin de la ville. Pendant ces courses, chaque nouveau marié devait, contre un poteau surmonté de l'écusson des seigneurs de Rohan, briser trois bois d'aune appelées quintaines. Ne pas se présenter, manquer de rompre ses trois gaules contre le poteau, choir du chariot, autant de cas dont chacun entraînait à une amende de 60 sous. La même peine atteignait les cordiers et les rouleurs de vin qui ne fournissaient pas leurs devoirs.

Mais si les gros fruits du bénéfice paroissial laissaient à désirer, il est permis de croire que le casuel et les fondations constituaient d'assez beaux revenus, puisque, comme dans les bonnes paroisses, Pontivy avait une communauté de prêtres dont les places étaient données par la communauté de ville.

Outre ses deux établissements réguliers des Cordeliers, fondés en 1457 et remplacés par les Récollets en 1632, et des Ursulines qui vinrent s'y fixer en 1633, et dont l'histoire trouvera sa place ailleurs, Pontivy possédait quelques bénéfices secondaires, sans parler de son hôpital des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, confirmé à cet ordre militaire, en 1160, par une charte de Conan IV, duc de Bretagne, et auquel, à travers différentes péripéties, à succédé l'hôpital mentionné plus haut.

Au premier rang de ces petits bénéfices, il faut placer la chapellenie précitée de la Magdeleine et celles de Jégate Roland et de Jean de Maczay, inscrites au pouillé de 1516, cette dernière comme se desservant dans l'église paroissiale.

A la présentation des seigneurs de Liscouet, en Pluvigner, et à la collation de l'Ordinaire, la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie de deux messes par semaine à l'autel et à la chapelle de ce saint dans l'église paroissiale, avait pour dotation deux journaux de terre auprès de la chapelle de Saint-Médard, en Noyal-Pontivy, le jardin du *Vieux-Chemin* et le pré de *Saint-Nicolas*, situés sur la rue du Chêne, à Pontivy même. On lui connaît des titulaires depuis 1606 jusqu'à 1790.

Il y avait enfin une chapellenie de Saint-André, dont le service se faisait dans la même église et dont l'existence ne nous est révélée que par le nom d'un de ses titulaires, à la date de 1606. Comme tous autres renseignements font défaut, il est bon de remarquer que, comme la précédente, elle pourrait se confondre avec l'une ou l'autre

des deux mentionnées au pouillé de 1516 et dont les vocables restent inconnus.

Le travail déjà cité de M. Rosenzweig nous apprend en ces termes tout ce que nous savons de deux congrégations établies dans cette paroisse : « La nouvelle chapelle de Saint-Ivy était spécialement affectée à une congrégation des artisans de la paroisse, érigée en l'honneur de la Sainte Vierge, sous le titre de la Purification de Notre-Dame. En 1685, une ordonnance du duc de Chaulnes portait que « le syndic de la ville prendrait à l'avenir 6 livres sur les *50 Francs* qui se distribuaient à chaque fête de la mi-août aux prêtres de la paroisse, et les donnerait au préfet de la congrégation des artisans, qui serait tenu de faire marcher à la procession du Roi les dits congréganistes avec l'image de la Sainte Vierge, à leur ordinaire, sans que les prêtres de la communauté, qui y marchaient eux-mêmes en chape, pussent s'y opposer ; en outre, il leur serait fourni pour cette procession un cierge à chacun par la fabrique à la quelle ils le remettraient immédiatement après. » En 1736, la même congrégation, composée alors de 180 membres, avec un directeur prêtre de la communauté, un préfet et quelques autres officiers, adressait une requête à Mgr Fagon, évêque de Vannes, par laquelle, ayant perdu les titres primordiaux de son érection, elle demandait des lettres de confirmation. Cette requête, revêtue de l'approbation de l'évêque, reçut également l'assentiment de la communauté de ville et du duc de Rohan. »

« Il existait aussi à Pontivy une congrégation de femmes sous le vocable de la Visitation de Notre-Dame-des-Vertus. »

J'ajouterai encore, en terminant, que le Moine de Saint-Julien avait fondé ici une mission qui devait avoir lieu tous les six ans et être donnée par les Revérends Pères Jésuites des maisons de Vannes et de Quimper.

Recteurs de Pontivy.

1460. † Geoffroy de Vaulguion.

1460-1481. Guillaume Fabri ou Le Febvre.

1494-1502. † Jean ou Guillaume de Lentivy, chanoine de Vannes.

1502. Olivier d'Arradon, grand chantre et chanoine de Vannes. Il vivait encore en 1512, sans qu'on sache s'il était toujours titulaire de cette paroisse.

1530. † Charles du Bois de la Salle, simultanément recteur de Pontivy et de Noyal-Pontivy.

1555. R. François de la Couldraye, oncle, et chanoine de Vannes, résigna en faveur du suivant, avec réserve des fruits du bénéfice jusqu'à son décès arrivé le 8 novembre 1558.

1555-1564. † François de la Couldraye, neveu et aussi chanoine de Vannes, mourut le 3 octobre 1564.

1564-1580. † Philippe Querhin décéda ici le 12 novembre 1580.

1581. R. Alain Picault, recteur d'Elven, pourvu par le Pape, le 24 décembre 1580, prit possession en avril 1581 et donna, le 3 du même mois, procuration pour résigner entre les mains de l'Ordinaire, afin de rester dans sa première paroisse. On chercherait en vain son nom sur les registres de Pontivy.

1581-1587. † Raoul Davy, prêtre et originaire de Malguénac, pourvu par l'évêque, le 3 avril 1581, prit possession 20 jours plus tard. Il mourut le 30 août 1587.

1587-1624. Jean Lermite, né à Pontivy, pourvu par l'Ordinaire, sur la fin de 1587, dut rencontrer plus tard quelques compétiteurs, puisque nous le voyons obtenir, en Cour de Rome, le 13 février 1606, de nouvelles provisions et prendre possession le 14 avril de la même année. Dès le mois de septembre 1587, les registres de la paroisse montrent sa signature qui cesse d'y paraître à partir du mois d'août 1624.

1624-1625. R. Mathurin Delorme, dont le nom, avec le titre de recteur, apparaît, pour la première fois, aux registres, en octobre 1624, pour cesser d'y figurer, au mois de décembre suivant. L'année d'après, on le rencontre comme recteur de Guéhenno.

1625-1662. René Allioux, originaire et prêtre de Pontivy, signe comme recteur, à partir du mois de février 1625.

1663-1674. † Piere Gourvezan, décédé, à l'âge de 48 ans, le 15 juin 1674, et inhumé, le 16, probablement dans son église paroissiale, suivant la coutume de l'époque, car l'acte n'indique pas le lieu de sa sépulture.

1675-1683. † Jean Horréau, bachelier en théologie et recteur de Surzur, dut avoir l'Ordinaire pour collateur. Mort, à l'âge de 66 ans, le 25 mars 1683, il fut inhumé, le 26, dans le cimetière, auprès de la croix et vis-à-vis du chœur de l'église.

1684-1702. R. Claude Marquet, d'une famille considérable et titulaire de la chapellenie de Sainte-Marguerite qui se desservait probablement dans la chapelle de cette Sainte au château de Kerallier, en Sarzeau, reçut de Rome ses provisions pour le rectorat de Pontivy. Au mois d'octobre 1702, il résigna entre les mains de l'Ordinaire qui lui conféra la paroisse d'Arradon.

1702-1708. R. Olivier Le Camp, recteur de Ploërdut, pourvu par l'évêque, le 19 octobre 1702, prit possession le 29. Malade, il résigna, en avril 1708, entre les mains de son collateur.

1708-1732. R. François Le Moing, recteur de Croixanvec, pourvu par l'Ordinaire, le 19 avril 1708, prit possession le 20. Il donna, le 5 juillet 1721, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur de François Guidart, recteur de Malguénac, et permuter avec lui; mais cet acte n'eut aucun résultat, parce que ce Guidart, qui avait lui-même donné une procuration semblable, la révoqua encore à temps, le 25 septembre de la même année. Il fut plus heureux dans la suite : en 1732, il résigna entre les mains de l'évêque et devint recteur de Noyal-Pontivy, sa paroisse natale.

1733-1746. † Pierre-Paul du Fou, recteur de Crédin, pourvu par l'Ordinaire, le 10 janvier 1733, prit possession le lendemain. Décédé, à l'âge de 48 ans, le 9 janvier 1746, il fut enterré, le 11, dans le cimetière.

1746-1777. † Jean-Mathurin Le Boulh, originaire de la paroisse de Saint-Pierre, heureux au concours du 17 février 1746 et pourvu, en conséquence, par le Pape, le 26 mars, prit possession le 4 mai. Décédé, à l'âge de 65 ans, le 31 novembre 1777, il fut inhumé dans le cimetière, le premier jour du mois suivant.

1778-1794. † Julien Guégan, né à Péaule, le 17 novembre 1746, et curé de Caden, vainqueur aussi au concours du 12 février 1778 et pourvu en Cour de Rome, le 18 mars, prit possession le 13 mai. Réunis, le 2 avril 1789, les recteurs du diocèse de Vannes choisirent, dans leurs rangs, les électeurs qui, le 20 du même mois, nommèrent, pour deputés de l'ordre du clergé aux États-Généraux, les recteurs de Pontivy, de Questembert et de Redon, et, pour suppléant, le prieur claustral de l'abbaye de Redon. Les États s'ouvrirent à Versailles, le 11 mai suivant, et ces trois députés s'établirent ensemble au N° 52 de la rue de l'Orangerie. Le 14 juin, avec le recteur de Redon, il se réunit au Tiers-État et passa à la Chambre des Communes, où, avant le 24, il fut suivi par le recteur de Questembert et tous les autres députés bretons de l'Ordre du clergé, moins quatre. De retour à Pontivy pour quelques jours, il signa, ainsi que tous ses prêtres, le 29 janvier 1790, l'acte fédératif déposé sur le maître-autel de son église paroissiale. C'était déjà des précédents qui permettaient de présager d'autres faiblesses. Elles vinrent effectivement, car, si avec quelques-uns de ses collègues, députés comme lui, il signa, le 19 avril 1790, une protestation en faveur de l'Église romaine, il refusa, au mois de décembre suivant, sa signature à *l'Exposition des principes sur la Constitution civile du Clergé* et finit, le 3 janvier 1791, par prêter, à la tribune même de l'Assemblée, le

serment prescrit par cette Constitution. Réunie à la cathédrale de Vannes, le 6 mars de la même année, l'assemblée électorale le choisit pour évêque constitutionnel du Morbihan. Dès que ce résultat lui eut été notifié à Paris, le 12 même, il écrivit d'un côté, au Pape, pour lui demander une règle de conduite et lui dire qu'il refuse l'épiscopat, et, d'autre part, à l'administration centrale du département, pour lui déclarer qu'il ne peut accepter le fardeau qu'on lui propose. Il dut, plus tard, mais à une date inconnue, rétracter son serment, puisque, sur la fin de 1792, il se déporta en Espagne, avec son frère Louis, prêtre aussi et beaucoup plus jeune que lui. L'archidiacre d'Osma lui accorda une bienveillante hospitalité. Plusieurs prêtres francais, bretons surtout, réunis à Bilbao, étaient fort maltraités par une épidémie. Il vola à leur secours, contracta la maladie et mourut là, à l'âge de 47 ans, dans le courant du mois de mars 1794.

PRIZIAC (1)

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur et cela à la 33e gerbe. Quoiqu'il n'eût personne à partager ce devoir avec lui, son bénéfice était loin d'avoir de l'importance au point de vue des revenus. Le titulaire de 1619 ne retirait, en effet, de ses dîmes affermées, que 70 écus par an et, de son tiers aux oblations faites aux chapelles frairiennes, que 18 livres seulement. Une fondation relativement considérable était venue fort à propos lui fournir une petite compensation. Elle fut l'œuvre d'un certain Morgant qui, pour des messes et des services à célébrer à perpétuité dans l'église paroissiale, avait constitué, au profit de la fabrique, des fonds vendus, le 24 octobre 1791, au prix de neuf mille et quelques centaines de livres, et dont les revenus annuels ne laissaient pas de déteindre avantageusement sur le casuel du recteur.

L'église paroissiale se trouvait placée sous le vocable de saint Béhaud ou Bého, *Bechevus* en latin, et qu'on suppose avoir abandonné la Grande-Bretagne, sa patrie, pour venir se réfugier ici. Dans un lech du cimetière, la tradition locale veut même voir un canon, sur lequel il traversa la mer ! Malgré son côté défectueux, cette légende ne doit pas être entièrement dépourvue de réalité. Quand elle ne révélerait que la patrie du saint, elle ne serait point à dédaigner. C'est qu'en effet, le titulaire de cette église est, malgré son nom, tellement inconnu ici que, ennuyé d'avoir à faire, chaque année, la fête et le panégyrique d'un

---

(1) Formes anciennes : *Brisiaci sylva*, 818 (D. Morice, I. 228). — *Prisiac, eleemosina*, 1160 (Ibid. 638). — *Prissiac*, 1430 (Princip. de Rohan-Guémené). — *Priziac*, 1516 (Pouillé du diocèse de Vannes, aux archives départementales du Morbihan).

saint sur lequel il n'avait aucun renseignement, le clergé de Priziac voulut, au commencement du XVIIe siècle, lui substituer saint Avit. Si ce projet ne réussit point, ce fut grâce à l'opposition formelle des paroissiens. Il est permis d'espérer que les grandes recherches hagiographiques auxquelles se livrent les anglais modernes nous fourniront bientôt des données sur la vie de ce bienheureux inconnu.

Plusieurs chapelles s'élevaient sur le territoire de Priziac. Parmi elles, les quatre premières, qui vont être citées, étaient frairiennes et n'avaient pourtant, au commencemenf du XVIIe siècle, de service religieux qu'aux fêtes de leurs titulaires respectifs.

C'était d'abord celle de Notre-Dame de Lotavy, située au hameau qui porte maintenant le nom de Ty-Lotavy. Comme on le verra plus bas, elle avait jadis appartenu à un établissement monastique.

Dans un lieu isolé, la chapelle de Saint-Nicolas, portant la date de 1580, possédait un jubé et un chancel en bois assez bien sculpté. Elle fut visitée, le 12 juillet 1846, par Cayot-Delandre. Ce jour-là, il y avait pardon, et ce pardon, nous dit cet auteur, « est renommé dans le pays » et attire toujours une certaine affluence ; cela tient en partie au sou- » venir de la cérémonie qu'on y faisait autrefois sous le nom de *Pisto-* » *lance*, altération des mots *prince d'Orange* (1). » Pour ne pas le citer tout au long, voici, en abrégé, comment il explique l'origine politique de cette cérémonie. Protestant, Stathouder de Hollande et gendre de Jacques II, roi catholique d'Angleterre, Guillaume d'Orange supplanta son beau-père, qui se réfugia en France et, avec le secours de Louis XIV, tenta vainement et à plusieurs reprises, de remonter sur son trône, jusqu'à sa dernière défaite à la bataille de la Boyne. Mais, dans cette journée, tout en remportant la victoire définitive, Guillame III faillit périr et la nouvelle de sa mort se répandit même en France, où l'opinion publique lui était très hostile. Cette rumeur, malheureusement fausse, donna lieu à des réjouissances et, partout dans le royaume, on brula sur les places l'effigie de ce traître. Malgré l'erreur, cette cérémonie devint annuelle dans certaines campagnes, comme à Priziac, où elle donna lieu à un pardon. Ce jour-là, on plaçait l'effigie du Prince d'Orange au sommet d'un mat entouré de fagots, auxqnels, après les Vêpres, la procession allait mettre le feu. Alors, d'un coup de fusil, un adroit tireur abattait cette effigie, dont les lambeaux étaient disputés avec un acharnement qui parfois causa mort d'homme et fit enfin supprimer cette partie de la fête. Inaugurée ici en 1690, cette représentation dangereuse eut lieu, pour la dernière fois, en 1828.

Isolée aussi, celle de Saint-Guénolé faillit, en 1659, s'élever au rang de trêve, sur la demande des frairiens de son quartier.

Quant à la chapelle de la Magdeleine, quoique maintenant isolée,

(1) *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 456.

elle dut ici, comme ailleurs, son origine à un groupe de pauvres lépreux.

Les autres chapelles étaient celle de Saint-Yves, située pareillement en un lieu isolé de toute habitation, et celle, domestique et à vocable inconnu, qui se voyait encore, au temps d'Ogée et à un quart de lieue au nord du bourg, parmi les ruines du château de Belair.

Quant à celle, domestique aussi, du manoir du Plascaër, dont mention est faite dans les titres, il est bon de remarquer que les seigneurs de cette terre possédaient, en outre, dans la partie nord de l'église paroissiale, une chapelle prohibitive désignée par le nom de leur château.

A ma connaissance, un seul bénéfice secondaire s'était fondé sur cette paroisse. C'était une aumônerie, dont le duc Conan IV, par sa charte de 1160, confirma la possession aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Lotavy était le siège de cet établissement, connu aussi sous le nom de *Commanderie de Beauvoir*. Après avoir eu, à l'origine, une existence distincte, ce bénéfice fut annexé à la commanderie du Croisty, en Saint-Tugdual, pour se trouver, avec elle, uni plus tard à celle de Saint-Jean du Faouët, qui était devenue, elle-même, membre de la commanderie plus importante du Palacret. Avant comme après leur annexion, toutes ces commanderies relevaient du grand prieuré d'Aquitaine. Celle qui nous occupe porte, dans le Pouillé de 1516, le nom de *Temple de Priziac* et, au milieu du siècle dernier, l'abbé Cillart parlant de Lotavy, l'appelle *Prieuré des Templiers*, dont une partie des terres se trouvait en friche, abandonnée, et l'autre partie usurpée par tous ceux qui avaient bien voulu s'en emparer. Mais cette appellation est erronée et a déjà conduit, mal à propos, à placer ici deux établissements au lieu d'un, une Aumônerie et un Temple. Ce qui, à mon avis, démontre positivement cette confusion, c'est que, dans le Pouillé précité de 1516, immédiatement aprés les noms des paroisses voisines de Priziac et de Saint-Tugdual, on trouve *Templum de Croisti et Priziac*, c'est-à-dire précisément le bénéfice unique résultant de l'annexion des deux commanderies situées sur ces paroisses. Donc Priziac n'a pas eu de Temple, d'établissement de Templiers, mais une aumônerie de l'ordre des Hospitaliers, située à Lotavy et régulièrement désignée sous le nom de Commanderie de Beauvoir.

Avant de clore cette notice, je dois ajouter que Roaud, en se faisant moine de Sainte-Croix de Quimperlé, donna, en 1191, à cette abbaye une de ses terres mommée *Penguern*, maintenant Penvern, en Priziac alors et passée depuis à Saint-Tugdual, et, dans la même paroisse encore, l'emplacement d'une maison et d'un jardin situés près d'une terre appelée le *Croasti* et appartenant à l'Hopital de Jérusalem. Ces immeubles furent ensuite annexés au *prieuré de Sainte-Anne de Hirberz*, membre de la susdite abbaye, encore conféré par l'abbé de Sainte-Croix, le 29 juillet 1537, au bénédictin Pierre du Bot, son religieux, tombé plus tard en commende et dit situé dans le diocèse de

Vannes ; le pouillé de 1516 semble le placer dans la paroisse de Plouay. Dom Placide le Duc, qui nous fournit ces renseignements, dit aussi que le Croisty, trève de la paroisse de Saint-Tugdual, était le chef-lieu d'une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean de Jerusalem, à laquelle avait été unie la *commanderie de Beauvoir*, en Priziac (1).

Recteurs de Priziac.

1468..... Jean de Thenovenel? pourvu en 1468. Il ne diffère peut-être pas de celui que, sous le prénom d'Yves, nous avons déjà rencontré comme décédé, en 1494, recteur de Peillac ; car, je dois le confesser, le rapprochement de ces prénoms, d'une part, et des noms de ces paroisses, de l'autre, m'induit à suspecter fortement la sûreté de ma lecture.

1531. † Alain Trégain, titulaire du prieuré de Saint-Nicolas, à l'hôpital de Vannes, était, lors de son décès, simultanément aussi recteur de Caudan et de Lescoët. Je sais que Jean Le Bobinec, chanoine de Vannes, prit la ferme des annates de cette paroisse ; mais j'ignore s'il devint, comme c'était assez l'usage, titulaire du bénéfice.

1550. † Antoine Gouzolles ou André Chapelle. La ferme des annates fut prise alors par l'archidiacre Pierre Daniélo, qui devint, peut-être, recteur de la paroisse.

1569. † Charles du Pou, chanoine de Vannes, mourut dans le mois de décembre.

1569. Jacques de Bogar, de la paroisse de Saint-Pierre et encore simple clerc bien que tonsuré en 1552, pourvu par l'évêque, le 20 décembre 1569, prit possession le 25.

1578-1586. R. Jean Le Coz, résigna en faveur du suivant et devint recteur de Camors.

1591. † Jean Le Ny, décédé dans le mois d'octobre.

1591-1597. † Jacques Auffret, prêtre et originaire de cette paroisse, pourvu une première fois par le Nonce du Pape en France, le 13 décembre 1591, prit possession le 6 mars suivant, ayant, dès le 9 février, obtenu en Cour de Rome des provisions nouvelles.

1597-1599. R. Guillaume Picault, pourvu par le Pape, résigna en faveur du suivant.

1601-1619. Jean Le Gouarin, prêtre à Vannes dès 1563.

(1) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 239.

1620-1621. Guillaume Le Ny. Si cette liste des recteurs laisse à désirer, c'est que la collection des registres de l'ancien état civil n'existe plus pour les années antérieures à 1671.

1627-1643. R. Jean Gouyon résigna pour permuter avec le suivant contre le rectorat voisin de Saint-Tugdual.

1643-1647. Roland Riou, recteur de Saint-Tugdual, pourvu par le Souverain Pontife.

1657. Yves Poher, au sujet duquel on ne sait rien.

1668-1680. Robert Freté, sur lequel tout renseignement fait pareillement défaut.

1680-1684. † Guillaume Maignan, décédé, le 1er novembre 1684, enterré, le 3, dans son église paroissiale.

1685-1705. † Claude Bruand, pourvu par l'Ordinaire, mourut dans le mois de juin.

1705-1715. † Jean-François Blondeau, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 18 juillet 1705, mourut en avril 1715.

1715-1733. † Charles Le Roch, prêtre aussi du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le 24 avril 1715, prit possession le 15 mai. Décédé, à l'âge de 59 ans, le 3 octobre 1733, il fut inhumé, le 5, dans le cimetière.

1733-1742. † Jean-Louis Perrault, également du diocèse, pourvu par l'évêque, le 27 octobre 1733, prit possession le lendemain. Mort, à l'âge de 57 ans, le 11 mars 1742, il fut enterré, le 12, dans le cimetière.

1742-1750. R. Mathurin-François Pitot, originaire et prêtre de Saint-Patern, pourvu par l'Ordinaire, le 8 juin 1742, prit possession le 12. Dès l'année précédente, il avait gravement déplu à Mgr Fagon, qui ne lui eût assurément point conféré cette paroisse; mais, heureusement pour Pitot, ce prélat décédé venait d'avoir un successeur qui prit à cœur d'offrir des compensations à ses victimes. Voici ce qui s'était passé. Jérôme Guyardet jeune prêtre originaire de Pontscorff et attaché aussi à la paroisse de Saint-Patern, avait embrassé avec ardeur les opinions jansénistes. Pendant une grave maladie, dont il mourut en 1741, il reçut plusieurs fois la visite de son confrère Vincent-Toussaint Beurier qui, en vain, tenta de le ramener de ses erreurs. Ce malheureux y ayant persévéré jusqu'à la fin, quatre prêtres de la paroisse, Beurier, Pitot, Julien-Vincent Le Breton et Jacques Hémon, n'assistèrent point à son

enterrement. « Leur absence ayant été remarquée, et l'évêque en étant informé, il engagea le curé de Saint-Patern à célébrer un service pour le défunt, et le chargea d'ordonner aux quatre ecclésiastiques d'y assister; aucun d'eux n'y parut. Il n'en fallut pas davantage pour irriter Mgr Fagon, qui les condamna tous à passer trois mois au séminaire (1) ». — Après avoir administré Priziac pendant huit années, Pitot résigna ce bénéfice entre les mains de l'Ordinaire, au mois de juin 1750, et devint, peu de temps après, recteur de Saint-Jean-Brévelay.

1750-1756. R. Pierre-Benoît Audouyn de Restinois, originaire d'Hennebont et licencié en théologie de la Faculté de Paris, pourvu par l'évêque, le 19 juin 1750, prit possession le 5 juillet. Au mois de juin 1756, il résigna entre les mains de son collateur, pour passer au rectorat de Plouhinec.

1756-1773. R. René Le Diberder, né à Guern, pourvu par l'Ordinaire, le 30 juin 1756, prit possession le 6 juillet. Tout en se réservant une pension annuelle de 500 livres sur les gros fruits de ce bénéfice, il donna procuration, le 29 juin 1773, pour le résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, qui était son neveu.

1773-1786. † Guillaume Le Diberder, originaire de Melrand et curé de son oncle ici, pourvu en Cour de Rome, le 26 juillet 1773, prit possession le 20 septembre. Décédé, à l'âge de 45 ans, le 25 mai 1786, il fut inhumé, le 26, dans le cimetière.

1786-1790. Jean-Mathurin Hervo, prêtre du diocèse et curé de Berné, vainqueur au concours du 3 août 1786, reçut de Rome ses lettres de provisions datées du 30 du même mois, et prit possession le 30 octobre. Quand vinrent les jours mauvais pour l'église de France, il conserva son bénéfice au prix du serment qu'il prêta, à plusieurs reprises : une première fois, en 1791, ensuite, le 28 septembre 1792 et le 4 février 1793. J'ignore à quelle date précise il quitta Priziac et ce qu'il devint pendant le reste de la Révolution; mais, au commencement de notre siècle, on le rencontre à Caudan, d'abord, puis à Lanvaudan, en décembre 1804.

---

(1) Dom Lobineau. *Les vies des Saints de Bretagne*, nouvelle éd. publiée par l'abbé Tresvaux, t. v, page 455.

QUESTEMBERT. (1)

Du doyenné de Péaule et à collation libre, cette paroisse avait l'apôtre Saint-Pierre pour titulaire de son église paroissiale, et son recteur pour unique gros décimateur. Au commencement du XVIIe siècle, la dîme se levait encore ici à la 11e gerbe, et, en 1615, le recteur la donnait à ferme, moyennant la somme annuelle de 1100 livres, sur lesquelles il devait, suivant l'usage établi de temps immémorial, fournir une pension de 72 livres à l'évêque, et payer les deux curés qui lui prêtaient le concours de leur ministère.

On prétend que son territoire a porté très anciennement les noms de *Mons Columbarum* et d'*Alemania*, et que cette dernière appellation lui venait d'une colonie de germains qui se serait fixée là à l'époque de l'établissement à Rennes des Franks de Childéric; originaires d'une région maintenant en Autriche, ces colons auraient transporté ici, de leur pays, le nom de Mons Columbarum, encore porté de nos jours par une célèbre abbaye autrichienne (2). J'ignore la valeur de ces assertions, mais la tradition constante du pays indique, entre le Petit-Molac et Questembert, une butte nommée le *Bourg-Rouge* comme ayant été primitivement le siège de la paroisse, appellation qui se trouve même parfois appliquée au bourg actuel de Questembert. Traduite dans les inscriptions portées par un certain nombre de croix répandues sur cette contrée, la même tradition place, sur ce territoire, le grand combat, en 878, des Bretons et des Northmans et la défaite de ces derniers par le comte de Vannes Alain, qui y gagna le titre de *Grand*, depuis lors resté attaché à son nom; et cette victoire aurait été tellement complète que, de 15,000 hommes, à peine 400 de ces pirates réussirent à gagner leur flotte.

Un autre genre de gloire était réservé à ce pays. En 1419, il eut la bonne fortune de recevoir la visite d'un grand saint de l'époque. Vincent Ferrier, qui devait venir rendre le dernier soupir à Vannes, s'y arrêta, célébra la messe et prêcha sous une tente que le peuple lui avait élevée dans le bourg, parce que l'église eût été trop petite pour abriter tous les auditeurs accourus de la contrée entière. Le texte de son instruction : « *Aqua quam dedero vobis, si quis biberit ex eâ, non sitiet amplius* » nous a été transmis par un des témoins appelés à déposer à l'enquête pour la canonisation du Saint, c'est-à-dire par Yves du Manheis, plus tard abbé de Lanvaux, mais alors religieux de Prières et député par son abbé Raoul à l'encontre de Vincent et pour le conduire à son monastère.

---

(1) Formes anciennes : *Kaistemberth*, *eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638.) — *Questelberz*, 1387 (Chap. de Vannes). — *Quenstelbertz*, 1482 (Abb. de Lanvaux.) — *Ville de Questembert*, au XVe. — *Quintembert*, XVIIe (Présidial de Vannes).

(2) *Annuaire du Morbihan* pour 1858, p. 164.

L'église paroissiale, qui vient d'être remplacée par une nouvelle, conservait des restes d'un édifice plus ancien et avait reçu, aux deux siècles derniers, différentes restaurations et additions indiquées, à l'intérieur par les dates de 1640, 1644, 1650, 1740, 1752, 1777, dont la deuxième, marquant une réfection presque totale, s'est trouvée conservée avec la pierre qui la portait et déposée par le recteur Gombaud dans les fonts du bâtiment actuel construit de son temps et non encore doté de sa tour.

Situé à un kilomètre environ et au nord du bourg, l'ancien presbytère était considérable. Devenu la proie des flammes pendant la Révolution, il ne formait qu'un monceau de ruines, en 1807, et n'a été rebâti, que plus tard. La grande porte d'entrée de la vaste cour qui le précède est surmontée d'un écusson aux armes de Kerméno et de cette inscription : *de Quermeno du Garo Rr de Questambe.* Nous retrouverons, dans le catalogue des titulaires, le nom de ce recteur sous lequel fut reconstruit ce presbytère dont l'incendie était attribué aux chouans par la fabrique, le 15 juillet 1807.

Suivant deux déclarations faites par le recteur, en 1615 et 1619, cette paroisse renfermait alors quinze chapelles, réduites à huit avant 1790, et se trouvait partagée entre les huit frairies suivantes : de Pilaire, du Tohon, de Bréhardec, de Coët-Bihan, de Carnély, de Guilly, de Lesnoyal et de Saint-Doué.

Parmi ces chapelles si nombreuses et dont aucune ne s'éleva au rang de trève, une des plus anciennes devait être celle de Saint-Jean-Baptiste, au village de ce nom, considérablement restaurée au XVIIIe siècle, et conservant néanmoins des restes d'un édifice de beaucoup antérieur ; nous verrons bientôt qu'elle dépendait d'un établissement monastique.

Le village de Bréhardec possédait celle de Notre-Dame du Loc, très-ancienne aussi, dont les murs tombés exigèrent, en 1651, une nouvelle reconstruction, comme nous l'apprend une inscription portée par son lambris. A tort, peut-on le penser, la tradition en attribue l'origine aux Templiers.

A l'est du bourg paroissial, le cimetière renferme la chapelle de Saint-Michel, joli édifice du XVe siècle, qui passe pour être l'œuvre des anglais et s'être élevé sur le lieu même et en souvenir de la bataille de 878 mentionnée plus haut, ainsi que l'affirme trop positivement une inscription pompeuse, sur le socle d'une croix voisine. Cette petite chapelle, que sa forme a fait aussi attribuer aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dut être bien étonnée d'avoir, vers le milieu du XVIe siècle, à abriter une cérémonie religieuse à laquelle, sans aucun doute, elle était loin de s'attendre ; je veux parler d'une ordination générale qu'y fit, le 22 septembre 1548, Geoffroy Le Borgne, évêque de Tybériade *in partibus* et prieur des Carmes du Bondon, qui, remplaçant l'évêque de Vannes non résidant, se trouvait en tournée de

confirmation dans cette paroisse. Ce nom de Le Borgne ayant été de tout temps fort répandu sur le territoire de Questembert, on serait tenté de supposer que ce prélat était originaire de la contrée.

Au village de Saint-Doué, la chapelle de Saint-Vincent doit probablement son origine au passage de ce Saint religieux dominicain sur le territoire de Questembert.

Au nord et à trois kilomètres environ du bourg, le village de Lesnoyal renferme aussi une chapelle placée sous le vocable de la sainte qui lui a donné son nom.

Il en est encore de même au village de Sainte-Suzanne.

Le petit village de Coët-Bihan possède aussi la sienne et c'est justice, bien que le titulaire m'en soit inconnu. Ce quartier n'a pas toujours été, en effet, dans le triste état auquel nous le voyons réduit maintenant. Un château, dont les ruines existent encore, s'élevait auprès de ce village, et, dans un champ voisin de ces ruines, on a découvert, au commencement de notre siècle, plusieurs cercueils en pierre affectant la forme de ceux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Du reste, les Coët-Bihannais, qui relevaient de la seigneurie de Rochefort, conservent encore précieusement des titres, où ils sont qualifiés « nobles bourgeois de Coët-Bihan. » En vertu d'une charte à eux accordée par leur seigneur, « ils avaient aussi le droit de port d'armes et de chasse autour de leur village, et celui d'aller, en certaines occasions, prendre une meute au château de Rochefort (1). » Ils font remonter l'origine de cette distinction à Alain-Le-Grand qui la leur aurait concédée en récompense de leurs belles actions dans la journée où les Normands furent si bien défaits.

Bâti au milieu des ruines d'un établissement romain, le village du Petit-Molac renfermait, lui aussi, sa chapelle détruite pendant la Révolution et dont le vocable me reste également inconnu.

Si nous avons indiqué les huit chapelles qui existaient encore en 1790, nous sommes loin du nombre quinze mentionné au commencement du XVIIe siècle. Notre ignorance en ce point tient au silence gardé par l'abbé Cillart sur cette paroisse, dont le recteur ne lui avait, sans doute, fourni aucun renseignement pour le pouillé qu'il voulait composer. A cette liste nous pouvons cependant ajouter deux autres noms : ceux de deux chapelles domestiques dont, toutefois, nous ignorons les titulaires. La première est celle du château d'Erech, non loin de Lesnoyal, et dont on voit encore les murs et l'autel en pierres, dans un angle du jardin situé derrière la maison principale. Elle renferme la tombe de Julien Plantard, jeune prêtre originaire de la paroisse, qui, au lieu de se déporter, y resta caché, y mourut pendant la Révolution et fut clandestinement inhumé dans cette chapelle. Qu'il me soit permis d'ajouter que cet édifice, est récent, comme le château lui-même, et ne

(1) Cayot-Delandre, *le Morbihan, son histoire et ses monuments*, page 238.

saurait remonter au-delà du XVIIe siècle. Mais, comme ce manoir aussi, elle avait dû être précédée par une autre beaucoup plus ancienne et dont il ne reste plus aucune trace. Sous ce dernier rapport, elle diffère du château. Celui-ci, en effet, a été déplacé et laissé, dans la cour et parmi les bâtiments de la ferme, très apparents et parfaitement reconnaissables des vestiges du manoir précédent. Assis sur le bord d'une voie romaine et, pour ainsi dire, au milieu des ruines d'un établissement fondé là par les conquérants des Gaules, ce dernier aurait remonté, s'il faut ajouter foi à certains historiens, soit à Erech Ier, soit à Erech II, comtes de Vannes, l'un au Ve, l'autre au VIe siècle. Tout récemment encore, ses propriétaires actuels viennent de découvrir, à quelques pas de leur maison et tout à fait sur le bord de cette ancienne voie qui traverse leurs terres, un riche trésor de monnaies romaines, partie en argent et partie en bronze argenté, ne pesant pas moins que 26 kilogrammes et composé d'environ 10,000 pièces, parfaitement conservées et qu'on serait tenté de considérer comme ayant été enfouies là avant d'avoir été mises en circulation.

Le seconde se trouvait au château de Keredren dont on voit encore les ruines.

Dans le cours des siècles, plusieurs bénéfices secondaires s'étaient fondés sur le territoire de cette vaste paroisse.

Le premier en date et en importance fut incontestablement l'aumônerie de Saint-Jean de Jérusalem, mentionnée, en 1160, dans la charte du duc Conan IV déjà citée, et qui a donné son nom au village de Saint-Jean où elle se trouvait établie. La mention et le titre d'aumônerie donnés à cet établissement dans la charte précitée indiquent à eux seuls combien est fausse et inexacte l'appellation de *Temple* appliquée à ce bénéfice régulier, que les Templiers n'ont jamais possédé. Il a été confirmé, en 1160, par le susdit duc de Bretagne aux Hospitaliers et non aux Chevaliers du Temple. A une date inconnue, il s'est trouvé annexé à l'hôpital de Malansac, uni lui-même à la commanderie de Carentoir, dont ils ont toujours dépendu ensuite jusqu'en 1790. C'est donc dans les pièces qui concernent cette riche et puissante commanderie que nous devons chercher des renseignements sur cette aumônerie. Dans un aveu rendu par le commandeur, le 17 mars 1574, nous la trouvons désignée sous le nom « de Temple de l'Hôpital, en la paroisse de Questembert », avec cette donnée, que le commandeur jouissait du tiers des oblations et aumônes faites à sa chapelle et laissait les deux autres tiers pour l'entretien du bâtiment. L'aveu du 23 mai 1624 ajoute : « Le Temple de Saint-Jean de Questembert, paroisse de ce nom ; autour duquel sont plusieurs tennements d'héritage sur lesquels sont dûs au commandeur rentes féodales, obéissance et autres devoirs seigneuriaux. » L'état de la commanderie en 1644, est plus explicite. Il nous dit : « En la paroisse de Questembert, y a une chapelle ou temple aussy, fondé

de Monsieur Saint-Jean-Baptiste, avec un chapitrel au-devant de la grande porte et sur le pignon une cloche, le tout couvert d'ardoise, en bonne réparation.

» Proche et ès environs d'icelle il y a quelques maisons et héritages sur lesquels sont deub quelques rentes par deniers, obéissance et dixmes qui peuvent valloir environ six livres.»

« Des oblations qui tombent en ladite chapelle, les deux tiers sont employés à l'entretien des ornements, du service et des réparations, et l'autre tiers est pris par ledit commandeur.»

Un siècle plus tard, la condition de ce bénéfice ne s'était point améliorée, comme nous le prouve le passage suivant d'un état de la même commanderie dressé vers 1740 : « la chapelle de Saint-Jean du Temple, près Questembert, consiste en un dixmereau d'une seule pièce de terre et le tiers des oblations de la chapelle, le tout affermé onze livres. La chapelle est assez bien réparée mais sans ornements. »

Il y avait ensuite la chapellenie des Maillard, fondée au XVII[e] siècle et présentée par la famille dont elle portait le nom. Sa dotation se composait de la prairie du *Parc Michau*, d'un prâteau au midi de ce parc, d'un second parc au levant du premier, le tout situé auprès de la fontaine de Saint-Martin, et enfin de la *Prairie de la croix au gaï*, sur le chemin conduisant au Pont-Plat. En 1767, parce que l'autel et la chapelle des Maillard se trouvaient interdits à cause de leur mauvais état, elle se desservait d'une messe célébrée, chaque samedi, à l'autel de Notre-Dame de Pitié dans l'église paroissiale.

Celle de Sainte-Claire, présentée, sur la fin du siècle dernier, par les seigneurs de la Ville-Aubert, en Malansac, comme héritiers des fondateurs, se desservait aussi d'une messe par semaine dans la même église. On lui connaît des titulaires de 1739 à 1790.

La chapellenie de Jean Tual et de Françoise Le Brun, ainsi appelée des noms de ses fondateurs qui en avaient réservé la présentation à leurs héritiers et laissé la collation à l'Ordinaire, était chargée de 26 messes à dire par an dans la chapelle frairienne de Pilaire, où les prises de possession continuèrent à avoir lieu, bien que le service eût été, avant 1770 et pour un motif inconnu, transféré à l'église paroissiale.

Dans la même chapelle frairienne se desservait de vingt messes par an la chapellenie de Pilaire, dotée d'une maison, avec jardin derrière cette chapelle, au village de ce nom, d'un semis, du champ et du pré de la chapellenie et d'un journal 1/2 de lande.

Celle de Gilles Jégo, chargée de quinze messes par an à célébrer à l'autel de Saint-Jean situé en la chapelle de Sainte-Anne dans l'église paroissiale, avait pour temporel, sur le marché de Questembert, une maison avec jardin au midi.

Fondée par Pierre Evéno, la chapellenie, qui portait son nom, était à la présentation de ses héritiers et se desservait d'une messe chaque

samedi à l'autel du Rosaire, dans la même église. Son temporel se composait du pré Caro, situé auprès du Marché du bourg, donnant du midi sur le chemin de ce Marché à la fontaine Cabello, et du nord sur le chemin du Marché aux Buttes ; mais le prêtre Jean Grayo avait déjà, avant cette fondation, donné sur ce pré une rente annuelle à la communauté des prêtres de Questembert.

Dotée d'une maison, avec appentis et jardin, en la rue de Saint-Martin, au bourg, celle de François Le Cerff était chargée de 25 messes par an à célébrer, tous les quinze jours, le vendredi ou le samedi, à l'autel de Notre-Dame de Pitié déjà cité.

Celle de Saint-Julien, fondée par le prêtre Yves Pédron et présentée par ses héritiers, était aussi chargée d'un certain nombre de messes à célébrer à l'autel de ce Saint dans la même église.

Il y avait aussi une chapellenie dite des Cadre et dont je n'ai rencontré que le nom. Enfin, le Pouillé de 1516, après Questembert comme paroisse, cite une chapellenie de Broueren et une autre du Camp de Rochefort, sur lesquelles tous les renseignements font défaut.

Saint Vincent Ferrier n'a pas été le seul apôtre à répandre la parole de Dieu sur le pays de Questembert ; il y eut, au milieu du siècle dernier, un successeur dans la personne du Père René Mulot, deuxième supérieur des Filles de la Sagesse et des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Pendant une mission qu'il donnait là, ce saint homme prêcha avec force contre toutes sortes d'abus et spécialement contre celui des inhumations obstinées dans les églises, récemment défendues et poussées au point que personne ne voulait être enterré dans les cimetières. Son zèle l'entraîna un jour, jusqu'à lui faire dire : « Pour empêcher ces profanations, plût au ciel que mon corps puisse servir de pavé à la maison de Dieu, et le sang de mon cœur, de ciment. » Ses vœux furent exaucés dans une certaine mesure ; car, tombé malade en ce lieu, il y mourait en odeur de sainteté, le 12 mai 1749, huit jours après son fameux sermon, et se trouvait, sur sa demande, inhumé, le premier, dans le cimetière de Saint-Michel, où se voit encore sa tombe qui y fut bientôt accompagnée de plusieurs autres ; tant son exemple fut salutaire, et grande la vénération qui s'attacha dès lors au lieu où reposait son corps. La chapelle de Saint-Michel renferme encore son tableau par le peintre breton Lhermitais, et ce tableau se voit reproduit sur un des vitraux de la nouvelle église paroissiale, dans la chapelle de Sainte-Anne.

Le rang de chef-lieu de canton auquel fut élevé Questembert, en 1790, lui a été maintenu après le Concordat.

Recteurs de Questembert.

1493-1497. R. Henri Hilaire, précédemment recteur de Berric.

1497-1515. R. Jean de Coëtnours, recteur de Berric qu'il résigna pour venir ici, résigna aussi Questembert entre les mains du Pape en faveur du suivant, qui était son neveu.

1515-1530. † Yves de Coëtnours, déjà vicaire perpétuel de Groix dont il resta titulaire jusqu'à son décès, reçut de Rome ses provisions et dut mourir ici, comme semblait l'indiquer son nom donné par une inscription, gravée en caractères gothiques, sur une pierre encastrée au sud du chœur dans le mur d'enceinte de la vieille église qui vient d'être démolie.

1530-1540. R. Jean Daniélo, chanoine et archidiacre de Vannes, résigna entre les mains du Pape tous ses bénéfices en faveur de son frère.

1540-1558. R. Pierre Daniélo, pareillement chanoine et archidiacre, résigna aussi purement et simplement, peu de jours avant sa mort.

1558-1585. † Bertrand Guillouzouic, prêtre, avait pris la ferme des annates, ouvertes par suite de cette résignation.

1593. † Olivier Tallio mourut dans le mois d'avril 1593.

1593-1608. † Jean Mouessart, prêtre, pourvu par le nonce du Pape en France, le 7 mai 1593, prit possession le 26. Les troubles de la Ligue lui donnèrent plusieurs compétiteurs dans les personnes de Jean Millet, du dominicain Yves Gérard, de Jean Bodin, de Pierre Hattes et de Gilles Daniel. Ce dernier était sous-curé de Malestroit, où il fut inhumé, le 25 janvier 1596, dans l'église paroissiale de Saint-Gilles, devant l'autel de Sainte-Marguerite et où l'acte de sa sépulture le dit recteur de Questembert. Pour fermer la porte à de nouveaux dévolutaires, Mouessart, profitant de ce décès, s'empressa de se faire, encore une fois, le 1er avril 1596, conférer ce bénéfice en Cour de Rome. Ayant triomphé de tous ses concurrents et resté enfin paisible possesseur, il mourut dans le courant de mars 1608.

1608-1627. Guillaume Le Cadre, aîné, recteur de Pluherlin, pourvu par le Pape, le 29 mars 1608, prit possession les 13 juin et 28 août suivants. La possession de ce bénéfice lui fut d'abord disputée par le chanoine Jean Le Gentil auquel l'évêque avait conféré cette paroisse, le 21 mars de la même année. Les deux compétiteurs préférèrent un arrangement à un procès, et il fut réglé que Le Gentil résignerait ses prétentions entre les mains du Souverain Pontife en faveur de Le Cadre, qui lui fournirait une pension annuelle de 300 livres. En conséquence, ce dernier reçut de Rome des provisions nouvelles datées du 23 novembre 1609, et reprit possession le 12 mars 1610. Docteur en théologie et

chanoine de la collégiale de Rochefort, il dut, je ne sais comment, disparaître de Questembert dans le courant de l'année 1627.

1632. R. Jacques Marchand, prêtre et docteur en théologie, ayant échoué dans ses prétentions sur le rectorat de Mendon, dut se contenter de celui-ci. Malade, il le résigna, peu de jours avant de mourir, entre les mains du Souverain Pontife.

1632-1641. † Pierre Bigot, clerc du diocèse de Bourges, pourvu en Cour de Rome, le 19 avril 1632, prit possession le 12 septembre, malgré l'opposition de Gabriel de Quifistre, originaire du château de Trémoar, en Berric, et recteur de Sulniac, qui s'était fait conférer aussi cette paroisse comme vacante par le décès du précédent titulaire. Un autre compétiteur, Alain Bouin, prieur de Saint-Martin de Josselin, avait également, le 26 août 1632, obtenu de l'Ordinaire des provisions sur ce décès et pris possession le 7 du mois suivant. Bigot triompha bien des deux; mais, comme il ne résidait pas dans sa paroisse, au moins sur la fin de sa vie, un nouveau compétiteur se présenta. S'il en résulta des contestations, elles furent de courte durée; car Bigot mourut à Vannes, le 15 novembre 1641, et fut inhumé, le lendemain, dans la cathédrale.

1641-1670. † Guillaume Luco, neveu d'un conseiller du roi au Présidial de Vannes, et sieur de Tréhuélin, en Arradon, succéda à son oncle dans sa charge, fut marié et eut plusieurs enfants. Licencié en droit et devenu veuf, il voulut embrasser la carrière ecclésiastique. Mais, ayant pu, comme juge, participer à des condamnations à la peine capitale, il dut solliciter la dispense de l'irrégularité dans laquelle il était peut-être tombé. Le Saint-Siège la lui accorda, le 4 juin 1640, et il reçut la tonsure à Vannes, le 16 août suivant. Les autres ordres vinrent ensuite et à bref délai, puisque, en 1641, l'évêque lui conféra la paroisse de Questembert par dévolut sur le précédent. Cette collation n'était point incontestable; aussi la possession de ce bénéfice lui fut-elle bientôt disputée par Jean Dupuy, prêtre du diocèse de Clermont et bachelier en droit canonique, pourvu en Cour de Rome et qui, en 1643, résigna ses prétentions en sa faveur entre les mains du Pape, moyennant une pension de 800 livres. L'importance de cette réserve montre combien peu étaient solides les droits de Luco,

qui obtint du Saint-Siége une collation nouvelle, datée de la fin de cette année, et reprit possession le 10 janvier 1644. Pendant son rectorat d'une trentaine d'années, l'église paroissiale reçut de nombreuses et importantes restaurations. Parvenu à un âge avancé et portant encore le titre de conseiller honoraire au Présidial de Vannes, il mourut, le 27 mars 1670, dans la maison de Retraite des hommes, auprès du collège des Jésuites, et fut inhumé, le même jour, dans la cathédrale.

1670-1671. P. S. Le Chapelier, pourvu en Cour de Rome, signa parfois les registres paroissiaux de l'année 1671.

1673-1675. † Charles Tostain, docteur en théologie, mourut ici, à l'âge de 45 ans, le 27 mai 1675, et fut inhumé, le 27, dans son église paroissiale.

1675-1676. R. François Bégo, pourvu par le Pape, fut inhumé, lui aussi, le 11 mai 1676, dans le chœur de la même église; il avait résigné son bénéfice, pendant la maladie qui le conduisit au tombeau.

1676-1679. Georges Deshayeux, recteur de Malguénac, ne dut point mourir ici.

1679-1687. † Gilles Mazé ou mieux du Matz, fils de noble homme Claude du Matz, sieur de Limur, et baptisé à Rieux, le 4 décembre 1624, mourut ici jeune encore, le 14 juin 1687, et fut inhumé, le lendemain, dans son église.

1687-1703. † Jean de Kerméno du Garo, dit aussi abbé de Camezon du nom de la seigneurie de Camezon, en Plaudren, possédée par sa famille, dut recevoir ses provisions de l'Ordinaire. Si la reconstruction de l'ancien presbytère, incendié pendant la Révolution, ne fut pas son œuvre, il fit du moins enclore la cour de grands murs, comme le montrent une inscription et ses armes placées au-dessus du portail d'entrée. Décédé, à l'âge de 48 ans, le 24 septembre 1703, il fut inhumé, le 25, dans le chœur de son église.

1703-1727. † Guillaume Mahéo, jeune prêtre du diocèse, qui, à l'âge de 32 ans, partit pour Rome avec un *exeat* du 7 mars 1702, y gagna, l'année suivante, au concours, cette paroisse que le Pape lui conféra, le 11 décembre 1703, et dont il prit possession le 30 janvier de l'année d'après. Mort, à l'âge de 56 ans, le 31 juillet 1727, il fut inhumé le 1er août, sans doute dans l'église, bien que l'acte de sa sépulture ne le dise pas.

1727-1751. † René-François Le Mauff, originaire de cette paroisse, se trouvait aussi à Rome, lorsqu'elle y fut mise au concours. Pourvu par le Pape, le 2 septembre 1727, il vint en prendre possession le 25 octobre. Il avait 55 ans, lorsqu'il mourut, le 11 juin 1751, et fut inhumé, le 13, dans le cimetière, auprès de la chapelle de Saint-Michel et de la tombe du vénérable Père Mulot, dont il a été question dans la notice ci-dessus.

1751-1770. † Marc-François-Marie Puriet, recteur de Marzan, pourvu par l'Ordinaire, le 21 juin 1751, prit possession le 2 juillet. Décédé, à l'âge de 66 ans, le 3 janvier 1770, il fut inhumé, le 4, dans le cimetière.

1770-1773. † Jean-Joseph Germain, originaire de Rochefort, en Pluherlin, ancien professeur de philosophie au collège de Vannes et prêtre à Languidic, ayant gagné cette paroisse au concours du 29 mars 1770, en fut pourvu par le Pape le 30 avril et en prit possession le 12 juin de la même année. Tout jeune encore et n'ayant que 33 ans, il mourut, le 1er juillet 1773, et fut inhumé, le 2, dans le cimetière, où se voit encore sa tombe, auprès de la chapelle de Saint-Michel.

1773-1821. † René Gabriel, né à Saint-Patern, le 18 août 1741, était chapelain des Ursulines d'Hennebont, lorsqu'il gagna la paroisse de Questembert au concours auquel pourtant avait pris part Mr Le Gal, qui devint ensuite supérieur du séminaire et occupa, pendant de longues années, une grande place dans l'administration de ce diocèse. Pourvu, en conséquence, par le Pape, le 20 septembre 1773, il prit possession le 28 octobre. Avec le recteur de Pontivy et le vicaire perpétuel de Redon, il fut, le 20 avril 1789, élu député de l'Ordre du clergé aux États-généraux. (Voir l'article Guégan, à la fin de la liste des recteurs de Pontivy.) Ayant rétracté le serment que, le 3 janvier 1791, il avait prêté, de la tribune de l'Assemblée nationale, comme le prescrivait la Constitution civile du clergé, il dut s'éloigner de sa paroisse, au mois de septembre de l'année suivante. Le 13 de ce mois, il arriva à la citadelle du Port-Louis, dans laquelle il ne fit que passer, puisqu'il en sortit le 18, pour aller s'embarquer et faire voile vers l'Espagne. Dans la soirée du 24, il se trouve, en effet, avec 25 autres ecclésiastiques, sur la goëlette La *Flèche*, commandée par le capitaine Joseph Petit, dans la baie de Cardelan. Ce navire dut lever l'ancre, le lendemain, et se mettre en route pour sa destination. Monsieur Gabriel était toujours en Espagne, ou mieux en Angleterre, avec Pierre Guillouzouic et François-Vincent Dudoué, prêtres de sa paroisse, lorsque, le 19 février 1801, la

municipalité de Questembert demanda, pour assurer leur retour, un passe-port au Préfet qui répondit au maire de s'adresser en toute confiance au ministre de la police, chargé seul de délivrer ces passe-ports. Revenu, il fut, par ordonnance épiscopale du 9 septembre 1802, maintenu à la tête de sa paroisse et prêta, comme recteur de Questembert, le 18 octobre suivant, serment entre les mains du Préfet du Morbihan. Décédé, à l'âge de 79 ans, le 11 novembre 1821, il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Michel, où se voit encore sa tombe portant une inscription.

QUÉVEN ET BIHOUÉ (1)

Du doyenné des bois et à collation libre, ces deux paroisses furent unies, à une date inconnue, et de façon à garder leurs titres respectifs; mais, avec le temps, la seconde, quoique probablement la mère dont fut démembrée l'autre, se trouva tellement abandonnée et abaissée qu'elle cessa d'être considérée comme paroisse et ne porta plus que le nom impropre de trève. Seul gros décimateur, leur titulaire unique percevait la dîme à la 33e gerbe, ce qui, en 1790, lui rapportait 361 minots de seigle, 49 de froment et 40 d'avoine, valant, d'après l'apprécis d'Hennebont, 2055 livres environ. Si ce revenu paraît élevé pour un bénéfice qui était estimé médiocre, il faut songer aux charges consistant en 250 livres au curé, 166 pour décimes au roi et au moins 75 pour l'entretien du presbytère, de telle sorte qu'il en restait à peine 1560 pour le recteur. Il est vrai qu'il trouvait un supplément dans le casuel et surtout dans son tiers aux oblations assez considérables faites à quelques-unes des chapelles.

Autrefois, comme de nos jours encore, l'église paroissiale de Quéven était placée sous le vocable de l'apôtre saint Pierre, auquel, je crois, fut ajouté, plus tard, l'apôtre saint Paul. Quant à celle de Bihoué, vieille à la fin du siècle dernier, et à trois kilomètres de la précédente, son ancien titulaire demeure inconnu.

Ce territoire portait plusieurs autres édifices religieux, des chapelles, dont une était domestique.

C'était d'abord celle de Saint-Éloi, qui, presque entièrement restaurée au XVIIIe siècle, s'élevait et existe encore au bourg même de Quéven.

Belle, grande et neuve, avec un clocher surmonté d'une flèche en pierre au-dessus du portail occidental et portant la date de 1771, la chapelle de la Trinité voyait, comme de nos jours, les pèlerins y affluer, le

(1) Formes anciennes : *Quetguen*, 1387 (Chap. de Vannes). — *Quecuen*, 1388 (Ibid). — *Quezven*, 1466 (Seign. du Coatdor). — *Quesven*, XVIIe et XVIIIe siècles (Chap. de Vannes). La première forme montre bien que ce nom se compose de l'adjectif *güen*, blanc, et du substantif *Quet* qu'on ne peut expliquer.

Bevoy, 1387 (Chap. de Vannes).



vme dimanche après la Pentecôte, pour demander la guérison des fièvres. J'ignore sur quels fondements, elle est, par l'abbé Cillart, qualifiée prieuré à la nomination du roi.

Au sud-ouest de Quéven, celle de Notre-Dame de la Rusta ou de Saint-Nicodème, car elle porte ces deux titres, montre, au-dessus de sa porte du sud, un fragment d'inscription avec la date de 1578. Elle a été reconstruite presque entièrement au siècle dernier. A la procession qui se rendait à la fontaine voisine, dite de Saint-Nicodème, on plongeait dans l'eau et par trois fois, le cierge pascal allumé, en chantant : *descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritûs Sancti.*

Il y avait aussi les chapelles de Notre-Dame de Vrai-Secours, à deux kilomètres au nord-est du bourg, et de Saint-Aloude, mentionnée par l'abbé Cillart qui, sans la confondre avec Bihoué, la place sous le vocable d'un *Sanctus Aluesius*, également inconnu parmi nos saints bretons et dans le Martyrologe romain. Je présume que celle de Notre-Dame de Pitié, mentionnée en 1666, se confondait avec la première, si elle ne faisait point partie de l'église paroissiale de Quéven.

Le manoir de Kerrousseaux possédait aussi la sienne, qui avait saint Meudé pour titulaire.

Cette dernière, qui était naturellement domestique, abritait le service religieux de la chapellenie placée sous le même vocable qu'elle et présentée, au milieu du siècle dernier, par le seigneur de Kersalo, en Cléguer. Ce petit bénéfice, qui eut des titulaires jusqu'en 1790, était chargé de trois messes par semaine, à célébrer les dimanches, mercredis et vendredis.

Sur ce même territoire, il y avait une autre chapellenie, celle de Saint-Pierre, pour laquelle je n'ai trouvé que des provisions délivrées par l'Ordinaire, en 1744, et sans aucun autre renseignement.

Recteurs de Quéven et Bihoué.

1460-1467. † Alain de Bouteville, pourvu, en 1460, sur une permutation dont les éléments demeurent inconnus.

1544. R. Guillaume de la Villeneuve, chanoine de Vannes, résigna entre les mains du Pape.

1544-1560. † Maurice des Portes dut être pourvu en Cour de Rome et succéder immédiatement à Guillaume de la Villeneuve, puisque, en 1544, la ferme d'une partie des annates fut prise par un membre de sa famille, René des Portes, seigneur de Kervily.

1571-1581. † Guillaume Keraulan ou Keraulain mourut au mois de novembre.

1581-1582. Jean Le Cadic, probablement originaire de Belz, pourvu en Cour de Rome, le 23 décembre 1581, prit pos-

session le 29 avril de l'année suivante et dut résigner, à une date inconnue, pour devenir recteur de sa paroisse natale.

1605-1607. † Simon Le Bruyer ou Le Gruyer mourut dans le courant du mois d'août 1607.

1607-1627. † Paul Le Ferec, originaire de cette paroisse, pourvu par le Pape, le 5 octobre 1607, prit possession le 3 février 1608. Il y rencontra, comme compétiteur, Giron du Rambau, chanoine de Vannes, qui, se sentant faible, finit par résigner ses prétentions en sa faveur. En conséquence, Le Ferec obtint de Rome des provisions nouvelles, datées du 9 janvier 1608, et reprit possession le 14 mai suivant.

1627. Vincent Buisson n'étant encore que sous-diacre, résigna pour passer au rectorat de Plumeret.

1628-1631. R. Roland Fruneau, chanoine de Vannes, résigna entre les mains du Pape, en faveur du suivant et avec réserve d'une pension annuelle de 320 livres.

1631-1634. Christophe Dejours, originaire de Malansac, pourvu par le Pape, le 14 novembre 1631, prit possession le 15 février 1632. A son tour, il dut résigner, mais à une date inconnue, pour devenir, en 1636, recteur de sa paroisse natale, dont il était déjà curé.

1641-1667. † Jacques Clément, qui passe pour avoir résigné tout à la fin de sa vie, mourut cependant à Quéven et y fut inhumé, le 3 mars 1667.

1667-1697. R. Jacques Pitouays, de Saint-Caradec-Hennebont, déjà atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau, résigna entre les mains de l'Ordinaire, dans le courant du mois de novembre 1697. Il était temps; car, d'un côté, cet acte voilait une résignation *in favorem* pour laquelle il commençait à être tard pour recourir à Rome, et, de l'autre, ce titulaire n'avait plus que peu de jours à vivre. Contre l'attente des intéressés, il alla cependant encore jusqu'au 8 du mois suivant. Le 9, il fut inhumé dans le cimetière.

1697-1753. R. Gabriel Pitouays, de la même paroisse que le précédent, n'était prêtre que depuis le 6 avril, lorsque, le 16 novembre 1697, un des vicaires généraux lui conféra Quéven, dont il prit possession le jour même. Dès le mois de juillet 1718, il résigna entre les mains de l'évêque qui, le 17 de ce mois, conféra le bénéfice à Bonaventure Pitouays, curé de Saint-Symphorien d'Avranches. Ce dernier en prit possession le 20, mais en

laissa l'administration à son prédécesseur. Le motif de ces manœuvres reste inconnu. Fort avancé en âge et malade, Gabriel résigna, une seconde fois, en 1753, entre les mains du Pape, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 400 livres sur les gros fruits du rectorat. Ce ne fut pas une grande charge pour son successeur, car, décédé, à 83 ans, le 7 mars 1754, cet ancien recteur fut inhumé, le 8, dans le cimetière de Quéven.

1753-1780. † Corentin-Maurice Le Rousseau de Saint-Tridant, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le 5 décembre 1753, prit possession le 24 mars de l'année suivante. Comme il était jeune encore, il put, sans arriver à la vieillesse, fournir une assez longue carrière dans ce rectorat. Il n'avait, en effet, que 56 ans, lorsqu'il mourut le 28 septembre 1780, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1781-1791. Étienne Le Guennec, originaire de Belz et curé de Quéven, gagna, au concours du 30 novembre 1780, cette paroisse qui lui fut conférée par le Pape, le 9 janvier 1781, et dont il prit possession le 15 février. Pour conserver son bénéfice, il crut devoir prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Agé de 45 ans, il y était encore, en 1791. Quand et où se retira-t-il plus tard? On l'ignore, parce qu'il ne se rencontre plus ensuite qu'à Lorient, lorsque, le 27 mai 1801, un arrêté préfectoral supprime sa pension d'ancien recteur. Il faut ajouter que cette pièce l'accuse d'avoir, depuis longtemps, rétracté le serment mentionné plus haut.

QUIBÉRON (1)

Cette paroisse couvrait, sur une longueur de 10 kilomètres environ et une largeur moyenne de deux, la presqu'île dont elle porte le nom et qui autrefois était une des cinq subdivisions principales composant le *pagus* de Belz. Pendant plusieurs siècles, elle forma un fief ducal et distinct, jusqu'à ce qu'il eut été, à une date inconnue, mais probablement antérieure à 1200, annexé à celui d'Auray qui, au XVIIIe siècle encore, porte le titre de Cour d'Auray et de Quibéron.

Plus étendue alors que de nos jours, sans cesse minée et rongée par les flots de l'Océan qui, d'après quelques auteurs, en ont même dû détacher Houat, Hœdic et peut-être Belle-Ile, cette presqu'île était, au

(1) Formes anciennes : *Keberoen insula*, 1037 (cart. de Redon, p. 327). — *Keperoen*, XIe s. (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Kiberon*, XVIIe siècle (Ibid.)

XIe siècle, recouverte d'une forêt, très fréquemment visitée par le duc Alain V, son propriétaire et amateur des distractions de la chasse. Ces derniers renseignements nous sont fournis par une pièce du Cartulaire de Redon, publiée, en partie et avec un titre absolument faux, par Dom Morice, parmi ses preuves de l'*Histoire de Bretagne*, I, col. 363. Donnée en entier par Mr Aurélien de Courson (1), et ne portant pas du tout fondation du prieuré de Quibéron, comme le dit le savant Bénédictin, mais bien celle du prieuré de Locoal (2), cette charte nous représente, en effet, l'abbé de Saint-Sauveur de Redon et quelques-uns de ses moines, accompagnés du normand Gurki, propriétaire de l'île de Locoal, dans la rivière d'Étel, se transportant ensemble, un jour de dimanche, en l'année 1037, à la cour et auprès du duc, qui se trouvait alors à Quibéron, où il se rendait très souvent pour se livrer au plaisir de la chasse : *Unanimes ad curiam comitis supradicti perrexerunt, in illis namque diebus erat venerabilis comes in insula que vocatur Keberoen, ubi sepissime veniebat et frequentissime venationes exercebat.* Puisqu'il y tenait parfois sa cour plénière et qu'il s'y trouvait entouré de ses barons, ainsi que nous le dit ce document, le duc y avait donc une résidence, un manoir. C'est bien effectivement la tradition locale qui, en outre, place ce château à l'entrée de la presqu'île et auprès de la chapelle de Lotivy. D'autre part, nous avons, dans le fait suivant, une nouvelle preuve de l'existence d'une forêt à Quibéron. Devenu à son tour duc de Bretagne, Hoël V, beau-fils d'Alain V, et précédemment comte de Cornouaille, en traversant, un jour, la cathédrale de Saint-Corentin, à Quimper, y remarqua avec déplaisir un livre dont les feuillets se dispersaient faute de couverture, et il accorda à cette église le droit de prendre à perpétuité autant de peaux de cerfs tués dans son fief de Quibéron, qu'il serait nécessaire pour couvrir ou relier tous ses livres de chants (3). Enfin, en 1208, il y eut, entre l'abbaye de Quimperlé et les *forestiers de Quibéron*, un long procès qui se termina au profit de Sainte-Croix devant la cour ducale d'Auray, ce qui démontre tout à la fois et l'existence de la forêt et l'annexion déjà opérée de la juridiction de Quibéron à celle d'Auray. Il ne faut rien moins que toutes ces preuves, pour faire admettre aujourd'hui que, dans les siècles passés, cette presqu'île s'est trouvée couverte de bois ; car, on serait bien loin de le supposer, en parcourant ce pays si dénudé et sur lequel il ne reste plus

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, imprimerie impériale, 1863, p. 326.

(2) Voir, plus haut, la notice sur la paroisse de Locoal, où ce document est parfaitement appliqué à la fondation du prieuré de Locoal.

(3) « Dum quadam die consul Hoellus per S. Chorentini ecclesiam transitum faceret, videns in publico quemdam librum compaginibus solutum ex indigentia coopertorii, S. Chorentino in perpetuum dedit et concessit ut omnes S. Chorentini libri cervinis coriis de fisco suo qui est Kemberoen sufficienter induantur. » (Dom Morice, P. I. col. 378).

trace de ses arbres séculaires. Sans pouvoir préciser l'époque de ce déboisement, il est pourtant permis d'indiquer qu'il devait être, sinon complet, du moins fort avancé, au commencement du XVe siècle; puisque, en 1438, il n'est fait aucune mention ni du gros gibier ni de la forêt, lorsque le duc Jean V, dit le Sage, donne en partage au prince Pierre de Bretagne, son fils puiné, « la chastelenie de Queberoen, sans y comprendre les bleds et la garenne dudit lieu, lesquels ledit Seigneur le Duc a réservé et retenu à soy et à sondit fils aisné et à leurs autres héritiers et successeurs Ducs de Bretagne pour quatre-vingt livres de rente (1). » De son côté, cette réserve du blé, dont la quantité devait être assez considérable pour justifier cette clause, montre suffisamment une étendue notable de terre défrichée et, par suite, gagnée sur la forêt.

Après ces considérations générales, j'aborde le côté religieux, en disant que la presqu'île de Quiberon dut être évangélisée, comme les bords du Blavet et une partie des rivages de l'Océan, par saint Gildas qui parsema cette région de petits monastères devenus ensuite des prieurés. Bien que l'histoire ne le dise pas, il est très vraisemblable que c'est à lui que l'on doit la fondation du premier établissement religieux de la presqu'île, ou du prieuré de Saint-Clément qui, placé à la pointe sud-est, dépendit toujours, malgré les assertions contraires, de sa grande abbaye de Rhuys. Ruiné aussi par les invasions normandes, ce couvent fut relevé, au commencement du XIe siècle, et reçut une chapelle construite sur le modèle de celle qui s'édifia alors dans ladite abbaye, ainsi que l'ont montré ses fondations naguère mises à découvert. Pendant plusieurs siècles, ce prieuré fut le siége de la paroisse qui s'était établie, à une date inconnue, dans cette presqu'île couverte de bois et dont les rivages seuls devaient être peuplés. Dans une enquête qui se fit, en 1744, au sujet d'un procès entre les moines de Saint-Gildas et le clergé de Quiberon, des vieillards plus qu'octogénaires déposèrent avoir recueilli de la bouche de leurs ancêtres : que la chapelle de Saint-Clément, alors en ruine et en partie perdue dans le sable, avait été autrefois église paroissiale de ce pays et qu'elle était cernée de son cimetière dont on voyait encore des pans de murs. Au milieu du pavé de la nef, qui avait eu jadis quarante-deux pieds de longueur, on montrait aussi un piédestal en pierre, avec moulures, sur lequel avaient dû reposer les fonts baptismaux. On ajoutait que, dans ce quartier, les envahissements de la mer avaient ruiné des villages populeux et que le sable en avait enfoui d'autres. Comme on le voit, les données étaient nombreuses et précises; mais leur principale base se trouvait dans la tradition qu'il pouvait être permis de suspecter. Tout récemment, cette question, et cela d'une façon bien inattendue, s'est parfaitement élucidée. Vers 1871,

(1) Dom Morice, P. II. col. 1320.

entraîné par ses goûts archéologiques et son zèle, M. l'abbé Lavenot, alors vicaire de la paroisse qui renferme cette chapelle, voulut, guidé par ces renseignements, explorer les ruines de cet ancien édifice, dont quelques rares pierres émergeaient à la surface du sable. Les succès de son entreprise ont singulièrement dépassé ses prévisions. Avec de la persévérance et l'aide des paroissiens de bonne volonté et d'autant mieux disposés à prêter leur concours que la dévotion à saint Clément et à sa chapelle demeurait toujours vivace parmi eux, il est parvenu, après avoir fait enlever une énorme quantité de sable, à découvrir, non pas seulement des ruines entassées, comme il s'y attendait, mais des murs encore debout et ayant plusieurs mètres de hauteur, les longères et les pignons, et, au-dessous de ces murs, dans la partie du chœur, les restes de la construction du XIe siècle. Ainsi que l'indiquait un procès-verbal, dressé en 1744, l'édifice se composait de deux parties : l'ancienne nef abandonnée, avant cette date, non comme la part du feu, mais du sable ; et le chœur, qui avait servi de chapelle, grâce à un mur en forme de pignon établi entre lui et la nef.

Exhumer ainsi du sable un édifice auquel il ne manquait guère que sa charpente et sa couverture, ce fut assurément une fort agréable surprise, qui se trouva cependant bientôt surpassée encore par celle qui attendait les ouvriers, en dehors et autour des murs. En déblayant l'extérieur, ils rencontrèrent, en effet, dans l'épaisse couche de sable qui recouvrait le terrain indiqué pour l'ancien cimetière, jusqu'à trois et quatre séries de sépultures superposées, et, au milieu de tout cela, des cercueils en pierre et des modes de sépulture fort anciens. Les squelettes et les ossements étaient si nombreux et en si grande quantité, qu'il fallait bien voir là un cimetière qui, pendant plusieurs générations, avait servi, non seulement à un établissement monastique comme le prieuré de Saint-Clément, mais à une population entière. On ne devait point s'arrêter en si bonne voie. Aussi ne parut-il pas suffisant à ces explorateurs d'avoir arraché à ce lieu son intéressant secret : ils voulurent restaurer la chapelle dans laquelle avaient prié leurs ancêtres, et, couronnés du succès, leurs sacrifices leur permettent de montrer maintenant, avec une légitime satisfaction, un bel édifice qui s'est élevé sur les anciens murs exhumés du sable.

A quelle époque, désertant l'église de Saint-Clément, restée chapelle prieurale, le siège de la paroisse s'est-il transféré au village de Locmaria, un peu plus central et surtout plus éloigné des rivages et des envahissements de la mer ? C'est probablement ce que nous ne saurons jamais. Mais nous apprenons, des anciens registres paroissiaux dont la collection ne remonte malheureusement qu'à 1678, qu'il ne se faisait plus, à cette date, aucune inhumation à Saint-Clément.

La nouvelle église paroissiale fut placée sous le vocable de Notre-Dame, qui donna son nom au bourg et se fêtait sous le titre de

7

l'Assomption. Déjà ancienne et devenue insuffisante, elle se trouvait, lors de la visite épiscopale du 13 septembre 1652, en si mauvais état, que Mgr Charles de Rosmaden ordonna, ce jour, aux paroissiens, sous peine de la voir interdite, de la réparer, de l'élargir et de murer son cimetière, dans le délai de six mois. Cette rigueur indique assez combien les besoins étaient pressants. Rien n'y fut cependant fait, et, à une seconde visite, le 26 mai suivant, le même prélat dut réitérer ses ordres et fixa le terme de la Toussaint pour dernier délai. Parce que les autels se trouvaient exposés aux injures du temps et que le vent éteignait les cierges, il prescrivit de faire, en attendant, les offices dans la chapelle de Saint-Julien. Les paroissiens se décidèrent enfin à abattre la nef pour la rebâtir et à réparer les chapelles; mais l'opposition du général et du clergé vint encore arrêter les travaux, et, malgré le procès engagé devant la cour d'Auray, par une troisième ordonnance, du 15 avril 1654, l'évêque prescrivit de nouveau la continuation et l'achèvement de cette reconstruction partielle. Les chapelles de l'ancien édifice conservées étaient celles du Rosaire et de Saint-Sébastien.

Outre cette chapelle de Saint-Julien, située au village du même nom, la paroisse renfermait celles de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Lotivy.

La première, au village qui a également pris son nom, est devenue paroissiale, en vertu de l'ordonnance épiscopale du 6 octobre 1843, qui a érigé là une nouvelle paroisse. Il paraît que les frairiens de Saint-Pierre avaient parfois manifesté la prétention que leur quartier formait une trève; puisque, en leur permettant, le 13 octobre 1768, de placer, dans la chapelle de Lotivy, un tabernacle pour y conserver des Hosties ou la réserve eucharistique, l'évêque eut bien soin de leur déclarer que c'était à une double condition: 1° qu'ils y entretiendraient une lampe allumée nuit et jour, et 2° qu'ils n'en feraient point un argument en faveur de la qualité de trève au profit de Saint-Pierre.

Quant à la chapelle de Notre-Dame de Lotivy (1), à l'entrée de la presqu'île et non loin du fort Penthièvre, elle appartenait à un prieuré de ce nom, membre de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé. On a prétendu, et non sans vraisemblance, qu'elle fut, à l'origine, la chapelle domestique du manoir ducal qui existait en ce lieu. Le fait est qu'elle fut donnée, en 1069, avec tout ce qui dépendait de ce même lieu, à la susdite abbaye par le duc de Bretagne Hoël V et la duchesse Havoise son épouse (2). Après avoir, pendant plusieurs siècles, conservé ce prieuré en règle, Sainte-Croix le vit, par la négligence de ses abbés,

(1) Formes anciennes de ce nom : *Locdeugui*, XIe siècle. (Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Lodevy* (Histoire de la même abbaye, par D. Placide Le Duc).

(2) Dom Lobineau, P. col. 120. En donnant à la duchesse Havoise, fondatrice, le nom de *Hadeuguis* et à ce lieu celui de *Loc-deugui*, cette charte ne fournit-elle pas une étymologie?

tomber en commende, sur la fin du XVIe siècle et le perdit entièrement au XVIIe. Les seigneurs de Cardelan avaient même fini par s'en arroger le droit de présentation, dont ils ont joui jusqu'à l'époque de la Révolution. Tombée en ruines depuis longtemps, la chapelle a dû, au commencement de notre siècle, sa réédification au zèle d'un prêtre originaire de Quibéron, de Mr l'abbé Le Toullec, qui a publié, en 1843, à Vannes, une petite brochure sous ce titre : *Notre-Dame de Lotivy*, ou *Notice sur la chapelle de ce nom*, et dans laquelle les erreurs historiques ne manquent pas.

La paroisse de Quibéron était un vicariat perpétuel ayant le prieur de Saint-Clément pour recteur primitif et l'abbé de Saint-Gildas de Rhuys pour présentateur. En vertu de son titre, le prieur jouissait du droit de chanter, à l'église paroissiale, la grand'messe aux quatre principales fêtes de l'année, c'est-à-dire à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint et à Noël, en y ajoutant le 15 août, fête patronale ; il pouvait même, en dehors du clergé paroissial, déléguer qui bon lui semblait pour célébrer à sa place.

Quant aux revenus du bénéfice, à ceux qu'on appelait gros fruits, ils appartenaient à ce prieur comme gros décimateur. Sur toutes les anciennes terres de la presqu'île, à l'exception de 16 à 20 journaux réservés au prieur de Lotivy, il percevait la dîme à la 12e gerbe. Simple portionnaire, pendant plusieurs siècles, le vicaire perpétuel recevait de lui, chaque année, la somme de 200 livres en deux termes, à Saint-Jean et à Noël. Tel était encore l'état des choses au milieu du XVIIe siècle ; mais il dut se modifier bientôt au profit de ce vicaire auquel, pour lui tenir lieu de portion congrue, le prieur abandonna les novales perçues à la même quotité et qui devinrent de plus en plus considérables, à mesure que les terrains de l'ancienne forêt se mirent à se défricher sur une grande échelle. Cette position devint même tellement satisfaisante que ce vicaire s'en contenta, loin de songer à l'échanger, lors des édits royaux du siècle dernier, contre la pension annuelle de 500 livres pour laquelle il aurait eu droit d'opter. Dans l'établissement d'une communauté de prêtres ici et dont l'existence nous est connue à partir de 1656, il est facile de voir, d'ailleurs, une preuve des conditions assez avantageuses faites au titulaire de la paroisse. On n'en saurait dire autant des fidèles, des cultivateurs surtout ; parce que, après le prieur et le vicaire perpétuel qui prenaient la 12e gerbe, chacun sur son terrain, l'engagiste du domaine royal se présentait, à son tour, et levait la tierce partout, ainsi que nous l'apprend l'abbé Cillart qui ne pouvait ignorer l'usage de son temps. A cette époque ils devaient être cependant assez malheureux déjà ; car les anglais venaient, en 1746, de débarquer sur la presqu'île au nombre de 6,000 hommes, d'y séjourner une huitaine de jours, d'incendier onze villages, de couler plusieurs navires, de piller toute la paroisse, sans épargner l'église ni les chapelles, d'infliger, en un mot,

à cette population, des pertes qui dépassaient 30,000 livres. A peine avaient-ils trouvé le temps et les moyens de réparer tous ces dégats, que des malheurs plus grands encore vinrent fondre sur eux, tout à la fin du siècle dernier, lorsque en 1795, la presqu'île fut le théâtre de l'épouvantable défaite des émigrés débarqués là par l'escadre anglaise; mais ce n'est point ici le lieu de raconter ce triste événement; qu'il me suffise de l'avoir indiqué.

L'année suivante, à la date du 13 août, les immeubles, qui avaient appartenu à la fabrique de l'église et venaient d'être mis à la disposition de la nation, furent vendus au prix de 5,050 francs. Ils consistaient en deux prés contenant ensemble 96 cordes et attachés au presbytère, plus trente-deux parcelles de terre, en labeur, prés et pâtures, dépendant de la fabrique et d'une contenance totale de 10 journaux et trente-six cordes, et enfin en deux autres prés et pâtures de 93 cordes formant la dotation de la chapellenie de Saint-Pierre, c'est-à-dire, sans doute, appartenant à la chapelle de Saint-Pierre, car il ne se fonda jamais là, à notre connaissance du moins, aucun bénéfice secondaire de ce nom.

Quant au presbytère lui-même, il ne fut point aliéné; mais, pendant la tourmente, il reçut de singulières destinations. Outre qu'il servit tout à la fois de prison et de tribunal pour un grand nombre d'émigrés qui y furent condamnés à mort, il logea presque continuellement des troupes, comme nous l'apprend une lettre adressée par la municipalité de Quiberon, le 13 juillet 1798, au receveur des domaines nationaux à Auray. Il résulte même de cette pièce que le rez-de-chaussée de la maison presbytérale était alors affecté au corps-de-garde et à la salle de discipline, que l'étage au-dessus était occupé par le bureau de l'administration municipale qui y tenait ses séances, que les écuries et autres édifices de la cour avaient eu à subir de grands dégtâs de la part des troupes, et enfin qu'on allait mettre en adjudication la ferme du jardin.

Comme bénéfices secondaires, nous n'avons rencontré, sur cette paroisse, que les deux prieurés bénédictins de Saint-Clément et de Notre-Dame de Lotivy, dont, par une erreur inexplicable, on a voulu, pour l'un comme pour l'autre, trouver la fondation dans la Charte de 1037, publiée par Dom Morice avec un titre faux. Ogée, Cayot-Délandre et, á leur suite, plusieurs autres, ont bien parlé aussi d'un établissement de Templiers, devenu plus tard possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; mais il y a encore ici une nouvelle erreur, résultat d'une nouvelle confusion. Et, en effet, si, comme on le dit, les Templiers avaient eu un établissement dans cette presqu'île, sans aller jusqu'à leur faire concéder par un de nos ducs la presqu'île entière, ils y auraient eu, comme successeurs, lors de la suppression de leur Ordre, au commencement du XIVe siècle, ou les Hospitaliers ou l'évêque de Vannes, ainsi que nous l'avons vu déjà pour un certain nombre de cas. Or, c'est un fait certain, ni les chevaliers de Malte, ni les évêques de Vannes

n'ont jamais rien possédé dans cette presqu'île. Du reste, il est facile de voir, dans Cayot-Délandre, que cette erreur provient de la confusion entre les moines rouges ou prétendus Templiers et les religieux du prieuré de Saint-Clément. Au sujet de ce dernier couvent, Ogée est tombé dans une autre inexactitude, pour ne pas dire davantage, en affirmant que, détruit par les Normands, il fût rétabli, en 1037, par le duc Alain III, qui le donna à l'abbaye de Redon, d'où il serait ensuite passé à celle de Saint-Gildas de Rhuys. Il ajoute même que, placé alors à la tête de ce petit monastère, un prieur normand dut être rappelé à Redon, parce que sa nationalité épouvantait encore le peuple. Or, il est patent que toute cette histoire se rapporte à la charte de 1037, souvent citée, et par laquelle le duc Alain V donna l'ancien couvent de Locoal à l'abbaye de Saint-Sauveur, et que le Normand en question n'est autre que le féroce Gurki, le *vir ferus*, *genere normannus*, ainsi qu'il se trouve désigné dans cette charte même.

J'ajouterai, en terminant, que Quibéron conserve encore le rang de chef-lieu de canton auquel fut élevé son bourg en 1790, et que, pendant la Révolution, le seul immeuble de la presqu'île, aliéné comme provenant de l'ancien domaine royal, ne fut autre que la petite île de Theviec, contenant 2 journaux de terre environ et rapportant un revenu annuel de 3 francs, ce qui ne l'empêcha point de se vendre, le 6 juin 1798, au prix fabuleux de 5,000 francs, en papier ! Qu'était donc devenu l'antique domaine ducal ?

Vicaires perpétuels de Quibéron.

1478. R. Yves Le Hen.

1489-1490. † N. Le Hen qui, sans doute, fut le successeur immédiat du précédent.

1569. † Jean Guymar, simultanément vicaire perpétuel de Locoal.

1569...... Jean Le Métayer ou Le Meithour, originaire du diocèse et chanoine de Vannes, pourvu par le Saint-Siège, le 23 janvier 1569, se trouvait à Nantes, parmi la suite de Mgr de Bouillé, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, lorsque, le 15 avril de la même année, il donna procuration pour prendre possession, ce qui eut lieu le 24 de ce mois. Il avait eu aussi, sur le vicariat de Locoal, des prétentions qu'il ne put soutenir. Il fut probablement plus heureux ici.

...1591... François Tesson sur lequel on n'a aucun autre renseignement.

1603. R. Bertrand Riguidel résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 26 février 1603. Originaire de Grand-Champ, il vécut jusqu'au 29 mars 1625.

1603-1604. R. Jacques Le Chappellain, de Belz, pourvu par l'évêque, le jour même de la résignation du précédent, ne prit cependant possession que le 25 juin. Du reste, ce ne fut point pour longtemps, puisque, dès le 30 mars de l'année suivante, il résigna, lui aussi, entre les mains du Souverain Pontife.

1604...... Olivier Tanguy, originaire de Crach, pourvu en Cour de Rome, le 30 mars 1604, prit possession le 28 novembre suivant.

...1614... Jean Le Gal, simultanément prieur de Lotivy, se trouve, en 1619, comme simple prêtre à Arzon. Avait-il résigné ?

1619-1621. Jean Joannic. Comme la collection des registres de la paroisse ne remonte, ainsi qu'on l'a déjà dit, qu'à l'année 1678, on ne sait rien de plus sur ce recteur et on ignore quels furent ses successeurs immédiats.

...1659... Jean Le Godec mourut avant 1679.

1679-1684. R. Jean Le Toullec, originaire de Quibéron, résigna le vicariat de sa paroisse natale, pour devenir recteur de Carnac, où il mourut.

1685-1704. R. Pierre Thomas remit ses droits entre les mains de l'Ordinaire, le 18 janvier 1704, mourut ici le lendemain et fut inhumé, le 21, dans le cimetière.

1704-1718. R. Louis Jacob, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 18 janvier 1704, prit possession le même jour. Malade, il donna procuration, le 23 octobre 1718, pour résigner en Cour de Rome en faveur du suivant.

1718-1725. † Simon Rohu de Kerlan, originaire de Quibéron et probablement neveu, par sa mère, du précédent Pierre Thomas, n'avait encore que six jours de prêtrise, lorsque ce bénéfice lui fut conféré par le Pape, le 30 septembre 1718 ; il en prit possession, le 8 novembre suivant. Décédé, le 16 novembre 1725, il fut inhumé, le 18, dans le cimetière.

1725-1728. † Yves Le Boëdec, de Nostang, pourvu par l'Ordinaire, le 19 novembre 1725, prit possession le 6 décembre. Bien qu'on ne le dise pas, il est manifeste qu'il fut présenté par l'abbé de Saint-Gildas ; autrement il eût été impossible à l'évêque de lui conférer ce bénéfice qui venait de vaquer *per obitum* en un mois réservé au Pape, en vertu de l'alternative. Si, jusqu'ici, nous n'avons point rencontré d'autres présentations, c'est que, d'une part, nous n'avons pas eu entre les mains les documents qui auraient pu nous les révéler, et, de

l'autre, que, pendant plusieurs siècles, les droits et des prérogatives de l'abbaye de Rhuys ont eu beaucoup à souffrir, grâce à la négligence des abbés commendataires qui, fort heureusement d'ailleurs, étaient loin d'y résider toujours. Ignorant, peut-être, que cette paroisse fût un vicariat et, par suite, l'estimant vacante comme indûment donnée par l'Ordinaire, Jean Pasco, prêtre du diocèse de Cornouaille, obtint, en Cour de Rome, des provisions datées du 14 avril 1726, et, sur une sentence favorable du Présidial, prit possession civile le 29 août suivant; mais il fut débouté de ses prétentions par Le Boëdec qui, toujours titulaire cependant, ne mourut point à Quibéron.

1728-1736. † Pierre Blanchet, prêtre du diocèse et desservant l'île d'Hœdic, sous le vicariat de Saint-Goustan de Rhuys et aux frais de l'abbé de Saint-Gildas, fut présenté par celui-ci à l'évêque, qui lui délivra des provisions, le 7 décembre 1728; il en prit possession, le lendemain. On ignore le jour de son décès et le lieu de sa sépulture, qui ne se trouvent pas dans les registres de sa paroisse.

1736-1740. R. François Dréano, originaire de l'Ile-d'Arz, présenté aussi par l'abbé de Saint-Gildas, fut pourvu par l'Ordinaire, le 5 mai 1736, et prit possession le 11 du même mois. Au mois de juillet 1740, il résigna entre les mains du patron, pour passer au rectorat de Merlevenez. Le catalogue des recteurs de Grand-Champ nous a déjà appris sa mort.

1740. R. Dominique Le Guran, originaire et curé de l'île d'Houat, aussi sous le vicariat de Saint-Goustan de Rhuys, pourvu par l'évêque, le 12 juillet 1740, sur la présentation de l'abbé de Saint-Gildas, prit possession le 13 du même mois et résigna, en octobre suivant, entre les mains dudit abbé, qui était son bienfaiteur et voulait le présenter au vicariat perpétuel de sa paroisse natale vacante, afin de l'avoir plus près de lui.

1740-1741. R. Joseph-Marie Giraudet, de Sarzeau, présenté par l'abbé, pourvu par l'Ordinaire, le 21 octobre 1740, prit possession le même jour et résigna aussi, au mois de décembre de l'année suivante, pour passer à Saint-Gildas d'Auray.

1741-1747. † Joseph Bourdat, de Saint-Patern, et recteur manqué de Noyal-Muzillac que Pierre Guimarho voulut, en 1735, résigner en sa faveur, se vit conférer Quibéron, le 18

décembre 1741, par l'évêque auquel il avait été présenté par l'abbé de Saint-Gildas. Il prit possession, le 4 mars de l'année suivante. On sait qu'il mourut dans les premiers mois de 1747 ; mais le jour de son décès et le lieu de sa sépulture demeurent ignorés.

1747-1753. † Guillaume Olivière, de Grand-Champ et curé de Landaul, se trouvait ici et agissait déjà comme chef de la paroisse, dès la fin de l'année 1746. Le 28 février 1747, il en fut pourvu par l'Ordinaire, sur la présentation de l'abbé, et il en prit possession le 12 mars. L'acte de sa sépulture ne figure point aux registres de la paroisse.

1753-1760. R. François Le Franc, originaire de l'Ile-d'Arz et vicaire perpétuel de Saint-Goustan de Rhuys, présenté par l'abbé, fut pourvu par l'Ordinaire, le 12 mars 1753, prit possession le lendemain et donna procuration, le 9 juillet 1760, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Ce jour même, il reçut de l'évêque des provisions pour le rectorat d'Erdeven.

1760-1766. † René Mahé, de Pontivy et prêtre à Quibéron, pourvu en Cour de Rome, le 11 août 1760, prit possession le 4 octobre. Décédé, le 10 mai 1766, à l'âge de 50 ans, il fut inhumé, le 12, dans le cimetière.

1766-1792. Pierre Guégan, originaire et curé de Quibéron, fut présenté par l'abbé de Saint-Gildas à l'évêque qui, le 17 juin 1766, lui conféra ce vicariat perpétuel, dont il prit possession le 20 et fut le dernier titulaire. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il dut s'éloigner de son troupeau et prendre le chemin de l'exil. Pour la dernière fois, on le rencontre, à la date du 21 septembre 1792, devant la nouvelle municipalité de Quibéron et y prenant un passe-port, sur lequel et sous les prénoms de Pierre-Jean, il fit inscrire sa déclaration de vouloir se déporter en Espagne. On ignore ce qu'il devint pendant et après la tourmente révolutionnaire, et même s'il put la traverser.

QUILY.

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette paroisse, qui ne comptait que 250 communiants au milieu du siècle dernier, avait son recteur pour unique gros décimateur ; mais, bien qu'il fût seul à percevoir cette redevance, les revenus de ce bénéficier restaient minces, ce qui provenait, d'une part, de l'exiguïté de son territoire, et, d'une autre, de la quotité infime à laquelle se levait ici la dîme. C'est que, en effet, le recteur prenait seulement la 33e gerbe sur les terres des roturiers et la

30s sur celles des nobles. Aussi, en 1613, n'en retirait-il que douze ou treize mines de seigle valant environ 72 livres.

L'église paroissiale était placée sous le double vocable de Notre-Dame et de Saint-Nicodème. Comme depuis le Concordat, on voulait, au commencement du siècle dernier, supprimer le premier ; mais un curé de l'époque protesta et prétendit que la Sainte Vierge en était titulaire, et non saint Nicodème, ainsi que le croyaient plusieurs paroissiens. J'ignore si le curé Emerand avait raison ; mais, en 1748, l'abbé Cillart indique ce double vocable et dans l'ordre ci-dessus.

Les auteurs de la nouvelle édition du *Dictionnaire* d'Ogée affirment que « des titres anciens dont quelques-uns existent encore dans la « sacristie de Quilly, prouvent que cette paroisse n'était qu'un démembre- « ment de Sérent ». Et ils ajoutent : « mais à quelle époque Quilly a-t-il « été érigé en paroisse ? C'est ce que nous ne saurions dire, à moins « qu'on ne fasse remonter cette séparation à la fin du XVIIe siècle, en se « basant sur la construction de l'église paroissiale, celle-ci étant « probablement de cette époque. La terre seigneuriale dut être ce qu'on « appelle encore le Haut-Quilly, propriété réunie à celle de Castel. C'est « en effet cette dernière maison qui a fait bâtir l'église ; aussi y a-t-elle « dans le sanctuaire son banc et son enfeu ».

Puisque ces écrivains parlent des archives conservées dans la sacristie de Quily, ils auraient pu les consulter, pour contrôler au moins une partie de leurs assertions. S'ils l'avaient fait, ils auraient trouvé, dans la collection des anciens registres des baptêmes, mariages et sépultures remontant à l'année 1631, la preuve manifeste de la séparation mentionnée, au moins dès le commencement et non à la fin du XVIIe siècle. Que Quily ait été, à l'origine, une trève de Sérent, et que cette trève se soit, plus tard, séparée de sa mère, pour s'ériger elle-même en paroisse distincte, c'est ce que j'ignore, malgré cette mention de vieux documents conservés dans la sacristie. Assez volontiers, j'ajouterais même que ces documents m'inspirent une bien médiocre confiance ; et en voici mes raisons. La paroisse de Quily, comme bénéfice distinct, figure au pouillé de 1516, et le catalogue de ses recteurs va tout à l'heure nous en montrer des titulaires antérieurs à 1532. Il faut cependant avouer que son nom est absent du pouillé de 1422 ; mais il est indispensable de remarquer toutefois que cette pièce, dressée en vue des censaux et des questaux dus au chapître de la cathédrale, aurait parfaitement pu ne pas comprendre un bénéfice tellement pauvre, qu'il n'y avait rien ou presque rien à en retirer. D'autre part, Messieurs Aurélien de Courson et Rosenzweig s'accordent à voir le nom de cette paroisse dans celui de *Quilir*, donné par le cartulaire de Redon, dans une pièce non datée, il est vrai, mais placée par le premier entre les années 1066 et 1082. Or, si cette application du vieux nom de Quilir correspond à la vérité, il est bien difficile, selon moi, de ne pas admettre l'existence, dès le XIe siècle,

d'une paroisse de Quily distincte de celle de Sérent. De quoi s'agit-il, en effet, dans cette charte ? De la fondation du prieuré de Sainte-Croix de Josselin en faveur de l'abbaye de Redon par Josselin, fils et héritier de Guéthenoc, qui vient de mourir. Mais le fondateur ne se contente pas de concéder cet ancien monastère de Sainte-Croix ; il y ajoute des immeubles, spécialement des *villa* dipersées dans des *paroisses* qui lui appartiennent : *dedit, sparsim per parrochias suas, has villas,* et, dans l'énumération qui suit des *villa* octroyées, avec les noms des paroisses sur lesquelles elles sont situées, nous trouvons ce passage : *Corrinbuhucan*, *in Quilir* (1). Il me paraîtrait superflu d'insister. Mais, si la paroisse de Quily existe depuis le XIe siècle au moins, non comme trève, mais comme bénéfice distinct, est-il tant soit peu vraisemblable que la sacristie de son église conserve encore des pièces indiquant sa filiation ? Malheureusement, ce serait trop beau pour être vrai.

Sur cette paroisse, il n'a été rencontré ni chapelles, ni frairies, ni bénéfices secondaires ; s'il y en avait, leur existence reste ignorée.

On peut cependant ajouter, pour terminer cette notice, que le presbytère, tout délabré, tombait de vétusté, en 1596, et que, de ses dépendances, deux immeubles consistant en une parcelle de terre sous labeur, d'environ huit cinquantes, appelée le *Champ La Roufle,* situé dans la grande Bande de Quily, et un verger de dix cinquantes, donnant des midi et couchant sur le chemin de Treguyeat, furent aliénés, le 6 juin 1798, pour 500 francs, au profit de la nation. Leur sort fut partagé, le même jour, par trois autres parcelles de terre données en fondation par Perrine Sirot et Perrine Allano, ainsi que par une maison, un courtil, une parcelle de terre sous labeur et une autre sous lande, concédées par Louis Launay dans le même but pieux.

Recteurs de Quily.

Jean Craffur ou Craffier précéda certainement celui qui suit ; mais on n'a trouvé aucune date à son rectorat.

1532. † Julien Boucel ou Rouxel. Comme, après lui, la ferme des annates fut prise par Jean Hellec, diacre de la cathédrale, celui-ci devint probablement recteur de Quily.

1546. † Guillaume Guillemot n'était encore que simple prêtre, quand, en 1540, il prit la ferme des annates de Locmalo, ce qui corrobore le rectorat de Hellec, mort en 1542.

1546- . . . . . Yves Hervé sur lequel les renseignements font défaut.

(1) *Cartulaire de Redon*, publié par M. A. de Courson, p. 242.

1573. R. Guillaume Rozé, prêtre du diocèse de Saint-Malo, mourut en 1573, mais après avoir résigné en faveur du suivant.

1573-1579. Jean Rozé, sans doute de la famille du précédent.

1596. R. Golven de La Houlle, devenu recteur de Plœmel, résigne Quily entre les mains de l'Ordinaire, en avril 1596.

1596-1597. † Pierre Robert, de Taupont, pourvu par un des vicaires-généraux, le 30 avril 1596, prit possession le 6 mai.

1597-1613. † Pierre du Chesne ou Duchesne.

1613-1614. † Guillaume Le Vacher mourut en octobre ou en décembre.

1614-1624. R. Julien Jonino, originaire de cette paroisse, pourvu par l'Ordinaire, le 10 décembre 1614, prit possession le 2 février 1615. Il eut pour compétiteurs Julien Maurice, Armel Roulleau, Gilles Allaire, qu'il eut la bonne fortune de pouvoir débouter, malgré les accusations dont ils l'accablaient ; pour obtenir des provisions par dévolut sur lui, ce dernier ne craignit même point, en 1622, de le représenter comme couvert de crimes. Probablement parce qu'il ne se trouvait pas possesseur suffisamment paisible, il résigna, deux ans plus tard, en faveur du suivant.

1624-1636. R. Julien Thomas, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, résigna, lui-même, entre les mains du Pape, le 27 mai 1636.

1636-1677. R. Alain Guillouet, prêtre du diocèse de Saint-Malo et originaire de la paroisse de Guillac, pourvu par le Souverain Pontife, le 27 mai 1636, prit possession le 24 août. A son tour, il résigna, en 1677, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1677-1693. † Alain Guillouet, neveu du précédent, dut recevoir de Rome ses provisions dont on ignore la date précise. Il mourut dans le courant du mois de juin 1693.

1693-1722. † Olivier Ruellan, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, pourvu par l'évêque, le 23 septembre 1693, prit possession le 28 du même mois et mourut en février 1722.

1722-1723. R. François Tatart, originaire de Ruffiac, pourvu par l'Ordinaire, le 7 mars 1722, prit possession le 14. Au mois de juin de l'année suivante, il résigna entre les mains de l'évêque, qui lui conféra la paroisse de Larré.

1723-1734. R. Guillaume Morice, de Berric, pourvu par l'Ordinaire, le 28 juin 1723, prit possession le 9 juillet suivant,

et résigna, le 11 mars 1734, pour devenir vicaire perpétuel de Sainte-Croix de Josselin.

1734-1739. Armel Brulé, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 3 avril 1734, prit possession le lendemain.

1743. † Louis Mahieux, originaire de cette paroisse, en mourut recteur, dans le courant du mois de février 1743.

1743-1763. † François-Mathurin Le Blanc, originaire et prêtre de Saint-Servan, pourvu par l'Ordinaire, le 17 juin 1743, prit possession le 21. Il mourut en décembre 1763.

1763-1794. Julien Le Breton, originaire et prêtre de Pleucadeuc, pourvu par l'évêque, le 28 décembre 1763, prit possession le 30. Quant vint la Révolution, il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé; mais, comme il était infirme et âgé de 81 ans, il n'était point obligé à la déportation. Il se rendit, en conséquence, à la maison d'arrêt de Vannes, où il se rencontre parmi les détenus, en octobre 1792. Près de deux ans plus tard, il fut extrait de la Retraite des femmes, le 15 mai 1794, pour être conduit, malgré ses 83 ans, au château de Josselin, nouveau lieu de détention, où il arriva le lendemain et d'où il fut ramené à Vannes, le 15 septembre de la même année. On ignore ce qu'il devint ensuite; mais la mort ne dut point tarder à l'enlever de ce monde et à le soustraire à la triste condition de ses derniers jours.

QUISTINIC. (1)

Du doyenné des Rois et à collation libre, cette paroisse eut son recteur pour unique gros décimateur jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque à laquelle l'érection du collège de Vannes vint modifier les conditions de ce bénéfice. Par suite de la résignation du recteur Jean Keryo, l'évêque Jean de La Haye, qui érigea cet établissement scolaire par son ordonnance du 9 décembre 1579, lui annexa, en même temps, la paroisse de Quistinic, et conféra à ses deux administrateurs, dont l'un devait être chanoine et l'autre laïc, la faculté de lui présenter le vicaire perpétuel et de percevoir tous les gros fruits du bénéfice, en fournissant à ce vicaire, en deux termes, une pension annuelle de 70 livres monnaie de Bretagne. S'il ne paraît pas que ces administrateurs, nommés chaque fois pour deux ans, aient jamais joui réellement de leur droit de patronage, il n'en fut pas de même pour le temporel. On n'oublia point de percevoir les dîmes qui se levaient à la 33e gerbe, tant sur les terres

(1) Formes anciennes : *Kistinic-Blaguelt, eleemosina*, 1160 (Dom Morice, I, 638) — *Questinic*, 1387 (chap. de Vannes). — *Blaguelt* est ici pour Blavet, rivière bordant cette paroisse.

anciennes que sur les novales. Dans la suite, à une date inconnue, un concordat, intervenu entre le collège et le recteur, abandonna les novales à celui-ci, sans préjudice de sa portion congrue fixée par l'Ordonnance de 1579.

Placée sous le vocable de l'apôtre saint Pierre et dotée d'un rétable dont la première pierre fut posée, le 22 septembre 1695, l'ancienne église paroissiale tombait de vétusté, vers le milieu du XVIIIe siècle. Il fallut la rebâtir. Commencée le 2 mars 1749, sa réédification exigea trois années de travaux. La bénédiction du nouvel édifice, qui possédait deux chapelles latérales, et reçut deux rétables neufs, au mois de janvier 1784, n'eut lieu, en effet, que le 13 février 1752. Comme celui qu'il remplaçait, il fut dédié à Dieu sous l'invocation du prince des apôtres; dans les siècles passés, on était, plus qu'au nôtre, fidèle à observer les prescriptions liturgiques sur les patrons des localités et les titulaires des édifices consacrés au culte; on ne répudiait pas les vieux saints, pour leur en substituer de nouveaux.

Le territoire de Quistinic, renfermant 2000 communiants au milieu du siècle dernier, portait un assez grand nombre de chapelles, dont aucune, à notre connaissance du moins, ne s'éleva au rang d'église tréviale, mais, parmi lesquelles, plusieurs étaient sans doute frairiennes.

C'était, avant toutes les autres, celle de Saint-Mathurin, située au bourg même, auprès de l'église paroissiale et dans le cimetière. Au mois de novembre 1784, elle reçut une balustrade en fer, et vit, le 29 juillet 1787, poser la première pierre de sa tour. Autrefois, comme aujourd'hui, elle était, à chaque deuxième dimanche du mois de mai, le but d'un grand pèlerinage qui y attirait une affluence considérable de fidèles, non seulement des environs, mais aussi des paroisses éloignées.

Il y avait ensuite la chapelle de Locmaria, à deux kilomètres environ à l'est du bourg et dans le village de ce nom, portant la date de 1574 et possédant, dans le dallage de sa nef, une pierre tombale avec des restes d'une inscription gothique de l'an 1488. En 1649, elle reçut une nouvelle cloche, dont la bénédiction se fit le 23 août de cette année. Bien à faux, je crois, les paroissiens de Quistinic donnèrent, en 1791, à ce village le nom de bourg trévial.

A trois quarts de lieue au nord du bourg, se trouvait la chapelle de Notre-Dame du Cloître, — nom significatif —, et qui fut aussi dotée d'une nouvelle cloche, bénite le 24 février 1654. Elle existe toujours.

Les chapelles de Sainte-Barbe, de Saint-Roch s'élevaient dans des lieux isolés, tandis que celles de Saint-Tugdual ou Tual et de Saint-Guénolé, pour laquelle une cloche neuve fut bénite le 12 septembre 1694, se trouvaient dans les localités auxquelles elles avaient donné leurs noms.

Il y avait enfin la chapelle de Saint-Jean, au village du Temple, dernier

vestige de l'aumônerie que possédait, en ce lieu, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'établissement monastique, dont elle avait jadis fait partie, se trouve mentionné dans le charte, par laquelle, en 1160, le duc de Bretagne Conan IV confirma à ces Chevaliers les donations précédemment faites en leur faveur, soit par lui-même, soit par ses prédécesseurs. Après avoir été pendant longtemps bénéfice distinct, cette aumônerie fut annexée à la commanderie du Croisty, en Saint-Tugdual, unie elle-même à celle du Palacret, qui avait son siège dans la paroisse de Saint-Laurent, au diocèse de Tréguier, et relevait, comme tous les établissements de cet Ordre dans notre province, du grand prieuré d'Aquitaine, un des plus considérables de la *Langue de France*. Mais, dès le siècle dernier, l'Ordre de Malte ne devait plus rien posséder ici : la dotation de ce bénéfice avait fini par disparaître totalement, au point que pas un de ses immeubles ne fut mis, en 1790, à la disposition de la nation.

Outre cette aumônerie, la paroisse renfermait un autre bénéfice secondaire, la chapellenie de la Trinité et de Notre-Dame, fondée, tout au commencement du XVIe, par le prêtre Guilaume de la Villeneuve qui en réserva la présentation au propriétaire du château dont il portait le nom. Il l'avait chargée de trois messes par semaine à célébrer, le dimanche et les jours de fête, dans la chapelle, de vocable inconnu, qui s'élevait dans la cour de son manoir précipité; le lundi, au maître-autel de l'église paroissiale; le samedi, dans la chapelle de Locmaria mentionnée plus haut. Mais il semble que tout le service s'en faisait, à l'origine, dans l'église paroissiale, à l'autel de la Trinité et de Notre-Dame, d'où le nom de ce bénéfice. La dotation de cette chapellenie, si considérable qu'elle fût souvent qualifiée du titre de prieuré, consistait en deux maisons, avec jardin et le Parc-Manéguen; en plusieurs fonds de tenues à domaine congéable et situées, une au village de Kerantalec, une au village de Kergoustas, une au village de Locmaria, où le titulaire avait une maison lui servant de pied-à-terre, deux au village de Kerhiésé, deux au village de l'Herverno, une dans chacun des villages de Kersager, de Penven, de Kerusarch, de Kerplan, du Quellenec-Hervé et de Kerherveno-Kériré. Tous ces immeubles, confisqués en 1790, furent vendus par la nation, les 19 mai, 9 et 16 juin 1791, 5 avril 1806, et rapportèrent aux caisses de l'État la somme assez importante de 10,195 francs.

Deux autres tenues à domaine congéable de cette paroisse, situées, l'une au village de Kerguy, et l'autre, au Temple, furent aussi vendues au profit de la nation : la première, le 11 mars 1802, pour 50,100 francs en papier, et la seconde, le 5 avril 1806, au prix de 900 francs. Comme elles dépendaient de la chapellenie de Kergo ou de la Forest, en Languidic, ce ne serait point ici le lieu d'en parler, si la dernière avait porté un autre nom ; mais cette appellation de Temple attire l'attention et serait de nature à faire supposer que cette tenue, restée bien d'église,

pourrait avoir jadis appartenu aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des mains desquels, on ne sait ni quand, ni comment, elle serait entrée dans la dotation de cette chapellenie de Kergo.

J'en prendrai occasion pour ajouter que c'est, sans doute, ce nom de Temple qui a induit à attribuer, dans cette paroisse, un établissement aux Templiers. Mais cette induction, qui peut être vraie en règle générale, paraît être fausse ici et devoir donner lieu à une exception spéciale ; parce que, d'une part, la chapelle du Temple était placée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, titulaire ordinaire des chapelles des Hospitaliers, et que, de l'autre, il n'est pas vraisemblable que l'Ordre de l'Hôpital ait ici hérité de celui du Temple, attendu que ce serait supposer à chacun de ces Ordres un établissement dans cette paroisse. Dans l'hypothèse contraire, l'aumônerie mentionnée dans la charte de 1160 n'aurait laissé aucune trace de son existence.

Recteurs de Quistinic.

1464. † Alain Le Brun, official de Vannes.
1495. † Jean Le Boterff ou du Botdéru, recteur aussi de Kervignac.
1502. † Guillaume de Lentivy, chanoine de Vannes.
1517-1534. † Benoît Justinien, évêque de Chip, recteur aussi de Guidel. Voir le catalogue des recteurs de cette paroisse.
1544. R. Guillaume de la Villeneuve, chanoine de Vannes, résigna entre les mains du Pape.
1544. . . . . Guillaume Coüeffic, prêtre, reçut de Rome ses provisions.
1573. R. Henri Ézanno, originaire et prêtre de Languidic, fut, après sa résignation, débouté de ses prétentions sur Merlevenez.
1573. . . Hector Guégan, jeune prêtre.
1679. R. Jean Kerno ou Keryo résigna entre les mains de l'évêque, afin de rendre possible l'annexion immédiate de cette paroisse au collége Saint-Yves qu'on voulait ériger à Vannes.
1604. † Louis Ézoarno ou Chohan mourut au mois de février 1604.
1604-1606. R. Jean Furon, originaire du Mans, docteur en théologie et malheureux dans ses prétentions sur le rectorat de Muzillac, pourvu par l'évêque, le 27 mars 1604, prit possession le 5 août. Il eut pour compétiteur le prêtre Louis Jégouic, de Noyal-Pontivy, qui le représenta à Rome comme ignorant la langue bretonne et illégalement pourvu de cette paroisse qui n'est qu'un vicariat perpétuel et, par suite, exige une présentation omise lors de la collation à Furon. Grâce à tous ces motifs

Jégouic se fit conférer Quistinic en Cour de Rome, le 15 juillet 1606, et en prit possession le 1er octobre suivant ; mais il ne put, malgré tout, se maintenir dans cette possession; car il trouva devant lui un nouveau titulaire qui avait déjà remplacé Furon devenu recteur de Lesbin-Pontscorff et Gestel.

1606-1638, † François Guillo, originaire de la paroisse de Guern et prêtre ici depuis quelques années, pourvu par le Pape, le 8 juin 1606, prit possession le 10 septembre et finit par demeurer paisible possesseur, malgré les constestations successives de Louis Jégouic, précité, de Jean-Aubry et de Louis Perodo. Il mourut dans le courant de mars 1638.

1638-1639. R. Gilles le Prieur, prêtre du diocèse d'Avranches, pourvu en Cour de Rome, le 19 juin 1638, résigna entre les mains du Pape, au commencement de l'année suivante.

1639-1644. R. Michel Pierre, prêtre du diocèse, pourvu par le Saint-Siège, le 17 avril 1639, résigna aussi, en 1644, pour permutter avec le suivant et devenir recteur de Theix.

1644-1649. Guillaume Jagu, originaire de Guillac et recteur de Theix, devait être avancé en âge, lorsqu'il vint ici, puisqu'il était prêtre depuis le 23 mai 1587.

1669-1680. R. Louis Auffret résigna, en 1680, pour passer au rectorat de Bubry, dont il était en possession depuis l'année précédente.

1681-1712. R. Guillaume Auffret, originaire de cette paroisse et probablement résignataire de Louis, résigna, à son tour, entre les mains de l'Ordinaire et devint ensuite recteur de Remungol.

1712-1719. R. Louis Le Goff, de Séglien, pourvu par l'évêque, le 4 mai 1712, prit possession le surlendemain, et résigna, lui aussi, mais en Cour de Rome.

1719-1730. R. Thomas Quidu, également originaire de Séglien, pourvu par le Pape, le 1er août 1719, prit possession le 23 octobre. Devenu recteur de Lanvaudan, il remit ses droits entre les mains de l'évêque, au mois de novembre 1730 (1).

1730-1740. R. Charles-Anne de Montigny de Montplaisir, né à Pontscorff, pourvu par l'Ordinaire, le 3 novembre 1730, prit possession le 5. Pour passer au rectorat de Meslan, il résigna aussi entre les mains de l'évêque.

---

(1) C'est par suite d'une double confusion de noms de lieux et de personnes qu'il a déjà été question de lui et du suivant, dans une note ajoutée au catalogue des recteurs de Languidic, note entièrement à supprimer.

1740-1760. † Jean Tronscorff, de Séglien et recteur de Billiers, pourvu par l'Ordinaire, le 25 avril 1740, prit possession le 28. Décédé, à l'âge de 76 ans, le 3 avril 1760, il fut inhumé, le 4, dans le cimetière.

1760-1765. R. Pierre Ordonneau, originaire et curé de Pontivy, pourvu par l'évêque, le 6 mai 1760, prit possession le 8, et passa d'ici à Cléguer, en résignant entre les mains de l'Ordinaire, le 2 décembre 1765.

1765-1783. † Vincent Morgan, de Séglien et curé de Quistinic, pourvu par un des vicaires-généraux de l'évêque, le 11 décembre 1765, prit possession le 13. Décédé, à l'âge de 64 ans, le 23 novembre 1783, il fut inhumé, le 24, dans le cimetière.

1784-1790. R. Pierre Lavantur. Ses provisions n'ayant point été rencontrées, on ignore ses antécédents, par qui et quand ce bénéfice lui fut conféré ; mais on sait qu'il le résigna, en 1790, pour le permuter avec le suivant contre le vicariat perpétuel d'Arzon.

1790-1791. Étienne Nicolas, vicaire perpétuel d'Arzon, pourvu en Cour de Rome, le 15 février 1790, prit possession le 16 avril. Comme il n'avait point prêté le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il vit, le 31 juillet 1791, s'installer, à sa place et à la tête de son troupeau, le recteur constitutionnel Jaffray, qui, gêné par sa présence, ne tarda point à le dénoncer aux administrations d'alors et à demander au pouvoir son éloignement de la paroisse. Nicolas se déroba; mais son action se faisait toujours sentir. Sur les listes de proscrits de l'époque, on lui trouve les titres suivants : *bête fanatique, bête dangereuse, prêtre sanguinaire.* Qu'avait-il fait pour mériter ces qualifications? Je l'ignore. Mais ce que je n'ignore pas, c'est qu'il était vivement recherché en novembre 1798, qu'il fut enfin arrêté et déporté à l'Ile de Ré, où il arriva, le 2 janvier 1799, et d'où il ne revint probablement pas.

RADENAC. (1)

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette paroisse, déjà mentionnée comme telle en 1281, comptait 800 communiants, au milieu du siècle dernier, 950, avant la Révolution, et avait son recteur pour gros décimateur à la 33e gerbe. En 1619, ses dîmes valaient au recteur 300 livres, sur lesquelles il avait à payer 35 livres de décimes au roi, 13 livres et 4 sols à l'évêque pour sa visite, 19 sols et 2 deniers pour questaux et

(1) Forme ancienne : *Radennac,* 1281 (abb. de Lanvaux).

censaux, 72 sols à l'archidiacre pour sa visite, mais il avait aussi la jouissance du presbytère. D'ailleurs, après que le titulaire du bénéfice avait passé, les cultivateurs n'étaient point encore quittes de toute redevance de cette nature; car plusieurs seigneurs venaient, à leur tour, prendre la 11e gerbe de ce qui restait, chacun sur les terres qui relevaient de son manoir. Il n'y avait point ici d'autres décimateurs et c'était bien assez. C'est donc par suite d'une erreur qu'Ogée veut ajouter l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé à laquelle Maengui, évêque de Vannes, aurait, suivant lui, en 1067, concédé tous ses droits de dîmes en la paroisse de Radenac. Cet auteur n'a pas songé à la distance considérable qui sépare Radenac de Quimperlé, et il a ignoré, d'autre part, que la paroisse de Redené, presque dans les faubourgs de Quimperlé, a porté aussi dans les anciens titres le nom de Radenac. De là une confusion qui l'a induit en erreur et lui a fait attribuer à Radenac ce qui doit s'appliquer à Redené, comme nous le verrons en son lieu.

L'église paroissiale, placée sous le double vocable des saints apôtres Pierre et Paul, fut probablement rebâtie vers le milieu du siècle dernier, puisque nous trouvons, à la date du 12 juillet 1767, la pose de la première pierre de sa tour, au bas de la nef et destinée à lui servir de frontispice. Cette construction donna lieu à deux marchés : le premier devait la conduire jusqu'à la corniche inclusivement et stipulait une dépense de 1750 livres, sans y comprendre les charrois que les paroissiens feraient gratuitement; le second, moins considérable, pour 1300 livres et les corvées comme le précédent, se chargeait de la flèche, c'est-à-dire à partir de la corniche jusqu'à la girouette. Cette église renfermait un autel dédié à Notre-Dame du Rosaire.

Elle n'était point l'unique édifice religieux élevé sur le territoire de Radenac.

Le vieux bourg de Châteaumabon, qui avait perdu son nom, dans les derniers temps (1), possédait une chapelle remarquable, vaste et entièrement bâtie en pierres de taille, celle de Saint-Fiacre, dont le nom s'est imposé à la localité. Cet édifice, dans lequel on soupçonne l'existence de peintures antiques, peut-être une danse macabre, cachée sous le badigeon du lambris ou du mur de son transept, renferme des reliques de son titulaire dans sa statuette en argent, haute de 0m20 environ et portant une inscription qui révèle le nom de son donateur, M. G. de Kerméno. Il possède également des reliques de saint Guillaume, conservées dans une main en cuivre sur laquelle se lit une inscription du XVIe siècle. Au musée archéologique de la société polymathique, à Vannes, on peut voir encore deux dalmatiques d'un joli travail du XVIe siècle aussi et qui en pro-

(1) Formes anciennes : Chapelle et hôpital *Saint-Fiacre, à Châteaumabon-en-Radenac*. 1460 (Duché de Rohan-Chabot). — *Bourg de Saint-Fiacre-Châteaumabon*, XVIIIe siècle (Chap. de Vannes).

viennent. Autrefois, la fête patronale, célébrée le 30 août, attirait ici un grand concours de pèlerins ; il en vient encore, mais pas en si grand nombre ; on s'y rend surtout maintenant pour demander la guérison des coliques.

Que signifie ce nom de *bourg* attribué au petit village de Saint-Fiacre? Rien n'indique cependant qu'il y ait eut là le siège d'une trève. Mais la tradition, qui rapporte aux Templiers la construction de cette chapelle, y place un couvent de ces chevaliers. La mention d'un *hôpital* de Saint-Fiacre, dans le titre cité de 1460, me paraît bien venir ici à l'appui de la légende. De son côté, l'abbé Cillart, en venant nous dire qu'il y a eu au hameau de Saint-Fiacre un couvent de Dominicains, corrobore, malgré l'erreur sur le nom de l'Ordre, cette tradition relative au monastère de Saint-Fiacre. Mais, à s'en tenir à la qualification d'hôpital, on peut, je crois, admettre que ce lieu a possédé jadis un établissement de Templiers ou d'Hospitaliers, et, de là, son nom de bourg et l'importance de sa chapelle.

Dans une note de 1783, nous trouvons aussi la mention d'une chapelle de Notre-Dame, au bourg de Saint-Fiacre, et nous verrons, tout-à-l'heure, que le château de Kernazel possédait sa chapelle domestique.

Outre cet établissement monastique de Saint-Fiacre, nous savons qu'il s'était fondé, sur cette paroisse, quelques autres bénéfices secondaires.

C'était d'abord la chapellenie d'Allanic, ainsi appelée du nom d'Olivier Allanic qui l'avait fondée, le 16 mars 1514 ou 1515, et l'avait chargée d'un certain nombre de messes à célébrer à l'autel du Rosaire dans l'église paroissiale. Sa dotation, composée d'une maison et de quelques parcelles de terres situées au village de Saint-Fiacre, fut, en partie, mise à la disposition de la nation qui vendit les terres. La présentation du chapelain était réservée au procureur de la fabrique de Saint-Fiacre, et la collation à l'évêque.

Établie, le 22 avril 1541, par le propriétaire du château de Kernazel, qui en avait réservé la présentation à ses successeurs, la chapellenie de Kernazel se desservait aussi de messes célébrées à l'autel du Rosaire dans l'église paroissiale. Cependant, comme le titulaire prenait possession, sur la fin du siècle dernier, dans la chapelle domestique de ce manoir, il y aurait lieu de supposer que le service s'en faisait primitivement ici et se trouva accidentellement transféré au bourg, peut-être parce que la chapelle du château ne fut pas toujours en état de l'abriter. Pour temporel, elle avait la moitié de deux tenues situées au village de Crugan, en Naizin.

Celle de Louis Samson et de sa femme, fondée par ces époux, le 17 mars 1678, était présentée par le recteur de la paroisse et chargée de messes à desservir, partie dans l'église paroissiale, partie dans la chapelle de Saint-Fiacre. Sa dotation demeure inconnue.

Recteurs de Radenac.

1483. † Guillaume de Kerméno, qui avait fait don de la statuette d'argent de Saint-Fiacre mentionnée plus haut, mourut au commencement de l'année 1483.

1483. Pierre de Keronaud, sieur dudit lieu, chanoine de Vannes et recteur de Béganne.

1494-1506. † Jean de la Grandville ou de Kermeur, chanoine de Vannes.

1525-1526. Jean Textoris ou le Texier, également chanoine de Vannes, vécut, je crois, jusqu'en 1552.

1552-1555. R. Jacques Fabri ou Le Febvre, chanoine et trésorier de la cathédrale, résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant, mais se réserva les fruits du bénéfice jusqu'à son décès arrivé en 1568

1555-1570. R. Jean Thomé, pareillement chanoine de Vannes, résigna entre les mains de l'Ordinaire, en mai 1570.

1570-1581. R. Sébastien Allain, chanoine de la cathédrale et encore simple clerc, pourvu par l'évêque, le 15 mai 1570, résigna, en décembre 1581, entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant.

1581-1593. † Georges Trebiet, chanoine aussi, pourvu par un vicaire-général de l'évêque, le 20 décembre 1581, prit possession le 18 février de l'année suivante. Il mourut en avril 1593.

1593-1621. Yves Le Delloizir, originaire de Réguiny, pourvu par le Légat du Pape en France, le 29 avril 1593, prit possession le 27 juin. Pour plus de sécurité et se mettre à couvert contre les écumeurs de bénéfices, déchainés alors par les troubles de la Ligue, il obtint de Rome des provisions nouvelles, datées du 29 octobre 1594, et reprit possession le 30 mars de l'année suivante. Malheureux, en 1596, dans ses prétentions sur Languidic, il dut se contenter de Radenac.

1642. Pierre Nizan sur lequel on ne connaît aucun renseignement.

1667. † Pierre Pringué, qui n'avait pu, en 1656, se maintenir en possession du vicariat d'Ambon, mourut recteur de Radenac, où, le 8 août 1667, il fut inhumé, dans le cimetière, auprès de ses prédécesseurs et des autres prêtres de la paroisse.

1667-1670. † Jean Le Saux ou Le Saulx, originaire de Pluneret, pourvu par l'Ordinaire, fut aussi inhumé, le 6 janvier 1670, au même lieu.

1670-1679. † Gilles Pierre, qui dut recevoir ses provisions du Saint-Siège, fut inhumé au même endroit, le 21 mars 1679.

1679-1714. † Gilles Pierre, probablement neveu du précédent, et comme lui, pourvu à Rome, mourut en février 1714.

1714-1734. † François Lucas, de Noyal-Muzillac et curé d'Ambon, pourvu par l'évêque, le 26 mars 1714, prit possession le 12 avril.

1734-1736. R. Julien Truel de Laubertyc, prêtre du diocèse, reçut de Rome ses provisions datées du 31 août 1734, prit possession le 18 novembre suivant et résigna entre les mains de l'Ordinaire, en octobre 1736.

1736-1757. † Jean-Louis-Marie de Gourdan, de famille noble et originaire du château du Quérel, en Crédin, pourvu par l'évêque, le 12 octobre 1736, prit possession le 18. Il fut inhumé dans le chœur de son église paroissiale, le 28 mars 1757.

1757-1780. † Jean Launay, de Quily et curé d'office de Radenac, gagna, au concours du 22 juin 1757, cette paroisse que le Pape lui conféra le 20 juillet et dont il prit possession le 22 septembre. Il fut inhumé, dans le cimetière, le 10 février 1780.

1780-1782. R. Joseph Fevriér, de Carentoir et prêtre à Saint-Pierre de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 12 février 1780, prit possession le surlendemain. Malade, il donna procuration, le 1er juin 1782, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant qui était son frère.

1782-1788. † Jean-Baptiste-Louis Fevrier, de Carentoir et prêtre au Roc-Saint-André, en Sérent, pourvu par le Saint-Siège, le 24 juin 1782, prit possession le 30 juillet suivant et mourut en février 1788.

1788-1791. Jaçques Ropert, originaire de Rohan et curé de la trève de Gueltas, en Noyal-Pontivy, pourvu par l'évêque, le 12 février 1788, prit possession le 18. En 1791, il était encore à la tête de sa paroisse; mais, dès le 13 mars 1793, on le rencontre à Vannes parmi les détenus. C'est que son âge avancé l'avait mis à couvert contre la déportation. Il ne s'en trouva guère mieux; car, malgré ses 65 ans, il fut extrait de la Retraite des femmes, à Vannes, le 15 mai 1791, pour être conduit au château de Josselin, où il arriva le 16. Il mourut probablement dans cette nouvelle maison de détention, puisqu'il ne figure plus au nombre de ceux qui, vers la fin de l'année, en furent renvoyés à Vannes.

REDENÉ.

Du doyenné des Bois et à collation libre, cette paroisse, passée au diocèse de Quimper depuis le Concordat de 1801, comptait 1200 communiants, au milieu du siècle dernier, au dire de l'abbé Cillart, tandis que, une vingtaine d'années après, Ogée lui en attribue 2,000.

Bornée à l'ouest par l'Ellé et s'étendant jusqu'aux faubourgs de Quimperlé, elle avait son recteur pour gros décimateur à la 33e gerbe. Mais cet ecclésiastique qui, en 1610, affirmait son droit 378 livres, n'était point seul à percevoir ici la dîme. Dans quatre ou cinq hameaux de la trève mentionnée plus bas et dans deux ou trois de la paroisse proprement dite, l'abbé de Sainte-Croix prenait deux gerbes des trente qui restaient après le passage du recteur. Ces dîmes avaient été accordées à l'abbaye à différentes époques. Ainsi, Maengui, évêque de Vannes, lui fit don, en 1081, de tout ce qu'il possédait dans cette paroisse; en retour de quoi, les moines reconnaissants offrirent à ce prélat un cheval et 60 sols et s'engagèrent à lui fournir, chez eux et une fois l'an, un dîner ou un souper (1). Ainsi encore, le village de l'Ile (Enes-Maen) fut donné à Sainte-Croix par un certain Kindiou, pour le repos de l'âme de sa femme Anchuant, inhumée dans le cimetière de Saint-Gunthiern, à Quimperlé. Enfin, le 7 septembre 1164, Alain, fils d'Alaman, restitua à ce monastère les deux tiers des dîmes qu'il levait dans cette paroisse, depuis le pont Hélé jusqu'au ruisseau de Minguar, et que son père avait injustement usurpées sur l'église. D'autre part, l'abbaye avait, à titre onéreux, acquis, peu après l'an 1066, d'un certain Daniel, fils d'Arnou, plusieurs terres, rentes et dîmes, situées dans les paroisses d'Arzano et de Redené.

De ce partage des gros fruits du bénéfice, il résultait que le lot du recteur, malgré l'étendue de sa paroisse, lui constituait un revenu assez médiocre. J'ignore s'il trouvait une compensation suffisante dans le pourpris attaché à son presbytère; mais je sais que les bâtiments de celui-ci, déjà en fort mauvais état dès 1595, n'avaient point encore été reconstruits, en 1610, et ne pouvaient plus permettre de s'y loger.

Placée autrefois sous le vocable de l'apôtre Saint Pierre et maintenant sous celui de Notre-Dame de Lorette, l'église paroissiale n'était point, tant s'en fallait, l'unique édifice religieux de Redené. Les chapelles

---

(1) Dom Morice, I, 430 *bis* : Ego Maengi, venetensis episcopus, meorum archidiaconorum atque canonicorum consilio quidquid in plebe *Redenac* episcopi erat, Benedicto abbati sancte Crucis et ejus monachis presentibus et futuris concessi..... C'est cette orthographe de nom de *Redenac* qui a fait confondre cette paroisse et celle de Radenac et, par suite, mal interpréter cette charte. Mais les archives de l'abbaye permettent avec certitude de réformer cette erreur; en les suivant, Dom Placide Le Duc, dans son histoire du monastère de Sainte-Croix, applique cette pièce à Redené.

suivantes l'accompagnaient : de Saint-David, tréviale et s'élevant tout à côté et dans un faubourg même de Quimperlé; de Saint-Pierre, de Sainte-Marguerite, de Saint-Jean et de l'Hôpital, mentionnées dès les premières années du XVIIe siècle et que je ne sais où placer. Toutes celles-là appartenaient probablement à la paroisse; mais il y en avait d'autres qui relevaient de bénéfices réguliers, de monastères ou de châteaux.

Dans la dernière de ces classes, nous devons placer la chapelle du manoir de Rosgrand, au sujet de laquelle les continuateurs d'Ogée s'expriment ainsi : « Le manoir de Rosgrand est remarquable par une chapelle où saint Cado et saint Yhuel, solitaire, sont en grande vénération, et attirent de nombreux pèlerins... La chapelle, objet de tous les soins de M. Joly de Rosgrand, un de ses derniers propriétaires, est décorée avec profusion. On y voit un jubé de bois, d'un détail infini et d'un travail délicat, tout couvert de ciselures, de bas-reliefs, d'arabesques, orné d'arcades cintrées, de colonnes cannelées et de colonnes torses, décoré enfin de statues dont les sujets, ainsi que ceux des bas-reliefs, sont empruntés indifféremment à la mythologie païenne et au christianisme. Les fenêtres de la chapelle sont à plein-cintre. Les murailles sont ornées de bas-reliefs, de tableaux et de statues. Il y a, outre le maître-autel, qui est d'une grande richesse de décoration, un autel de bois sculpté, dédié à saint Isidore, et deux niches en forme de chapelles, consacrées à saint Cado et à saint Yhuel. On voit, des deux côtés du chœur, des étuis de bois peint qui renfermaient autrefois le premier et le second bâton pastoral de saint Cado, évêque et martyr au VIe siècle. La nef de la chapelle est presque entièrement remplie par les sépultures de six membres de la famille Joly de Rosgrand, dont les noms et les armes sont gravés sur les pierres tombales. Ces armes, qui sont celles de la terre de Rosgrand et de la terre de Kerguèvre, sont reproduites dans plusieurs parties de la chapelle. Rosgrand porte d'azur à un lys d'argent, avec chef d'or à une croix pattée de sable. Kerguèvre porte d'azur à un cerf de sable aux bois et aux pieds d'or. »

Dans la première, se trouve la chapelle du prieuré de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, dit aussi prieuré du Reclus ou des Roches, membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qui l'a fondé, partie avec les acquisitions, partie avec les donations mentionnées plus haut, et l'a toujours gardé en règle, jusqu'à la Révolution. Appelé aussi parfois chapellenie ou chapelle régulière, il fut, au Concordat du 24 mars 1665 entre les anciens religieux de Sainte-Croix et les réformés de la Congrégation de Saint-Maur qui allaient succéder aux premiers, l'objet d'une clause spéciale, en vertu de laquelle, après le décès de ces anciens, il serait uni à la mense conventuelle de l'abbaye. Ce nom de *Reclus* lui vint de ce que des moines de Sainte-Croix s'y retiraient pour vivre dans une plus profonde retraite, comme le permettait le chapitre 1er de la

Règle de saint Benoit et comme semble l'indiquer, d'autre part, sans néanmoins citer le lieu, le nécrologe de l'abbaye, en parlant d'un de ses religieux prêtres qui avait terminé sa vie dans la réclusion volontaire.

Il y avait enfin celle du monastère dominicain de Saint-Jacques, sous le vocable de saint Dominique et dans les faubourgs de Quimperlé, ce qui l'a même fait passer, aux yeux de quelques auteurs, pour être dans cette ville. Ce couvent fut fondé, en 1255, par Blanche de Champagne, épouse du duc de Bretagne Jean I[er], qui, suivant Dom Lobineau, l'appela l'*Abbaye-Blanche*, tant par rapport à son propre nom, que pour ne pas la confondre avec l'abbaye de Sainte-Croix, qui était habitée par des moines noirs, tandis que les dominicains, jacobins ou Frères-Prêcheurs, comme on les appelait aussi, portaient un costume blanc. Pour consacrer le souvenir de la fondatrice, on avait placé, dans le chœur de cette chapelle, l'inscription suivante, qui s'y lisait encore au milieu du siècle dernier :

> Sumptibus ista suis posuit Navarra Blanchà
> Claustra, uxor Joannis, principis Aremoricæ.

Inutile, sans doute, de faire observer la confusion faite ici entre Blanche de Champagne et Blanche de Navarre étrangère à Quimperlé.

Dans ce même monastère, il y avait une grande salle où le duc Jean III assembla ses États, en 1315.

Quant aux autres bénéfices secondaires qui, avec les siècles, avaient pu se fonder sur cette paroisse de Redené, nous ne connaissons que la sacristie de l'église paroissiale, mentionnée comme telle dans le pouillé de 1516.

Recteurs de Redené.

1460. Jean Le Bonnec portait, en 1461 et 1462, le titre d'ancien recteur de Redené.

1481. † Nicolas Kerguéno.

1497. R. Bernard de Camarec résigne entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre je ne sais quel bénéfice.

1497-1503. R. René de Rengrur résigna aussi entre les mains du Souverain Pontife.

1503. . . . . Prigent de Kermorial, d'une ancienne famille noble des environs de Quimperlé.

1574. R. Étienne Pucheau, prêtre valétudinaire, donne procuration, le 2 janvier 1574, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 200 livres, et vit encore en 1583.

1574-1583. R. Luc Le Halper, originaire de Quéven et recteur d'Arzano et Guilligomarch, pourvu en Cour de Rome, le 24 mars 1574, prit possession le 17 avril 1575, et résigna aussi en faveur du suivant.

1583. . . . . André Le Bosec, prêtre du diocèse, pourvu par le Souverain Pontife.

1595. R. Olivier Kerblat, prêtre aussi du diocèse, mourut dans le courant du mois de mars, jeune encore, mais après avoir résigné entre les mains du Pape.

1595-1598. † Jean de Chef-du-Bois, originaire de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, pourvu en Cour de Rome, le 10 juin 1595, sur le décès de Kerblat, prit possession en janvier 1596. Ce bénéfice lui fut disputé par Henri Lennes, de Plœmeur, qui l'avait aussi obtenu du Pape, dès le 2 janvier 1595, sur la résignation précitée. Il en mourut cependant titulaire.

1598-1609. R. Yves Lenez, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu sur cette mort et la résignation d'un certain Pierre Luhandre, eut aussi un compétiteur dans la personne du suivant, en faveur duquel il finit, le 11 décembre 1609, par résigner entre les mains du Pape, moyennant la réserve d'une pension annuelle de 120 livres.

1609-1621. Patrice Martin, prêtre du diocèse de Rennes et malheureux dans ses prétentions sur la paroisse de Locminé, pourvu en Cour de Rome, le 11 décembre 1609, prit possession le 18 avril 1610. En le représentant à tort, comme n'ayant point reçu le sacerdoce dans le délai prescrit, Pierre Magador, qui devint plus tard recteur de Riantec, se fit, le 9 du même mois d'avril, conférer par le Pape ce bénéfice par dévolut sur lui et en prit possession le 21 juin ; mais il fut débouté par Martin.

1638. † Jean Lohéac sur lequel tout renseignement fait défaut.

1640. R. Jean Mermillot résigna, le 26 avril 1640, entre les mains du Pape.

1640-1642. Jean Guillouet, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 26 avril 1640, prit possession le 22 juillet.

. . 1677. . . N. Le Jay, compagnon du Père Maunoir dans ses missions bretonnes.

1682-1685. Daniel-Louis-Fermine d'Argouges, sans doute, de la famille du prélat qui devait, peu d'années après, monter sur le siège épiscopal de Vannes.

1692-1705. R. Jean-Baptiste Cormier, prêtre du diocèse, résigna entre les mains de l'évêque *purement* et *simplement*, quoique pour permuter avec le suivant. Il mourut plus tard recteur de Landévant.

1705-1710. † Julien Le Gallo du Roscoul, originaire de Belz et recteur de Berné, pourvu par l'Ordinaire, le 18 février 1705, mourut en mai 1710.

1710-1721. † Yves Postec, prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon et bachelier en théologie, pourvu en Cour de Rome, le 31 décembre 1710, ne put d'abord obtenir de l'évêque le *visa* de ses lettres et dut, sur une sentence du Présidial du 24 avril 1711, se contenter de prendre possession civile le 26. L'Ordinaire ayant enfin visé ses provisions, le 24 septembre, il prit possession canonique le 4 octobre. Après un rectorat de onze ans, il mourut dans le mois de juillet 1721.

1722-1746. R. Joseph Benoît, de la paroisse de Langon, pourvu en Cour de Rome, le 5 février 1722, prit possession le 1er août. Au mois de février 1746, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, qui lui avait déjà conféré le rectorat de Moréac.

1746-1762. † Guillaume Le Dilly, probablement originaire de Lescoet, était curé de Plouay, lorsqu'il reçut d'un vicaire-général de Vannes ses provisions, datées du 28 février 1746. Il prit possession le 10 mars suivant. Le jour de son décès est ignoré.

1762-1772. † Joseph Lavenant, de Séglien, heureux au concours tenu à Vannes, le 27 mai 1762, et, en conséquence, pourvu par le Pape, le 23 juin, prit possession le 3 août suivant et mourut dans le mois de janvier 1772.

1772-1790. Cosme-Damien Le Louet, de Locminé et curé de Locuon, alors trève de Ploërdut, l'emporta aussi sur ses concurrents au concours du 27 février 1772. Pourvu en Cour de Rome, le 3 avril suivant, il prit possession le 12 mai. Les bouleversements opérés, en 1790, dans les circonscriptions diocésaines ayant transféré cette paroisse au diocèse de Quimper, nous perdons de vue ce recteur.

REDON.

Le lieu où saint Convoïon établit, au IXe siècle, l'abbaye de Saint-Sauveur, s'appelait alors *Rothon* et faisait partie de l'antique paroisse de Bains, dans le diocèse de Vannes et le territoire de Redon comprenant, en outre, Brain et Langon. On a déjà vu, dans la notice de Bains, comment ce territoire, partiellement exempt de la juridiction ordinaire de l'évêque de Vannes, relevait directement du Saint-Siège. Cette juridiction spirituelle qui lui était ainsi réservée, le Souverain Pontife

en accorda l'exercice d'une partie au monastère de Saint-Sauveur, et laissa l'autre à l'évêque de Vannes. En conséquence, les abbés réguliers et, après eux, c'est-à-dire après l'établissement de la commende, les prieurs claustraux nommaient un official et un promoteur de l'officialité pour exercer cette partie de la juridiction contentieuse qui leur était attribuée. Mais cet official de l'abbaye ne jugeait pas seul les causes ecclésiastiques déférées à son tribunal : l'évêque de Vannes avait aussi, à Redon et pour ce territoire, son official et son promoteur nommés par lui. Ces deux officiaux ne formaient qu'un même tribunal, où les sentences se rendaient en commun. De cette officialité ainsi constituée, il n'y avait d'appel qu'à Rome. Comme pour indiquer que l'évêque jouissait ici de ce droit grâce seulement à la déférence des moines, l'official de l'abbé avait la préséance sur l'autre et cette officialité n'avait d'autre sceau que celui de l'abbaye. Mais cet état de choses était de nature à provoquer de fréquents conflits, dont les détails ne sauraient trouver place ici. Je dirai seulement que, depuis longues années, pendait, devant le Saint-Siège, entre l'évêque de Vannes et son archidiacre, d'une part, et l'abbé de Redon, de l'autre, un fameux procès sur l'exercice de cette juridiction, revendiqué en totalité par les premiers sur les sujets de l'abbaye, même en dehors de leurs visites et des églises paroissiales, et contesté, dans ces conditions, par l'abbé, lorsque, à Redon, le duc Jean V, dit le Sage, crut devoir, le 14 mai 1438, émettre une charte pour surseoir à ces discussions qui troublaient les esprits et au jugement du Pape sur cette affaire. On ignore si les procédures recommencèrent et à quel résultat elles purent aboutir.

A l'origine et pendant plusieurs siècles, les habitants, peu nombreux encore, de la bourgade qui se forma à l'ombre et autour de l'abbaye, n'eurent d'autre clergé que les religieux, ni d'autre église que la basilique de Saint-Sauveur. Mais cette population étant devenue considérable et cette église se trouvant sans cesse encombrée par la foule des pèlerins, il fallut songer à créer un nouvel état de choses. En conséquence, une église, placée sous le vocable de la Purification de Notre-Dame et appelée *Notre-Dame-du-Pesle*, s'éleva au haut de la place, vers l'entrée du faubourg. Rebâti au XVIe siècle, abandonné depuis la Révolution et détruit, vers 1870, par un incendie, cet édifice conservait des parties remarquables de la construction primitive, en particulier la façade occidentale surmontée d'une tour, qui était romane et pouvait ainsi servir à déterminer approximativement l'époque de la fondation de la nouvelle paroisse (1).

(1) *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, par Dom Jausions, bénédictin, p. 86. — *Statistique historique et monumentale du canton de Redon*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 28. — Pour la présente notice, je fais de nombreux emprunts à ces deux publications. — C'est par erreur, sans doute, que le Pouillé de 1516, ordinairement assez exact cependant, donne à cette paroisse le nom de Magdeleine : *Vicarius Beatæ Mariæ Magdalenæ.*

Quoique transféré de la sorte dans une église spéciale, le service paroissial resta, pendant longtemps encore, entre les mains des religieux. Plus tard, mais à une date qu'on ne saurait préciser, ne voulant ou ne pouvant plus remplir eux-mêmes ces fonctions, les moines durent faire appel au clergé séculier. Ils n'abandonnèrent cependant pas la paroisse à son sort. Suivant l'usage, ils s'en réservèrent le titre et les droits de *recteur-primitif*, de telle sorte que le bénéfice ne fût qu'un vicariat perpétuel, à la présentation de l'abbé et à la collation de l'Ordinaire. Et, comme l'abbaye choisissait l'ecclésiastique chargé du ministère paroissial ou le vicaire perpétuel, elle devait aussi le rétribuer, c'est-à-dire lui fournir une portion congrue. En 1619 encore, cette charge ne grevait son budget annuel que de la modique somme de 120 livres. C'était assurément bien peu ; mais il ne faut point oublier que Redon étant déjà une ville d'une certaine importance, le vicaire perpétuel trouvait une compensation suffisante dans le casuel et les autres profits de son bénéfice. Du reste, si les moines ne lui donnaient qu'une légère rétribution, ils lui offrirent toujours de grand secours dans son ministère. C'est ainsi que, « en souvenir de ce qu'ils avaient été, pour le peuple redonnais, les premiers dispensateurs de la parole divine, les grandes prédications quotidiennes de l'Avent et du Carême se faisaient dans leur église, et c'était ordinairement l'un d'entre eux qui s'acquittait de cette importante fonction. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, comme nous le voyons par les documents contemporains, les pieux fidèles de Redon se pressaient en foule autour de la chaire sacrée, et recevaient avec bonheur l'instruction religieuse des successeurs de ceux qui avaient été les premiers apôtres de leurs pères. C'est ainsi que, jusqu'à la tempête révolutionnaire, les moines de Redon ne se contentèrent pas de réclamer leur titre de pasteurs, mais qu'ils en remplirent avec zèle un des principaux devoirs. Du reste, toujours assidus au saint tribunal de la pénitence, ils ne cessèrent jamais de travailler au salut des âmes et d'obtenir, comme plusieurs relations en font foi, la confiance générale du pays. »

« Pour entretenir aussi la vénération du peuple envers la mère-église de Saint-Sauveur, et rappeler la réunion primitive des moines et du peuple en ce même temple, le vicaire perpétuel était obligé de venir « les dimanches de *Quasimodo* et autres suivans, de deux l'un, jusques à la feste de la Pentecoste, célébrer la messe en basse voix dans la nef de l'église de Saint-Sauveur ; et là, par après, ainsin que le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement, les jours et festes de la Magdelaine, des SS. Simon et Jude, *Dédicace de ladite église*, y faire le prosne et aultres fonctions de son vicariat. »

« De même, pour donner plus de pompe à ces grandes solennités religieuses que la piété catholique voit avec bonheur revenir chaque année, c'était également à l'églice matrice que se réunissaient les processions des Rogations et des Quatre-Temps, ainsi que celles de

a Fête-Dieu et de l'Assomption, quand elles furent instituées dans la suite. La vaste enceinte de la basilique se prêtait mieux d'ailleurs que celle de l'église paroissiale à contenir la foule accourue de toutes parts; les riches ornements de l'abbaye augmentaient la splendeur de la fête; et les prêtres de la paroisse, précédant le chœur nombreux des moines, parcouraient les rues de la cité. L'abbé présidait lui-même, avec les insignes pontificaux; et lorsque, dans les siècles suivants, le monastère fut tombé en commende, c'était au prieur, pour l'ordinaire, que cet honneur revenait de droit. Le mercredi des Rogations, la procession se rendait de Saint-Sauveur à l'église Notre-Dame, mais en faisant un grand détour par les champs. A la croix placée devant la chapelle Saint-Pierre, on faisait une première station pour chanter l'antienne du saint apôtre, sans toutefois entrer dans la chapelle. A une autre croix que l'on rencontrait sur le chemin, on faisait une seconde station, où le vicaire perpétuel de Notre-Dame devait adresser une exhortation au peuple. Enfin, la grand'messe se chantait dans l'église de la paroisse; après quoi, la procession rentrait à Saint-Sauveur. A cette procession, on portait les reliques de saint Marcellin, sur un brancard élevé sur les épaules de deux diacres. Le peuple, par une dévotion touchante, venait passer, en s'inclinant, sous la châsse des saintes reliques. Aussi, pour empêcher que cet hommage pieux rendu au Saint ne causât quelque trouble et quelque confusion dans la marche, les quatre suisses de l'abbaye, armés de hallebardes, se tenaient auprès des diacres pour mettre l'ordre et ne laisser approcher chacun qu'à son rang. Et, pour que cela pût se faire plus facilement, les porteurs des saintes reliques marchaient tout à fait en tête de la procession, même avant la croix de la paroisse; néanmoins deux acolytes, revêtus d'aubes, portaient des cierges auprès du reliquaire, en signe de respect et d'honneur. — Si le temps était mauvais, la procession se rendait directement à Notre-Dame, où le sermon du vicaire perpétuel se faisait, en ce cas, immédiatement avant la grand'messe. »

« Enfin, pour se réserver encore un lien de plus avec ce peuple dont ils avaient été originairement les pasteurs uniques, les religieux allaient, aux fêtes de la Purification et des Rameaux, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, bénir et distribuer à tous les cierges et les palmes. » Le cérémonial de l'abbaye nous fournit une description du rit observé le dimanche des Rameaux et aussi, avec de légères modifications, à la fête de la Purification. « Les religieux allaient processionnellement faire la bénédiction des palmes à l'église paroissiale de Notre-Dame. Ils partaient de Saint-Sauveur en chantant l'hymne *Vexilla Regis*, assez lentement pour qu'elle durât jusqu'à l'entrée du cimetière de la paroisse. A la porte du cimetière, le vicaire perpétuel venait les recevoir, croix levée, avec ses prêtres. Les deux rangs de la procession se formaient en deux ailes parallèles; et le vicaire, s'avançant, présentait au prieur ou au

religieux officiant la croix à baiser et l'eau bénite ; cérémonie évidemment conservée de l'époque où l'abbé venait lui-même faire pontificalement cette bénédiction. La procession entrait ensuite à Notre-Dame ; le prieur bénissait les rameaux pour les religieux et pour le peuple ; après quoi, le cortège des moines revenait à Saint-Sauveur pour y chanter la grand'messe du jour (1). »

A la ville de Redon, devenue ainsi une belle paroisse, faillit s'ajouter une gloire plus grande encore : au milieu du xv[e] siècle, elle fut sur le point de se transformer en cité épiscopale. Depuis 1440, le monastère de Saint-Sauveur avait à sa tête Yves le Sénéchal, religieux d'un rare mérite et administrateur distingué. « Son attention au gouvernement de la maison lui conquit l'estime du Duc François I[er], qui demanda au Pape Nicolas V l'érection de l'abbaye en évêché. Le Pape accorda cette demande en 1449, à condition que l'église de Redon serait toujours desservie par des religieux profès de l'Ordre de saint Benoît, et que l'évêque serait toujours tiré du même Ordre. Ce nouveau diocèse devait se composer des quatorze paroisses suivantes : Redon, Avessac, Fégréac, Macérac, Pierric, Guipry, Pipriac, Lohéac, Baulon, Bains, Brain, Langon, Pléchâtel et Bourg-des-Comptes. Mais quoique la Bulle de Nicolas V eût été publiée, et qu'on en gardât l'original dans les archives du monastère, elle ne fut pas mise à exécution. En effet, le Duc qui l'avait sollicitée étant mort peu après, les évêques voisins firent prévaloir leur opposition et Yves le Sénéchal resta simple abbé, avec les pouvoirs que lui avait précédemment accordés le même Pape de réconcilier les églises profanées et de bénir les ornements sacrés (2). »

Outre la basilique de Saint-Sauveur et son église paroissiale de Notre-Dame-du-Pesle, le territoire de la paroisse de Redon renfermait plusieurs chapelles.

C'était d'abord celle de Saint-Pierre, fort ancienne et sur l'emplacement de laquelle fut édifié l'hôpital actuel. Une vieille tradition en fait une église paroissiale pour le quartier du port seulement. Il est cependant positif que, dès le xv[e] siècle, Notre-Dame était l'unique paroisse de Redon. Pour justifier la tradition, on pourrait supposer que les fonctions curiales, en tout ou en partie, s'accomplissaient à Saint-Pierre, comme dans une sorte de trêve, en faveur des fidèles qui habitaient le quartier du port (3). Lorsque l'hôpital fut transféré là, en

---

(1) *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, p. 88 et 218.

(2) *Histoire abrégée* etc. p. 92.

(3) Les documents qu'il nous a été donné de consulter sont muets sur l'existence de cette prétendue ancienne paroisse de Saint-Pierre. Mais, il faut l'espérer, le bel et savant ouvrage, que Monsieur l'abbé Guillotin de Corson publie en ce moment sous le titre de *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, et dont le premier volume vient de paraître, élucidera cette question, comme il donnera sur Redon, son abbaye, sa paroisse, ses édifices religieux, ses établissements monastiques, ses bénéfices secondaires, etc., des renseignements précieux et que nous ignorons.

1772, une nouvelle chapelle s'y édifia pour le service de l'établissement et dut être, comme l'ancienne, placée aussi sous le vocable du prince des Apôtres. A la grande Fête-Dieu, la procession générale se rendait à cette dernière, qui existe encore.

Depuis longtemps déjà, Redon possédait un hôpital situé dans la Grand'Rue, « sur un terrain et dans une maison tenus prochement des religieux, à l'une des issues du monastère appelée *la ruelle des Chambots*, en un mot dans les dépendances de l'abbaye, et à celle des portes qui, placée le plus près du four banal de Pornihan, était sans doute le lieu de la distribution des aumônes (1). » Aucun emplacement ne pouvait donc mieux lui convenir. Mais, quoique fondé par des religieux, cet établissement manquait de chapelle, et on avait toujours reculé devant la construction d'un pareil édifice, à cause des prétentions contraires du vicaire perpétuel et du sacristain de l'abbaye sur les oblations qui devaient y tomber. Cet état de choses, préjudicable aux intérêts spirituels des pauvres malades, motivait des plaintes qui émurent enfin Guillaume Chevrel, abbé de Saint-Sauveur. Pour leur donner satisfaction, il autorisa, en 1438, l'édification d'une chapelle, qui devait être, comme l'établissement lui-même, placée sous le double vocable de la sainte Vierge et de saint Julien, et régla qu'une grande partie des oblations tournerait au profit des pauvres de la maison. L'acte portant cette concession fut sanctionné, l'année suivante, par Louis, évêque de Visen en Portugal, légat « *ad partes Britanniæ et alibi*, » qui ne tenait ses pouvoirs que du concile de Bâle et se trouvait alors de passage à Redon.

Sur l'ancienne motte féodale de l'abbaye, il y avait aussi la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié ou de la Butte, qui fut détruite, en 1786, lorsque cette motte fit place à la promenade actuelle de Redon (2). Une des processions des Quatre-Temps s'y rendait.

La chapelle de Saint-Michel s'élevait dans un faubourg auquel elle avait donné son nom. Comme nous le verrons plus bas, elle dépendait d'un bénéfice secondaire placé sous le même vocable. Reconstruite dans les temps modernes, elle était, avant la Révolution, affectée au service et aux assemblées des congrégations de la ville. On la connaît maintenant sous le titre de chapelle de la congrégation de la Sainte Vierge.

L'enclos de l'abbaye en renfermait deux autres, à vocables inconnus, mentionnées en 1586, construites sur le rempart du monastère, entre deux grosses tours fortifiées ; elles étaient décorées des écussons des ducs de Bretagne.

Il y avait enfin les chapelles de Saint-Barthélemy, de Saint-Michel et de la Sainte Vierge, que nous citons, en passant, parce qu'elles dépendaient d'établissements monastiques dont il va être bientôt question.

---

(1) *Histoire abrégée*, etc., p. 92, note.

(2) *Statistique historique*, etc. p. 29.

Outre sa grande abbaye de Saint-Sauveur, Redon avait l'avantage de posséder quelques autres établissements religieux. J'en commencerai l'énumération par ses deux couvents de femmes, sur lesquels pourtant je ne dois point m'arrêter ici, attendu que leur place se trouve dans une autre partie de mon travail.

Le premier fut celui des Bénédictines, fondé, au commencement du XVII[e] siècle, par dom Nouel de la Reygnerais, dernier prieur perpétuel de Saint-Sauveur avant l'introduction de la Société réformée de Bretagne dans cette abbaye, et titulaire du prieuré de Pléchâtel, membre de ce monastère. Dès 1629, ce saint religieux songea sérieusement à cette fondation, pour laquelle on s'adressa à l'abbesse de la Trinité de Poitiers, qui consentit à envoyer une colonie à Redon. Le 5 juillet de la même année, le cardinal Richelieu, abbé de Saint-Sauveur, donna à ce projet son adhésion à laquelle vint bientôt s'ajouter la permission de l'évêque de Vannes. En conséquence, le 11 du même mois, dom Nouel, qui s'engageait à fournir une somme de 3000 livres, fit dresser l'acte de fondation. Les choses ainsi réglées, huit religieuses bénédictines, parties de Poitiers, arrivèrent, le 21 septembre, à Redon, où elles furent logées, en attendant, chez une veuve du quartier du port. Avec l'autorisation de la communauté de la ville, du 18 octobre, elles acquirent une maison en ville et l'habitèrent jusqu'en 1637. Cependant, au mois de décembre 1633, on obtint des Lettres-patentes qui furent vérifiées au Parlement, le 18 janvier 1635, et le chapitre de l'abbaye renouvela son assentiment déjà donné le 12 décembre 1634. Après quelques lenteurs causées par le choix du lieu, ou s'arrêta au faubourg Saint-Michel, où, non sans un dessein du ciel, le fondateur avait acheté une parcelle de terre dans ce but. Les travaux commencèrent, le 2 janvier 1636, et, le 29 septembre de l'année suivante, jour même de la fête de Saint-Michel, la nouvelle communauté fut introduite dans son monastère. Sur la pierre fondamentale de la chapelle, qu'on voulait consacrer au mystère de la Trinité, on grava cette inscription : *Sancta Trinitas unus Deus*. A cette église devait se joindre un petit oratoire de Saint-Michel. Peu de temps après, les bénédictines de Poitiers se transformèrent en Calvairiennes et, le 9 octobre 1641, celles de Redon, imitant leur exemple, s'affilièrent, elles aussi, à la *congrégation de Notre-Dame du Calvaire*, *de l'Ordre de Saint-Benoît*, titre qu'elles ont porté jusqu'en 1792, époque de leur dispersion. Leur couvent se trouve maintenant occupé par les Dames de la Retraite de la maison de Quimperlé, qui l'ont acheté, en 1820, et y possèdent une chapelle placée sous le vocable de l'archange saint Michel.

De leur côte, les Ursulines de Ploërmel, voyant que Redon ne possédait aucun établissement d'instruction pour les filles, avaient, dès 1649, conçu le dessein d'y venir en fonder un ; mais, grâce à la difficulté d'obtenir les autorisations nécessaires, elles ne purent réaliser

leur projet qu'en 1674. Le 25 juillet de cette année vit arriver quatre professes, deux novices et une postulante, qui se logèrent dans une maison des rues basses et y ouvrirent aussitôt une école. Le grand nombre de leurs élèves rendit bientôt ce local insuffisant, et elles louèrent, sur le port, une nouvelle maison qui ne tarda pas non plus à se trouver trop petite. Seize mois après leur arrivée, elles acquirent la maison noble de l'Étang, située dans la rue de Saint-Pierre et entourée de jardins. En s'y établissant, elles convertirent en chapelle, sacristie et chœur, une partie des bâtiments qui servent encore maintenant de parloirs et de classe pour les externes. Au mois de mai 1705, elles firent commencer la construction du grand corps de logis qui leur coûta 37,000 livres. Le défaut de ressources suffisantes fit ajourner la bâtisse de la chapelle, dont la première pierre ne se posa que le 23 avril 1755. Terminé en 1757, ce nouvel édifice fut bénit, au mois de septembre, par le vicaire perpétuel de Notre-Dame. Expulsées de ce couvent par la tourmente révolutionnaire, à la fin du siècle dernier, les Ursulines y sont rentrées en 1810.

Si nous passons maintenant aux bénéfices secondaires, prieurés et chapellenies, fondés sur cette paroisse de Redon, leur nombre vraiment considérable nous surprendra.

Un des plus importants était le prieuré de Saint-Barthélemy, membre de l'abbaye de Saint-Sauveur qui le présenta toujours à un de ses religieux. Déjà mentionné, comme chapellenie régulière, au pouillé de 1516, il était situé auprès de la ville et doté d'une métairie qui portait son nom et du droit de foire qui, accordée par l'abbé comme seigneur de Redon, se tenait autour de la chapelle, le jour de Sainte-Croix. Cette métairie consistant en une maison, avec cour, jardin, deux parcelles de terre et sept hommées de pré, s'affermait, au commencement du XVIIe siècle, un tonneau de seigle, six poulets et 20 livres de beurre, le tout estimé environ 110 livres. La chapelle, maintenant abandonnée et servant de grenier à foin, recevait la procession du lundi des Rogations, qui s'y rendait en chantant les sept psaumes de la pénitence. Après la grand'messe, célébrée là, on chantait, pendant le retour, les litanies des Saints. En 1629, le Pape Urbain VIII attacha une indulgence plénière à la visite de cette chapelle, ce qui occasionna l'établissement d'une assemblée à la fête de son titulaire. Le prieur de Saint-Barthélemy, qui prenait possession dans cet édifice, comme dans le principal bâtiment de la métairie, devait y célébrer deux messes par semaine, le mercredi et le vendredi. Plus tard, après son union avec les chapellenies ou prieurés de Notre-Dame de la Cherche et de Saint-Michel, le service en fut transféré à l'église abbatiale.

Cette chapellenie, régulière aussi et mentionnée au Pouillé de 1516, de Notre-Dame de la Cherche, *alias* de la Serche, avait été fondée, en 1364, par le chevalier Rodolphe d'Aprémont, seigneur de Renac, et

Julienne Soual, son épouse, qui obtinrent, en retour, le droit de sépulture dans l'église de Saint-Sauveur. Au commencement du XVIIe siècle, son temporel se composait de dîmes ou terrage valant 36 livres, de rentes et d'avoine pour 64 livres, de 6 hommées de pré sous la seigneurie de Lanruas rapportant 100 livres, et enfin de 6 autres hommées de pré en Anqueleu ou sous le fief du Cleu produisant aussi un revenu annuel de 100 livres. Le service se faisait dans l'église de l'abbaye ; mais les charges sont inconnues.

Quant à celle de Saint-Michel, également mentionnée comme chapelle régulière au Pouillé de 1515, elle avait, dans un faubourg de la ville, son édifice religieux spécial et dédié à son saint titulaire, qui, reconstruit aux derniers siècles, abritait les assemblées des congrégations de la cité, ainsi que nous l'avons déjà dit. La dotation de ce petit bénéfice, auquel était uni le prieuré ou chapellenie de Saint-Michel de Langon, n'étant point distincte de celle de son annexe, il est impossible de la déterminer, à moins de supposer, ce qui est vraisemblable, que le temporel de cet annexe n'embrassait que des dîmes valant 50 écus environ et situées en Langon, tandis que celui de Saint-Michel de Redon se composait de 6 hommées de pré en Anqueleu rapportant 40 livres, et de rentes foncières s'élevant annuellement à 4 livres et 4 sols. Si les charges de cette chapellenie sont ignorées, on sait que ses titulaires furent toujours des religieux de l'abbaye et que son service s'acquittait dans l'église de Saint-Sauveur.

Le susdit Pouillé de 1516, souvent cité, mentionne encore les chapellenies suivantes : des Trois-Maries, de la Sainte-Trinité, de Saint-Samson, de Saint-Laurent, de Saint-Marcellin, de Saint-Yves, de Saint-Convoïon, de Saint-Benoît, de Saint-Maurice, de Sainte-Marguerite, de Saint-Gilles, qui, étant régulières et se desservant dans l'église abbatiale, n'appartiennent pas à cette partie de mon travail.

La série des bénéfices séculiers, établis sur la paroisse, est d'ailleurs assez considérable et il en reste encore un grand nombre à indiquer ; nous commencerons par les trois quis e trouvent donnés par le Pouillé de 1516, immédiatement après le nom du bénéfice paroissial.

La première est celle de tous les Saints, *capellania omnium Sanctorum*, fondée, à une date inconnue, par le prêtre Henri Robeil, qui la chargea d'une messe basse à célébrer, chaque mercredi, dans l'église de Notre-Dame, à l'autel de Sainte-Barbe, remplacé plus tard par celui de tous les Saints. Georges Robeil, à une date pareillement inconnue, en fonda une autre, qu'il plaça sous le même vocable et chargea aussi d'une messe basse, chaque vendredi, et à dire au même autel. Les fondateurs en réservèrent le droit de présentation à leurs héritiers. Comme ces deux petits bénéfices n'avaient souvent qu'un seul et même titulaire, sous le titre de chapelain des Robeil, il est impossible de distinguer le temporel de chacun. Leur dotation se composait d'une

maison située sur le port; d'une autre petite maison ailleurs, et enfin de la terre dite des Robeil, non loin du village du Châtelet. En 1790, ils n'avaient qu'un seul titulaire.

Vient ensuite la chapellenie de Saint-Georges, fondée par les seigneurs du Plessix et présentée, jusque vers le milieu du XVIIe siècle, par les possesseurs de cette terre située sur la paroisse de Bains et devenue la propriété des moines de Redon, qui en attribuèrent le droit de patronage au seigneur de Lanruas. Chargée d'un nombre inconnu de messes, elle se desservait dans la chapelle de Saint-Georges, que nous ne savons où placer, dans l'église paroissiale ou dans la basilique de Saint-Sauveur, bien qu'elle nous soit donnée, par un document de l'année 1745, comme servant alors de lieu de réunion pour la congrégation des artisans de Redon. De même que ses charges, la composition de son temporel, consistant en terres situées dans le fief de Lanruas, demeure entièrement ignorée. Sans qu'on en sache le motif, ce bénéfice se désignait parfois sous le titre de chapellenies de Saint-Georges et de Sainte-Barbe.

La dernière était celle de *Sainte-Barbe*, appelée aussi de la *Furettrie* et non annexée à la précédente. Fondée en 1492 par Daniel Bourdonnays, elle se desservait de trois messes par semaine à l'autel et chapelle de Sainte-Barbe, dans l'église paroissiale, autel qui fut placé plus tard sous le vocable de tous les Saints. Par ordonnance épiscopale du 23 décembre 1786, son service, réduit à une messe les dimanches et fêtes, fut transféré dans la chapelle domestique du château de Beaumont. Les propriétaires de ce manoir situé sur la paroisse de Redon, présentaient les chapelains qui, chaque année, devaient leur servir certaines rentes. La dotation de ce bénéfice se composait d'une maison, d'un jardin et d'un grand clos au village du Codillon.

Parmi les chapellenies qui ne figurent point au Pouillé de 1516, nous trouvons d'abord celle du *Pont de Redon*, présentée par le seigneur de Beaumont, en la paroisse de Saint-Laurent-de-Grée-Neuve, et desservie, à l'origine, de deux messes par semaine, au maître-autel de l'église paroissiale de Redon, le dimanche et un autre jour au choix du titulaire. Réduit, ce service ne comprenait plus, à la fin du siècle dernier, que la messe du dimanche au même autel et une messe du *Requiem* chantée, le 1er dimanche de novembre et le dernier jour de l'an. Sa dotation consistait en une maison, avec jardins, champs et vignes contigus à la maison.

A la présentation des seigneurs de la Guillardaye et desservie d'une messe par semaine à l'autel de Sainte-Anne, dans l'église paroissiale, la chapellenie de *Riallé* était dotée d'un jardin sur les douves et en face des remparts de Redon, et de plusieurs parcelles de terre situées auprès de la ville. La série de ses chapelains est connue depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1790.

Sur celle de *Saint-Mathurin*, nous savons seulement qu'elle se desservait encore, à la fin du XVIIe siècle, au maître-autel de l'église de Notre-Dame et qu'elle était présentée par le sieur de Penhoët.

Fondée par Pierre Chesnay, la chapellenie de *Mauvoisins* se desservait, à la même époque et jusqu'en 1790, d'une messe chaque samedi à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale. Comme temporel, on ne lui connaît qu'une maison située à Redon.

Les chapellenies annexées de *Pillart* et du *Bourgneuf*, présentées par le fabrique de la paroisse, se desservaient aussi à l'autel de la Trinité dans l'église de Notre-Dame : la première, d'une messe chaque mercredi, et la seconde, d'une autre messe chaque vendredi. Seule connue, la dotation de la dernière comprenait une maison située au faubourg de Saint-Michel, avec un jardin et une vigne contigus.

Une autre, qui ne doit pas se confondre avec celle du Pillart, portait le nom de chapellenie de la *Porte-Pillart*, du lieu où se trouvait sa dotation composée d'une maison et d'un enclos derrière. A la présentation aussi du fabrique de la paroisse, elle se desservit, jusqu'en 1790, d'une messe chaque dimanche et fête dans la chapelle de l'hôpital.

Présentée par les seigneurs du Lestier, celle de *La Houssaye*, dont on ignore la dotation, se desservit, pendant la première moitié du siècle dernier, d'une messe chaque vendredi, à l'autel de Sainte-Barbe ou de tous les Saints, dans l'église paroissiale.

Touchant la chapellenie des *Fontaines et Riallen*, qu'il ne faut pas non plus confondre avec celle de Riallé, citée plus haut, nous savons seulement qu'elle avait des titulaires, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du suivant. Il en est de même pour celle des *Fresils*.

Quant à la chapellenie des *Avrils*, dont le premier titulaire connu remonte à la fin du XVIe siècle, elle avait été fondée par Alain Avril, se présentait par les seigneurs de Bocudon, très ancienne terre noble de Bains et comprise dans la nouvelle paroisse de Redon, et se desservait au maître-autel de l'église de Notre-Dame. Si on lui connaît des titulaires jusqu'en 1790, sa dotation reste néanmoins ignorée.

Celle des *Barberets*, chargée d'une messe chaque vendredi à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, possédait une maison et un jardin derrière, au faubourg de Notre-Dame, plus deux parcelles de pré sur les *dossiers de mussain* (*sic*), une parcelle de vigne au *clos Gauthier* et une autre parcelle de terre en partie sous vigne au *clos de la Galeserie en Codilo* (*sic*). On lui connaît des titulaires pendant toute la durée du siècle dernier.

Les trois chapellenies annexées des *Noës*, de *Saint-Luc*, de *Saint-Clément de Fleurimont*, fondées, à une date inconnue, par l'écuyer Julien Couriolle, seigneur de Senac, en la paroisse de Pipriac, et présentées par ses successeurs dans cette terre, se desservaient d'une messe basse chaque premier mercredi du mois et d'une messe chantée,

avec diacre et sous-diacre, à la fête de saint Clément, à l'autel de tous les Saints, dans l'église paroissiale. Leur commune dotation se composait d'une maison avec jardin derrière, à Fleurimont; de deux jardins, l'un sur les douves de la ville, l'autre près des rues basses et de l'hôpital Saint-Pierre; d'une parcelle dans les prés d'Aucfer; de 7 hommées, en trois parcelles, dans les prés des Tonnes, en Saint-Nicolas; de deux autres portions de pré en Estriel? et du côté de Saint-Nicolas; enfin d'une parcelle dans le pré de Lanruas. En 1756, la maison de Fleurimont ne devait plus exister, puisqu'il n'est plus question que d'une parcelle de terre en ce lieu. A cette date aussi, la présentation du bénéfice est attribuée au seigneur de Launay.

Dotée d'une parcelle de pré au lieu dit de la *Crevasse en Mussain* et chargée de sept messes par an à l'autel de tous les Saints, dans l'église paroissiale, la chapellenie des *Lingans* n'a été rencontrée par nous qu'une seule fois, en 1771, à l'occasion de provisions délivrées à un nouveau titulaire par un vicaire-général de Vannes.

Celle de *Letun*, desservie, à l'origine, d'une messe tous les seconds vendredis au susdit autel de tous les Saints, vit, le 10 octobre 1772, l'Ordinaire réduire son service à 20 messes par an, à cause de l'insuffisance de son temporel qui se composait seulement, en effet, de trois parcelles de terres dans les *Prés-bas*.

Sur la chapellenie de *Bocudon*, fondée sans doute par le propriétaire de l'antique manoir de ce nom, nous savons uniquement qu'elle avait des titulaires pendant la première moitié du siècle dernier.

Présentée par le seigneur de Commenant, dans la paroisse actuelle de Saint-Jean-la-Poterie, celle de *Sainte-Barbe* ou des *Champs*, à ne pas confondre avec une autre rencontrée déjà sous ce vocable, se desservait, avant 1770, d'un nombre inconnu de messes à l'autel de tous les Saints. Sa dotation consistait en une maison et une vigne au lieu appelé les *Champs*, et en un pré sous la grée de Bahurel, en Marzan.

Deux autres chapellenies, dites des *Dezels* et des *Fertillets*, avaient été réunies avant l'époque où nous les rencontrons, pour la première fois, au commencement du siècle dernier. Elles se desservaient toutes les deux à l'autel de tous les Saints, la première, d'une messe par semaine, et la seconde, d'une seulement par mois. Leur temporel comprenait une maison, avec cellier et jardin derrière, située dans un faubourg de Redon, et, de plus, le pré de *Sailles* de 3 hommées, dans les prés de Mussain.

Il y avait enfin la chapellenie de la *Purennerie*, présentée par le prieur claustral de l'abbaye et conférée par l'évêque de Vannes. Ses charges étaient de douze messes par an à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale. Dotée d'un pré à Aucfer, et du pré de la Purennerie, de deux hommées seulement et qui lui avait donné son nom, elle avait encore un titulaire, en 1790.

On cite bien aussi, comme ayant existé sur cette paroisse, les chapellenies des *Lyvois* et des *Ménards*; mais, outre que cette liste est déjà trop longue, nous n'avons rien de plus à en dire.

Vicaires perpétuels de Redon.

1027. Rivallon, avec le titre de vicaire, assiste, à Redon, à la restitution du prieuré d'Arzon faite par le prince à l'abbaye de Saint-Sauveur.

1494. † N. Coëtdor, sur lequel tout renseignement fait défaut.

1495-1497. † Roland Plezran, aussi inconnu que son prédécesseur.

1513-1527. Jean Thébaud qui se rencontre, de 1532 à 1546, comme recteur de Crédin.

1546-1549. † Jacques de Pleuguen, précédemment recteur de Molac.

1549-1558. R. Pierre Jouan ou Jehan, prêtre, avait pris la ferme des annates à la mort du précédent.

1576-1583. ~~Pierre~~ Jacques Le Petit, docteur en théologie et recteur de Montauban, au diocèse de Rennes.

1583-1611. Bertrand Daniel. En 1601, il disputa à Jean Ménager la possession de la chapellenie de Sainte-Barbe ou de la Furettrie. Dès 1564, il était sub-curé de cette paroisse, et, en 1589, il exerçait ici la charge d'official de l'évêque de Vannes.

1612-1644. Michel Le Noir, qui, de 1619 à 1638, se rencontre aussi avec le titre d'official de Redon.

1645-1666. Pierre Macé était curé de Redon, lorsqu'il en devint vicaire perpétuel. De 1656 à 1666, on lui trouve également le titre d'official de Redon, sans qu'on sache s'il l'était pour l'évêque de Vannes ou pour l'abbaye.

1666-1703. † Gilles Mancel, probablement originaire de Sarzeau, où il avait des parents et des propriétés, prit possession de ce vicariat perpétuel, le 11 juillet 1666. L'évêque de Vannes le créa, le 13 septembre 1692, vice-gérant de l'officialité de Redon. Décédé, le 30 avril 1703, il fut inhumé, le 2 mai, dans son église paroissiale.

1703-1709. † Jean Bousget, prêtre du diocèse de Saint-Malo et présenté par l'abbé de Redon, pourvu par l'évêque le 19 mai 1703, prit possession le 21. Il ne dut point mourir ici, puisque les registres paroissiaux ne renferment pas l'acte de sa sépulture.

1709-1717. R. Ambroise Guihou, prêtre du diocèse de Nantes et recteur de Mernel, en celui de Saint-Malo, pourvu, le 15 décembre 1709, par l'Ordinaire, sur la présentation de l'abbé, prit possession le lendemain. Déjà recteur de

Charenton-Saint-Maurice (*sic*), dans le diocèse de Paris, il permuta Redon, en septembre 1717, avec le suivant contre le rectorat de Fontenay-aux-Roses.

1717-1726. R. Raoul Rouault, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, prieur de Notre-Dame de l'Ermitage de Hardauge, en la paroisse de Ribay, au diocèse du Mans, et recteur de Fontenay-aux-Roses, auprès de Paris, pourvu par le Pape, le 15 septembre 1717, prit possession le 11 janvier de l'année suivante. Malade, il donna procuration, peu de mois après, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire ; mais, ayant recouvré la santé, il révoqua, le 28 octobre, sa procuration restée sans effet, et demeura à la tête de cette paroisse jusqu'en juillet 1726, époque à laquelle il résigna définitivement entre les mains de l'évêque, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de ~~Lanrigan?~~, dans le diocèse de Saint-Malo. Dès 1727, il devint recteur de Réguiny, où nous le retrouverons. Landujan

1726-1730. R. Henri Guichard, de Vannes et recteur de ~~Lanrigan?~~ (1), pourvu par l'évêque, le 11 juillet 1726, prit possession le 19. Au mois de mars 1730, il résigna entre les mains de son collateur, pour permuter avec le suivant et passer dans le diocèse de Nantes, d'où il revint plus tard dans celui de Vannes, où il fut encore successivement recteur de Baden et de Plouay. Landujan

1730-1742. † Pierre Barniquel, originaire de Béganne et recteur de Sainte-Croix de Nantes, pourvu par l'Ordinaire, le 30 mars 1730, prit possession le 22 avril. Décédé, à l'âge de 66 ans, le 27 juin 1742, il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière de sa paroisse.

1742-1760. R. Jacques-Henri Poulce, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, présenté par l'abbé de Saint-Sauveur, fut pourvu par un vicaire-général de Vannes, le 5 septembre 1742, et prit possession le 7. Le 11 septembre 1750, l'évêque lui conféra Plumelin, dont il prit possession le 17 et qu'il résigna le 19, pour rester à Redon. Déjà pourvu du doyenné de Pontbelz et du rectorat de Mendon, il donna procuration, le 20 octobre 1760, pour résigner ce vicariat perpétuel entre les mains du Pape en faveur du suivant.

(1) J'ai lu Landvian ou Landviau, en Saint-Malo ; mais je ne trouve aucune paroisse de ce nom. C'est pourquoi je donne celle dont le nom me paraît se rapprocher le plus de ma lecture.

1760-1777. R. **Julien-Alexandre Loaisel**, originaire de Sérent et curé de Redon, présenté par l'abbé, nonobstant la résignation susdite, fut pourvu par l'Ordinaire, le 1er décembre 1760, et prit possession le 9. Déjà avancé en âge, il donna procuration, le 11 décembre 1776, pour résigner en Cour de Rome en faveur de son neveu. Contre son attente, il vécut encore longtemps; car il passa la tourmente révolutionnaire, caché dans le pays, et ne mourut que vers 1799.

1777-1806. Gabriel-Mathurin-Joseph Loaisel, originaire aussi de Sérent et fils d'un sénéchal de plusieurs juridictions s'exerçant à Malestroit, était curé de Saint-Gilles, paroisse de cette dernière localité, lorsque le Saint-Siège lui conféra, le 28 janvier 1777, ce vicariat dont il prit possession le 12 mars. Député de l'Ordre du clergé aux États-Généraux, il partagea les aberrations de Guégan et de Gabriel, recteurs de Pontivy et de Questembert (voir les notices de ces deux paroisses) —; mais, éclairé par les événements des 5 et 6 octobre 1789, il revint dans sa paroisse au commencement de 1790, refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, se déporta plus tard en Angleterre, rentra à Redon, en 1798 ou 1799, et fut maintenu, après le Concordat, à la tête de son troupeau. Malade, en 1806, il céda le fardeau qu'il dut reprendre au bout de quelques mois, à la mort de son successeur. Il le porta encore plusieurs années, jusqu'en 1816, date à laquelle il s'en exonéra définitivement. Resté à Redon, il y mourut, le 8 mai 1825. On a écrit qu'il était studieux, timide, peu communicatif, pieux, bon prédicateur, et bon directeur des âmes.

RÉGUINY. (1)

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette vieille paroisse, dont le siège se fixa sur un important établissement romain, fut, bien avant sa fondation, évangélisé par l'évêque saint Clair, qui y mourut sur la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne. Albert-le-Grand, de Morlaix, place ce décès à l'année 96, et prétend que le corps de ce pontife, inhumé en ce lieu par les premiers fidèles, fut transféré à Nantes en l'année 386. Mais ces dates ne sont point considérées comme absolument certaines.

Nous verrons tout à l'heure que le bourg de Réguiny possède encore le tombeau de ce premier apôtre du pays. Néanmoins, avant d'en parler,

---

(1) Formes anciennes : *Reginea*, IIIe siècle (carte de Peutinger). — *Regueni*, par. 1280 (D. Morice, I, 1052). — *Regueny*, 1432 (Cour de Pontivy).

il convient de citer l'église paroissiale, placée, par un contre-sens qui, de prime abord, paraît incompréhensible, non pas, comme cela eût été tout naturel, sous le vocable de saint Clair, mais bien sous celui des saints Pierre et Paul. Pour quel motif ces deux apôtres furent-ils choisis comme titulaires, si réellement saint Clair était mort et avait son tombeau en ce lieu? De ce fait, il serait possible de tirer une grave objection contre ces deux points, s'il n'y avait un moyen vraisemblable de le justifier. Or, il s'en trouve un et c'est celui-ci. Avant l'érection de la paroisse, la bourgade de Réguiny possédait une petite chapelle, bâtie sur le tombeau et naturellement placée sous le vocable de saint Clair. L'insuffisance de cet édifice pour les assemblées des fidèles exigea la construction d'un nouveau bâtiment plus considérable. La dévotion du peuple envers le saint tombeau, peut-être aussi la vénération pour cet antique édifice, ne permit pas de détruire cette petite chapelle, pour la remplacer par la nouvelle église, qui s'éleva tout auprès. Puis, comme au nouvel édifice il fallait un vocable, on se rappela que saint Clair avait été envoyé de Rome pour porter la lumière de l'Évangile à cette partie des Gaules, et, par reconnaissance envers le Siège apostolique, on choisit pour titulaires les deux princes des apôtres Pierre et Paul.

De la chapelle de Saint-Clair, auprès de l'église paroissiale, et du tombeau qu'elle renferme, M. Rosenzweig a donné la description suivante : « Grand et moyen appareil en partie; en partie appareil irrégulier. Chevet à 3 faces pignonnées de la renaissance, avec crosses, gargouilles et fenêtres plein cintre à retraites intérieurement et extérieurement; une fenêtre à cintre brisé, avec meneaux en trilobles et quatrefeuille. Portes à cintre brisé simple ou à retraites; une à anse de panier. Tombeau dit de *saint Clair,* composé d'une pierre plate supportée par quatre petits piliers polygonaux, reposant eux-mêmes sur un socle en pierre peu élevé; sur la pierre supérieure, longue de $1^m,85$ et large de $0^m,90$ à la tête, $0^m,70$ aux pieds, est couchée la statue du saint, en costume d'évêque, avec la mître et la crosse; on lit à côté cette inscription en capitales romaines : SAINT CLAIRE ENTERRE ICY LE X : OCT : 96. Cette pierre était primitivement plus épaisse; la face qui porte la statue a été retaillée, et l'on voit encore, à la bordure, la partie inférieure de lettres également capitales qui composaient une première inscription; on lit assez facilement quelques mots : du côté sud : LE SEPVL DE S CLAIR; à l'est : EVESQUE (1) ».

Conformément à l'assertion, citée plus haut, d'Albert de Morlaix, il est positif que l'église de Nantes possédait, encore sur la fin du Moyen-âge, des reliques de saint Clair, transférées d'ici. En outre, il est également certain que le corps saint tout entier ne fut point enlevé de Réguiny, puisque cette paroisse conserve toujours avec une très grande vénération

(2) *Statistique archéologique de l'arrondissement de Ploërmel*, art. *Réguiny*.

le crâne de son premier apôtre. Auprès de la chapelle, où se trouve déposée cette précieuse relique, on montre une fontaine portant le nom du saint, et la maison appelée *Kerbelec* (village du prêtre), construite sur l'emplacement, dit-on, de celle qu'il aurait lui-même habitée.

Outre son église paroissiale et sa chapelle de Saint-Clair, le territoire de Réguiny, partagé entre six frairies dont les noms nous sont ignorés, portait deux autres édifices religieux.

C'était d'abord la chapelle de Saint-Malo, située au village de Locmalo même. C'était ensuite celle de Sainte-Anne et de Saint-Roch, qui s'élevait dans les dépendances du château de Porman et abritait le seul bénéfice secondaire rencontré par nous sur cette paroisse, nous voulons dire la chapellenie de Sainte-Anne et de Saint-Roch, double vocable qui nous fait présumer les titulaires de cet édifice lui-même.

Chef spirituel d'une population qui, au commencement du siècle dernier, ne dépassait pas 800 âmes, le recteur de Réguigny dîmait à la 33e gerbe sur toute l'étendue de son territoire. Bien qu'il fût seul à percevoir ce droit, son bénéfice était d'un mince rapport; car ses dîmes ne s'élevaient point au delà de 40 perrées, dont les deux tiers en seigle et le reste en froment et en avoine. Il avait, en outre, il est vrai, la moitié des offrandes qui tombaient dans la chapelle de Saint-Clair, un droit de neûmes, la jouissance du presbytère et de ses dépendances. Tout cela n'en faisait point un riche bénéficier, comme nous le prouve la ferme de tout son temporel, donnée pour 100 écus sol, en 1581, par Bernard Daniel qui ne résidait point. Mais il convient de faire remarquer que le presbytère n'était plus qu'un amas de ruines, condition fâcheuse à laquelle, en 1619, on n'avait point encore remédié.

Étant donné un pareil état de choses, Réguiny aurait dû avoir souvent des recteurs à patrimoine considérable, comme dans le second quart du siècle dernier. A cette époque, en effet, Raoul Rouault fit don, par acte du 9 août 1739, à la fabrique de sa paroisse, de la métairie noble de Coëtmeur, située sur le territoire même de Réguiny, et régla que la moitié des revenus servirait à solder les frais d'une mission qui se donnerait tous les huit ans à sa paroisse, et que l'autre moitié serait employée à l'entretien d'un maître d'école chargé d'instruire gratuitement douze enfants des plus pauvres, dont deux de chaque frairie.

Ajoutons, en terminant, que le bourg de Réguiny fut, en 1790, élevé au rang de chef-lieu de canton, supprimé en l'an X.

Recteurs de Réguiny.

1577. R. Jean Thomé, chanoine de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses de ce diocèse, était malade, lorsque, le 9 mai 1577, il donna procuration pour résigner celle-ci entre les mains du Souverain Pontife.

1577-1581. R. Bernard Daniel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu en Cour de Rome, le 29 juin suivant, prit possession le 21 décembre. Valétudinaire et habitant le village du Guenay, en Guillac, il donna procuration, lui aussi, le 27 avril 1581, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1581-1583. † Gilles Labbé, originaire de Corseuil, dans le diocèse de Saint-Malo, et tout jeune prêtre, si même il l'était, pourvu par le Saint-Siège, le 22 septembre 1581, prit possession le 18 février 1582 et mourut dans le courant de l'année suivante.

1609. † Pierre Nayl, originaire de la paroisse de Sainte-Croix de Josselin et ordonné prêtre à Vannes, le 28 mai 1580, fut, peut-être, le successeur immédiat du précédent. Il mourut en avril 1609.

1609. R. Jean Le Bottey, prêtre originaire d'Angers et agrégé au diocèse de Saint-Brieuc, était sous-chantre de la cathédrale de Vannes et, par suite, vicaire perpétuel de Notre-Dame du Mené, lorsque l'Ordinaire lui conféra, le 20 avril 1609, la paroisse de Réguiny, qu'il résigna entre les mains du Pape, le 15 juillet de la même année, pour conserver les susdits bénéfices de la cité épiscopale. Il tira néanmoins profit de cette collation; car il se réserva une pension annuelle de 100 livres sur les gros fruits du rectorat de Réguiny.

1609-1621. Julien Le Febvrier, prêtre et originaire de Radenac, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation de son prédécesseur, prit possession le 25 octobre 1609. On ignore quand et comment son rectorat prit fin.

..1622.. N. de Keralbaut. Comme, à cette date, nous n'avons aucun autre ecclésiastique de ce nom que Grégoire, nous supposons qu'il s'agit de lui. Mais il ne dut que porter, pendant quelques mois, le titre de recteur de Réguiny, puisque nous le trouvons, comme titulaire de la paroisse de Bignan, de 1615 à 1652.

1626-1628. Jean Durand, prêtre du diocèse du Mans et fixé dans celui de Vannes au moins depuis 1615.

.... René Gaignot. On sait seulement qu'il fut recteur de Réguiny, vers le milieu du XVII[e] siècle.

1681-1698. R. Mathurin Le Cocq, prêtre du diocèse de Nantes, donna procuration, le 31 juillet 1698, pour résigner en Cour de Rome en faveur de son frère.

1698-1718. † Jean Le Cocq, prêtre aussi du diocèse de Nantes, pourvu par le Pape, le 30 août 1698, ne prit possession que le 21 novembre 1700. Il fut inhumé, le 12 octobre 1718, dans le cimetière, devant la croix du côté de l'Évangile (*sic*).

1718-1719. Jean Launay, originaire de Sérent, pourvu en Cour de Rome, le 24 novembre 1718, prit possession le 28 avril de l'année suivante. On ne sait ni quand, ni comment il disparut d'ici.

1727-1743. R. Raoul Rouault, vicaire perpétuel de Notre-Dame de Redon, prit possession du rectorat de Réguiny, le 24 avril 1727. On n'a point retrouvé ses provisions; mais on pourrait, sans invraisemblance, supposer qu'il vint ici par suite d'une permutation avec le précédent contre la paroisse de Lanrigan?, dans le diocèse de Saint-Malo. Quoi qu'il en soit, aprés avoir été, comme nous l'avons vu, le bienfaiteur de Réguiny, devenu sourd et malade, il donna procuration, le 13 février 1743, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 300 livres. Cette réserve fut illusoire, car il fut enterré dans le cimetière, le 27 août de la même année.

1743-1755. † Louis Le Hen, originaire de Noyal-Pontivy, pourvu en Cour de Rome, le 18 mars 1743, prit possession le 7 mai. Décédé, jeune encore, il fut inhumé, le 25 mars 1755, dans son église et auprés de la Sainte-Table.

1755-1772. † Mathurin Santerre, originaire et curé de Limerzel, l'ayant emporté sur les autres candidats au concours tenu à Vannes, le 10 avril 1755, reçut de Rome ses provisions, datées du 10 mai, et prit possession le 16 juin. Il fut inhumé dans le cimetière, le 18 mai 1772.

1772-1792. Pierre Desprès, originaire de Bains, fit ses études de théologie au Saint-Esprit, à Paris, et était curé de Saint-Congard, lorsqu'il gagna au concours cette paroisse de Réguiny, qui lui fut conférée par le Pape, le 15 septembre 1772, et dont il prit possession le 27 octobre. Lors de l'établissement de la municipalité de Réguiny, il fut nommé maire de sa commune; mais, ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il vit un recteur constitutionnel s'installer officiellement à sa place. Et, comme sa présence devait gêner le nouveau venu, plainte fut, sans doute, portée contre lui au directoire du district de Josselin, qui le fit arrêter et conduire à Vannes, au département, où il fut invité à prêter ce serment. Il réitéra son refus. On lui permit de se retirer au Séminaire, pour réfléchir pendant

quelques jours; mais, dès le lendemain, il se présenta au président pour lui demander á retourner chez lui, où il pourrait mieux se déterminer. On ignore la réponse qu'il reçut; mais on sait qu'il s'évada de Vannes et erra ensuite sans domicile fixe, pour n'être point arrêté de nouveau. Obligé de se déporter, il se rendait, avec quelques autres ecclésiastiques, à sa municipalité, pour faire sa déclaration et prendre un passe-port, lorsque, sur la fin de septembre 1792, en traversant une lande entre la Gacilly et Ploërmel, il se blessa un genou, ce qui lui fit garder le lit et la chambre pendant deux mois. Au bout de ce temps, le délai accordé aux prêtres réfractaires pour se déporter était expiré, et Desprès, craignant une arrestation, s'il se présentait pour demander un passe-port, se fit transporter à Carentoir chez une veuve Danet qui le soigna pendant deux mois encore. Rétabli, il resta dans cette maison comme commis de Danet fils, qui était négociant. Était-il connu de cette famille? on ne le sait; mais il est positif qu'il avait abandonné le costume ecclésiastique et pris le nom de Pierre Sauvé, qu'il porta ensuite pendant quelques années. Il déclara plus tard lui-même, devant le tribunal criminel de Vannes, qu'il avait toujours soin de choisir les maisons des meilleurs patriotes, pour être moins suspect, et se gardait bien de leur faire connaître son état.

Après quelques mois, comme il ne se trouvait point en sûreté dans cet endroit, il songea à prendre des mesures pour se retirer ailleurs. En conséquence, dès le 28 janvier 1793, il se fit délivrer par la municipalité de Carentoir, sous le nom de Pierre Sauvé, originaire de cette commune, âgé de 48 ans, et comme commis de Danet fils, un passe-port l'autorisant à se rendre à Rennes et, delà, à Nantes, pour le négoce de son maître. Ce passe-port, qui contient son signalement et en fait un homme de 5 pieds et un pouce, fut visé, le 13 février, par le juge de paix du canton, et à Rennes, le 9 mars, pour son retour à Carentoir. Il ne tarda point à se rendre à Nantes, où nous le trouvons occupant une première chambre garnie chez Jean Bellouin, rue de Lille, 12, du 16 mai au 24 juillet, et une seconde, du 24 juillet 1793 au 2 mai 1794, chez un certain Chapelain, commis au département de la Loire-Inférieure. Il passa cette année comme employé chez le négociant Gaudin. Mais cette fonction ne l'exemptait pas du service dans la garde nationale de la ville. Le 10 septembre 1793, il fut, toujours sous le nom de Pierre Sauvé, enrôlé dans la 3e compagnie du bataillon de la Bourse, qui se trouva envoyé, peu après, en détachement à Indret menacé par les Vendéens et où, dans une bataille, ce prêtre transformé en soldat reçut trois blessures assez graves pour que, le 31 octobre, son commandant lui permit de

se rendre à Nantes afin de les faire soigner. Il n'en guérit sans doute pas complètement, puisque, congédié le 5 avril 1794, il entra malade, le 8, au Temple de l'humanité, à Nantes, d'où il ne sortit que le 1er mai.

Il quitta alors cette ville et se rendit à Rennes dans le courant du même mois. Bien que malade encore à son arrivée, il fut occupé, pendant quelques mois, dans une étude de notaire, d'où il passa, pour quinze jours seulement, chez le banquier Pilier. Durant son séjour dans cette ville, il logea chez une veuve Lesvis, du 5 juin 1794 jusqu'au 7 avril 1795.

A la date du 17 mai suivant, la municipalité de Réguiny, qui le dit toujours à Rennes, demande au directoire du district de Josselin l'autorisation de l'inviter à rentrer dans sa paroisse. De son côté, il écrivit lui-même à ce directoire, qui dut lui rendre une réponse favorable, mais qui, le 1er juin, adressa au département tous les documents sur son cas. Desprès se trouvait déjà au milieu de ses paroissiens, exerçant les fonctions de son ministère; mais il tomba malade et dut les cesser, vers le 1er novembre. On commençait d'ailleurs à se préoccuper de sa présence sur le territoire de la République. Les fidèles de Réguiny, dans le but évident de prévenir l'orage qui grondait, écrivirent, le 13 de ce mois, une lettre fort élogieuse de sa conduite au directoire du district de Josselin, qui, le 14, envoya au département cette épître accompagnée d'un rapport favorable et confirmatif. Par ces procédés, on espérait faire retirer les ordres sévères qui le concernaient. Dès le 13, en effet, sur l'invitation du directoire de son district, il s'était rendu lui-même à Josselin, pour y être mis en arrestation. Le lendemain, il se soumit à la visite des officiers de santé de la localité, qui attestèrent son état de maladie incompatible avec la déportation. On avait encore bon espoir de le sauver, grâce à tous ces moyens, lorsque, le 10 décembre, une lettre du département ordonna au directoire de ce district de le faire arrêter. Le 30, les mêmes officiers de santé lui délivrèrent un nouveau certificat plus accentué encore que le premier. C'était trop tard; car, ce jour même, le département prescrivait à son directoire de profiter du premier détachement pour le faire conduire à Vannes, avec Le Pors, autre prêtre réfractaire, et tous ceux qui se trouveraient en arrestation à Josselin. Le départ de ce détachement se fit attendre, puisque, le 14 février 1796, un arrêté du département dénonce au tribunal criminel, séant alors à Vannes, le prêtre Desprès comme détenu à Josselin. Si la date précise de son arrivée ici reste inconnue, on sait que, le 15 mars, il reçut, à la maison de justice de Vannes, la visite des officiers de santé nommés par le tribunal

pour l'examiner et dresser un procès-verbal sur l'état de sa santé. Le rapport de ceux-ci confirma ceux de leurs collègues de Josselin.

Enfin, le 1er avril, sa cause se trouvant assez instruite, il comparut devant le tribunal criminel qui émit, sur son cas, la sentence suivante :

« Le tribunal considérant 1° que, d'après l'article 10 de la loi du 3 brumaire dernier, les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion doivent être exécutées ;

» 2° Que, remontant à ces lois, et notamment à celles des 29 et 30 du 1er mois de l'an second, et des 21 et 13 avril, les articles 5, 10, 14 et 15 de la première de ces lois condamnent à la peine de mort tous les ecclésiastiques réfractaires, non sexaginaires ou infirmes, qui, cachés en France, seraient trouvés sur le territoire de la République, une décade après la publication de cette loi, et que l'art. 4 de la loi des 21 et 23 avril 1794 ordonne que les vieillards âgés de plus de 60 ans, les infirmes et caducs seront renfermés, sous huitaine, dans une maison particulière, dans le chef-lieu du département ;

» 3° Qu'aux époques de ces deux lois, il n'est pas rigoureusement prouvé que Pierre Després fût caduc et infirme, qu'il résulte même des différents certificats produits par l'accusé, qu'il servait alors dans la Garde Nationale de Nantes, et qu'à l'époque d'octobre 1793, correspondant à celle de la publication de la loi des 29 et 30 vendémiaire de l'an second, l'accusé reçut plusieurs blessures en combattant les rebelles de la Vendée ; mais qu'il résulte du certificat des officiers de santé, nommés par le tribunal, du 25 ventose dernier, que l'accusé est dans un état d'infirmité qu'il ressentait avant la promulgation de la loi du 3 brumaire dernier, qui remet en vigueur les lois de 1792 et 1793 ;

» 4° Qu'il serait, peut-être, trop rigoureux d'exécuter les lois de 1792 et 1793 dans toute leur étendue, que cette rigueur pourrait être contre l'esprit même de la loi du 3 brumaire dernier ;

» 5° Que, d'un autre côté, si l'on peut dire que les lois de 1792 et 1793 ont été en quelque temps dans un état de dormition, pendant le temps de la pacification, et que leur effet a été suspendu, tant par les lois de prairial, thermidor et vendémiaire dernier que par les arrêtés des Représentants du peuple en mission qui avaient force de loi dans les départements, on ne trouve néanmoins nulle part, clairement énoncé dans ces lois de 1795, que celles de 1792 et 1793 aient été rapportées ou annullées ;

» 6° Que, dans cette incertitude sur le vrai sens de l'article 10 de la loi du 3 brumaire dernier et l'application des lois rappelées

de 1792 et 1793, une peine trop sévère pourrait être infligée, ou qu'au contraire, la loi ne serait pas appliquée conformément à l'intention du législateur ;

» Arrête que, par l'intermédiaire du ministre de la justice, il sera référé au corps législatif du cas particulier et non prévu par la loi, où se trouve Pierre Desprès, et sursis au jugement dudit prévenu jusqu'à décision du corps législatif. »

En attendant cette décision, qui nous est inconnue, Desprès demeura en arrestation au Petit-Couvent servant alors de maison de détention pour les prêtres âgés ou infirmes. Mais, réalisant, encore une fois, la signification de son nom de guerre, il s'évada de ce lieu, avec neuf autres ecclésiastiques, dans la nuit du 19 au 20 décembre de la même année. Sans savoir ce qu'il devint ensuite, nous ne pensons pas qu'il se soit laissé reprendre ; car nous ne trouvons plus ses traces jusqu'au 10 août 1800, date à laquelle il demanda au préfet un passe-port pour circuler et exercer librement, dans le département, les fonctions de son ministère. Après le Concordat, il ne fut point maintenu à Réguiny, puisque, à la date du 19 octobre 1802, il prêta, comme recteur de Quily, serment entre les mains du préfet. Peu de temps après, il avait un successeur dans cette dernière paroisse, où il ne mourut cependant pas. Jusqu'ici, il ne nous a pas été donné de le suivre jusqu'à la fin de sa vie.

Malgré la longueur démesurée de cette note biographique, il a paru bon d'entrer dans ces détails, pour montrer une partie de la vie tourmentée des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé.

RENAC. (1)

Du doyenné de Carentoir et d'origine romaine et militaire, ou fondée sur un territoire qui renfermait un établissement romain considérable, suivant la signification attribuée aux termes *plebs condita* que le carticulaire de Redon lui applique dans une pièce du IXe siècle, cette petite paroisse, plus probablement formée au milieu des descendants d'une colonie romaine restée là après l'occupation, fut, au mois d'août 833, sur la recommandation de Nominoë, donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon par Louis Le Débonnaire, à la prière du saint fondateur de ce Monastère. Quoique confirmée, le 3 août 850, par Charles Le

(1) Formes anciennes : *Rannac, Ranhac*, IXe siècle (Cartulaire de Redon). On l'y trouve ainsi désignée : *Plebs que nuncupatur Rannac, plebicula Rannac, plebs condita*. Le sens de cette dernière appellation ne paraît pas encore parfaitement fixé pour notre région.

Chauve, fils du donateur, et, plus tard, par le prince breton Erispoé, cette concession ne tarda point à échapper aux moines, qui la perdirent vraisemblablement sans retour à l'époque d'une des invasions normandes, puisque Renac ne figure point dans l'énumération qui se fit, en 1238, des biens et des droits de leur abbaye. Il en résulte que, soumise au droit commun du pays, cette paroisse avait pour collateurs le Pape et l'évêque, suivant les mois où elle devenait vacante. Soustraite à la dépendance de Saint-Sauveur, elle était donc gouvernée, au spirituel, non par un vicaire perpétuel, mais bien par un recteur.

Au temporel, elle avait, à l'époque de sa première apparition dans l'histoire, c'est-à-dire en 833, à sa tête un mactiern nommé Bran, qui résidait à Lis-Rannac. Ce chef devait jouir d'une importance assez considérable ; car plusieurs titres du cartulaire de Redon nous montrent les grands seigneurs bretons souvent réunis dans sa cour, dans son château de Renac, comme le comte de Poher, les mactierns Jarnhitin, Ratfred, Hoiarscoet. On y rencontre même Nominoë qui, accompagné d'Argwanthael, son épouse, y tint un grand plaid. Impossible d'indiquer maintenant avec certitude l'endroit où s'élevait ce château, si l'on ne veut point le placer dans le bourg même, comme sembleraient cependant le marquer les réunions mentionnées plus haut et l'existence, dès cette époque, d'un marché de Renac. Quoi qu'il en soit de ce lieu, il est sûr que Renac fut toujours une importante seigneurie, qui s'étendait même en dehors des limites de la paroisse et jusque sur les paroisses voisines de Saint-Just et de Sixt. Ce fut, sans doute en partie, à cette importance et au souvenir de sa grandeur passée, qu'elle dut de se voir ériger en baronnie, le 13 novembre 1462, par François II, duc de Bretagne, en faveur de Tanguy du Chastel qui venait de quitter la Cour de France pour prendre du service dans son duché.

L'ancienne église paroissiale de Renac, placée sous le vocable de saint André, avait peut-être remplacé l'église de *Cunfol* devant laquelle se passa, en 833, un acte conservé dans le Cartulaire de Redon, comme elle l'a été elle-même, en 1869, par un nouvel édifice en style ogival. Réconciliée le 10 août 1678, à la suite d'un suicide commis dans son enceinte, elle renfermait deux chapelles seigneuriales prohibitives : celles du Brossay ou de Notre-Dame, et du Petit-Bois dont le titulaire reste inconnu. Les propriétaires des terres nobles de Launay, du Pinel et de Virel y avaient leurs enfeux. En 1640, elle possédait un jubé et les autels de Sainte-Anne, de Saint-Sébastien, de Saint-Jean.

En outre, les neuf chapelles suivantes s'élevaient sur le territoire de la paroisse.

Celle de Notre-Dame de Gavrain, située au lieu dont elle porte le nom, était frairienne et passe, dans la tradition, pour avoir dépendu, à l'origine, d'un établissement régulier inconnu, mais dont on montre encore l'emplacement. Un petit missel franciscain du XVIe siècle,

découvert récemment dans cette chapelle par le recteur de Renac, ne paraît pas un titre suffisant pour attribuer aux enfants de Saint-François d'Assise le monastère en question. D'autre part, il ne faudrait pas, de la présence des briques romaines employées dans la construction de cette chapelle, conclure qu'elle remonte à une très haute antiquité ; car leur disposition même, dans les murailles, repousse cette induction et leur présence s'explique facilement par l'existence, dans le village, de nombreux débris gallo-romains, dont une partie aura été utilisée par les constructeurs de cet édifice qui tombe maintenant en ruines. La procession de Renac s'y rendait autrefois, le jour de Saint-Marc. Entourée de son petit cimetière et avoisinée d'une fontaine aux eaux de laquelle s'attribuait la vertu de guérir de la fièvre, cette chapelle avait une petite vigne et une chambre pour le logement du prêtre chargé de la desservir. Considéré comme seigneur et fondateur, le baron de Renac y avait droit de bancs, d'enfeux, de lisière, de ceintures funèbres au-dedans et à l'extérieur.

La chapelle de Saint-Julien, de style ogival et placée sur le bord d'un étang auquel elle avait donné son nom, avait une belle assemblée et une grande foire, le 28 août de chaque année, jour auquel les cultivateurs y apportaient leur grain de semence à bénir et faisaient de généreuses offrandes partagées entre le seigneur de Renac et le recteur, qui bénit maintenant ce grain, à l'église paroissiale, le jour de la fête de saint Julien. La foire continue toujours à se tenir là, mais la chapelle n'existe plus.

Dans l'enceinte même du vieux château du Bois-Raoul, qui fut pendant longtemps le siége de la baronnie, s'élève la chapelle domestique de Notre-Dame. Comme le manoir, elle était en ruine sur la fin du XVII[e] siècle, lorsque, à l'encontre des prétentions de la paroisse de Sixt, une ordonnance royale de 1679 déclara que le tout avait toujours fait partie du territoire de Renac. La procession s'y rendait, dans les temps anciens, pour demander la pluie, et l'on raconte même que les fidèles et les prêtres la faisaient pieds nus.

Au village de Trobert, il y en a une autre, placée sous le vocable de saint Fiacre et dans laquelle le baron de Renac jouissait des mêmes priviléges qu'à celle de Gavrain. Dans son voisinage se trouve une fontaine dont les eaux passent pour avoir la vertu de guérir de la dyssenterie.

Devenu siége de la baronnie après la destruction ou l'abandon du château du Bois-Raoul, le manoir de la Touche possédait aussi sa chapelle domestique qui, rebâtie, fut bénite, le 15 octobre 1689, par le recteur de la paroisse. Elle n'existe plus.

Auprès de leur château, les seigneurs du Brossay possédaient, avant les premières années du XVII[e] siècle, une chapelle également domestique. Comme elle tombait en ruines, l'évêque de Vannes permit, le

22 septembre 1723, au propriétaire, Champion de Cicé, conseiller au parlement de Bretagne, de la faire rebâtir et même transférer dans l'intérieur du château, de façon à lui donner une tribune avec ouverture sur les appartements de la maison. Le nouvel édifice, qui n'existe plus, fut bénit par le recteur de Renac, le 1er septembre 1731. L'ancienne fondation, faite dans le bâtiment primitif par les seigneurs du Brossay, s'y transporta également.

Les chapelles domestiques du château de Virel et de Coipel, situées auprès de ces manoirs, ont aussi disparu. La dernière avait saint Meen pour titulaire et une fontaine dans son voisinage.

Il y avait enfin la chapelle, également domestique et à vocable inconnu, du château de Pinel, dont il ne reste plus trace et à laquelle, suivant la tradition locale, le recteur de Renac devait se rendre une fois l'an, à un jour déterminé, pour y célébrer la messe. Tel était le droit du seigneur du lieu. Mais à ce privilège correspondait une charge qui parfois était onéreuse ; car, s'il pleuvait ce jour-là et si le recteur se mouillait pendant le trajet, le seigneur de Pinel lui devait un rechange d'habit.

Auprès du bourg, une localité porte encore le nom de Maladrerie et, d'après la tradition, il y eut anciennement un petit hôpital. C'était évidemment une léproserie qui eut, comme toutes les autres, sa chapelle de la Magdelaine ou de Saint-Jean depuis longtemps disparue, sans avoir laissé la moindre trace de son existence.

A côté du rectorat, quelques bénéfices secondaires s'étaient fondés sur cette petite paroisse.

Il y avait d'abord la chapellenie *de Launay*, à vocable inconnu et à la présentation des seigneurs du manoir de ce nom. Chargée d'une messe basse à célébrer, chaque vendredi, au maître-autel de l'église paroissiale, elle avait, pour dotation, des dîmes perçues à différentes quotités sur neuf tenues situées sous le grand et le petit baillage du fief de Launay. On lui connaît des chapelains à partir de 1680 jusqu'à la Révolution.

Les deux chapellenies de Sainte-Anne et de Beauregard, unies à une date inconnue et présentées par le seigneur du Petit-Bois, se desservaient dans l'église paroissiale. La première, chargée d'une messe chaque vendredi à l'autel de Sainte-Anne, s'appelait aussi chapellenie du *Petit-Bois* ou de *Terrefume* ; la seconde, à vocable ignoré, se desservait d'une messe chaque lundi à l'autel de la chapelle dite de *Montnouël*. Leurs temporels confondus se composaient de la maison de la *Fremerie*, auprès de l'église paroissiale, avec deux jardins, l'un au nord et l'autre au levant ; d'une seconde maison, avec cour devant, jardin et cellier au midi, vigne à l'ouest de ce jardin ; de deux parcelles de pré, dont une située auprès de la lande du Bas-Coipel. On leur connaît aussi des titulaires pendant toute la durée du siècle dernier ; on en connaît même un, dès 1639, à celle de Beauregard seule, ce qui montre que leur annexion est postérieure à cette date.

Sur celle du Brossay, nous savons uniquement qu'elle eut pour fondateurs les seigneurs de ce château et qu'elle se desservait encore, au milieu du XVIIe siècle, dans sa chapelle domestique mentionnée plus haut.

Quant à la chapellenie de Bogues, elle était présentée par les seigneurs du Manoir de Virel qui, au milieu du siècle dernier, la firent toujours conférer à des membres de leur famille, souvent même à leurs propres enfants. Inconnu, comme son vocable et sa dotation, son service se faisait dans l'église paroissiale.

Dotée d'immeubles situés en la paroisse de Brain et à présentation laïque, la chapellenie dite du Legal du Verger se desservait au maître-autel de l'église de Renac. On lui connaît aussi des titulaires pendant la majeure partie du siècle dernier.

C'était enfin celle de la Planche-Moizan, à la même présentation que la précédente, et chargée d'une messe à célébrer, chaque second vendredi, à l'autel de Sainte-Anne. Son vocable et son temporel demeurent inconnus. Elle se desservait encore en 1790.

Le recteur de Renac dîmait à la 33e gerbe sur les terres ensemencées et à la même quotité sur les vignes, mais non dans toute l'étendue de sa paroisse; car d'autres décimateurs venaient partager cette redevance avec lui. La sacristie de Saint-Sauveur de Redon enlevait une partie, et un titre de 1619 explique ce fait, en disant que jadis toutes les dîmes ecclésiastiques de la paroisse avaient été annexées à cet office claustral. Mais l'abbaye ne tarda point encore à perdre ce dernier reste de la donation faite en sa faveur au commencement du IXe siècle; car, au milieu du siècle dernier, il est certain qu'elle ne percevait plus aucune redevance sur cette paroisse. Différents seigneurs jouissaient du champart sur leurs terrains respectifs. Celui du Petit-Bois avait même le droit de *neûmes* sur les maisons qui relevaient de lui au bourg de Renac et au village de la Vallette. Mais le plus grand décimateur était incontestablement le seigneur de Renac qui prélevait la dixième partie sur toutes sortes de grains et vins partout où s'étendaient les fiefs de sa seigneurie, et l'on sait qu'ils embrassaient la paroisse presque entière. A cela ne se bornaient point ici ses droits : comme seigneur supérieur et fondateur, il jouissait, en outre, de ceux de bancs, d'enfeux, de lisière, de ceintures funèbres au dedans et au dehors de l'église paroissiale, de prières nominales au prône de la grand'messe, de patronage sur le presbytère; on pourrait ajouter, et de soule à Noël, fournie par le dernier paroissien marié, sous peine de 60 sols d'amende, qu'il fût son vassal ou non.

Tout cela réduisait le titulaire du rectorat à une condition bien médiocre. Aussi ne doit-on pas être surpris de le voir, en 1611, affermer, pour 300 livres seulement, tout le temporel de son bénéfice, c'est-à-dire ses dîmes, son presbytère et son pré. Du reste, à cette date, le presbytère n'était plus habitable; car il n'avait ni couverture, ni portes, ni fenêtres,

à l'exception des petites portes de la cour qui restaient cependant encore.

Nous en aurons fini avec cette notice, lorsqu'il aura été ajouté que les bouleversements de 1790 ont fait passer pour toujours cette paroisse dans le diocèse de Rennes, et que s'il n'a pas été question plus haut d'une messe fondée, pour être desservie dans la *chapelle de Saint-Denis*, à Renac, par le testament, de date inconnue, de Perrine de Bossignel, épouse de Guillaume d'Aprémont, seigneur de Renac, au XIIIe ou au XIVe siècle, c'est que nous n'avons plus rencontré ni cette fondation, ni cette chapelle.

Recteurs de Renac.

1481-1497. † Jean Rolland, précédemment recteur de Bourg-Paul-Muzillac. Malgré cette date de son décès, rencontrée par moi aux archives départementales du Morbihan, registres des annates, M. l'abbé Guillotin de Corson a trouvé, fait en 1498, son testament par lequel il fonde la chapellenie de Saint-Maur dans l'église abbatiale de Redon.

1497-1515. Yves Le Petit, prêtre, fonda, lui aussi, le 15 mai ou le 23 novembre 1515, la chapellenie à double vocable de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Vincent, martyr, desservie dans la cathédrale de Vannes.

1529. † Guillaume Guillard. Lors de son décès, il était aussi titulaire de la chapellenie de Notre-Dame des Lices, à Vannes.

1529-1536. † Pierre Coué, recteur aussi de Pluneret. On lui rencontre bien le titre d'official; mais, malgré le voisinage, il ne faudrait pas croire qu'il le fût de Redon. Licencié *in utroque jure*, c'était à Vannes qu'il exerçait cette fonction d'official.

1554. R. Yves Dréano, simultanément recteur de Saint-Gonnery, mourut au mois de décembre, l'année même de sa résignation.

1554-1573. † Pierre Bégault, un des archiprêtres de la cathédrale, mourut en janvier 1573.

1578-1597. † Pierre du Fresne, de la famille des seigneurs de Virel, manoir et terre nobles de cette paroisse.

1597-1607. † Julien Bernard portait le titre de sieur de Maurepart et mourut en février 1607.

1607-1618. † Pierre Olivier, prêtre du diocèse de Rennes, pourvu en Cour de Rome, le 5 avril 1607, prit possession le 1er juillet. Ce bénéfice lui fut contesté par Jean Hangollay et Jean Gentil. Le 4 juin 1608, ce dernier résigna

entre les mains du Pape ses prétentions en sa faveur, moyennant une pension annuelle de 100 livres sur les gros fruits de la paroisse. Après avoir débouté le premier, il demeura paisible possesseur et mourut en avril 1618.

1618-1620. Jean Mauvoisin, probablement originaire de Renac et pourvu par l'Ordinaire, eut aussi à défendre la possession de ce bénéfice contre le suivant. On ne sait comment finit la lutte; mais Mauvoisin ne se rencontre plus, après 1620.

....1621.... Louis Janvier, clerc du diocèse de Saint-Malo et d'extraction noble, avait été, le 1er juillet 1618, pourvu par le Pape, quoique la vacance se fût déclarée en un mois de l'évêque parce que celui-ci, absent de son diocèse, était représenté comme n'ayant pas droit de collation. Il était possible, en effet, d'invoquer, contre cet Ordinaire, la perte du privilège de l'alternative accordé par le Saint-Siège aux évêques bretons pour les déterminer à la résidence. Ce Janvier obtint de Tours, le 27 septembre 1619, le *visa*, refusé à Vannes, et ne prit possession que le 13 octobre suivant. Mais la place était prise par Mauvoisin, qui la garda jusqu'en 1620. Louis Janvier figure encore comme recteur de Renac, en 1621; c'est pourquoi j'ai cru devoir les inscrire tous les deux dans ce catalogue, sans savoir au juste s'ils furent l'un et l'autre réellement titulaires du bénéfice.

....1625.... Etienne Marchand, du diocèse de Vannes et ordonné prêtre en 1620. Pierre Marchand, prêtre originaire de Ruffiac et promu au sacerdoce en 1618, étant mort à Renac, le 18 novembre 1647, et ayant été inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, il semble permis d'en inférer qu'Etienne Marchand était de la même famille et de la même paroisse.

1628-1630. † Julien Jouneaux, originaire de Vannes et précédemment recteur de Plouay qu'il résigna vers 1628, mourut dans la cité épiscopale, le 14 mars 1630, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame du Mené. Il eut pour exécuteur testamentaire le chanoine Thomas Hary, recteur de Sarzeau.

1630-1668. † Louis Saget, originaire du village de Lanée, en la paroisse de Sixt, perdit sa mère à Renac même, le 11 août 1653, comme le constate le registre paroissial des décès pour cette année. Ne pouvant habiter le presbytère qui n'avait point encore été relevé de ses ruines, il

demeura pendant plusieurs années à la Bionnais. Vers 1647, il fit bâtir, au bourg, une maison pour lui servir de logement. Décédé, le 25 octobre 1668, en de très hauts sentiments de piété et, pour ainsi dire, en odeur de sainteté, il fut, avec l'autorisation de Joseph Morand, seigneur de la Haye, inhumé, le 27, dans l'enfeu de ce manoir, placé sous les bancs de Launay et sous les cloches de l'église.

1669. R. Yves Le Helleys, docteur en droit, résigna pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Saint-Nolff, sans figurer aux registres paroissiaux de Renac.

1669-1684. † André Barreau, recteur de Saint-Nolff, pourvu de Renac en Cour de Rome, mourut, le 30 octobre 1684, et fut inhumé dans son église paroissiale, auprès de l'autel du Rosaire.

1687-1689. Gilles Odye, probablement successeur immédiat du précédent, figure encore comme recteur, à la date du 15 octobre 1689.

1690-1691. Guillaume de Kergozou sur lequel tous les renseignements font défaut.

1691-1708. † Gervais de Cordé était encore recteur de Brain, lorsqu'il reçut ses provisions pour Renac. Il dut mourir dans le courant de mars 1708.

1708-1718. R. Honoré Lenfent de Louzil, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu par le Pape, le 13 août 1708, ne put d'abord obtenir le *visa* de l'Ordinaire et dut prendre possession civile en vertu d'une sentence du Présidial du 18 février 1709. Ses provisions ayant enfin reçu le *visa* nécessaire, le 27 juillet, il prit possession canonique le 30. Cette possession lui fut disputée, 9 ans plus tard, par le suivant, en faveur duquel, afin d'éteindre le procès, il finit par résigner en Cour de Rome, le 24 mai 1718, pour permuter avec lui contre un autre bénéfice ignoré de nous.

1718-1726. † Jean Guillot, prêtre du diocèse de Poitiers, pourvu par le Souverain Pontife, le 24 mai 1718, prit possession le 9 août. Il ne dut point mourir à Renac, et, malgré la date assignée ici à son décès, je crois l'avoir rencontré encore comme recteur, au commencement de 1727.

1727-1737. R. Jean-Baptiste Poret résigna en Cour de Rome, le 22 avril 1737, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Saint-Julien de Jans, dans le diocèse de Nantes.

1737-1741. R. Louis Audren, originaire de Pontivy et fils d'Olivier Audren, sieur de la Grenouille, pourvu par le Pape,

le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 20 juillet 1737. Malade, il donna procuration, le 1er décembre 1741, pour résigner purement et simplement entre les mains de l'Ordinaire. Cette forme voilait cependant une résignation *in favorem*.

1741-1761. † Jean-Julien Bouvier, originaire de Saint-Salomon de Vannes, neveu du précédent par sa mère et recteur d'une paroisse dans le diocèse de Dol, se vit conférer Renac par l'évêque, le 5 décembre 1761, et en prit possession le 7. Décédé, à l'âge de 63 ans, il fut inhumé dans le cimetière, le 9 septembre 1761.

1761-1786. † Pierre-Noël Pavin, originaire de Redon, gagna, au concours du 22 octobre 1761, cette paroisse qui lui fut conférée en Cour de Rome, le 18 novembre, et dont il ne prit possession que le 19 janvier de l'année suivante. Agé seulement de 56 ans et décédé en odeur de sainteté, le 28 septembre 1786, il fut, par une faveur spéciale due à ses mérites, inhumé, le surlendemain, dans le sanctuaire de son église paroissiale.

1787-1792. Pierre-Joachim Badin, originaire de la paroisse de Saint-Patern et prêtre à Renac, gagna aussi sa paroisse au concours tenu à Vannes, le 14 décembre 1786. En conséquence, il reçut de Rome ses provisions datées du 20 janvier 1787 et prit possession le 24 mars suivant. Lors de la formation de la nouvelle municipalité de Renac, en 1789, ses paroissiens le choisirent pour maire. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il dut s'éloigner de son troupeau, sur la fin du mois de septembre 1792. Comme tant d'autres de ses confrères, il se déporta en Espagne où il mourut.

RIANTEC. (1)

Du doyenné de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour gros décimateur à la 33e gerbe. De tout temps, cette redevance à la 33e se percevait ici, même sur les sels des marais, et ce fut à tort que, vers le milieu du XVIIe siècle, on tenta de s'en affranchir ; car un arrêt de la Cour du Parlement déclara, le 19 avril 1663, que la dîme du sel était due au recteur *secundum consuetudinem loci* (2).

---

(1) Formes anciennes : *Riantec*, 1387 (chap. de Vannes). — *Rientec*, 1391 (abbaye de la Joie). — *Rantec*, 1415 (Ibid.). — *Rentec*, 1423 (Ibid.); aucune ne donne lieu à une interprétation étymologique.

(2) *Arrêts et règlements du Parlement de Bretagne*, avec les observations et remarques de maître Michel Sauvageau, Liv. I, chap. 96.

Mais ce devoir, le recteur n'était pas seul à le percevoir. Le prieur de Gavre en jouissait aussi et cela à la 16e gerbe, non à titre de dîme ecclésiastique toutefois, mais comme droit seigneurial ou de fief. Et voici comment les choses se passaient : lorsque le recteur avait pris sa 33e gerbe, le prieur levait la 16e sur le reste et non la tierce, comme le dit l'abbé Cillart, dans le Pouillé dressé par lui, au milieu du siècle dernier. Ce qui a induit celui-ci en erreur, c'est que le prieur dîmait, en effet, à la tierce sur toutes les terres de l'île de Gavre entièrement soumise à son fief, tandis que le recteur y avait la 33e gerbe seulement. Il est vrai, d'ailleurs, que ces quotités varièrent souvent par suite de conventions entre ces deux décimateurs. Malgré ce partage, les gros fruits du bénéfice n'étaient point encore à dédaigner, puisque le titulaire de la paroisse affermait, en 1609, ses dîmes pour 420 livres représentant alors un assez beau revenu. Mais, sans parler ni du casuel ni des oblations qui tombaient dans les différentes chapelles, son temporel ne se bornait point à cela ; un aveu du 19 avril 1431 (n. st.) nous le montre percevant des rentes sur des terres, situées au village de Magoër-Gallec et relevant de son rectorat, à devoir de fournir pour elles onze deniers monnaie de chefrente à l'abbaye de la Joie au mois de janvier de chaque année, et, par les mains de l'abbesse, une maille de viande au profit du seigneur duc. Il avait, en outre, la jouissance du presbytère, lorsqu'il se trouvait en état de le loger, ce qui n'arrivait pas toujours. Ainsi, dès 1609, nous rencontrons le recteur fixé au Port-Louis, parce que la maison de Riantec n'était point habitable. Sa condition ne devait changer que bien longtemps après, puisqu'il faut arriver jusqu'en 1667 pour la reconstruction de ce presbytère. Nous l'apprenons d'un arrêt du Parlement qui, à cette date, condamne les tréviens du Port-Louis à contribuer pour 600 livres à cette réédification.

Placée sous le vocable de Sainte-Radegonde, épouse de Clotaire Ier et morte, en 587, à Poitiers, religieuse de l'abbaye de Sainte-Croix qu'elle avait fondée, l'église paroissiale de Riantec n'avait rien de remarquable.

Partagé entre plusieurs frairies, dont nous ne connaissons que celles de Bourgel et de Kersahu, cette dernière dans l'île de Gavre, le territoire de cette paroisse portait un certain nombre de chapelles.

Au premier rang de ces édifices religieux, il faut placer la très ancienne chapelle de Saint-Pierre, située au village de *Locpéran* (*Locus Petri)* auquel elle avait donné son nom, changé, à la fin du xve siècle, contre celui de *Blavet*, lequel fut, à son tour, remplacé, en 1618, par l'appellation nouvelle de *Fort* ou de *Port-Louis* (1). Aussi haut que

(1) Formes anciennes : *Locpezran*, village, 1423 (abbaye de la Joie). — *Lopéran*, 1446 (Récollets du Port-Louis). — *Blavet*, 1486 (Ibid.). — *Ville et Fort* (aliàs *Port*) *de Louys*, 1618 (archives communales).

remontent nos renseignements sur cette localité, nous trouvons cet édifice qualifié du titre de chapelle tréviale. Entouré de son cimetière et ayant dans son voisinage une maison pour servir de logement au prêtre, cette dernière parfois même appelée presbytère, il abritait toutes les fonctions curiales, baptêmes, mariages et sépultures, etc., célébrées tantôt par le recteur de Riantec, tantôt par son curé résidant ici. Cette trève avait ses registres spéciaux dont la collection, presque sans lacunes, remonte à l'année 1577. Lorsque, au commencement du XVII[e] siècle, le pauvre petit village de Blavet devint une ville, grâce aux importantes constructions qu'y fit faire le gouvernement, cette chapelle ne tarda point à se trouver insuffisante pour la population considérablement augmentée. Il fallut néanmoins s'en contenter et attendre encore près d'un demi-siècle avant de la voir remplacée par un édifice nouveau et plus vaste. Cependant la face des choses s'était rapidement modifiée dans la jeune ville du Port-Louis, peuplée de la marine royale, d'admiministrateurs, d'officiers. Ainsi, dès 1618, une communauté de ville était accordée par le roi à ce lieu, avec droit, comme les autres bonnes villes de Bretagne, de députer aux États de la province. Ainsi encore, et c'est le seul exemple que nous connaissions jusqu'ici, cette trève eut bientôt son général, à l'instar des paroisses et connu sous le nom de *général de Notre-Dame du Port-Louis.* Nous verrons bientôt le motif de cette appellation qui exclue tout souvenir de la chapelle en question. Celle-ci n'avait cependant point disparu, puisque des baptêmes s'y célébraient encore aux premières années du XVIII[e] siècle, et que des inhumations eurent lieu dans son cimetière postérieurement à 1690. Enrichie d'une nouvelle cloche, pesant 419 livres, nommée *La Marie* et bénite le 15 août 1619, elle continuait à recevoir les visites des fidèles et à servir au culte et fut toujours, jusqu'à sa destruction et à son remplacement par un nouvel édifice du commencement de notre siècle, de la part des habitants du Port-Louis, l'objet d'une vénération toute spéciale. Les nombreuses indulgences qu'y avaient successivement attachées les papes Clément XI, Benoît XIV et Clément XIII, contribuaient puissamment, du reste, à rendre vénérable cet antique sanctuaire et à entretenir l'attachement des fidèles pour leur plus ancienne chapelle.

Au milieu du XVII[e] siècle, la population du Port-Louis augmentant toujours, il fallut bien songer à se procurer une église suffisante et plus vaste. La vénération mentionnée ci-dessus à l'égard de la chapelle Saint-Pierre ne permit pas de la remplacer alors. Au lieu donc de la réédifier dans des proportions plus considérables et en rapport avec les besoins du service religieux, on résolut de construire un nouvel édifice sur un autre point de la cité. Alors, c'est-à-dire vers 1662, s'éleva la chapelle de Notre-Dame-de-l'Assomption. Le service curial y fut immédiatement transféré et elle enleva à celle de Saint-Pierre son rang

d'église tréviale. On lui donna aussi son cimetière spécial ; mais le défaut d'espace fit placer celui-ci trop près de certaines maisons qui avaient, pour elles-mêmes comme pour lui, l'inconvénient grave de posséder des ouvertures de son côté. Appelée bientôt à remédier à cet état de choses, la justice prescrivit de condamner ces ouvertures. Sur la fin du XVII[e] siècle, cette église reçut trois nouvelles cloches provenant des ateliers de Léonard Hervé, fondeur à Nantes. Le marché relatif à ces cloches, entre les habitants du Port-Louis et ce fondeur, est de l'année 1670. A la date du 13 mars 1762, on trouve la bénédiction d'une autre cloche, qui, destinée sans doute à remplacer une de celles-ci, reçut le nom de *Françoise-Magdeleine*. Plusieurs années devaient encore s'écouler avant de lui voir ajouter une horloge publique. Cette acquisition si utile se fit cependant, et, en 1779, une horloge, construite par Hoguet de la Tour, élève de Julien Le Roy, de Lorient, fut placée à l'un de ses pignons. La communauté de ville la fournissait, mais c'était au général à faire les frais de sa pose et de son entretien.

Comme il fallait bien s'y attendre, les tréviens du Port-Louis, qui se considéraient comme des citadins comparativement aux autres paroissiens de Riantec, tentèrent de profiter des agitations et des bouleversements des premières années de la Révolution, pour se faire ériger en paroisse distincte. Le conseil général de la commune adressa, dans ce sens, une prière au directoire du district d'Hennebont, qui promit, le 8 septembre 1791, son intervention auprès de l'Assemblée nationale. Si l'issue immédiate de ces démarches me reste inconnue, je sais que cette érection canonique remonte à la nouvelle circonscription des paroisses, au commencement de notre siècle, et que la chapelle de Notre-Dame-de-l'Assomption a depuis lors fait place à une nouvelle église paroissiale.

Ces deux chapelles n'étaient point les seules que possédât la trêve du Port-Louis.

Dans la citadelle construite en 1618, il y en avait une dont nous ignorons le vocable et dans laquelle un baptême se fit le 10 septembre 1724. Un prêtre était spécialement attaché à son service et elle reçut, le 23 avril 1743, une nouvelle cloche, bénite ce jour et nommée *Louise-Françoise*.

L'hôpital eut aussi la sienne, mais elle ne vint que bien tardivement. La petite ville manquait d'un établissement hospitalier dont le besoin se faisait vivement sentir. Les finances de la communauté ne lui permettaient cependant pas d'en fonder un. Pour remédier autant que possible à ce triste état de choses, il s'organisa, en 1706, une association pieuse qui prit le nom de *Confrérie des Dames de la Charité* et se destina au soulagement des pauvres et des malades. Le 11 juin de la même année, les personnes charitables qui en faisaient partie achetèrent une maison au Louhic et commencèrent à y recueillir les infortunés. Telle fut l'origine de cet hôpital que des lettres-patentes du mois de décembre

1712 ne tardèrent point à venir confirmer. En 1757, on lui adjoignit un cimetière spécial, ouvert dans un jardin sur la rue conduisant de l'hôpital en ville. La direction de l'établissement fut confiée, en 1761, à quatre religieuses de la Sagesse auxquelles vint, l'année suivante, s'ajouter une cinquième, suivie elle-même de deux nouvelles sœurs, en 1779. A défaut d'autres renseignements, le nombre de ces religieuses suffirait à lui seul à montrer l'étendue des services qu'on avait à leur réclamer et l'importance de la population de l'établissement. Quand la Révolution éclata, on voulut leur imposer un aumônier qui avait prêté le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Plutôt que de subir cette contrainte, toutes quittèrent cet hôpital en 1791.

Les premières années du XVIIIe siècle virent s'élever une nouvelle chapelle, dans l'immeuble affecté aux petites écoles des filles fondées en 1697 sur la Grande-Rue. Destinée à la Congrégation des femmes, elle servait aussi aux réunions de la confrérie de la Trinité, composée d'hommes et dont le chef portait le titre d'abbé.

Vers le milieu du XVIIe siècle, un autre édifice religieux se construisit dans l'intérieur de la ville, lorsque le couvent des Récollets, fondé en 1446 dans l'île Sainte-Catherine, fut transféré au Port-Louis en 1656. Il sera question ailleurs de cet établissement monastique.

Enfin, auprès de cette ville, le petit village de Locmalo, mentionné dès 1391, possédait aussi une ancienne chapelle, qui avait dû, à l'origine, avoir pour titulaire le Saint dont la localité portait le nom, mais que nous trouvons toujours, dans les derniers siècles, placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Le 22 juin 1734, elle reçut une nouvelle cloche bénite ce jour et nommée Françoise-Catherine-Élisabeth.

J'en aurai fini avec cette trève, lorsque j'aurai ajouté que le Port-Louis possédait aussi une confrérie des Agonisants.

Sur le territoire même de la paroisse, il y avait également quelques chapelles, comme celle de Notre-Dame-des-Anges située auprès du bourg de Riantec, de la Vraie-Croix et de Saint-Jean, que je ne sais où placer, sans parler du prieuré de Gavre, membre de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys. Ce bénéfice régulier se trouvait dans l'île dont il portait le nom et qui est devenue maintenant une nouvelle paroisse démembrée de Riantec.

Sur cette paroisse, assez considérable cependant et loin d'être, au temporel du moins, une des plus pauvres du diocèse, je n'ai rencontré, en dehors de ce prieuré de Gavre, aucun autre bénéfice secondaire, pas même la plus petite chapellenie. L'étendue de son territoire, sa population assez nombreuse, en particulier l'importance de la trève et l'aisance des habitants de Port-Louis rendent ce fait surprenant.

Recteurs de Riantec.

....1367.... Nicolas de Bremoch. On le rencontre, le lundi après la Quasimodo de cette année, faisant une transaction avec Éon de Coëtnours qui porte, comme lui, le titre de recteur de Riantec. Il a été impossible de savoir lequel des deux avait précédé l'autre comme titulaire du bénéfice.

....1388.... Henri Janguenet, bachelier en droit civil.

....1431.... Thébaud Guillot, maître-ès-arts.

1460. R. René Kergal.

1462. R. Eudes Cathé.

1462........ A. de Keripaul.

....1475.... Alain Gourio.

....1503.... Guillaume de Spinefort, d'une famille depuis longtemps fixée dans les environs d'Hennebont.

1518-1550. R. Jean Le Jeune, chanoine de Vannes, résigna Riantec, vers 1550, en faveur du suivant et avec réserve des gros fruits du bénéfice jusqu'à son décès arrivé en 1554.

1550-1565. Jean du Fresne, aussi chanoine de Vannes et titulaire de plusieurs autres bénéfices, avait fini par quitter la carrière ecclésiastique et probablement par embrasser la religion prétendue réformée. Un document de 1579 le dit même marié. Nous l'avons déjà rencontré dans le catalogue des recteurs de Plouhinec.

1577-1579. Jacques Drapper.

1580-1581. R. Jean Portanguen, jeune prêtre originaire de Merlevenez, donna procuration, le 7 juin 1580, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant.

1581-1586. René Bouëdec, jeune prêtre aussi et originaire de Nostang, pourvu en Cour de Rome, le 26 avril 1581, ne prit possession que le 18 mai de l'année suivante. Cette possession lui fut disputée par Patern Le Dorvec, prêtre de Kervignac, qui avait aussi obtenu du Pape, le 1er janvier 1582, des provisions pour ce bénéfice représenté comme vacant par le mariage du susdit Jean du Fresne. Mais Riantec ayant de nouveau été conféré par le Saint-Siège à Bouëdec, le 27 avril 1582, il en reprit possession le 3 juin, et réussit à débouter Le Dorvec qui devint, plus tard, recteur de sa propre paroisse natale.

1591. † Nicolas Le Falser ou Falher mourut dans le courant du mois de mars.

1592. † Jean Lescouet, ancien recteur de Plescop où il continuait à remplir les fonctions de curé.

1592-1614. † Vincent Robin, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 14 octobre 1592, prit possession seulement le 3 avril 1594, parce que ce bénéfice lui était contesté par Jacques Le Coz, originaire de Mendon et auquel le Souverain Pontife l'avait aussi conféré, le 1er janvier 1592, comme vacant toujours par le décès de Nicolas Le Falher. Malgré sa prise de possession du 30 juillet 1593, ce compétiteur ne put s'y maintenir. Resté paisible possesseur, Robin mourut en juillet 1614.

1614-1623. Pierre Magado ou Magador, originaire de Lesbin et malheureux dans ses prétentions sur sa paroisse natale et sur celle de Redené, réussit enfin à posséder celle-ci. Pourvu par le Pape, le 12 août 1614, il en prit possession le 3 octobre. On ignore quand et comment son rectorat prit fin; on sait seulement qu'il commençait déjà à se trouver assez avancé en âge, quand il vint à Riantec.

1635-1637. Georges Mahieu avait choisi, non pas Riantec, mais le Port-Louis pour lieu de sa résidence.

1638. R. Guillaume Le Gallois, originaire du diocèse de Coutances, résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 2 juillet 1638, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Limerzel. Il devint plus tard chanoine théologal, puis vicaire-général et fut un des ecclésiastiques les plus considérables du diocèse de Vannes.

1638-1639. Jean Abillan, de Ploërmel, dans le diocèse de S.-Malo, avait déjà eu des prétentions sur la paroisse de Noyal-Muzillac alors possédée par Guillaume Le Gallois qui l'en avait débouté, grâce à l'accord qui intervint entre eux et eut pour résultat la permutation susdite. Pourvu de Riantec par l'évêque, le 2 juillet 1638, Abillan en prit possession le 11 et ne tarda point à résigner ce bénéfice pour passer à celui de Mendon, en 1640.

1649-1651. Guillaume Lestrohan, prêtre et originaire de Locoal, dut succéder immédiatement à celui qui précède.

1662-1682. † Urbain Sauvageau, proche parent de Michel Sauvageau, célèbre jurisconsulte et procureur au Présidial de Vannes, qui a laissé des ouvrages de droit justement estimés, était lui-même docteur de Sorbonne et un homme fort remarquable. Le presbytère de Riantec fut rebâti à neuf sous son rectorat. Il avait eu à soutenir un grand procès qu'il gagna contre le prieur de Gavre. Par son testament, du 8 mai 1682, il légua, pour l'entretien perpétuel de la lampe qui devait brûler

nuit et jour devant le Saint-Sacrement, une tenue à domaine congéable acquise par lui et située dans le bourg même de Riantec; il y prescrivit aussi d'inhumer son corps sous le porchet de son église paroissiale, afin que les fidèles le foulassent aux pieds, et de mettre sur sa tombe l'inscription suivante : *Un tel jour est décédé noble et discret missire Urbain Sauvageau, recteur de Riantec et du Port-Louis : Priez Dieu pour lui;* et plus bas : *Conculcate Sal infatuatum.* Il y fut, en effet, inhumé trois jours plus tard, et l'épitaphe, composée par lui-même, se lut, pendant longtemps, gravée sur la pierre qui recouvrait sa tombe. Il paraît que ce porchet fut choisi fréquemment ensuite par les prêtres pour lieu de leur sépulture.

1682-1699. † Louis Berthe dut recevoir ses provisions de Rome, le bénéfice ayant vaqué en un mois réservé au Saint-Siège. Il mourut le 20 juillet 1699; mais les registres paroissiaux n'indiquent pas le lieu de son inhumation.

1699-1703. R. Luc de Vallan, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Souverain Pontife, le 2 octobre 1699, ne put d'abord, à cause de son origine étrangère, obtenir le *visa* de l'Ordinaire. Sur une sentence du Présidial, il prit possession civile, le 27 novembre, pour s'assurer les fruits du bénéfice. Puis, ce *visa* lui ayant été accordé plus tard par l'évêque, il reprit possession canonique, le 29 mai 1700. Au mois de novembre 1703, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, probablement pour permuter avec le suivant.

1703-1719. † François-Joachim Gelin de Trémergat, prêtre du diocèse de Cornouaille et recteur de la paroisse de Saint-Mayeux, alors située dans ce même diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le 27 novembre 1703, prit possession le 30. Il mourut dans le courant du mois d'août 1719. Le lieu précis de son inhumation est ignoré.

1719-1730. † Barthélemy-Jacques Le Sénéchal de Carcado de Saint-Maudan, prêtre du diocèse de Cornouaille, ancien recteur de Lantillac et successivement débouté de ses prétentions sur les rectorats de Malguénac, Lesbin-Pontscorff et Gestel, de Rieux, obtint enfin de l'Ordinaire, le 9 septembre 1719, des provisions non contestées pour le bénéfice de Riantec, dont il prit possession le 17. Décédé le 22 avril 1730, il fut inhumé, le 24, sous le porche de son église paroissiale, non loin de son prédécesseur Sauvageau.

1730-1740. R. Claude Le Febvre, prêtre du diocèse de Rennes, sieur de la Jaillerye et vicaire perpétuel de Saint-Gilles-Hennebont, pourvu par l'Ordinaire, le 6 mai 1730, prit possession le 14 et eut, en 1732, des velléités de quitter Riantec pour Pluvigner. Mais il y resta cependant jusqu'en avril 1740, date à laquelle il résigna entre les mains de l'évêque, pour passer à Plouhinec, où nous avons déjà rencontré son décès.

1740-1749. R. François Dréano, originaire de l'Ile-d'Arz et recteur de Merlevenez, pourvu par l'Ordinaire, le 27 avril 1740, prit possession le 3 mai. Au mois d'août 1749, il résigna entre les mains de l'évêque, pour devenir recteur de Grand-Champ.

1749-1787. † Jacques-Antoine Colomb, né à Quimperlé et curé du Port-Louis, pourvu par l'évêque, le 19 août 1749, prit possession le 26. Pendant son long rectorat, il continua à faire sa résidence au chef-lieu de la trève, où il mourut, à l'âge de 78 ans, le 24 novembre 1787. Il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière de Notre-Dame du Port-Louis.

1788-1802. Julien Le Formal, originaire et prêtre de Pluvigner, gagna cette paroisse au concours tenu à Vannes le 10 décembre 1787, reçut de Rome ses provisions datées du 13 février 1788 et prit possession le 27 mars. Agé de 39 ans, il refusa, en 1790, de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Le 18 juin 1791, il refusa aussi de se rendre au Port-Louis, comme on le lui demandait, pour faire lui-même la procession du Saint-Sacrement, parce qu'il ne voulait pas créer d'équivoque parmi ses paroissiens par des relations avec un confrère assermenté. C'est pourquoi, dès le 4 juillet, il fut dénoncé au directoire du district d'Hennebont par les *Amis de la Constitution* du Port-Louis, comme troublant la paix des campagnes. Le 19 septembre suivant, son remplacement était demandé par les mêmes hommes qui le représentaient comme « *un fanatique déclaré, invoquant le martyre.* » Le conseil général et les notables de Riantec eurent beau déclarer au directoire du district, le 22 août 1792, qu'ils préféraient se passer de recteur que d'en avoir un constitutionnel, Le Formal dut s'éloigner de son troupeau. En conséquence, il prit, à la jeune municipalité de son pays natal, le 16 septembre 1792, un passe-port pour Saint-Sébastien, en Espagne. Revenu et maintenu à la tête de sa paroisse, il prêta serment entre les mains du Préfet du Morbihan, le 25 octobre 1802.

NOTES HISTORIQUES
EXTRAITES
DES ARCHIVES MUNICIPALES DE VANNES.

(Par M. Guyot-Jomard.)

J'ai employé quelques heures de loisir à parcourir les archives municipales de Vannes. Je n'ai pas la prétention d'être le premier à feuilleter ces documents. — On y rencontre, en effet, les traces du passage de plusieurs de nos collègues. — Néanmoins je ne me rappelle pas que, depuis plus de vingt ans, la Société ait jamais reçu la moindre communication concernant l'histoire, tant générale que particulière, de notre contrée ou de notre ville pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. J'ai pensé qu'il serait intéressant de trouver dans notre Bulletin quelques renseignements qui ne me semblent pas dépourvus d'un certain caractère de curiosité.

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

Le règne du grand Roy, période de gloire pour la France, a laissé dans nos annales municipales la trace des efforts, des sacrifices en hommes et en argent qu'exigeait du pays la nécessité d'entretenir en état de guerre permanent toutes les forces vives du peuple français. — Pour distraire la population des souvenirs douloureux, des vides sans nombre creusés par le sort des batailles autour du foyer domestique, après chaque succès ordre arrivait aux communautés de ville de faire célébrer des réjouissances publiques qui consistaient invariablement en un *Te Deum*, des feux de joie sur les places, des salves de canon, etc. Les enfants prenaient plaisir à savourer le parfum de cette fumée guerrière; mais les pères et les mères, en rentrant au logis, pleuraient les absents et songeaient aux labeurs, aux corvées du lendemain.

Guerre de Louis XIV contre les Hollandais (1672-1678).

Mesures défensives en Bretagne.

En 1672, la guerre fut déclarée aux Hollandais, qui s'étaient précédemment joints aux ennemis de la France, et la campagne fut ouverte avec succès par le Roi en personne, suivi de Turenne et de Condé. C'est au début de cette campagne qu'eut lieu le célèbre passage du Rhin.

« En vain pour te louer ma muse toujours prête
« Vingt fois de la Hollande a tenté la conquête »

disait Boileau.

L'Espagne, l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg, que la puissance du monarque français épouvantait, se liguèrent contre lui. Le Roi s'empara de nouveau de la Franche-Comté : Turenne entra dans le Palatinat du Rhin qu'il mit à feu et à sang ; Schomberg battit les Espagnols dans le Roussillon ; Condé défit le prince d'Orange à Senef, près de Charleroi (Belgique) ; Duquesne gagna deux batailles navales contre Ruyter, qui fut blessé mortellement dans la dernière, à Catane (1675). Louis XIV offrit ensuite la paix et signa le traité de Nimègue (1678). — Ce rapide exposé fait voir que, si la France envahissait vers le Nord, elle était envahie vers le Sud. Elle pouvait l'être également par son littoral occidental. N'avait-elle pas, en effet, à se garantir de ce côté contre la redoutable marine hollandaise, dont l'amiral, le célèbre *Ruyter,* avait le premier peut-être franchi l'embouchure de la Tamise et fait trembler la capitale de l'Angleterre.

Aussi, dès l'année 1674, le siège de Belle-Ile démasquait les projets de l'ennemi sur ce point. De là naissait la nécessité de se mettre en état de résister à une descente sur nos parages. A quelles mesures fallut-il recourir dans cette conjoncture ? On les trouve détaillées dans nos *archives municipales.* Si elles peuvent vous intéresser quelques instants, je me ferai un plaisir de vous les faire connaître. J'en ai pris copie à votre intention.... Vous verrez que la *mobilisation* militaire n'est pas chose nouvelle : elle était en pleine vigueur sous le règne du *grand Roy.*

Mesures défensives sur les côtes de Bretagne.

Du mardi 26 juin 1674, en la salle de la maison commune de cette ville, après les sons et bats de la cloche à la manière accoutumée, où M. le Président présidait et où étaient MM.....

La commission ayant délibéré sur l'avis du siège qui est devant *Beslisle* par les ennemis Hollandais et dans les côtes circonvoisines de la rivière de *Vennes*, désirant y pourvoir :

A arrêté que les quatre compagnies de la ville se mettront incessamment sous les armes pour faire la garde en cette ville, savoir : deux compagnies pour les portes Saint-Vincent et Saint-Salomon, qui y resteront 24 heures, jour et nuit, et seront relevées par les deux autres compagnies de la ville, — lesdites compagnies marchant selon leur ancienneté ; — que les portes Saint-Patern et du Marché seront fermées (du Marché ou Sainte-Croix — rue Notre-Dame — de l'ancienne préfecture).

Que les compagnies des faubourgs se mettront aussi incessamment sous les armes pour faire la garde à l'entrée du port dudit Vennes et autres lieux qui leur seront commandés, savoir : deux compagnies pour chaque jour et nuit, qui y seront relevées par les autres compagnies uivant leur ancienneté, et le syndic est chargé de faire des corps de

garde aux lieux où se poseront des sentinelles sur ladite rivière et en sera posé une et un canon pour signal en vertugadin du port et une autre sentinelle à la chapelle de Saint-Jullien.

La communauté a aussi arrêté que les murailles et fossés de cette ville et faubourgs seront vus et visités par les *Archidiacre* et trésorier de la cathédrale de cette ville, *Du parum*, *Chedanne*, ancien syndic, Leclerc, Choumy et Minière (ancien syndic), marchands, pour par eux être fait tout ce qu'ils jugeront à propos pour la conservation de cette ville, tant pour les murailles que port et fossés, avec injonction à tous artisans et manouvriers de faire le travail qui leur sera ordonné et leur permet de prendre les matériaux et futs ou il s'en trouvera, parce que la dépense passera au compte dudit sieur syndic.

La communauté a aussi arrêté que le syndic fera incessamment venir le nombre de deux cents armes, mousquets et fusils, et pareil nombre d'épées et bandollières et de la mèche. Et à cette fin, pour se transporter pour ledit *achapt*, la communauté a nommé le sieur *Gerrard*, marchand, et ce qui sera employé sera passé au compte de la commune.

La communauté a aussi arrêté qu'il sera mis dans la rivière deux chaloupes qui seront commandées par deux habitants de cette ville, pour aller et revenir incessamment, jusqu'à l'entrée du *Morbian*, pour découvrir et donner les avis nécessaires à l'alternative, et a nommé les sieurs de la *Grignone-Freneau* et *Gauvain* pour cet effet, et qu'il ne sortira aucune autre chaloupe ni barque sans ordre exprès. De plus, la communauté a arrêté que les communes voisines seront assemblées et mises sous les armes pour se rendre aux côtes de cette rivière où ils seront commandés, et a prié M. le comte de Tronchâteau de vouloir bien prendre la charge de les commander et les poser en garde aux endroits où il jugera à propos, à commencer par les côtes les plus voisines de cette ville, de proche en proche, et a nommé pour aide audit sieur de Tronchâteau les sieurs Rival, Lymoal de la Chinetaye, de la Coudraye, Ragot et Le Clerc, marchand, — et pour le secours demandé par le marquis de Combourg, gouverneur de Rhuis, est arrêté que les côtes ayant été suffisamment garnies, le surplus de la milice de dehors sera envoyé audit seigneur marquis en l'île de Rhuis pour obéir à ses ordres, et d'autant que le sieur syndic est obligé de faire de grandes avances pour l'exécution des précédentes ordonnances, la communauté a sursis le payement de toutes les charges d'icelles, et d'autant qu'il a déclaré qu'il n'a pas de fonds suffisant pour fournir à tout ce que dessus, lui a ordonné de faire tels emprunts et avances qu'il jugera nécessaire, desquelles sommes il sera remboursé et même désintéressé d'icelles par préférence à toute autre charge. Enjoint à tous habitants de tenir leurs armes prêtes, se pourvoir de munitions, de sortir et se rendre, chacun à la maison de leur capitaine, au premier son de la cloche, tambour ou

coup de canon. Lesquels canons seront visités par les commissaires ci-devant nommès pour être posés ès-endroits nécessaires, avec défense à tous habitants de la ville et faubourgs de désemparer et sortir sans congé à peine d'étre punis comme déserteurs, et les absents seront avertis de se rendre incessamment.

Arrêté à la maison commune de cette ville, ce jour mardi, 26 juin 1674.— Les présentes délibérations sur papier non timbré, attendu la célérité, sauf à le transcrire sur le registre ordinaire et faire signer sur ycelui par les soussignants.

Aînsi signé : De Sérent, président, — Dondel, sénéchal, — Abel Pasquier, alloué, — Leny, archidiacre, — Sesbouez, trésorier, — Laurent nepveu, — E. Foyanneau, — G. Touzé, — François Le Meilleur, sieur de Parum, — J. Gibon, sieur du Griso, — Jean Lubin, — Louis Cousturier, — René Rio, — Le Vaillant, — Chedanne, — Jullien Diquet, — Lelardeur, — H. Jouchet, — Moricet, — Le Thieis, — Guainche, — Drouet, — Leclerc, pr., — René Hardouin, — Le Vacher, sindic, et Rochette, greffier, etc.

Le surlendemain, c'est-à-dire le 28 juin 1674, la communauté ayant délibéré de tenir assemblée, deux fois le jour, *au-dessus de la porte Saint-Vincent*, savoir, le matin, à huit heures, et le soir, à quatre heures, a arrêté que les cy-après commencent, et en sera changé, comme elle verra, ponr délibérer et décider des affaires pressantes de la guerre présente avec les Hollandais.

Que l'on donnera aux corps de garde chopine de vin à chaque soldat, lequel vin ne sera délivré que par le billet du capitaine et par Leclerc, marchand, sur le refus des fermiers, jusqu'à ce qu'autrement ne soit ordonné, avec défense d'en donner davantage. Lequel vin les fermiers du devoir pourront contremarquer et la nuit seulement. Le grenier pour le blé sera dans la ville, sans qu'on puisse obliger les boulangers d'en prendre autre part. On fera moudre dix tonneaux de seigle et cinq de froment pour mettre dans un grenier séparé.

L'on enverra, dès ce soir, à Saint-Avé et à Plaudren mander les paroissiens pour venir avec *pesle*, *pis* et *pain*.

Samedi, à la foire, on *acheptera* civières et *boutoullers* (c'est-à-dire sans doute des *souliers botteu-lœr*, chaussure de cuir; *botteu-coet*, chaussure de bois, sabots).

L'on fera venir de chaque paroisse 64 hommes armés, dont les armes resteront au corps de garde, lesquels seront relevés de huitaine en huitaine et porteront du pain pour deux ou trois jours.

Les fabriques auront soin de leur faire porter du pain pour les jours suivants et les armes seront inventoriées.

Le canon sera placé par les commissaires établis pour la réparation de la ville.

Toute la milice de la campagne sera postée par M. le comte de Tronchâteau où il avisera les places nécessaires.

Et les retranchements des faubourgs et dehors seront ordonnés par ledit sieur de Tronchâteau et les commissaires.

L'on payera à la solde de la ville 200 hommes en la place des habitants qui sont dans *Beslisle.*

Cinq sols, les sergents et soldats,

Et quinze, les officiers, par jour, à commencer par les deux détachements des paroisses de *Serent* et *Saint-Jan*, qui sont présentement en garde anx côtes......

Le vendredi 29. — Arrêté que Leclerc donnera le vin suivant la délibération du 28, jusqu'à ce qu'autrement n'en soit ordonné par Mgr le duc de Chaulne.

Les sieurs Levaillant et Leclerc sont nommés commissaires pour établir les greniers dans la ville. L'on donnera 3 sols de pain aux maçons et charpentiers qui travailleront pour les réparations de la ville et seront exempts de la garde le jour de leur travail.

L'on paiera les armuriers qui accommoderont les armes suivant le travail qu'ils auront fait et suivant le mémoire qui sera réglé.

Arrêté que l'on enverra un baril de poudre à Rhuis, ayant un billet ou de l'argent du sindic.

L'on publiera une ordonnance avec défense sous peine de punition corporelle de tirer ni dans la ville, ni dans les faubourgs, ni de jour ni de nuit, à toutes personnes de quelques qualités qu'elles soient.

Du même jour, après-midi, 29 juin 1674.

L'on a député Monsieur du Parum, le meilleur conseiller de ce siège, pour aller au-devant de Mgr le duc de Chaulnes, accompagné des sieurs de *Lohac*, sindic, — Dubodan-Guillo, avocat, — Regnard, banquier, — Leclerc, marchand, — Lacoudraye, avocat.

Le 1er juillet. — Sur le rapport de M. *du Parum,* desputé vers Mgr le duc de Chaulnes sur les nécessités présentes, a été arrêté que tout resterait et continuerait en pareil état que devant suivant l'ordre de Mgr le Duc, et le conseil a remercié M. du Parum et sa Cie.

Le 2. — Le conseil ayant délibéré au sujet du vin qui se doit distribuer aux soldats des corps de garde de cette ville et faubourgs qui seront en garde chaque jour, a arrêté que le sieur Leclerc, *marchand,* qui doit fournir le vin, ne le fera qu'à l'heure de sept heures du soir et au nombre porté par les précédentes délibérations et jusqu'à neuf heures, et qu'il n'en fournira ni vendra à autres heures, ce qui sera notifié tant aux fermiers des devoirs qu'audit Leclerc.

A été aussi arrêté que pour les deux cents hommes que l'on a appelés des paroisses voisines pour remplacer ceux de cette ville qui sont présentement à *Belisle*, auront pour chaque jour, savoir : les capitaines et lieutenants, 8 sols à chacun, et les sergents et soldats chacun 3 sols, que le sindic est chargé de leur fournir suivant l'ordre de Mgr le duc de Chaulnes, gouverneur de cette province.

Le *statu quo* semble se maintenir assez longtemps. Sur une lettre de Mgr *le marquis de Lavardin*, lieutenant-général au gouvernement de cette province, la communauté arrête que les compagnies de cette ville et faubourgs se mettront sous les armes ce jour (17 juillet) et incessamment pour être fait *reveue*, et pour aller le saluer en la ville d'Auray, députe les sieurs de *Kermen*-Bigaré, conseiller, du Bot, Diguet, Dubodan-Guillo, avocat, Lemouel, Leclerc, marchand.

Au milieu de ces préoccupations militaires surgirent des compétitions plus ou moins tumultueuses.

Le 1er janvier 1675, à la séance de ce jour, le président, M. le comte de Lannion, gouverneur de cette ville, ayant su les *factions*, *caballes* et *assemblées* secrètes faites depuis peu de jours par le sieur Seneschal de cette ville : suit l'exposé d'un débat de compétition a la place de *sindic*.

Il paraît que les cabales avaient pris à Rennes et à Nantes un caractère bien autrement sérieux. On lit, en effet, dans une lettre du duc de Chaulnes à MM. les sindic et communauté de la ville de Vannes :

« Rennes, le 17 Mai 1675.

» Messieurs, j'ai bien du déplaisir que les soulèvements qui sont arrivés dans Rennes et dans Nantes y fassent marcher un corps de 2000 hommes de pied et 800 chevaux pour en chastier les coupables, et comme Sa Majesté me commande de les employer où ses édits n'auront pas été exécutés, et que je serai bien aise de vous délivrer d'un aussi grand malheur que vous attirerait l'insolence de la canaille, si vous ne vous en rendiez les maîtres, vous me ferez savoir précisément de quoi je puisse répondre au Roi, etc. »

La communauté de Vannes proteste de son zèle, de sa fidélité, de son dévouement, etc.

Mais ces factions, ces cabales, ces assemblées secrètes, ces soulèvements, enfin, n'étaient-ils pas les premiers grondements de ce volcan qui allait, au siècle suivant, projeter dans le monde..... les *Droits de l'homme*, — le *Pacte d'union*, — la *Fédération*, — la *République*. — C'est le temps où Bossuet disait que *les Révolutions des Empires sont réglées par la Providence et servent à humilier les princes.*

En continuant l'analyse du règne de Louis XIV, on remarque après la paix de Nimègue en 1678, le bombardement d'Alger, l'an 1684, en châtiment d'une insulte faite au pavillon français. Mais la révocation de l'Édit de Nantes (1685) vient interrompre le cours de tant de prospérités. Cet acte d'intolérance fit sortir de France une foule de familles qui portèrent leur industrie chez l'étranger. Il fallut tenter d'arrêter cette émigration. Quelles mesures employer dans ce but? Celles qui furent exécutées dans le Morbihan et à Vennes donnent une idée de

celles qui furent imposées sur toutes les frontières comme sur le littoral de la France. Les premières sont insérées aux registres des délibérations de la communauté de Vannes sous les dates d'avril et mai 1686.

Peu après se forma la ligue d'Augsbourg par laquelle l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande se coalisèrent contre la France. Cette nouvelle guerre devait se prolonger jusqu'en 1697. Quand lasses d'hostilités inutiles et ruineuses, les puissances belligérantes conclurent le traité de Ryswyk qui fit rentrer la France dans ses anciennes limites et la reconnut comme maîtresse de Strasbourg et des villes impériales de l'Alsace.

On ne remarque pas souvent au milieu de ces interminables opérations militaires d'où pouvaient provenir les ressources nécessaires à l'entretien, sur le pied de guerre, d'un effectif aussi formidable. On est tenté de rechercher ce qu'on appelle le *nerf de la guerre*.

Nos archives municipales nous mettent sur la voie. *Ab uno disce omnes.*

A la séance de la communauté du 9e d'avril 1689, il fut arrêté que Sa Majesté serait suppliée d'avoir la bonté d'agréer une offrande de *cent mille livres : Vous nous ferez, Seigneur,*

En acceptant, beaucoup d'honneur! Oyez donc, s'il vous plaît. — *Du samedi, 9e jour d'avril 1689.*

La communauté délibérant sur les grandes dépenses que le Roy est obligé de faire pour s'opposer à ses ennemis et à la sûreté de l'État, désirant donner des marques de sa fidélité et de son zèle ordinaire pour son service et de contribuer à ces dépenses, a unanimement arrêté que Sa Majesté serait très humblement suppliée d'accepter la somme de cent mille livres *contant* que ladite communauté a résolu d'emprunter, se réservant de la payer aux créanciers qui en feront le prêt sur les revenus des deniers d'octroy de la ville; elle supplie Sa Majesté de considérer moins la modicité d'un secours que la disposition des cœurs des habitants de Vannes et leurs bonnes intentions qui n'auront point de bornes, lorsqu'il s'agira de contribuer à sa gloire et aux besoins de l'État, et pour faire ledit emprunt a nommé pour commissaires les sieurs Lechantre et Gallois, chanoines, Kermain-Bigaré, Dauzon-Guimar et du Guernic-Tousé, conseillers, Duplessix, Guillemot et Sourville, gentilshommes, de Lohac, Levacher, ancien syndic et marchand, Le Parc et Quintin, avocats, Guillo et Morin, procureurs, et Richardaye, Le Vendeur, ce qu'ils feront aux meilleures conditions et avantages qu'ils pourront pour la communauté.

A la séance du 4e mai, la communauté a arrêté que Sa Majesté sera très humblement suppliée de lui permettre d'emprunter la somme de cent mille livres et d'en payer l'intérêt au denier 16 ; attendu la difficulté d'en trouver au denier 18, conformément à ce qui s'observe aux

États pour l'emprunt des deniers. Elle a pareillement arrêté que les quittances de ladite somme seront au nom du sindic de la communauté et que les commissaires pour l'emprunt feront toutes diligences pour emprunter ladite somme et la remettre au trésor royal après l'obtention dudit arrêt.

A la séance du 11e. La communauté délibérant sur les charges et dépenses extraordinaires qu'elle est obligée de faire... a unanimement arrêté que Mgr le duc de Chaulnes, gouverneur de cette province, sera très humblement supplié d'obtenir de Sa Majesté le redoublement pendant 7 ans d'un *sol* pour pot de vin qui se débite en la ville et fauxbourgs de Vannes et six deniers aussi par pot de cidre...

Ce don recevait, par lettre datée du 20 avril, la réponse suivante :

Don de 100,000 liv.

DE PAR LE ROY,

Chers et biens amez, les preuves que vous nous venez de donner de l'ardeur de votre zèle pour le bien de notre service par la délibération que vous avez prise le 9 de ce mois, de nous accorder une somme de 100,000 fr. pour nous aider à soutenir les efforts de nos ennemis nous sont d'autant plus agréables que nous sommes persuadés que tous les habitants de Vennes y ont concouru avec joie et fait paraître leur empressement à prévenir tout ce que nous pouvions désirer de leur fidélité; c'est aussi ce qui augmente encore l'estime que nous faisons de leur bonne volonté ; vous devez aussi être assurés de la continuation de notre bienveillance.

Écrit à Versailles, le 20 avril 1689. Signé Louis et plus bas Colbert, et sur le revers, à nos chers et bien amez les Échevins, Bourgeois et habitants de notre ville de Vennes, et scellé des armes du roy à *sire* rouge.

A Rennes, ce 6 mai 1689.

Messieurs, je vous envoie une nouvelle marque et plus considérable de la satisfaction de Sa Majesté sur le don que vous lui avez fait par sa lettre de cachet ci-joint et suis, MM...

Votre très humble serviteur, le duc DE CHAULNES.

Le don est voté. Le don est agréé, mais il faut trouver les *livres*.

A la séance du 10 juin, N. H. Jan Bunetier, syndic, a remontré qu'un arrêté du Conseil d'État permet d'emprunter,—mais, d'autre part, les commissaires nommés ayant déclaré n'en pouvoir trouver, et sur cette difficulté ayant cherché les moyens, et que le bail des deniers d'octroi et patrimoniaux de cette ville finira à la fin de la présente année, la communauté a arrêté qu'il sera procédé au bail des deniers d'octroi à commencer au 1er janvier, à la charge par l'adjudicataire de

payer 8 jours après l'adjudication et sans diminution du prix du bail la somme de 20 mille livres; pour cet effet, MM. les procureurs généraux des finances seront priés d'y procéder incessamment pour ladite somme être employée autant en diminution de ladite somme de cent mille livres... finalement, les prêteurs ne se présentant point.

Le 24 juin 1689. — Les commissaires nommés pour recueillir les souscriptions remontrent que quelques diligences qu'ils ayent pu faire pour l'emprunt de la somme de 100 mille livres que la communauté a supplié Sa Majesté d'accepter, ils n'ont pu trouver aucun denier chez les particuliers auxquels ils se sont adressés, malgré la promesse de payer l'intérêt au denier 16, et qu'ils ont reconnu que la difficulté qu'ils trouvent à faire ledit emprunt, provient de ce que les particuliers savent que les revenus dont la communauté jouit ne peuvent suffire pour payer les charges ordinaires, achever les ouvrages commencés et payer les intérêts de cent mille livres. Ce qui fait qu'ils désespèrent de pouvoir exécuter leur commission à moins qu'il ne plaise à Sa Majesté d'accorder le redoublement des octrois qui se lèvent tant sur l'entrée que sur la sortie des vins et du *sol* pour pot des vins qui se vendent en détail dans la ville et faubourgs et de six deniers pour pot de cidre qui sera vendu pour 7 ans.

Mgr le duc de Chaulnes est très humblement supplié d'interposer son crédit auprès de Sa Majesté pour obtenir cette autorisation.

A la séance du 30, Jan Bunetier a remontré qu'il a plu à Sa Majesté accorder ledit redoublement, spécifiant que les deniers en provenant ne pourront être employés qu'au remboursement de ladite somme de cent mille livres et intérêts d'icelle.

Voir l'extrait du registre du parlement à Vennes, le 17 août 1689.

Mme de Sévigné nous apprend d'ailleurs que cette source d'impôts était exploitée depuis bien des années. Il faut croire, écrit-elle, qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts, puisque c'est là dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous États (c'est-à-dire à chaque réunion des États. (Lettre datée de Vitré, mercredi, 12 août 1671.)

A quoi servit l'Ile de Conleau, *il y a deux siècles.*

Mesures prises après la révocation de l'Édit de Nantes.

Le 9e jour d'avril 1686, Mgr le comte de Lannion ayant fait assembler la communauté, a fait donner lecture des documents suivants : Saint-Malo, ce 28e mars 1686. Monsieur, je vous ai déjà écrit sur les ordres généraux que le Roy m'avait ordonné de communiquer à tous MM. les gouverneurs de villes maritimes, ports et hâvres de cette province, et outre ses ordres généraux, j'en ai de particuliers à vous faire savoir,

de la part de Sa Majesté. C'est, Monsieur, que le Roy sachant que sous prétexte de navigation d'une ville à l'autre ou dans les bourgades voisines, qui se fait ordinairement dans des chaloupes qui n'ont point d'équipage réglé, les religionnaires et nouveaux convertis peuvent contre son intention sortir du royaume, Sa Majesté commande que vous établissiez un corps de garde dans le lieu où l'on s'embarque dans votre ville, qui sera commandé par un officier de votre milice alternativement qui fera arrêter tous les huguenots ou nouveaux convertis qui se trouveront sans permission du roy. — Vous les ferez, *S. V. P.*, constituer prisonniers dans les prisons royales pour être jugés, et afin de rendre les 8 hommes dont vous composerez le corps de garde plus soigneux, le Roy trouve bon qu'ils profitent de tout ce qui se trouvera d'argent monnayé ou d'autres effets sur lesdits huguenots et vous les ferez constituer *S. V. P.* prisonniers dans les prisons royales pour y être jugés suivant la rigueur des ordonnances de Sa Majesté par les juges des lieux auxquels vous ferez connaître que le Roy ne veut point se relâcher des déclarations qu'il a ordonnées à ce sujet et particulièrement de celle du mois de mai dernier qui commue la peine de mort en celle des galères perpétuelles, etc. Signé : LAVARDIN.

En conséquence, la communauté ayant délibéré, décide qu'il sera établi un corps de garde au bois taillis de Conleau sur le bord de la mer, pour cet effet sera construit appentis de planche avec une cheminée et les autres choses nécessaires pour ledit corps de garde même six paillasses, avec six (bonnes) couvertures, bois et chandelles, et de plus qu'il sera entretenu une chaloupe montée de 6 matelots que le syndic fournira audit lieu de Conleau pour servir de patache, etc. Les dépenses faites par le syndic lui seront passées en compte, etc.

Il paraît que la surveillance prescrite ne put durer longtemps, faute d'allocation spéciale; car, à la séance du 14e jour de may 1686, N. H. Christophle Ragot, syndic, remontre avoir reçu une lettre datée de Quimperlé le 11 du présent mois et supplie la communauté d'en faire faire lecture et en ordonner l'enregistrement. Voici un extrait de cette lettre.

Henry-Charles, sire de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, Conseiller du Roy, lieutenant général au gouvernement de la haute et basse Bretagne.

Ayant ci-devant ordonné que l'on fit à Vannes une garde pour empêcher l'évasion des gens de la Religion P. R. ou nouveaux convertis qui voudraient s'y embarquer pour sortir du Royaume et ayant appris qu'on y avait armé une chaloupe, mais Sa Majesté n'ayant ordonné aucun fond pour semblables dépenses et l'arrêt du conseil de Sa Majesté défendant sans un ordre exprès que cette dépense se prenne sur les deniers d'octroi, nous ordonnons qu'aussitôt le présent ordre reçu, la communauté dudit Vannes s'assemblera par les ordres de M. Hippolyte de Lannion, pour désarmer ladite chaloupe et nommer six commissaires

pour régler à très juste prix et avec la dernière économie la dépense qu'il sera nécessaire de payer pendant un mois que ladite chaloupe a été armée, qu'il sera dressé un état au plus juste de la dépense faite pour le corps de garde qui a été construit pour ladite garde au bois taillis de Conleau, qui nous sera incessamment envoyé avec un état de ce qui pourrait s'en retirer si on le démolissait, et ayant égard à la beauté de la saison, il sera seulement fourni une demi livre de chandelle par jour, sans aucun bois et cela jusqu'à nouvel ordre, et voulant soulager le peuple en ce qui dépend de nous, nous ordonnons que ladite garde n'excédera pas le nombre de huit hommes, y compris un officier qui se relèveront de 24 en 24 heures. Signé, etc.

Le 31[e] jour dudit mois, la communauté a arrêté que les mêmes commissaires se transporteront au bois taillis de *Conleau* avec des marchands pour recevoir les offres et enchères, tant des planches, bois, pierres, ferrures que des couvertures qui y sont, visiteront tous les lieux et endroits où l'on pourrait rapprocher ledit corps de garde de la ville, et à combien la dépense d'un autre corps de garde plus petit pour ensuite être envoyé à M[gr] Marquis de Lavardin.

Les commissaires nommés étaient :

MM. du Clos-Bossart, chanoine,
de Kermain-Bigarré, doyen du Présidial,
MM. Levaillant, conseiller,
Le Vacher, ancien syndic,
de Kerdu, avocat, etc.

Aliénation des remparts, tours et fossés de la ville de Vannes. 1676-77-78, etc.

A la suite de diverses délibérations conformes de la communauté de *Vennes* furent accordées les autorisations ci-après relevées :

1° *La Tour.* — Le comte Claude de Lannion, capitaine du ban et arrière ban de la noblesse du dit évesché, permettons au sieur Claude *Marquet,* marchand de drap de soye, de jouir et disposer de la Tour dite du Connétable, à condition qu'il la fasse couvrir et réparer et qu'il paie à la communauté trois livres de rente par chacun an, et qu'en temps de guerre, il laisse les passages libres tant pour les rondes que pour les autres fonctions militaires, et en cas que ladite communauté et ville dispose d'icelle, elle le pourra lui restituant les frais qu'il aura employés pour la réparation. — Fait à Vennes, le 30[e] décembre 1676. — Ainsi signé : Claude de Lannion.

Le même permet à Jan *Hisouart*, marchand, de bâtir au pignon de la maison du sieur *Malinier* un logement le long de la contrescarpe du fossé vis-à-vis du bastion du *quié* (quai?) de 20 pieds francs en carré en dedans ladite contrescarpe et les fossés aux conditions subséquentes

qu'au cas de guerre et de trouble, sa maison ne puisse nuire aux fonctions de la garde et ronde et qu'il paiera deux écus valant six livres de rente à la communauté et que le logement qu'il y fera ne sera que de la même hauteur de celui du sieur de *Malinier*. — Fait à Vannes, le 6e mai 1677. — Signé...

Il est permis à Pierre Brissot de faire bâtir une boutique et une maison (*outre celle de l'espronnier*) près de la porte Saint-Pater et la porte de la ville. Une avis-à-vis la grande porte de l'hospital, à condition qu'il laissera le chemin et passage dans la même franchise et liberté qu'il a été de tout temps, et qu'il laissera un espace de 6 grands pieds entre la tour de Saint-Patern, la plus proche de son bâtiment et ledit bâtiment et paiera un écu valant trois livres à la communauté pour rente annuelle. — Fait à Vennes, 19e août 1677. — Ainsi signé : C. DE LANNION.

Il est permis à Maistre Jan Le Crequer, tailleur d'habits, de bâtir et construire entre le Pont de Patern et la maison du nommé *Chevalier* une maison et une boutique le long de la contrescarpe, à condition qu'il paiera 14 livres de rente à la communauté de cette ville. En foi de quoi j'ai signé à Vennes, le 28e d'*aoust* 1677.— Ainsi signé : Claude DE LANNION.

La Garenne. — Le 15e jour de juillet 1678, à dix heures du matin, en l'assemblée de la communauté de cette ville, après les sons et bats de la cloche en la manière accoutumée, où M. le Cte de Lannion, gouverneur de cette ville, présidait et où étaient Messieurs le Président, Séneschal, lieutenant, du Closbossard, chanoine, de Francheville, Dondel, etc. La communauté délibérant sur ce qui a été proposé par *N. H.* Henry Daniers, sindic d'icelle pour la construction d'une promenade, sur la Garenne de cette ville, dont il a été représenté un plan et projet à ladite communauté, a prié M. de Lannion de vouloir en écrire à Mgr le duc de Chaulnes.

2° Le même permet au sieur de la Couldraye-Ragot, greffier en chef du présidial de cette ville, de jouir des fossés de cette ville depuis la maison de la *Pillé dHacallis, advis* (c'est-à-dire vis-à-vis) la grande porte de l'hospital de cette ville jusqu'à la portion du château inclusivement entre la contrescarpe et muraille de la ville et dans ledit enclos, y faire construire si bon lui semble, aux conditions suivantes, qu'il paiera dix livres de rente à la communauté, et, qu'au cas de guerre et troubles qui pourraient survenir, il sera hors d'intérêt de rien prétendre vers ladite communauté ni autour pour les accidents qui y pourraient sur naître en aucune manière que ce puisse être et laissera les fonctions dans les temps de la garde et rondes qui y pourraient être postées.

Fait à Vennes, 5e mai 1677. Aussi fait contresigner à notre secrétaire et apposé le sceau de nos armes, ainsi signé CLAUDE DE LANNION, et

plus bas est escrit par commandement de mon dit seigneur. P. Maignan et celle de cire rouge.

3° Le Comte de Lannion, gouverneur pour Sa Majesté, de la ville et chasteaux de Vennes, permet au sieur Daniers, syndic de la communauté de cette ville, de se servir de la tour et du bastion près le château à condition de payer un écu de rente à la ville et de tenir le fossé en bon état.

Fait à Vannes, le 16e février 1678. Signé : C. de Lannion.

ÉTABLISSEMENT DE L'HOPITAL GÉNÉRAL A VANNES

Et Extinction de la mendicité. — Juillet 1685.

La question de l'établissement d'un hôpital général a préoccupé nos ancêtres de Vannes dès la 2e moitié du XVIIe siècle ; mais c'est seulement en 1685 qu'interviennent les lettres-patentes à ce sujet avec un projet d'extinction de la mendicité. — Le résultat qu'on se flattait d'atteindre dès lors n'ayant même pas été obtenu de nos jours à 200 ans de distance, il est curieux de voir à quels procédés l'autorité royale prescrivait de recourir pour assurer la solution d'un problème qui ne paraît guère en comporter.

Voici l'ordonnance du glorieux monarque.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Nos chers et bien aimés les bourgeois et habitants de notre ville de Vennes nous ont fait remontrer qu'ensuite de plusieurs assemblées qui leur ont été ordonnées par notre très cher et bien *amé* cousin le Duc de Chaulnes, pair de France, chevalier de nos ordres, gouverneur et notre lieutenant général en Bretagne, pour parvenir à l'établissement d'un hôpital général en notre dite ville, conformément à notre édit de 1662. Ils auraient déjà, appuyés du zèle de leur évêque, commencé de renfermer les pauvres, et pour affermir ledit établissement d'un hôpital général, ils ont besoin de recourir à nous pour obtenir les lettres-patentes sur ce nécessaire, et les privilèges que nous avons accoutumé d'accorder aux autres hôpitaux généraux de notre royaume. A ces causes, voulant avancer de notre pouvoir une entreprise si sainte et si avantageuse au public de l'avis de notre conseil qui a vu les délibérations de la dite ville de Vennes, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré, disons et déclarons, voulons et nous plaît que la maison et métairie du Cosquer avec les terres en dépendantes, valant de revenu par ferme pour chacun an la somme de 240 livres, acquise ci-devant par la communauté de Vennes pour servir de

santé et situées dans la paroisse de Saint-Patern, soient destinées pour un hôpital général, tant pour le logement des pauvres que pour faire partie de leur subsistance tant et si longtemps qu'il plaira à Dieu préserver la dite ville de contagion, voulant qu'au cas qu'elle en fût ci-après affligé, les pauvres soient tenus de quitter ledit hôpital aux malades jusqu'à ce que le mal soit fini, qu'au-dessus de la porte principale soit mis un écusson de nos armes, voulant être le protecteur et conservateur dudit hôpital sans qu'il dépende aucunement de notre grand aumônier. Nous ordonnons que tous les pauvres originaires et fauxbourgs ou ceux qui en sont habitants depuis 5 ans, qui ne peuvent vivre ni de leur bien ni de leur travail soient enfermés dans ledit hôpital pour y être instruits dans la crainte de Dieu et pour y apprendre quelques métiers et vaquer au travail dont ils sont capables. Et pour la direction dudit hôpital, nous voulons que le sieur Évêque de Vennes, le sénéchal, notre procureur au présidial et leurs successeurs soient directeurs nés avec le sindic en charge et seront pris outre pour directeurs quelques-uns des chanoines de la cathédrale et des recteurs des quatre paroisses de ladite ville et fauxbourgs; des conseillers dudit présidial, gentilshommes et autres bourgeois et habitants de ladite ville et faubourgs au nombre de 18, lesquels 18 seront renouvelés tous les quatre ans et choisis par les directeurs à la pluralité des voix, en telle sorte que de deux ans en deux ans, il y en ait 9 qui sortent et 9 anciens qui demeureront pour instruire les nouveaux, parmi lesquels directeurs l'on choisira un receveur et un greffier, lesquels receveurs et greffiers pourront être choisis par les Directeurs ou de ceux du corps de la direction ou des autres habitants qui n'en seront pas : que s'ils ne sont pas de la direction, ils ne pourront avoir voix délibérative dans les assemblées. Quant à présent, nous nommons, etc.

Faisons très expresse défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, valides ou invalides, de l'un ou de l'autre sexe, de mendier dans ladite ville et faubourgs, dans les églises, dans les rues publiquement ou en secret, à peine de prison pour la 1re fois, du fouet pour la 2e et d'être rasé ou mis au cachot et autre peine de police et économie des hôpitaux, à l'arbitrage des directeurs auxquels nous permettons à cette fin d'avoir dans l'enclos de ladite maison, poteaux, carcans, prisons, et pour l'exécution d'avoir tel nombre d'archers qu'il conviendra avec pouvoir de porter casaques à la marque dudit hôpital et les armes nécessaires, et même de se servir au cas de nécessité de nos prisons et autres lieux commodes de ladite ville et faubourgs comme de prisons empruntées pour y mettre les pauvres en garde jusqu'à ce qu'ils les aient conduits à l'hôpital, et à cet effet donnons aux susdits directeurs toute la *jurisdiction* sur les dits pauvres hors pour les crimes qui exigent renvoi devant les juges ordinaires auxquels en appartient la connaissance.

Enjoignons aux propriétaires, locataires, domestiques, de retirer les pauvres qu'ils trouveront *mendiants* ou qui iront leur demander l'aumône dans leurs maisons, jusqu'à ce qu'ils les aient mis entre les mains des directeurs ou archers dudit hôpital, et à tous nos officiers, bourgeois et habitants de leur prêter main forte sous peine de quatre livres d'amende, applicable audit hôpital général, défendons à toutes personnes de donner l'aumône en public, dans les rues, aux églises et aux portes des maisons pour quelque motif de nécessité ou compassion que ce puisse être à peine de trois livres d'amende, applicable audit hôpital, et leur défendons pareillement de les retirer, loger ou coucher dans leurs maisons à peine de 20 livres d'amende au profit dudit hôpital. Faisons inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elle puisse être, à la réserve des religieux mendiants et autres qui en ont pouvoir de nous, de faire aucune quête dans les églises ou dans les maisons pour les pauvres ou pour autres sous quelque prétexte que ce puisse être, sinon par permission des directeurs dudit hôpital, auxquels nous permettons de faire toutes quêtes par eux ou par autres, de poser troncs, bassins, boîtes en toutes les églises, carrefours et lieux publics de ladite ville et faubourgs, aux magasins, comptoirs, boutiques de marchands, foires, halles, ponts et passages, même aux occasions de mariage, baptêmes, enterrements, services et tous autres qu'ils jugeront propres pour exciter et attirer la charité en faveur du dit hôpital.

Voulons que tous dons et legs faits par contrats, testaments et autres dispositions, les adjudications d'aumône faites dans la dite ville et faubourgs en termes généraux aux pauvres sans autre destination et dont jusqu'à présent l'emploi n'aura point été fait, soient appliqués à l'hôpital général; et en cette qualité, donnons tout pouvoir aux directeurs de les vendiquer quoique la disposition ou adjudication précède ces présentes de quelque temps que ce soit, aussi bien que toutes celles qui se feront ci-après en termes généraux, comme aussi donnons au dit hôpital toutes les moissons, droits, fonds et revenus affectés aux pauvres et pour leur soulagement perceptible dans notre ville et faubourgs qui sont à présent ou qui seront ci-après abandonnés, usurpés ou employés à autre usage que celui de leur fondation et même ceux qui sont à présent ou qui se trouveront ci-après de légitimes administrateurs tant de l'un que de l'autre sexe, soit de notre fondation ou autre.

Avons accordé au dit hôpital seul le droit de faire débits de viande pendant le carême à ceux qui par dispense en peuvent manger et voulons que toutes les aumônes d'ancienne fondation auxquelles sont tenus les églises, abbayes, prieurés, monastères et autres lieux de la dite ville et fauxbourgs, soient dorénavant appliquées pour le dit hôpital, à la réserve de celle que l'on a accoutumé de donner à l'hôpital Saint-Nicolas. Nous accordons audit hôpital le quart des aumônes qui ont accoutumé d'être ordonnées par nos juges lors des marchés, baux et adjudications faites

par nous ou par les engagistes de nos domaines dans tout le ressort et sénéchaussée de Vennes, le quart des amendes, aumônes et restitutions de police, et toutes les confiscations qui seront jugées par nos juges, le quart des peines stipulées et payées en exécution des compromis entre les parties : pour cet effet, enjoignons à tous greffiers, notaires ou autres qui doivent être saisis des dits actes, d'en donner extraits ou du moins avis aux directeurs et de les délivrer gratuitement de trois mois en trois mois.

Donnons pouvoir aux directeurs de recevoir tous dons et legs, gratifications permises par la coutume de ladite province, soit par testament, donations entre vifs à cause de mort, ou par quelque autre motif que ce soit, et de faire des acceptations, recouvrements et poursuites nécessaires; d'acquérir, échanger ou aliéner, d'ordonner ou disposer des biens et domaines du dit hôpital, ainsi qu'ils jugeront pour le plus grand bien et avantage d'icelui, lesquels compromis nous validons comme s'ils étaient faits entre majeurs, et pour tous leurs propres intérêts leur donnons pouvoir de prendre et d'acquérir des terres de proche en proche pour la commodité et nécessité du dit hôpital, en payant la juste valeur des dites terres suivant l'estimation qui en sera faite par experts, en cas que les propriétaires voisins fassent refus d'en traiter à l'amiable, sans néanmoins qu'ils puissent prétendre aucun amortissement que de la maison, église ou proclôture dudit hôpital général que nous avons amorty et amortissons par ces présentes comme à Dieu consacrées ; à la charge par lesdits administrateurs d'indemniser les seigneurs particuliers des biens *mouvans* et *relevans* d'eux, et de payer les droits qui leur sont dus, s'ils le requièrent, moyennant quoi ne pourront être contraints d'en vider leurs mains nonobstant toutes coutumes à ce contraires, auxquelles nous dérogeons en faveur du dit hôpital. Leur donner droit et pouvoir de faire fabriquer toutes sortes de *manufacteurs*, et de les faire vendre au profit des dits pauvres sans être sujets à visite, ni aucun droit imposé ou à imposer. Voulons que les compagnons de métier qui auront servi audit hôpital six ans pour apprendre les enfants, acquièrent le droit de maîtrise en leur corps sur les certificats qui en seront donnés par les bureaux, comme aussi les pauvres qui auront servi six ans dans l'hôpital et travaillé à quelque métier, seront réputés être compagnons, et rendant le même service de quatre années, acquerront le droit de maîtrise. Les directeurs, curés ou vicaires et notaires qui auront reçu testament ou autre acte de dernière volonté où il y aura dons et legs au profit des pauvres, en donneront l'extrait gratuitement et au plus tôt; les exhortons et leur enjoignons d'avertir les dits testateurs de faire quelques aumônes audit hôpital et de faire mention dudit avis dans lesdits testaments sur peine de six livres d'amende. Défendons à tous notaires, huissiers ou sergens de faire aucune sommation, offre, signification ou exploits concernant ledit hôpital ailleurs

qu'au bureau d'icelui, avec défense de les faire aux directeurs et particuliers en leurs maisons à peine de nullité. Voulons qu'il soit fait visite de trois mois en trois mois au moins en la dite ville de Vennes et faubourgs, aux lieux où les pauvres vagabonds ont accoutumé de se retirer et loger, par les directeurs dudit hôpital pour chasser lesdits pauvres vagabonds et gens sans aveu ou les faire constituer prisonniers et leur faire infliger les autres peines qui seront trouvées raisonnables par ledit bureau, et parce que ledit hôpital ne saurait longtemps subsister si les officiers ne sont assidus, nous voulons que les directeurs choisissent sept d'entre eux qui seront les visiteurs dudit hôpital, que chaque visiteur ait un jour de ladite semaine pour le visiter et pour y mettre les ordres qu'il jugera conforme à l'intention du bureau, qu'il écrive dans un livre à ce destiné et conservé dans l'hôpital ce qu'il aura ordonné être fait dans sa visite. Nous voulons aussi que chaque semaine le bureau s'assemble au jour qu'il déterminera comme le plus commode pour y délibérer et y conclure ce qu'il jugera nécessaire pour les choses les plus importantes de l'hôpital et ce au lieu où se tient le bureau de l'hôpital ordinaire du dit Vennes et partout ailleurs où ils trouveront le plus à propos. Que ces sept visiteurs s'assembleront aussi un autre jour de la semaine qu'ils choisiront pour délibérer des affaires les moins importantes et les plus pressantes au sujet de la conduite domestique du dit hôpital, de quoi ils feront rapport au bureau dont les délibérations ne seront valides que par le nombre au moins de cinq directeurs qui y auront assisté.

Voulons et nous plait que les fermes du domaine du dit hôpital soient exemptes et déchargées, comme nous les déchargeons par ces présentes, de toutes charges publiques, exhortant à cette même fin nos très chers et bien *améz* les sieurs des États de notre dite province de les décharger autant que faire se pourra des impositions qu'elle fait sur elle-même, comme pareillement pour empêcher que les directeurs ne puissent être distraits d'un service si important à l'honneur de Dieu et à la charité du prochain, Voulons que, pendant qu'ils seront employés à l'administration et direction du dit hôpital, ils soient aussi exempts de toutes charges publiques quoique non ici exprimées et spécifiées : et d'autant *qu'auqu'un* établissement si utile et si nécessaire pour la bonne police de notre dite ville de Vennes et pour le soulagement des pauvres ne peut être trop fortement appuyé, Nous ordonnons à notre dit cousin le duc de Chaulnes et en son absence à notre cher et bien amé le sieur marquis de Lavardin, notre lieutenant général en haute et basse Bretagne, et au gouverneur particulier de notredite ville de Vennes, de tenir la main à cet établissement et à l'exécution des présentes et de les soutenir dans les occasions de leur autorité.

Ly donnons en mandement à nos amez et feaux les gens tenant notre cour de parlement et chambre de nos comptes en Bretagne et tréso-

riers généraux de France à Nantes, baillifs, sénéchaux et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, qu'à la diligence de notre procureur général ou ses substituts, auxquels nous enjoignons de tenir la main à ces présentes, ils fassent lire, enregistrer, observer, entretenir, jouir et user ledit hôpital desdits droits d'exemption et généralement de tout le contenu en icelles, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement contraire, auxquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y contenus. — Nous avons pour ce regard seulement dérogé et dérogeons par ces présentes, car *tel est notre bon plaisir*, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre *scel* à cesdites patentes.

Donné à Versailles, au mois de novembre, l'an de grâce 1684 et de notre règne le 42e.

Lues, publiées, vérifiées et enregistrées au parlement à Vennes, le 8e janvier 1685.

Lues, publiées et enregistrées en la cour des comptes à Nantes, le 8 mai 1685.

Lues et enregistrées au bureau des pauvres de l'hôpital général de Vennes, le 16 juillet 1685.

Lues et publiées en l'audience publique du siége présidial de Vennes, le mardi 17 juillet 1685.

SUR QUELQUES-UNS DE NOS LÉPIDOPTÈRES NUISIBLES.

(Par M. W. J. Griffith.)

Geometræ

Les insectes rentrant dans la grande section des Géomètres ou des Phalènes se distinguent facilement à l'état parfait des lépidoptères hétérocères que j'ai jusqu'ici passés en revue par leur corps grêle, et le développement considérable des ailes relativemeut à cette partie. Au lieu, aussi, d'avoir les ailes inférieures recouvertes par les supérieures à l'état de repos la plupart des espèces de cette section les gardent étendues horizontalement, tandis que d'autres les relèvent perpendiculairement, comme les rhopalocères ou papillons diurnes.

Mais c'est surtout à l'état de chenilles que le contraste entre ces lépidoptères et les autres divisions est frappant. Parmi les espèces dont les

mœurs ont été jusqu'ici décrites dans cet essai, nous avons vu que toutes les chenilles, sauf celles du *Plusia gamma* qui n'en ont que douze, ont seize pattes (1) ; or, les chenilles des géomètres n'en ont ordinairement que dix (2), c'est-à-dire trois paires de pattes écailleuses, placées sous les segments thoraciques, et deux paires de pattes membraneuses, une placée sous le onzième segment, l'autre sous le dernier segment.

L'absence de trois paires de pattes membraneuses sous les segments intermédiaires donne nécessairement une allure tout à fait particulière à ces chenilles. En effet, pour marcher elles sont forcées de se cramponner avec leurs pattes écailleuses et ensuite de rapprocher leurs deux paires de pattes membraneuses, forçant ainsi les segments privés de pattes à se courber et à former une espèce de boucle. Une fois les pattes membraneuses rapprochées des pattes écailleuses, la chenille allonge le corps, se cramponne encore avec les pattes écailleuses et répète la manœuvre. Ce mouvement, compliqué comme il le paraît, se fait avec une rapidité assez grande, car ces chenilles marchent plus vite que celles munies de seize ou de quatorze pattes. Cette manière de marcher a fait nommer les chenilles de cette section des *Géomètres* ou des *Arpenteuses*, car, en effet, à chaque pas elles semblent mesurer soigneusement le terrain parcouru.

Afin, probablement, de tromper le coup d'œil perçant des oiseaux et de leurs autres nombreux ennemis, ces chenilles prennent les poses les plus bizarres et qui démontrent clairement qu'elles possèdent une force musculaire véritablement prodigieuse. Une de leurs poses favorites est de se cramponner avec les pattes membraneuses à une petite branche, et de maintenir le corps dans une position plus ou moins verticale pendant des heures entières ; ainsi posées elles ressemblent tellement à une brindille de bois mort qu'elles échappent souvent aux recherches patientes du lépidoptériste expérimenté.

Mais cette ruse n'est pas la seule dont font usage les chenilles des géomètres pour échapper à leurs ennemis. L'on n'a qu'à frapper les branches d'un arbre ou d'un arbuste pour voir tomber rapidement, et rester suspendues par un fils très mince, un certain nombre de chenilles ; le moment d'alarme passé, elles regrimpent lestement dans l'arbre en entortillant le fil autour des pattes intermédiaires et, arrivées à leur destination, le coupent. Quand elles marchent, soit sur les branches, soit à terre, elles filent toujours un fil, au fur et à mesure qu'elles avancent, en laissant une extrémité attachée au point de départ.

Comme dans les familles précédentes, je me bornerai à ne décrire que les mœurs des espèces reconnues comme les plus nuisibles.

---

(1) Bulletin 1879, 2e semestre.

(2) Le *Rumia cratægata* L. en a quatorze, mais les intermédiaires ne sont que rudimentaires ; il en est de même pour les quelques espèces ayant douze pattes.

Ennomidæ.

Ennomos Alniaria L. — Ce lépidoptère paraît en août et en septembre, et se trouve ordinairement posé contre le tronc des arbres qui bordent les routes.

La chenille (1) est lisse, d'un brun foncé marbré de brun, sur le sommet du septième et du dixième segment ; sur le côté du huitième segment il y a un tubercule en forme de bourgeon, et sur le douzième segment deux petits tubercules coniques. Elle vit en juin et juillet, sur une foule d'arbres forestiers, entre autres l'orme (*Ulmus campestris*), le chêne (*Quercus robur*), le tilleul (*Tilia europæa*), mais surtout sur le bouleau (*Betula alba*), et sur les peupliers (*Populus*). On la signale aussi sur l'aulne (*Alnus glutinosa*) et le noisetier (*Corylus avellana*). Cette chenille est quelquefois nuisible, mais d'ordinaire elle est trop peu nombreuse pour faire un tort appréciable aux arbres qu'elle attaque.

La métamorphose a lieu dans un léger réseau tissé entre les feuilles.

Ennomos Angularia Bkh. — Cette espèce, qui varie beaucoup, paraît en juillet, août et septembre, et est assez abondante, quoique M. Taslé ne l'ait pas inscrite sur la liste manuscrite qu'il avait dressée des êtres fragiles de cet ordre dont il avait constaté la présence dans le Morbihan. Ordinairement ce géomètre reste posé contre le tronc des arbres pendant le jour, mais, s'il est dérangé, le mâle vole en plein soleil.

La chenille est très effilée, grisâtre marbrée de brun rougeâtre ; sur les sixième et septième segments il y a une carène dorsale et deux carènes latérales, sur le neuvième une large carène dorsale, et sur le douzième deux petites protubérances écartées l'une de l'autre. Elle vit, en juin, principalement sur le chêne (*Quercus robur*), mais aussi sur l'orme (*Ulmus campestris*), le hêtre (*Fagus sylvatica*), le tilleul (*Tilia europæa*) et le charme (*Carpinus betulus*).

La métamorphose a lieu dans les mêmes conditions que celle de l'espèce précédente.

Boarmidæ.

Boarmia Gemmaria Brahm. — *Rhomboïdaria* Hubn. — Ce papillon paraît d'abord en avril, ensuite en juillet, et on le rencontre jusqu'en septembre ; il fréquente les bois et les jardins et se trouve posé le jour contre le tronc des arbres et sous les chaperons des murs.

Quoique très abondant dans nos limites, cette espèce n'a pas été signalée dans la liste manuscrite rédigée par M. Taslé ; du reste la

---

(1) Les chenilles de ce genre sont ramiformes et garnies de tubercules sur le dos et les côtés ; la tête, qui est globuleuse et aplatie antérieurement, est plus large que le segment suivant ; elles sont munies de dix à quatorze pattes, suivant les espèces.

section qui nous occupe momentanément n'a pas reçu autant d'attention des lépidoptéristes morbihannais que les sections déjà passées en revue (1).

La chenille a dix pattes, est ramiforme' d'un gris brunâtre ou jaunâtre, avec les lignes ordinaires indistinctes; elle n'a qu'une petite caroncule arrondie au-dessus de chaque ligne stigmatale du sixième segment. Elle vit, en mai, juin, août et septembre, sur les arbres fruitiers, le chêne (*Quercus robur*), le prunellier (*Prunus spinosa*), l'aubépine (*Cratægus oxyacantha*) et la ronce (*Rubus fructicosus*).

La chrysalide est contenue dans une coque légère, enterrée peu profondément quand elle doit passer l'hiver et fournir son contingent à l'éclosion vernale, simplement entourée de quelques feuilles quand elle doit faire partie de l'éclosion æstivale.

Ephyridæ.

EPHYRA PUNCTARIA L. — Celle-ci est encore une des espèces variant énormément. L'insecte parfait se trouve dans les bois, en mai et en août, et est assez abondant.

La chenille (2) est verte ou testacée, avec les lignes subdorsales jaunes; il y a souvent une tache rouge sur le cinquième segment, qui se prolonge en ligne droite sur les segments suivants. Elle vit, en juillet et en septembre, sur le chêne (*Quercus robur*) et sur le bouleau (*Betula alba*.)

La chrysalide est attachée par la queue et maintenue dans une position verticale par un lien transversal, exactement comme les chrysalides des rhopalocères des familles *Papilionidæ* et *Pieridæ* (3).

EPHYRA PENDULARIA L. — Ce charmant petit lépidoptère se trouve sur le tronc des arbres, sur les murs et sur les palissades, en mai et en août; il vole aussi le jour dans les grands bois.

La chenille est verte ou brune; les lignes dorsales sont fines et jaunes; la tête et les pattes sont rougeâtres. Elle vit, en juin et en septembre, sur le bouleau (*Betula alba*) et, dit-on, sur l'aulne (*Alnus glutionosus*.

La chrysalide est attachée de la même manière que celle du *punctaria*.

---

(1) Une énumération des géomètres observés dans le Morbihan jusqu'à la fin de 1873, intitulée *Révision des géomètres observés dans le département du Morbihan* rédigée par moi, a été déposée pour les archives de la Société à la séance du 30 décembre 1873.

(2) Les chenilles de ce genre sont allongées et sans éminences; la tête est aussi large que le cou, aplatie antérieurement et un peu bifide au sommet. Pendant le repos, le corps est plié en col de cygne. Les chrysalides sont tronquées antérieurement et la partie inférieure est conique et très pointue.

(3) Bulletin de 1879, premier semestre, p. 19.

Macaridæ.

HALIA WAVARIA L. — L'insecte parfait paraît en juillet et est abondant partout où l'on cultive les diverses espèces de groseillers.

La chenille est courte et cylindrique ; les points trapézoïdaux (1) sont verruqueux et garnis de poils noirs, gros et raides ; la tête est globuleuse et un peu aplatie, verte, ponctuée de noir ; le corps est d'un vert tendre ou bleuâtre, avec quatre lignes dorsales ondulées d'un blanc jaunâtre ; la ligne stigmatale est d'un jaune serin. Elle vit, en mai et juin, sur les différentes espèces de groseillers (*Ribes rubrum, nigrum, grossularia* et *Uva-crispa*); quelquefois, mais rarement, elle attaque le prunellier (*Prunus spinosa*).

La métamorphose a lieu dans un tissu mince enterré peu profondément.

Fidonidæ.

FIDONIA PINIARIA L. — Cette espèce paraît en mai et en juin, et fréquente les bois de pins ; le mâle vole le jour vers le sommet des arbres, mais la femelle reste appliquée sur les troncs.

La chenille est allongée, cylindrique, verte, sans éminences, avec la tête globuleuse ; elle porte cinq lignes longitudinales, la dorsale blanche, les subdorsales blanc jaunâtre et les stigmatales jaunes. Elle vit, depuis le mois d'août jusqu'en octobre, sur les pins et les sapins, auxquels elle est très nuisible.

La chrysalide est enterrée au pied des arbres attaqués.

Afin d'amoindrir les dégâts causés par cet insecte, l'on doit secouer les branches sur des draps et ensuite écraser les chenilles ; M. Girard (2) nous engage aussi de faire conduire des porcs dans les bois ravagés, car ceux-ci, en fouillant la terre détruisent les chrysalides. Je ne doute pas qu'une recherche patiente pour les femelles posées sur le tronc des arbres ne donne de très bons résultats.

Zerenidæ.

ABRAXAS GROSSULARIATA L. — Vole, en juillet et en août, dans les jardins, le long des haies, etc., et est très abondant chez nous. Les taches noires, plus ou moins nombreuses, sur un fond d'un blanc éclatant, la ligne ondulée jaune des ailes supérieures et le corps jaune tacheté de noir, rendent cette espèce une des plus jolies de nos géomètres.

La chenille, d'un blanc sale, est glabre, courte et épaisse ; les trois premiers segments sont jaunes en dessus, les trois derniers sont

---

(1) Pour les points ordinaires ou trapézoïdaux, v. la *Faune française* de M. Berce, vol. III, pl. C.

(2) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

verdâtres ; il y a une série de taches noires sur le dos ; la ligne stigmatale est d'un rouge sombre sur les segments dépourvus de pattes. Elle éclot en septembre, passe l'hiver et vit sur les groseillers, surtout celui à maquereau (*Ribes grossularia*), et, quand les feuilles de ces arbustes lui font défaut, elle attaque les autres arbres fruitiers, ainsi que le prunellier (*Prunus spinosa*).

La chrysalide est presque toujours entourée de quelques feuilles réunies par des fils, mais dernièrement j'en ai trouvé trois, depuis écloses, qui étaient simplement attachées par la queue au fruit même du groseiller à maquereau. La métamorphose a lieu en juin.

Comme à l'arrivée de la mauvaise saison la chenille est encore petite elle se laisse choir à terre et cherche refuge parmi les feuilles sèches tombées du végétal nourricier ; il est donc bon de ramasser ces feuilles pendant l'hiver et de les brûler.

Hybernidæ.

Hybernia Leucophæaria W. V. — Comme le nom donné à cette famille nous l'indique, les espèces y rentrant, éclosent soit tout-à-fait à la fin de l'automne, soit dès les premiers mois de l'année, montrant ainsi un grand contraste avec les autres lépidoptères qui ne paraissent que lorsque les rigueurs de la mauvaise saison sont passées. Les femelles sont ou complètement aptères, ou ne possèdent que des ailes tout a fait rudimentaires.

Leucophæaria paraît en février et mars ; le mâle vole en plein jour, tandis que la femelle, parfaitement aptère, est restreinte à rester à terre ou posée contre le tronc des arbres. Cette espèce est malheureusement abondante chez nous.

La chenille (1) est d'un vert jaunâtre, marbré de taches blanchâtres liserées de vert foncé ; les lignes subdorsales sont d'un jaune serin, et la tête est d'un vert pâle uni. Elle vit, en mai et juin, sur le chêne (*Quercus robur*) et est loin d'être aussi nuisible que l'espèce suivante.

La métamorphose a lieu en terre.

Hybernia Defoliaria L. — Ce lépidoptère, qui fréquente les bois et les jardins, paraît en octobre ou en novembre, et quelques individus hivernent et reparaissent dès les premiers mois de l'année suivante. La femelle est complètement aptère, et le mâle varie tellement que l'on ne trouve pas souvent deux individus ayant la coloration et les dessins des ailes parfaitement semblables.

La chenille est d'un brun rougeâtre sur le dos avec la ligne dorsale géminée et interrompue ; les côtés sont d'un jaune serin, la ligne stig-

(1) Les chenilles de ce genre sont allongées, cylindriques, lisses, et sans tubercules, et ont la tête globuleuse.

matale est sinuée et il y a une tache rouge sur chaque segment; le dessous est d'un jaune pâle. Elle vit, en mai et juin, sur les bourgeons de la plupart des arbres fruitiers et forestiers, ainsi que sur ceux du prunellier (*Prunus spinosa*) et de l'aubépine (*Cratœgas oxyacantha*) et, vu sa grande abondance, est fort nuisible.

Peu après son éclosion, la femelle grimpe dans les arbres et pond ses œufs qui passent l'hiver sur les bourgeons; le meilleur moyen donc de détruire cette espèce est de réduire au néant la nombreuse progéniture que produirait chaque femelle, ce qui est facile à faire en entourant le tronc des arbres d'une zone de goudron gras, aux mois de novembre et de décembre, car, guidée par son instinct, la femelle cherche toujours à monter dans les arbres et se trouve ainsi engluée. On peut aussi secouer les branches au printemps et faire tomber les chenilles dans des toiles étendues *ad hoc*.

Larentidæ.

Cheimatobia Brumata L. — Cette espèce, une de nos plus nuisibles, paraît en novembre et en décembre et fréquente les bois, les jardins et le long des haies. Le mâle vole le jour, et, quoique son vol soit loin d'être rapide, il est assez difficile à prendre, à cause de son habitude de passer d'un côté à l'autre des haies ou des broussailles. La femelle n'a que des moignons d'ailes.

La chenille est courte et cylindrique, avec la tête globuleuse; quant à la couleur elle varie entre le vert foncé et le vert claire ou jaunâtre; la ligne dorsale est d'un vert foncé, la subdorsale, continue, est d'un blanc jaunâtre, la stigmatale est de la même couleur mais interrompue; l'abdomen est d'un vert bleuâtre avec une ligne médiane plus clair. Elle vit en mai, sur presque tous les arbres fruitiers et forestiers, mais surtout sur les poiriers, les pommiers, les pruniers et les cerisiers. Dès son éclosion elle attaque les bourgeons, s'introduisant par l'œil dans le cœur du fruit, qui tombe nécessairement à terre lorsqu'il a pris quelque développement; plus tard elle attaque les jeunes feuilles, liant deux ou trois ensemble par des fils de soie pour se former une cachette.

Parvenue à toute sa taille, elle s'enterre et se chrysalide dans une coque légère.

Le moyen le plus efficace de restreindre les ravages causés par ce fléau est celui indiqué pour l'espèce précédente, c'est-à-dire d'entourer le tronc des arbres d'une zone de goudron gras vers l'époque de l'éclosion de l'insecte parfait. M. Berce (1) nous recommande d'écraser entre les doigts les feuilles que l'on trouve liées ensembles, mais ce moyen a le défaut de n'être applicable que pour les espaliers et les arbres de très

(1) Faune entomologique française : Lépidoptères.

petite taille. M. Girard (1) indique encore un autre moyen, c'est de poser le soir des quinquets ou des lanternes sur des toiles, et de ramasser et détruire le matin les femelles qui se laissent facilement attirer à la lumière.

EUPITHECIA RECTANGULATA L. — Quoique faisant partie de la même famille que le *Cheimatobia brumata* (2) les insectes de ce genre sont ailés dans les deux sexes.

Rectangulata paraît en juin et en juillet, fréquente les jardins et les vergers, et est abondant chez nous.

La chenille est courte, atténuée aux extrémités et d'un vert pomme ; la ligne dorsale, qui est maculaire sur les premiers segments, linéaire sur les derniers et continue mais irrégulière sur les segments intermédiaires, est d'un rouge brunâtre ; la tête est noire, petite et globuleuse. Elle vit, en avril et en mai, dans les boutons de presque tous les arbres fruitiers, où elle dissimule sa présence en liant les pétales ensemble par des fils de soie. Après avoir dévoré tout l'intérieur du bouton, elle file un léger tissu et se chrysalide, soit dans le bouton même, soit entre les feuilles.

Cette espèce est très nuisible à tous les arbres fruitiers, mais surtout au pommier et au poirier. Selon M. H. F. Stainton (3), le meilleur moyen de s'en débarasser est d'examiner tous les boutons qui ne s'épanouissent pas à l'époque ordinaire, et l'on y trouvera, en toute probabilité une chenille (4).

Rennes, le 25 juin 1880.

W. J. GRIFFITH.

---

(1) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

(2) Le genre *Cheimatobia* est le seul dans la famille *Larentidæ* dans lequel les femelles sont aptères.

(3) *A Manual of British Butterflies and Moths.*

(4) Pour les abréviations des noms d'auteurs, v. bulletin 1879, 2e semestre.

RAPPORT GÉNÉRAL

DÉPOSÉ A LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE, EN SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1880, SUR LES PLANS DES ALIGNEMENTS.

Messieurs,

Des circonstances imprévues, les variations de la température et, l'avouerai-je, le manque momentané des instruments nécessaires, ont amené un certain retard à la levée complète des plans des alignements; travaux destinés à la fois à la sous-commission des monuments mégalithiques pour son inventaire, et à la Société polymathique qui doit posséder évidemment des documents aussi intéressants pour le département.

Aujourd'hui les relèvements exécutés me permettent avant que les plans définitifs soient terminés, ce qui sera accompli dans la saison d'hiver, de vous transmettre les détails qui suivent comportant toutes les observations faites sur le terrain et les comparaisons établies entre ces divers alignements.

Tout d'abord, ce qui attire l'attention, c'est le nombre bien déterminé des menhirs qui les composent et leur situation. J'ai, dans cet aperçu, groupé les observations recueillies dans nos plus grands alignements; je veux ainsi désigner les trois alignements de Carnac : Le Ménec, Kermario et Kerlescan, et celui d'Erdeven.

Le Ménec, dont les onze alignements sont précédés d'un cromlech, nous présente :

	Debout	Couchés	Total
Menhirs du cromlech :	26	36	62
Menhirs des alignements :	— 371	— 402	— 773
	397	438	835

Kermario, dans ses neuf alignements, compte :

Menhirs : Debout 164; Couchés 514; Total 678

Kerlescan, avec treize alignements précédés d'un cromlech ou enceinte carrée, comporte :

	Debout	Couchés	Total
Menhirs du cromlech :	14	25	39
Menhirs des alignements :	— 100	— 119	— 219
	114	144	258

Le total général de ces trois alignements est, en conséquence, de 1,771 menhirs, dont 675 debout et 1,096 renversés.

Au-delà de Kerlescan et continuant évidemment l'alignement de ce nom, il existe encore, quoique espacés, 75 autres menhirs, dont 30 debout et 45 renversés.

En ne prenant que le premier total et puisant sur l'étendue du plan de Bouillant en 1844, nous y relèverons comparativement les différences suivantes :

Les plans actuels comportent un total de.......	1,771 menhirs.
Ceux de Bouillant en indiquent.............	1,720 —
D'où une différence constatée en plus de....	51 menhirs.

En présence d'une échelle aussi réduite que celle des plans Bouillant, cinq dix millièmes, de la nature des obstacles sur les terrains qui ont pu dissimuler bien des pierres, et enfin en considérant que Bouillant négligea la fin des alignements de Kerlescan, ce qui peut faire admettre qu'il omit des côtés latéraux, à Kerlescan, par exemple, où il est facile de constater des omissions au nord, cette différence se trouve toute expliquée.

A Erdeven, il est constaté et relevé, et ajoutons qu'il n'y a là qu'un seul groupe d'alignements :

Menhirs : debout 290. Couchés 740. Total 1,030 menhirs.

La récapitulation la plus déplorable constatée et à ajouter est celle-ci :

Débris manifestes et non douteux de menhirs détruits	37
Places constatées où furent des menhirs.......	53
Total............	90 destructions

et il faut bien noter que les 37 premières sont toutes récentes, ainsi que l'indiquent les débris, puisque c'est principalement par le travers du Mané-Bras qui occupe presque le milieu de cet alignement et aussi au commencement sur la route d'Erdeven qu'elles ont eu lieu.

Quoiqu'il en soit et dans son état actuel, l'alignement d'Erdeven est sans conteste le plus considérable de ceux qui existent par le nombre des menhirs. Il dépasse chacun des alignements de Carnac : Le Ménec de 195, Kermario de 352, Kerlescan de 772, et il n'est inférieur aux trois alignements réunis que de 765 menhirs.

A ces observations, il est bon d'ajouter une appréciation par l'ensemble, le développement et l'étendue.

Le Ménec présente une longueur de. . . . . 1,152 mètres

La largeur au départ peut s'établir :

Cromlech 96 mètres. Alignements 100 mètres.

Moyenne au milieu 80 mètres, largeur à la fin 60 mètres.

Kermario donne une longueur de . . . . 1,200 —

Largeur au départ 100 mètres, au milieu 70 mètres, à la fin 60 mètres.

Kerlescan représente en longueur. . . . . 300 — dont cromlech 80 mètres. Alignements 220 mètres. Largeur au départ. Cromlech 78 mètres. Alignements 120 mètres. Moyenne au milieu 90 mètres. A la fin 50 mètres.

Ainsi la longueur réunie est de. . . . . 2,652 mètres

Il est vrai que les trois alignements de Carnac sont distincts et séparés par des intervalles non garnis de menhirs, en même temps que l'orientation de chacun est différente, ce qui, avec l'existence des cromlechs, ne laisse aucun doute sur la séparation de ces alignements. Avec leurs intervalles on constate sur plan un total dans la longueur de 3,290 mètres.

Mais dans l'appréciation qui est faite ici des étendues comparatives des alignements, il est clair qu'il ne faut considérer que leur étendue réelle, et c'est celle de 2,652 mètres qui nous donne le total de la longueur des monuments de Carnac.

Erdeven donne ce résultat :

Étendue des alignements. . . . . 2,105 mètres

Largeur au départ 255 mètres. Moyenne au milieu (Mané-Bras) 60 mètres. Largeur à la fin 55 mètres.

Ainsi donc ce monument comprend à lui seul non seulement une étendue supérieure à celle de chacun des monuments de Carnac — le Ménec de 957 mètres. Kermario de 905 mètres et Kerlescan de 1,805 mètres, mais il n'est inférieur à l'étendue totale de ces trois alignements, 2,652 mètres, que de 547 mètres. On peut après cela conclure que ces alignements d'Erdeven durent constituer autrefois le plus considérable de ces monuments.

L'examen des plans le démontre surabondamment. Dans les alignements de Carnac, les rangées de menhirs sont bien exactement dans l'axe des cromlechs. Assurément, s'il y eut destruction, la majeure partie existe encore, car les alignements sont d'une largeur qui se rapproche de la corde de l'arc du cromlech. A Erdeven, il en est bien autrement : si l'observateur ou le visiteur n'a sous les yeux un plan exact, il sera sujet à des erreurs de perspective, telles que la forme, la

direction et la composition du monument seront ou mal saisis ou complètement incompris.

En effet, il faut se figurer le monument d'Erdeven se composant au départ de nombreux menhirs renversés en partie et jetés en désordre lors de la création de la route départementale N° 20 qui les traverse obliquement. Ce groupe qui occupe le sud-ouest du commencement de l'alignement sur une largeur d'environ 66 mètres et une longueur de 124 mètres, s'étend ensuite et latéralement vers le nord-nord-est par une ligne régulière de menhirs qui, quoique renversés, sont les plus énormes types en volume de ceux qui existent. Le dernier qui termine cette ligne latérale est debout mesurant : hauteur 3m,60, largeur 1m,80, épaisseur 1m,10, ce qui lui donne un volume de 7 mètres cubes 128 décimètres cubes et un poids, à 2,700 grammes au décimètre cube, de 19,245 kilog. D'autres renversés y mesurent en longueur 3m,20, 6m,40, 5m,60, 6m,60, 6 mètres, etc.

Or, ce n'est point sur le grand groupe au sud-sud-ouest que s'alignent les autres menhirs, mais bien sur le milieu à peu près de la ligne latérale; c'est à 135 mètres du commencement du groupe traversé par la route que tombe la perpendiculaire des alignements. Il y a donc malheureusement une énorme lacune qui a été faite et qui existe perpendiculairement au premier groupe. De fait, dans cette direction le défrichement des terres a dû entraîner d'énormes destructions. Si ces menhirs avaient été épargnés, si même actuellement on n'en poursuivait pas journellement l'anéantissement, nous aurions à Erdeven le monument le plus imposant tant par le nombre et le volume des menhirs que par l'étendue. Il semble naturel, après examen ou étude du plan d'Erdeven, admettant que ses alignements eurent la largeur des groupes de la tête, de conclure que primitivement ce monument dût se composer de quatre à cinq mille menhirs. Et il ne faut pas perdre de vue qu'il se trouve établi à proximité de points remarquables tels que Crucuno, le Mané-Bras et le Mané-Groach.

Ainsi qu'on le constate sur les lieux et bien plus facilement sur plans, tous ces alignements sont érigés en un ordre conservé jusqu'à une certaine distance du commencement, après laquelle le groupement est moins uniforme et les alignements disparaissent dans le désordre de l'érection. Les trois alignements de Carnac présentent cette même observation. Celui d'Erdeven dût probablement être érigé de même, malheureusement les démolitions opérées lors de la création de la route et surtout les destructions amenées par la mise en cultures des terrains soit après le groupe le plus nombreux, soit après la ligne transversale et latérale au groupe précédent, ne permettent plus de juger ce que fut le commencement de cet alignement ni si l'érection en fut faite par rangées bien parallèles. Un espace de 248 mètres sépare les premiers menhirs de la ligne latérale de la continuation, et encore les premiers

qu'on rencontre sont-ils détruits tout récemment et n'en relève-t-on que l'existence sur place des débris. Il y a probablement lieu de penser que les premiers menhirs durent être également alignés parallèlement comme dans tous les autres alignements. Ceux qui continuent jusqu'à la fin, tout en constituant une direction bien déterminée et un groupement bien défini, sont tantôt espacés régulièrement, tantôt érigés sans ordre très apparent.

L'observation sur laquelle je dois appeler toute votre attention, c'est celle de la direction des bases.

Dans les alignements de Carnac comme dans ceux de Saint-Pierre-Quibèron et de Sainte-Barbe en Plouharnel, les menhirs des cromlechs sont plats et érigés dans le sens des courbes ou des côtés, et dans la corde de l'arc ils sont perpendiculaires aux alignements, tandis que dans ceux-ci les bases sont toujours parallèles aux alignements et perpendiculaires aux cromlechs.

A Erdeven, cet ordre d'érection existe fort bien tant dans le groupe au commencement que dans la ligne latérale vers le nord-nord-est. Les menhirs de ce côté sont parfaitement alignés sur les premiers, et ceux qui sont restés debout ont leurs bases perpendiculaires à la suite des alignements ; ceux mêmes qui sont tombés obéissant à la loi de pesanteur, gisent sur leur plus large surface, et il est facile de constater qu'antérieurement ils furent érigés aussi comme les autres. Mais dans la continuation des alignements, il existe des exceptions à cette règle. Sur les plans que j'aurai l'honneur de déposer, on relève 7 menhirs debout en travers, c'est-à-dire perpendiculaires par la base à la direction des autres, et 12 menhirs également debout érigés obliquement, c'est-à-dire en demi travers.

Menhirs en travers. Avant le Mané-Bras : au midi de l'alignement à 695m,70, au midi, mais qui a été retourné pour clôture, à 779m,30, au milieu à 810m,30.

En demi travers : au nord à 422 mètres, au midi à 696m,70, au milieu à 729m,40 et au midi à 838m,90.

Après le Mané-Bras. En travers : au nord à 1,609m,40, au milieu à 1,617m,20.

En demi travers : au milieu à 1,518m,80, au midi à 1,820m,50, au midi à 1,711m,30, au nord à 1,715 mètres, au milieu à 1,720m,80, au nord à 1,747m, au milieu à 1,834m,80 et au milieu à 1,836m,80.

A la fin et en travers : au milieu à 2,054 mètres et au milieu à 2,080 mètres.

Ces menhirs, à part l'un d'eux qui fut assurément tourné pour y assujettir une barrière de chemin (il en porte la trace), doivent, je pense, se trouver dans leur position primitive, car ils ne sont à proximité ni de clôtures ni de chemins, et sont confondus parmi les autres.

De tous ces alignements, quatre sont précédés de cromlechs.

Saint-Pierre-Quibéron, Sainte-Barbe et Le Ménec, courbes; Kerlescan, de forme carrée. Y a-t-il lieu de distinguer ceux qui sont au centre ou ceux qui sont latéraux? Il semble résulter de l'examen des plans que ceux qui paraissent avoir été érigés latéralement, n'existent aujourd'hui ainsi que par suite de la destruction ou la disparition des alignements qui s'y rattachaient par un côté. C'est ainsi que le cromlech de Saint-Pierre-Quibéron paraît être latéral vers le midi, et celui de Sainte-Barbe vers le nord. Ce dernier, par exemple, est beaucoup plus étendu par sa largeur que les alignements qui subsistent, et je dois ajouter qu'il existe au nord de ceux-ci et dans la limite du cromlech une rangée de quelques beaux menhirs debout pris dans des clôtures et qui assurément ne purent être déplacés, vu leur volume.

Mais ce qui doit le plus attirer l'attention, c'est ce qu'il reste des alignements sans trace de cromlech à la tête. Ainsi en est-il à Kermario en Carnac et à Erdeven.

Dans ces deux alignements, il est vrai, aucune trace d'enceinte courbe ou carrée n'apparait, mais à chacun d'eux subsistent latéralement : à Kermario, dans la direction du nord, des menhirs abattus et dans une situation peu étendue pour ne pas dire agglomérée ; à Erdeven se développant sur une ligne de 113 mètres et présentant abattus ou debout des volumes véritablement énormes et dont les bases sont érigées dans la direction de la corde de l'arc d'un cromlech :

Formaient-ils les uns et les autres cette première ligne perpendiculaire aux autres alignements? Il semble difficile de conclure. Cette difficulté naît naturellement de l'observation de l'érection d'un cromlech. En effet, de ce qu'il subsiste aujourd'hui et qu'on peut parfaitement raisonner sur plans, il résulte clairement que le pourtour d'un cromlech fut-il courbe ou carré fut toujours composé de menhirs plats et tous élevés se touchant de façon à former une enceinte continue, fermée et sans issue si ce n'est du côté des alignements. Mais de ce même côté, les menhirs qui forment la corde de l'arc du cromlech s'il est courbe ou le 4e côté s'il est carré, sont espacés entre eux quoique perpendiculaires aux alignements. Or, principalement à Erdeven, la ligne latérale comporte des menhirs érigés dans cet ordre; néanmoins serait-il peut-être téméraire de conclure en l'un ou l'autre sens en l'absence de vestiges de l'enceinte.

Ceci est donc une question que je me garderai bien d'aborder dans cet exposé qui ne comporte que des observations et non des inductions, encore moins des conclusions au-dessus de ma compétence.

Mais il se présente et justement dans ces deux mêmes alignements (Kermario et Erdeven) une singulière coïncidence. Chacun d'eux, à une assez grande distance du commencement des alignements, présente l'existence de menhirs debout et renversés qui sembleraient indiquer

(à Kermario peut-être, d'une façon douteuse, quoique la direction des bases soit un problème, mais à Erdeven, assurément sans conteste), l'existence d'une enceinte latérale et à peu près centrale, quant au développement de l'alignement même.

A Kermario, au midi des groupes alignés, 3 menhirs témoignent de l'existence si ce n'est d'une enceinte pour le moins d'un réduit latéral et hors des alignements, car nul menhir n'existe au-delà dans la ligne de ceux-ci. A-t-on détruit ceux qui complétaient l'enceinte? Aucun auteur ne les signale dans le siècle dernier ou celui-ci; il faudrait dès lors admettre une très ancienne destruction et, dans tous les cas, le problème resterait toujours insoluble faute de preuves.

A Erdeven, la situation est bien plus claire. C'est sur le versant d'un point culminant, au Mané-Bras, sur lequel subsistent encore 3 dolmens, qu'existent les restes d'une véritable enceinte dont les menhirs sont de formes plates et érigés régulièrement en enceinte fermée.

Aucun doute ici ne peut s'élever. Il a été relevé sur plan 8 menhirs debout et 5 couchés. Un sixième couché est à 5 mètres de la ligne et a pu être traîné, car malheureusement c'est dans la partie où la destruction s'est donnée, même récemment, libre carrière qu'existe cette partie du monument. Par leur situation, ces menhirs forment l'angle des deux côtés d'une enceinte carrée à 26 mètres au nord du dernier groupe aligné. Le menhir le plus éloigné de celui-ci et dont la base indique qu'il dût former le coin de l'angle du 3e côté nord est le plus volumineux de tous; il est debout et à 84m,40 des alignements. Si on admet qu'il fut véritablement le menhir angulaire de cette extrémité, on devra conclure que le côté de cette enceinte avait 58 mètres de longueur.

Contrairement à ce qui a été quelquefois avancé, ces menhirs, je le répète, ne forment point une enceinte autour de la hauteur et des dolmens du Mané-Bras, mais bien une enceinte carrée, parallèle d'un côté aux dolmens, de l'autre aux alignements et séparée des uns et des autres par même distance. Ce ne fut donc pas une enceinte des dolmens. Fut-ce un cromlech central des alignements, embrassant à la fois les alignements de l'un et l'autre côté et doit-on considérer ce qui existe à Kermario au même titre?

Ici devra s'introduire à ce sujet l'observation des altitudes. J'ai le regret de n'avoir pu, avec les dernières intempéries, terminer tout le nivellement, mais je puis dès à présent fournir les premières indications.

Par le nivellement et l'établissement des altitudes des terrains, il résulte que tous les alignements sont également situés. Le cromlech sur un point plus ou moins culminant mais formant un plateau plus élevé que la suite des alignements. Les pentes sont toujours dans le sens de ceux-ci. Or, dans le cas de Kermario et d'Erdeven, il arriverait, si on considérait ce qui existe comme restes d'un cromlech central, qu'ils seraient, il est vrai, situés au-dessus des alignements, mais à une alti-

tude moindre que les commencements et où par conséquent il semblerait naturel de croire qu'ils existèrent.

Le Mané-Bras au dolmen le plus élevé est à une altitude de 29 mètres, le second dolmen à $28^{m},10$, et, quant à l'enceinte, le menhir extrême au nord à $28^{m},07$, le milieu de ce côté à $27^{m},02$ et l'angle à $26^{m},26$, tandis que les alignements parallèles sont dans la partie nord à $25^{m},47$, $25^{m},99$ et $24^{m},92$. Au milieu à $23^{m},99$, $23^{m},37$, $24^{m},08$ et $22^{m},46$, $22^{m},12$ et $23^{m},04$ et la partie du midi à $21^{m},31$, $20^{m},81$ et $21^{m},86$.

En l'absence de l'achèvement complet des altitudes, je dois ici, Messieurs, borner la série des observations que j'ai recueillies au cours de ces travaux. Je vous demanderai de vouloir bien réserver un bienveillant accueil aux notes complémentaires que je déposerai ultérieurement, ainsi que les plans dont il s'agit. J'estime que la Société polymathique considérera comme un avantage tout naturel la possession de notes aussi précises sur la situation et l'existence de monuments uniques que l'arrondissement de Lorient possède sur son territoire. Je confie à nos éminents et savants collègues de la Société le soin d'étudier et de conclure, ce que je ne puis me risquer témérairement à faire. Mon but principal est, si je puis m'exprimer ainsi, la vulgarisation de la connaissance de ces monuments, leur étendue, leur situation, leur composition. A ce sujet, je puis, dès à présent, vous assurer, qu'avec les mesures que j'ai prises, les plans de ces alignements seront reproduits en nombreux exemplaires et différents formats. Ils seront ainsi entièrement à la disposition des membres du concours de l'an prochain et du public. J'estime que c'est la première mesure de conservation que répandre ainsi la connaissance parfaite de ce qui doit être préservé de toute destruction.

Plouharnel, 29 novembre 1880.

GAILLARD.

RAPPORT

SUR LES BIBLIOTHÈQUES.

Messieurs,

Le crédit de 300 fr. alloué à notre bibliothèque spéciale pour l'année 1880, a été dépensé comme suit :

1° Abonnements :		
A la Revue archéologique	27f 25	103f 75
A la Société française pour l'avancement des sciences	20 »	
A l'Association bretonne (cotisation pour 1879).	15 »	
A la Revue de Bretagne et de Vendée.	15 25	
Au Bulletin monumental.	15 25	
A l'Année scientifique de Figuier, pour 1879.	3 50	
A l'Année archéologique, pour 1879.	7 50	
2° Reliure.		11 75
3° Acquisitions		184 50
Total.		300f »

Ces acquisitions embrassent les ouvrages suivants :

Méthode progressive, complète et facile, pour apprendre à lire le français et le latin, à l'usage des écoles communes et particulières, par M. F. A. Vannes, de Lamarzelle, 1835, in-12 cart.

Élément de la grammaire française, par M. Lhomond. Nouvelle éd. Vannes, Galles aîné, 1823, in-12 cart.

Appendix de diis et heroïbus poeticis, par le R. P. Joseph de Jouvenci, jésuite. Vannes, Enfants Galles, 1807, in-18 cart.

Les origines de l'église de Paris, établissement du christianisme dans les Gaules, saint Denis de Paris, par M. l'abbé Eugène Bernard, chapelain de Sainte-Geneviève. Paris, Jouby, 1870, in-8° br.

La Bretagne du ve au xiie siècle, par M. Aurélien de Courson. Paris, imprimerie impériale, 1863, 1 vol. in-4° br.

Nouvelle journée du chrétien. Vannes, Jean-Marc Galles, 1785, in-12 br.

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, par M. A. de la Borderie. Versailles, 1875, in-4° br.

Règlement de police de la commune de Vannes, arrêté en séance du 23 brumaire an IX. Vannes, L. Bizette et compagnie, imprimeurs de la mairie, in-4° br.

Règlement de police de la ville de Vannes, arrêté en mairie le 20 mai 1839. Vannes, N. de Lamarzelle, in-4° br.

Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de France, par M. Lenormant. Paris, Didot, 1852, in-4° br.

Notice historique et mémoire à consulter sur l'érection de la section de Saint-Armel (Sarzeau) en commune spéciale, par M. A. Lallemand. Vannes, J.-M. Galles, 1852, in-4° br.

Discours prononcé à Bordeaux par le cardinal Donnet, le 6 mars 1864, pour le sacre de Mgr Gazailhan, évêque de Vannes. Vannes, J.-M. Galles, 1864, grand in-8° br.

Thèse pour le doctorat en droit, par M. Michel Cornudet. Paris, 1864, grand in-8° br.

Études sur le culte druidique et l'établissement des Francs et des Bretons dans les Gaules, par M. Maurice de la Rochemacé. Rennes, Catel, 1858, grand in-8° br.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine, par M. C. Quernest. Rennes, Verdier, 1850, in-8° br.

Usages et règlements locaux du département des Côtes-du-Nord, par A. Aulanier et F. Habasque. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1851, in-12 br.

Catalogue de la bibliothèque populaire des bons livres. Vannes, G. de Lamarzelle, 1866, in-8° br.

Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Rennes, le 4 novembre 1851, par M. du Bodan, procureur général, in-8° br.

Discours prononcé, etc., le 4 novembre 1856, par le même. Rennes, 1856, in-8° br.

Le druide du Bocenno, tragédie, par M. l'abbé Max. Nicol. Vannes, L. Galles, 1874, in-8° br.

A la mémoire religieuse de son Altesse Madame la princesse Baciocchi, par Mgr Bécel, évêque de Vannes. Vannes, L. Galles, 1869, in-8° br.

Exhortation à l'occasion du rétablissement des religieuses carmélites à Vannes, prononçée le 25 janvier 1866, par M. l'abbé J.-M. Flohy, vic. capit. Vannes, L. Galles, 1866, in-8° br.

Notice sur saint Félicissime, martyr, découvert aux catacombes de Saint-Prétextat, le 21 janvier 1854, déposé dans la chapelle de l'institut des Frères de l'instruction chrétienne à Ploërmel. Vannes, G. de Lamarzelle, 1855, in-8° br.

Une page de l'histoire parlementaire de Bretagne en 1788, par Prosper J.-C. Huguet. Saint-Brieuc, 1874, in-8° br.

Observations du sieur Berthe, secrétaire de la mairie de Pontivy, à l'occasion d'une décision du Conseil d'État du 31 janvier 1873, en matière de pêche. Pontivy, Auger, 1873, in-8° br.

De quelques antiquités de la ville de Quimper, par A. D. B. Quimper, Blot, s. d. in-12 br.

Thèse pour la licence en droit, par Alexis Thomas de Kercado. Paris, 1862, in-8° br.

Le Lycée armoricain, Nos 4 du 7e vol. et 57 du 10e vol. Nantes, Mellinet-Malassis, 1826 et 1827, in-8° br.

Règlement de la chambre de lecture de Vannes. Vannes, G. de Lamarzelle, 1858, in-8° br.

Règlement général des chemins vicinaux dans le Morbihan. Vannes, J.-M. Gallès, 1856, in-8° br.

Règlement général des chemins vicinaux dans le Morbihan. Vannes, N. de Lamarzelle, 1837, in-8° br.

Règlement général des chemins vicinaux dans le Morbihan. Vannes, L. Galles, 1873, in-8° br.

Arrêté du préfet du Morbihan concernant les permissions de grande voirie. Paris, 1859, in-8° br.

Règlement pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Vannes. Vannes, J.-M. Galles, 1844, in-8° br.

Thèse pour la licence en droit, par René-Marie-Emmanuel Lallemand. Paris, 1867, in-8° br.

Dialogue sur l'incrédulité et la foi, par un insulaire (M. l'abbé Kersaho, recteur de Locoal). Vannes, G. de Lamarzelle, 1861, in-8° br.

Annuaire administratif et commercial de Lorient et de son arrondissement, pour les années 1877-78-79, in-12 br.

Annuaire des Côtes-du-Nord, pour 1878, in-12 br.

Discours prononcé par M. le comte de Falloux sur les prix de vertu. Paris, Didot, 1867, in-12 br.

Discours prononcé par M. le comte de Carné sur les prix de vertu. Paris, Didot, 1868, in-12 br.

Évêques et professeurs. Réflexions sur les balances de l'État, par M. Armand Fresneau. Paris, 1863, in-12 br.

Almanach administratif, agricole et statistique de l'arrondissement de Quimperlé. Quimperlé, Clairet, s. d., in-12 br.

Statuts diocésains publiés par Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert, évêque de Vannes. Vannes, J.-M. Galles, 1851, in-18 br.

Instruction sur les saints anges et spécialement sur les anges-gardiens, par M. l'abbé Flohy, chanoine et grand-pénitencier de Vannes. Vannes, J.-M. Galles, s. d., in-18 br.

Revue des provinces de l'Ouest, complète, 6 vol. in-8° rel.

Histoire des grands chemins de l'empire romain, par Nicolas Bergier, avocat au parlement de Reims, 2e édit. Paris, Morel, 1628, in-4° rel.

Grand almanach illustré pour toute la France et le Morbihan. Vannes, Cauderan, 1880, in-8° br.

Épilogue à l'art chrétien, par M. F. Rio, 2 vol. in-8° br.

Lettres vendéennes, par le vicomte Walsh. Paris, 1825, 2 vol. in-8° rel.

Avis d'un électeur campagnard sur les prochaines élections du Morbihan, en 1848. Lorient, Feutray, in-12. br.

Règlements de l'hôpital et des hospices de Vannes. Vannes, J-M. Galles, 1840, in-8° br.

Cantiques sur l'obéissance pour chaque jour du mois. Vannes, N. de Lamarzelle, 1836, in-18 br.

Conférence de la société de Saint-Vincent de Paul de Vannes. Vannes, N. de Lamarzelle, 1846, in-8° br.

Tableau de la Grèce en 1825, par J. Cohen. Paris, 1826, in-8° br.

Prose et rimes d'un Bas-Breton, ou fadaises et fariboles du comte de B***. Lahaye, 1770, in-8° br.

Mémoires sur les choses qui se sont passées en France depuis la mort de Henri-le-Grand jusqu'à la paix faite avec les Réformés, au mois de juin 1629, par le duc de Rohan. Amsterdam, 1756, 2 vol. in-12 rel.

Manuel d'archéologie religieuse, civile et militaire, par M. Oudin. 2e édit. Paris, 1845, in-8e br.

Annuaire de Bretagne pour 1861 et 1862, par M. A. de la Borderie. Rennes, 2 vol. in-12 br.

Étude historique sur la Cheppe, le camp d'Attila et ses environs, par Leteaudin. Châlons-sur-Marne, 1869, in-8o br.

Souvenirs du premier Empire, par M. de Kermoysan, 3e édit. Paris, 1863, in-12 rel.

Mémoire sur les progrès à réaliser à Vannes, par M. F. Rouillé. Vannes, de Lamarzelle, 1880, in-8o br.

La vie et les aventures de Robinson Crusoé, 1re partie. Vannes, J.-M. Galles, s. d., in-12 rel.

La retraite illuminée par Alexandre Dumas sur la fête Auxerroise, par Bard et Sommeville. 1858, in-12 br.

L'année scientifique de Figuier pour 1862, in-12 br.

Histoire de la Restauration, par Capefigue. Paris, 1842, 2 vol. in-8o rel.

Évangiles de tous les dimanches. Vannes, de Lamarzelle, s. d.

Noëls anciens et nouveaux. Vannes.

Recueil des lettres de Mme de Sévigné. Paris, 1786, 8 vol. in-18 rel.

Recueil de lettres choisies pour servir de suite aux lettres de Mme de Sévigné. Paris, 1775, in-18 rel.

Œuvres de Crébillon. Paris, 1772, 3 vol. in-18 rel.

Mémoires secrets de Bachaumont, de 1762 à 1772. Paris, 4 vol. in-8o rel.

Société générale des pêcheries du Morbihan, pêche côtière maritime. Vannes, 1871, in-4o br.

Le tueur de tigres, par Paul Féval. Paris, 1856, in-12 br.

Le Père Jeantier, par le père Séjourné. Poitiers, Oudin, 1880, in-12 br.

Annales scientifiques, 3 vol. in-8o br., pour combler des lacunes de notre collection.

Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon, de 1791 à 1801, par M. l'abbé Joseph-Marc Téphany. Quimper, de Kerangal, 1879, in-8o br.

Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, par M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de Rennes. Rennes, 1880, in-8o br. 1er vol.

Recueil d'antiquités dans les Gaules, pour servir de suite aux antiquités du comte de Caylus, par M. de la Sauvagère. Paris, Hérissant, 1770, in-4o rel.

La Semaine religieuse du diocèse de Vannes, année 1880.

Un grand nombre de Nos des différents journaux publiés dans le département.

Quant aux sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en échange, elles ont continué à nous adresser leurs publications, soit spontanément, soit sur mes réclamations, car je m'efforce de tenir au complet leurs collections dans notre bibliothèque.

Comme je le promettais, en terminant mon dernier rapport, le catalogue méthodique de notre bibliothèque particulière est terminé, mais il lui manque cependant les indications relatives au classement des volumes, classement qui doit forcément attendre la livraison du nouveau local accordé pour l'agrandissement nécessaire de cette bibliothèque. Dans le courant de cette année, les deux autres catalogues s'achèveront aussi.

Vannes, 13 janvier 1881.

Luco.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire dans mon précédent rapport, j'ai travaillé, pendant l'année 1880, à constituer une collection de minéralogie et de géologie qui pût donner, je l'espérais du moins, quelques notions de ces sciences ; mon départ de Vannes m'a forcé de laisser le travail inachevé et les collections dans un désordre que je tiens à expliquer.

La collection départementale se trouve dans la 2e salle, les roches dans l'une des vitrines du fond et les minéraux dans celles à gauche en entrant. Quelques roches provenant de la collection Galles, se trouvent encore mélangées avec ces derniers et devront être intercallées dans l'autre vitrine.

La collection générale comprend, à partir du fond de la même salle : I. les roches, II. les minéraux et III. dans les embrasures des fenêtres, les fossiles, en suivant l'ordre des terrains : 1o paléozoïques, 2o carbonifères, 3o jurassiques, 4o crétacés, 5o et tertiaires. Cette série comprend les fossiles du département, encore trop peu nombreux pour être classés à part.

Presque tous ces fossiles ont été retrouvés dans les tiroirs des différents meubles ; je les ai triés par terrains, autant qu'il m'était possible en l'absence de toute étiquette.

Une grande vitrine provenant du musée archéologique et occupée par des échantillons de toute sorte qui devraient trouver ailleurs une place définitive, était réservée aux spécimens de l'époque quaternaire, déposés au musée archéologique, en attendant que mon collègue eût l'espace nécessaire pour les loger dans son domaine, dont ils devaient à mon avis occuper le seuil.

Sous les vitrines se trouvent entassés de nombreux échantillons de

roches provenant de la collection Galles (le catalogue doit être au secrétariat) et qui ne devront pas être négligés ; ils ont été retrouvés dans les greniers et beaucoup doivent trouver place dans les vitrines.

Il reste encore quelques roches dans la dernière vitrine de la 2e salle ; après leur enlèvement, je la destinais à la fin de la série des oiseaux exotiques en suivant le catalogue de M. Taslé.

Lorsque roches et minéraux avaient été à peu près en ordre, M. de Limur avait bien voulu me promettre de revoir mon classement et avec son aide, j'espérais en dresser le catalogue et combler la seule lacune qu'eût laissée mon infatigable prédécesseur.

Angers, le 24 janvier 1881.

J. Revelière.

RAPPORT

DU

CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

POUR 1880.

Messieurs,

La grosse affaire du Musée archéologique, pendant 1880, a été son déménagement de la Tour du Connétable, et son installation dans la maison Lorvol, où se trouvent déjà le Musée d'histoire naturelle et la Bibliothèque.

Quelque douloureux qu'ait été pour nous l'abandon de la Tour du Connétable, à cause de ses souvenirs historiques, il a fallu cependant s'y résigner, pour sauver nos collections des envahissements de l'humidité.

Dès 1862, M. Taslé vous disait dans son rapport de fin d'année : « Pressés de choisir un nouveau local, et séduits par les souvenirs qui se rattachent à la Tour du Connétable, vous prîtes la résolution d'y installer votre Musée, sans vous préoccuper suffisamment peut-être de la déplorable humidité des murs. »

Une expérience de dix-huit ans a donné raison à ces craintes. Mon honorable prédécesseur, M. de Cussé, vous a entretenu plusieurs fois du même sujet ; et quand, en février 1880, vous m'avez confié la conservation du Musée, je vous ai demandé le déménagement immédiat, sans attendre une année de plus. Vous avez compris que les collections périclitaient, et vous avez mis à ma disposition deux pièces dans la maison Lorvol.

Sans doute ces deux pièces sont bien insuffisantes pour étaler à l'aise toutes nos richesses, elles n'ont que 52 mètres carrés de superficie, tandis que la Tour a 150 mètres carrés environ, mais en ménageant l'espace j'ai réussi à loger tout ce qui est intéressant. J'ai supprimé douze vitrines horizontales qui prenaient beaucoup de place, et je les ai remplacées par deux vitrines verticales qui permettent de loger un bien plus grand nombre d'objets. Comme conséquence, il m'a fallu monter sur des billettes de bois et retenir par des fils de cuivre tous les objets précédemment posés à plat dans les vitrines horizontales : travail long et fastidieux, puisque je ne pouvais faire qu'une vingtaine de numéros par jour.

En intercalant ces objets à leur place, j'ai dû modifier le numérotage ancien ; j'ai même profité de l'occasion pour faire une refonte générale des numéros et pour ranger les fouilles de l'âge celtique, en suivant pas à pas, autant que possible, le bulletin de la Société.

En plaçant et en numérotant tous les objets, j'ai dressé un catalogue descriptif, suivant le désir que vous avez souvent exprimé ; j'y ai même joint quelques dessins qui donneront aux absents une idée des types principaux conservés dans le Musée. Ce travail est prêt pour l'impression. Je ne sais, Messieurs, si la disposition nouvelle du Musée et son catalogue auront le bonheur de vous plaire, mais je puis vous certifier que j'ai consacré quatre longs mois, et que j'ai fait tout mon possible pour répondre à vos espérances.

Au point de vue financier, les frais considérables de déménagement m'ont empêché de faire de grandes acquisitions. Néanmoins, il a été possible d'acquérir de nombreuses monnaies, mentionnées dans les procès-verbaux de l'année, et notamment une pièce d'or d'un Philippe, roi de France. Comme acquisition, je mentionnerai encore deux charniers anglais provenant de l'expédition de Quibéron. Parmi les dons faits au Musée et mentionnés également dans les procès-verbaux, je rappellerai seulement quatre vases étrusques, une statuette d'Esculape, une réduction en bronze du gladiateur mourant, un fusil et deux sabres arabes légués par notre regretté collègue M. Abel Le Roy ; de plus, divers objets trouvés dans les tombeaux des Incas et apportés par M. Jouan, sous-commissaire de marine ; et enfin une pierre d'autel trouvée près du champ-de-foire de Vannes, portant la date de 1628 et donnée par M. le Dr de Closmadeuc, et un petit cercueil en plomb de 1585 donné par M. F. Dondel de Kergonano.

Vannes, le 31 décembre 1880.

Le Conservateur du Musée archéologique,

Jh-M. Le Mené, *Chan.*

PROCÈS-VERBAUX.

325e SÉANCE.

27 JANVIER 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, Mauricet, Rosenzweig, Revelière, Lallemand, des Essarts, l'abbé Lueo, Bassac, Piercy, l'abbé Alléosse, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts: — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Les Nos 20, 21, 22 du Recueil des actes administratifs du Morbihan.

Les Nos 9 et 10 du Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes (7e année, 7 octobre 1879).

Bulletin de la Société de Borda à Dax (4e année, 4e trimestre 1879).

Annales de la Société d'horticulture de l'Hérault, 2e série, t. XI, no 5, septembre et octobre 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1879.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (t. XVIII 1879).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléannais, t. VIII, no 101, 2e trimestre 1879.

Actes de la Société linnéenne, vol. 33e, 4e série, t. III, 5e livraison 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements (beaux-arts, t. I, 2e série, 3e livraison 1879).

Revue des Sociétés savantes (sciences mathémathiques, physiques, 3e série, t, I, année 1879, 4e livraison 1879).

2 numéros du journal des Savants, novembre et décembre 1879.

La métaphysique et la science, ou principes de métaphysique positive (par Étienne Vacherot) 3 vol. 1863, 2e édition.

Présentations. — M. de Lisleferme, lieutenant au 35e d'artillerie, M. Le Roux, professeur du collège, bibliothécaire de la Société, et M. Paul, propriétaire, sont présentés comme membres titulaires résidants.

Correspondance et communications. — M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société que la 18e réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle M. de Cussé maintient sa démission de conservateur du Musée archéologique.

M. Mauricet demande la parole et dit :

« Messieurs,

» Quoiqu'il nous en coûte d'accepter la décision formelle que M. de
» Cussé vient de faire connaître de ne plus vouloir des fonctions de
» conservateur du Musée archéologique, nous ne devons pas oublier
» les longs et nombreux services qu'il a rendus à notre Compagnie.

» M. de Cussé, lié intimement dès son arrivée à Vannes avec la
» famille Galles, parcourut nos campagnes avec Louis, celui qu'on
» nommait l'homme des Dolmens; avec M. René Galles, il fit toutes
» les grandes fouilles qui nous signalèrent au monde savant.

» Avec quel amour aussi sut-il classer toutes ses richesses.

» Peintre-modeleur, d'une patience, à son atelier, à toute épreuve,
» vous savez ce qu'il a fait de notre Musée.

» A côté de ce que tout le monde a pu apprécier, laissez-moi vous
» rappeler sommairement que M. de Cussé a organisé l'envoi de la
» vitrine de Mané-er-Hroëk à l'exposition des arts rétrospectifs de 1867;
» de celle de Tumiac, à l'exposition du Trocadéro, 1878; de tous les
» spécimens de nos haches en bronze à l'exposition de la Société
» d'anthropologie; de la vitrine de Tumiac au congrès international,
» en 1872, à Saint-Brieuc;

» Enfin tous les objets trouvés au Mont-Saint-Michel furent exposés
» par ses soins à Vannes, en 1876, lors du congrès tenu pour l'avan-
» cement des sciences.

» Je suis votre interprète à tous, en vous demandant de voter des
» remerciements à M. de Cussé, pour le zèle et le dévouement dont il a
» fait preuve pendant les quinze ans qu'il a exercé les fonctions de
» conservateur du Musée archéologique. »

M. le Président s'empresse de s'associer à cette demande, qu'il avait lui-même l'intention de soumettre à la Société, et les remerciements sont votés à l'unanimité.

M. Mauricet présente ensuite quelques observations sur la manière dont la transmission des pouvoirs doit s'opérer.

Il lui est répondu que le cas est prévu par le règlement : une commission spéciale de trois membres, nommée en séance et au scrutin secret, est chargée de procéder au récolement des objets confiés aux soins

du conservateur sortant. En vertu de l'article 12 du règlement, MM. l'abbé Chauffier et Mauricet, conservateurs-adjoints du Musée archéologique, sont considérés comme démissionnaires.

La Société approuve une proposition d'échange des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis contre les Bulletins de la Société polymathique.

M. Le Mené, avant de quitter le fauteuil de la présidence, prononce une allocution qui sera insérée dans le 2e semestre du Bulletin.

Présidence de M. FONTÈS.

M. Fontès, vice-président, prend le fauteuil et annonce à la Société que M. Burgault ne peut assister à cette séance.

La Société nomme ensuite membres de la commission de récolement du Musée archéologique, MM. Le Mené, Rosenzweig et Le Gall de Kerlinou.

M. Rosenzweig donne lecture du rapport de la commission des Finances. Les conclusions en sont adoptées.

M. l'abbé Luco continue la lecture de son étude sur les paroisses; il examine Pontivy, Priziac, Questembert, Quéven, Quibéron et Quily.

Continuant la lecture de son histoire de l'imprimerie à Vannes, M. l'abbé Luco fait la biographie de Nicolas Audran, né à Lyon, en 1637, d'un père artiste qui lui apprit le dessin et la gravure. Il nous le montre venant à Vannes, pour faire son apprentissage, et reçu maître imprimeur avant 1660, s'établissant, pour exercer son art, sur le pont Notre-Dame, dans la maison où se trouve maintenant l'imprimerie Galles. En 1666, il épousa Guyonne-Thérèse Granjean, de Vannes, dont il eut 25 enfants. L'exil du Parlement dans notre cité, en 1675, et surtout l'amitié du premier président de Pontchartrain vinrent porter son établissement à la tête de toutes les autres imprimeries de Vannes. Le Parlement ayant été rappelé en 1689, Audran ne tarda pas à le suivre à Rennes, où il fonda, en 1692, la maison qui s'y est perpétuée depuis de génération en génération. Il y mourut en 1713, ayant pour successeur son fils Nicolas, né à Vannes en 1672. Sa veuve revint à Vannes et décéda, en 1723, dans la susdite maison du Pont Notre-Dame.

La lecture du travail de M. Griffith : invasion récente du Vanessa Cardui en France, est remise à la séance suivante.

Le Secrétaire-adjoint :

E. Le Gall de Kerlinou.

326e SÉANCE.

24 Février 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, Mauricet, l'abbé Le Mené, des Essarts, de Lagatinerie, Taulois, Gigon, l'abbé Alléosse, Brondel, Marchais, de Closmadeuc, Lallemand, l'abbé Lhermite, Le Gall de Kerlinou, Leroux, Denis, l'abbé Luco, du Boisdaniel, Guyot-Jomard, Revelière, Maigné, Prulhière, Duval, Monteil et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ETADOPTÉ.

M. Burgault, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie les membres de la Société de l'avoir honoré de leurs suffrages. Il rend aussi hommage à la mémoire de M. Abel Le Roy, notre collègue, décédé le dix-huit février, qui, par son testament, fait à notre Société de nombreuses libéralités.

La Société décide l'impression au bulletin de 1879 et l'envoi aux journaux du département de la partie de l'allocution de M. le Président qui a rapport à M. Le Roy. Elle décide en outre que le portrait de ce dernier et celui de M. Jules Le Roy, son frère, seront placés dans la salle de ses séances.

Dépôts. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, mars-août 1879.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (1877, 1878, 1879).

Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (1879).

Mémoires du Comité archéologique de Senlis (1878-1879).

Bulletin de la Société des sciences et arts, agricoles et horticoles du Hâvre (1879).

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (7e année).

Annales de la Société académique de Nantes (1er semestre 1879).

Bulletin de la Société académique de Brest (1er fascicule 1879).

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs (1878-1879).

Constitution de la République française (an VI).

Recueil des arrêts de règlement du parlement de Bretagne (1769).
Cateschisme du diocèse de Vannes (1800).
Catéchisme historique, par M. Fleury (1827).
Catalogue raisonné des coléoptères jusqu'ici observés en Bretagne, 7e cahier, par M. Griffith.

Admissions et présentations. — MM. de Lisleferme, Paul et Leroux, sont admis comme membres titulaires résidants.

M. le Préfet du Morbihan et M. Louis Vène, professeur au Collège communal, sont présentés en la même qualité : M. Audicq en qualité de membre non-résidant.

Communications. — M. Le Gall de Kerlinou donne lecture du rapport de la commission de récolement du Musée archéologique.

Cette commission n'a pu, vu le désordre accidentel des collections et en l'absence de catalogue et d'inventaire, procéder à une révision complète : elle s'est bornée à un travail sommaire à la suite duquel M. le Conservateur sortant lui a signalé la destruction ou la disparition de deux ou trois objets.

La commission appelle l'attention de la Société sur les dangers que fait courir à nos collections l'humidité toujours croissante de la Tour du Connétable, et émet le vœu que le Musée soit transporté dans un nouveau local.

La Société adopte à l'unanimité le principe de l'abandon de la Tour du Connétable et renvoie à son bureau et à la Commission spéciale des locaux l'étude de la question. M. l'abbé Le Mené est ensuite élu conservateur du Musée archéologique en remplacement de M. de Cussé démissionnaire. Sur sa proposition, MM. Le Gall de Kerlinou et d'Halewyn, sont nommés conservateurs-adjoints.

M. de Closmadeuc est élu membre de la commission des publications en remplacement de M. l'abbé Le Mené qui, en sa nouvelle qualité de Conservateur, fait partie de droit de cette commission.

Une motion de M. l'abbé Luco tendant à ne pas faire figurer au procès-verbal imprimé les incidents qui accompagnent la démission d'un dignitaire de la Société, n'est pas adoptée.

M. l'abbé Luco continue la lecture de son étude sur les paroisses : il examine Pontivy, Priziac, Questembert, Quéven, Quibéron et Quily.

M. Revelière lit une note sur l'Eider vulgaire, (*anas mollissima* Linné). — Notre collègue a pu acquérir pour le Musée confié à ses soins quelques oiseaux migrateurs que les froids rigoureux de l'hiver ont amenés dans notre région, entre autres : un cygne sauvage (*Cygnus. Ferus. Ray.*); un canard tadorne (*anas tadorna.* Linné. — *Tadorna Belonii. Ray*) et enfin un eider vulgaire.

Ce dernier, tué à Pénerf, est un mâle en plumage de noces, ce qui augmente encore sa rareté.

M. Le Mené lit le commencement de son travail sur les sires de Malestroit. Il les montre figurant dans l'histoire à la fin du XIe siècle, devenant au siècle suivant seigneurs de l'important fief d'Elven ou de Largoet, participant à diverses fondations au XIIIe siècle et se fondant au XIVe dans les Chateaugiron, qui prirent le nom de Malestroit.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

327e SÉANCE.

30 MARS 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, l'abbé Le Mené, Lallemand, Vène, Monteil, Guyot-Jomard, Revelière, de Closmadeuc, Leroux et Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Notes on nursing for the labouring classes, 1861. — What it is and What it is not (2 volumes, par Florence Nightingale).

Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens du Morbihan (De Closmadeuc).

Catalogue des lépidoptères (Griffith).

Association française pour l'avancement des sciences 7e session (1878) (compte-rendu).

Mémoires de la Société des Antiquaires du centre, 1879.— 8e volume.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois — t. XVIIIe, 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1879.

Journal des Savants (février 1880).

Il dépose pour le Musée archéologique :

Quatre beaux vases étrusques ornés de peintures; — une statuette antique d'Esculape, en terre cuite; — une réduction du *Gladiateur mourant;* — un fusil et deux sabres arabes. — Objets légués par M. Abel Le Roy.

Un petit vase étrusque; — un moulage de statuette antique; — un moulage d'une main de femme; — un buste de M. Jules Le Roy. — Don de M. F. Hervieu.

Des fragments de poterie gallo-romaine trouvés à Locmariaquer. — Don de M. de Brisay.

Deux charniers anglais ayant servi en 1795 pour l'expédition de Quibéron ; — une pièce commémorative du mariage du duc de Brabant en 1853 et un lot de 33 pièces étrangères en cuivre (acquisitions).

Une pièce de six livres (1765). — Don de M. Roger.

Une autre pièce de 6 livres (1756) et une de 3 livres (1652). — Don de M. Buguel.

Un denier de Henri IV. — Don de M. Desgrées du Lou.

Un denier. -- Don de M. Stevan, Jérôme, à Locoal.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admissions et présentations. — M. de Montluc, préfet du Morbihan, M. Louis Vène, professeur au collège, sont admis comme membres titulaires résidants; M. Audicq, propriétaire à Châteaudepech, comme membre non résidant.

M. Orhand est présenté comme membre titulaire résidant; M. Le Moine et M. Gouzerh, sont présentés comme membres non résidants.

Correspondance. — M. Bertrand, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, demande l'échange des publications pour cette compagnie savante. Cette demande est favorablement accueillie.

Communications diverses. — M. l'abbé Le Mené entretient la Société du changement de local du musée archéologique, qui doit être transporté de la Tour du Connétable à la maison de la place des Lices, dans la salle des séances de la société d'agriculture et la troisième salle de la bibliothèque publique. M. Le Gall de Kerlinou, conservateur-adjoint du Musée archéologique est, sur sa demande, autorisé par la Société à échanger des pièces de monnaies de peu de valeur qui se trouvent en grand nombre dans le médaillier.

M. Guyot-Jomard signale à la Société un ouvrage qui vient d'être acquis pour elle, par M. le Conservateur des bibliothèques; cet opuscule porte pour titre « Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connestable » de France, contenant ses mémorables faits depuis l'an 1413 jusques » à l'an 1457, de nouveau mise en relief par Théodore Godefroy, » advocat au Parlement de Paris. » (1622).

Notre collègue, admirateur et biographe de Richemond, s'attendait à trouver une œuvre originale qui lui fournirait des renseignements nouveaux sur son héros favori : il a été désappointé et surpris en s'apercevant que l'histoire de l'advocat Godefroy, n'est autre chose que la reproduction textuelle de la chronique de Guillaume Gruel, que la Société a insérée dans ses bulletins de 1868 et 1869. Le nom de l'auteur primitif ne figure nulle part, si ce n'est dans un passage emprunté au texte même de la chronique où l'on lit : « et celui qui a dicté cette

» chronique nommé Guillaume Gruel. » Le plagiat est patent, ce qui n'empêche pas Théodore Godefroy d'offrir son histoire à Mgr de Loménie, conseiller du roi, et de lui dire en son épitre dédicatoire « que les actions » et mœurs de ce grand connestable conviennent à l'intégrité de sa vie » et à la fidélité de ses longs services rendus à l'État. »

M. Luco continue la lecture de son étude sur les paroisses : il passe en revue Quistinic, Redené, Redon, Réguiny et Renac.

M. Fontès donne lecture d'un mémoire de M. Piercy, concernant La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France.

M. l'abbé Le Mené continue la lecture de son travail sur les sires de Malestroit, il passe en revue, la branche des seigneurs d'Oudon qui s'éteint au XVIe siècle.

Le Secrétaire-adjoint,

E. Le Gall de Kerlinou.

329e SÉANCE.

27 Avril 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, l'abbé Le Mené, Lallemand, Gaillard, Revelière, Vène, Monteil, Le Roux, l'abbé Alléosse, de Closmadeuc et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tom. 19 et 20.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome 17e.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (1880).

Recueil des actes administratifs, nos 1, 2, 3, 4 de 1880.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1879).

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre, 16e bull.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome 11.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, tome 11.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée (1879).

Les échanges internationaux littéraires et scientifiques, par Alphonse Passier.

De la vanité des institutions fondées par le sophisme, par Louis Revelière.

Les Ruines de la Monarchie française, cours philosophique et critique d'histoire moderne, par M. Louis Revelière. (Don de l'auteur.)

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, 3e partie, par M. Edouard Fleury. Paris, Menu, 1878, in-4° br. — (Don de l'auteur.)

Statuts synodaux du diocèse de Saint-Malo, publiés en 1620 par Mgr Guillaume Le Gouverneur, in-12 cart.

Ordonnances synodales du diocèse de Saint-Malo, publiées par Mgr Antoine-Joseph des Laurents, 2e éd. — Saint-Malo, Julien Valais, 1772, in-12 rel.

Statuts synodaux du diocèse de Vennes, publiés par Mgr d'Argouges. Vennes, veuve de Pierre Doriou, 1693, in-8° rel.

Le même ouvrage, 2e édit. — Vannes, Jacques de Heuqueville, 1695, in-18 rel.

Officia sanctorum propria ecclesiæ et diœcesis Venetensis. Venetiis, apud fratres Galles, 1757, in-8° rel.

Catéchisme de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par J. B. Boucheseiche. Rennes, Vatar, s. d. in-12 br.

Statuts du diocèse de Saint-Brieuc, publiés par Mgr Pierre-Guillaume de la Vieuxville. Rennes, Pierre-André Garnier, 1723, in-12 rel.

Premier et second catéchismes imprimés par l'ordre de Mgr l'évêque de Saint-Malo. — Dinan, veuve de Robert-Jean-Baptiste Huart, et fils, 1792, in-18 rel.

(Don de M. l'abbé Piéderrière, curé-doyen de la Trinité-Porhoët.)

Histoire de Jeanne de Valois, reine de France, par Pierquin de Gembloux. Paris, Debécourt, 1842, in-12 br.

Vie de Madame de Chantal, par Madame A***. Paris, Debécourt, 1842, in-12 br.

Vie de Bernardin de Saint-Pierre, par A. Fleury. Paris, Debécourt, 1844, in-12 br.

Les champignons comestibles, suspects et vénéneux, etc., par Descourtilz. Paris, Chappron, 1827, in-8° rel.

Manuel de piété, 3e éd. Vannes, de Lamarzelle, 1851, in-18 rel.

Instruction en forme de catéchisme pour les principales fêtes et solennités de l'année. Vannes, N. de Lamarzelle, 1845, in-18 br.

(Don de M. Paul, propriétaire à Vannes).

Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge, par saint Liguori. Vannes, de Lamarzelle, 1843, in-32 rel.

Journée du chrétien. Vannes, de Lamarzelle, 1843, in-32 rel.

Psautier de David. Vannes, de Lamarzelle, 1845, in-18 rel.

La gloire de Sainte Anne. Vannes, veuve de J.-N. Galles et fils, s. d. in-18, br.

Vie de sainte Anne. Sainte Anne d'Auray, ses miracles; etc. Vannes, N. de Lamarzelle, 1848, in-18 br.

Motifs de consolation dans les souffrances. Vannes, N. de Lamarzelle, 1836, in-18 br.

Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne, par Gobinet, prêtre et docteur de Sorbonne. Vannes, veuve Mahé, s. d. in-12 rel.

Exercices sur les leçons élémentaires d'arithmétique de M. Querret. 9e éd. Vannes, G. de Lamarzelle, 1853, in-12 br.

La doctrine chrétienne expliquée au peuple, par M. l'abbé Kersaho, recteur de Locoal-Mendon. Vannes, G. de Lamarzelle, 1859, in-12 br.

Un mariage comme il s'en fait tant, par M. C. P., de Lorient. Lorient, Grouhel, 1869, in-18 br.

Discours prononcé à Saint-Roch, par Mgr l'évêque de Vannes. Paris, Le Clerc, 1875, in-18 br.

(Don de M. Le Breton, commisssaire-priseur).

Pedenneu. Vannes, J.-M. Galles, 1835.
Cannenneu spirituel. Vannes, J.-M. Galles, 1829.
Livre bihan er berhinderion. Vannes, Jean-Nicolas Galles, 1772.
Pedenneu aveit santefiein eun deveh. Vannes, de Lamarzelle, 1858.
Heures nouvelles, rit parisien. Vannes, enfants Galles.
Réflexioneu ar er pedair fin dehuéhan. Vannes, J.-M. Galles, 1831.
Paroissien complet. Vannes, Galles, 1815.
En Inean penitant. Vannes, de Lamarzelle, 1836.
Stationneu. Vannes, Galles (mineurs), 1807.
En or ag er vuhé devot. Vannes, J.-M. Galles, 1838.
Tobie, Judith, Esther. Paris, Guillaume Desprez, 1696.
Cantiques pour missions. Vannes, de Lamarzelle, 1837.
Instructioneu aveit en adoration. É gùénèd, Yehan-Marc Galles, 1788.
Passion Jesus-Chrouist. Vannes, N. de Lamarzelle, 1840.
Excelcice ag er via crucis. É gùénèd, J.-M. Galles 1839.
Fæçon de gleuet en overen, etc.
Avantageu er retræt. É gùénèt, J.-M. Galles.
Imitation hun Salvér Jesus-Chrouist. Gùénèt, Yehan-Mari Galles, 1825.
Visites au Saint-Sacrement. Vannes, veuve Bizette.
Paroissien complet. Vannes, Galles aîné, 1824.
Pratiqueu ha méditationeu devot. Guénet, de Lamarzelle, 1825.
Imitation hun Salvér. J.-M. Galles, 1835.
Histoérieu tennet ag er Scritur santel. Vannes, J.-M. Galles, 1792.
Catechim historik. Vannes, de Lamarzelle, 1851.

(Don de Mlle Perrine Allano, propriétaire à Vannes.)

Traité explicatif des symboles allégoriques et mythologiques, par Mme B. de Monvert. Vannes, G. de Lamarzelle, 1878, in-12, br.

(Don de l'auteur.)

Quelques journaux imprimés à Vannes.

(Don de M. Laity, de Josselin.)

M. le Président dépose pour les Musées :

Un fragment de poterie ornée, des aiguilles, hameçons, tête de flèche en silex, fuseau, provenant des tombeaux des anciens incas fouillés à Ancon (Pérou), octobre 1879.

Don de M. Jouan, Sous-Commissaire de la marine.

Trois monnaies de Louis XVI, une pièce belge et une pièce chinoise, en cuivre. Don de M. Monteil.

Un lot de liards français. Don de M. Coriton.

Une pièce de Guernesey; un Posthume trouvé au collège communal à Vannes. Don de M. Rosenzweig.

Une chauve-souris, oreillard d'Europe (Plecotus Vulgaris d'Ét. Geoffroy) prise à Vannes. Don de M. Monteil.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admissions. — M. Arthur Orhand est admis comme membre résidant ; MM. Le Moine et Gouzerh comme membres non-résidants.

Correspondance et communications. — La Société autorise, sur la demande de M. Revelière, M. le Conservateur du Musée archéologique à envoyer en communication à M. de Sèvre, qui en a fait la demande, la pièce de cuivre à l'effigie de Godefridus de Luzinem, donnée à la Société par Mme Le Vannier.

M. le Conservateur du Musée archéologique annonce que la Société d'agriculture accepte en principe l'échange de son local contre un autre qui lui a été offert par notre Société, ce qui permettra l'installation dans la maison de la place des Lices de nos collections archéologiques, et l'évacuation presque complète de la Tour du Connétable.

M. Gaillard dépose pour les archives les inventaires des monuments mégalitiques situés dans les communes de Belz, Plœmel et Étel, dressés par les instituteurs de ces communes : l'inventaire de Plouharnel est à peu près terminé, ainsi que les plans qui sont le complément nécessaire des inventaires de ces quatre communes.

M. de Closmadeuc déclare qu'il possède tous les éléments nécessaires pour dresser l'inventaire des monuments des îles et presqu'îles morbihannaises, et qu'il se propose de déposer sous peu de temps ce travail.

Notre collègue, M. Moussu, a également promis son concours.

M. Monteil entretient la Société d'un nouvel anémographe dont il est l'inventeur. Cet appareil déjà signalé à une précédente séance a été récemment construit par M. Redier.

Il se compose de trois galets de bronze, de trois centimètres de diamètre, portant une poulie en leur partie centrale. Ces galets sont taillés en forme de gorge de poulie et sont mobiles autour de deux systèmes d'axes, l'un horizontal et l'autre vertical : ils courent sur un rail horizontal et circulaire en acier, de 12 centimètres de diamètre, dont la plate-forme constitue le support fixe de la girouette.

Celle-ci entraîne, au moyen d'une tige verticale faisant corps avec elle, un cylindre également vertical, centré relativement au rail supérieur, en sorte que tous ses mouvements se transmettent intégralement à ce cylindre. Un crayon, mu par un mouvement d'horlogerie et appuyé contre le cylindre par un poids suffisant, se déplace suivant l'une des génératrices du cylindre proportionnellement au temps, et marque sur une feuille de papier enroulée sur le cylindre les positions successives occupées par la girouette ainsi que l'heure correspondante.

Cet appareil, si ingénieux pourtant, ne satisfait pas entièrement notre collègue qui lui reproche de ne pas transmettre électriquement ses indications, de ne pouvoir servir à la météorologie des lieux élevés et isolés, la feuille de papier qui reçoit la courbe, devant être régulièrement et fréquemment renouvelée, enfin d'être insensible aux vents animés d'une faible vitesse.

Les nouvelles études de M. Monteil l'ont conduit à faire disparaître tous ces inconvénients : l'inscription de la courbe pourra se faire, dans le nouvel appareil qu'il a conçu, d'une façon continue : cet appareil plus simple sera sensible à des vents très faibles et inscrira synchroniquement la direction du vent avec la plus rigoureuse exactitude et avec la possibilité de transmettre télégraphiquement ses indications.

M. Le Mené, poursuivant son étude généalogique de la famille de Malestroit, fait l'historique de la branche des seigneurs de Kaer, qui produisirent sept générations, et devinrent, en 1552, baron de Kaer et vicomte de Kambourg. Leur dernière héritière porta ses biens aux Montalais, qui les vendirent ensuite aux Robien.

Le Secrétaire, L. Huchet.

329e SÉANCE.

25 Mai 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, l'abbé Le Mené, Vène, Guyot-Jomard, l'abbé Alléosse, Morand, Le Roux, Lallemand, l'abbé Luco, Le Gall de Kerlinou, Brondel et Huchet.

PROCÉS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque et le Musée archéologique :

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Édouard Fleury, 1879 (3e partie).

Les Bretons, par A. Brizeux; 2e éd., Paris, Masgana, 1848, in-12, br.

La campagne des Zouaves pontificaux en France sous les ordres du général baron de Charette (1870-1871), par Jacquemont. Paris, Plon, 1871, in-12, br.

Correspondance de Victor Jacquemont pendant son voyage dans l'Inde (1828-1832). Paris, Fournier, 1833, 2 vol. in-8o, rel.

Littérature et voyages, par J.-J. Ampère (Allemagne et Scandinavie). Paris, Paulin, 1833, in-8o, rel.

Don de M. Vincent Rouillé, de Paris.

Pensez-y bien. Vannes, du fonds de la ve de Guillaume Le Sieur, imprimeur-lib.; dernière édit. s. d.; in-18, rel.

Don de M. Paul, de Vannes.

Une pièce des États-Unis, — une pièce de Napoléon Ier (2 fr.).

Acquisition.

Un papier-monnaie japonais, — une monnaie japonaise, — 4 chinoises, — 5 de l'Uraguay, — 10 du Pérou, — 2 du Chili, — 1 de Ceylan.

Don de M. Jouan, sous-commissaire de la marine.

Une pièce chinoise en argent. Don de M. Warin.

Une pièce chinoise en cuivre. Don de M. Allanic, fils.

Une pièce ancienne (légende illisible), — une pièce bavaroise, — un *Ludovicus rex, Turonius civi*, — un double tournois de Louis XIII, — un liard de France (1693), — un Louis XV (1774).

Don de M. Revelière.

Un sceau matrice des ambulants de Malestroit (armes de France et de Bretagne), — une clef ancienne. Don de M. l'abbé Piéderrière.

Une pièce anglaise (Jersey, 1877), — une monnaie fruste trouvée à la maison d'école, place Napoléon. Don de M. Burgault.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance et communications. — Sur la proposition de M. le Conservateur du Musée archéologique, la Société vote des remerciements à la Société d'agriculture de Vannes qui a consenti l'échange de local que nous lui avons demandé.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Morbihan, en date du 12 mai 1880, qui invite la Société à délibérer sur l'acceptation des legs à son profit constitués par M. Abel Le Roy, décédé à Vannes.

Le testament olographe constituant la Société légataire, à titre particulier, de M. Le Roy, est à la date du 1er novembre 1879 et a été déposé en l'étude du Me Buguel, notaire à Vannes, le 26 février 1880.

Ce testament porte textuellement :

« Je lègue à titre particulier : 1o mille francs à la Société polymathique » de Vannes, dont je fais partie : 2o Les quatre vases étrusques. —

» La copie en bronze du Gladiateur ou Gaulois mourant. — La petite » statue d'Esculape, trouvée dans les fouilles de Rome. — Le fusil » arabe garni en argent et les deux yatagans rapportés par mon frère, » avec le fusil de l'expédition de la grande Kabylie. — Plus les deux » volumes ou publications en anglais adressés à mon frère par Florence » Nightingale et dont l'un traite du service médical à l'armée de Crimée.

» Les droits de mutation par décès, ainsi que les autres frais qui in- » comberaient, par suite de l'ouverture de ma succession, et de la mise » en possession à mes légataires particuliers, seront à la charge de ma » succession, c'est-à-dire, de mes légataires universels. »

La Société reconnaissant que ce legs, qui n'est accompagné d'aucune charge, lui est avantageux,

Accepte à l'unanimité avec un sentiment de reconnaissance le susdit legs d'une somme de mille francs, et de divers objets mobiliers et charge son trésorier, agissant en vertu des attributions qui lui sont conférées par l'article 10 des statuts de la société, approuvés par décret du 5 juillet 1877, de faire la diligence nécessaire pour obtenir la délivrance de ce legs, quand l'autorisation requise aura été accordée par le gouvernement.

Le secrétaire donne lecture d'une note de M. Le Floch sur les ruines de Kernonène.

Continuant la lecture de son histoire de l'imprimerie dans le diocèse de Vannes, M. l'abbé Luco fait les biographies de Mathieu Hovius, établi dès 1678 dans la rue Saint-Guenhaël et retourné à Rennes sur la fin de 1690, — de Louis Barasin, fixé en 1680 auprès du collège des Jésuites, rue Saint-Yves, et mort à l'âge de 30 ans le 3 décembre 1682, — de Jean Bordes, originaire d'Orléans, qui, après avoir terminé ici son apprentissage, monta boutique sur le carroir Mainlièvre où il mourut subitement le 28 octobre 1684 et fut remplacé par sa veuve Magdeleine Suero, en attendant qu'il le fût par Guillaume Camarec, son gendre. Né à Auray, le 21 juillet 1660, et ayant fait son apprentissage chez le précédent, celui-ci fit son tour de France pour se perfectionner dans l'art de la typographie. Revenu à Vannes, il fut reçu par le sénéchal, le 2 juillet 1685, à exercer cet art et à ouvrir boutique de librairie. Peu de temps après, il transporta son établissement sur la paroisse du Mené. Il dut disparaître de Vannes vers 1714.

M. Le Mené termine la lecture de la généalogie des sires de Malestroit, en étudiant la branche qui a possédé successivement le Chastel, Uzel, l'Argentaye, et Pontcallec, et qui s'est fondue dans les Papin et les de Guer.

Le Secrétaire, L. Huchet.

230e SÉANCE.

30 JUIN 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Le Mené, de Closmadeuc, Vène, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Monteil, Le Ronx, Reveliére, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations.— M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Procès-verbal de la session au Conseil général, avril 1880 (Morbihan).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, (t. XXVI, 1880).

Journal of the American geographical society of New-York (1877-1878).

Contributions à la chirurgie des voies urinaires par le Dr F. G. Guillon, père, 1879.

L'origine de la vie, par le marquis de Nadaillac, 1880.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 33e vol., 1879-1880.

Annales de la Société académique de Nantes, 9e vol., 1879.

Nobiliaire de la généralité de Limoges, par l'abbé Joseph Nadaud, t. 4e, 1880.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, t. IIe, 1878.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes. Février et mars 1880.

Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 39e, 1880.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, t. VIIIe, 1878-1879-1880.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 33e vol., t. IIIe, 1879.

Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, t. VII, 1879.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, t. XIe, novembre et décembre 1879.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 1880.

Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne, par M. G. Milleschamps, 1880.

Mémoires de la Société d'agriculture et du département de la Marne, année 1878-1879.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault. nº 1er de 1880.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, nº 4 de 1880.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléannais, 3e trimestre de 1879.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestre. de 1879.

Bulletin de la Société américaine de géographie, nº 3 de 1879 et nº 1er de 1880.

M. le Président dépose pour le Musée archéologique :

Moulage d'un bœuf trouvé par M. Miln, aux environs de Carnac.
Don de M. Miln.

Un jeton de la ville de Paris.
Don de M. Mahé, propriétaire, à Meucon.

Une médaille de Louis-Philippe, *l'armée au duc d'Orléans, 1842.*
Don de M. Normand.

Deux pièces en argent, l'une de Louis XIV, l'autre de Louis XVI.
Acquisition.

M. Le Floch fait connaître à la Société la découverte d'une pièce romaine, trouvée dans les ruines de Kernonène, Plouay. La Société en décide l'acquisition.

Lecture est ensuite donnée d'une note de MM. Revelière et Audicq sur le trésor trouvé à Château d'Érech, en Questembert ; il comprenait environ 26 kilogrammes de médailles d'argent du diamètre de notre pièce d'un franc.

Un triage rapide de 13 kilogrammes seulement, et un examen plus approfondi ayant porté principalement sur 318 médailles des Philippe et 787 de Gordien le Pieux, ont permis de dresser la liste approximative du trésor. Elle comprend 191 types dont MM. Audicq font hommage à notre Musée. Il est à remarquer que toutes les effigies sont à droite, les têtes d'empereurs portent toutes des couronnes radiées, les bustes des impératrices sont diadémés avec le croissant; la liste se résume comme suit :

Elagabale, 205 à 222	1	Etruscilla, sa femme	3
Pupien, 164 à 238	1	Herennius, leur fils	7
Gordien le Pieux, 222-244	65	Trebonien galle 207-254	13
Philippe, père, 204-249	48	Volusien, mort en 254	8
Otacilia, sa femme	6	Valérien, père, 190-263	7
Philippe, fils, 237-249	14	Gallien, 218-268	7
Dèce, 201 à 251	10	Salonine, sa femme	1
			191

M. Le Breton donne à la Société un certain nombre d'anciens journaux du département.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations. — M. Laity, de Josselin, demande à faire partie de la Société en qualité de membre non résidant.

Correspondance, communications diverses. — Notre collègue, M. Gaillard, a reçu de M. Henri Martin une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Je sors de la Commission..... et je vous envoie toutes nos félicitations, tous nos remerciements, pour vos excellents inventaires. Il n'y a pas d'autre observation à faire que celle-ci : C'est la perfection même du genre ; c'est le modèle que nous avons à proposer à tous nos collaborateurs. Nous attendons le grand plan et l'album qui mériteront indubitablement les mêmes éloges ; on vous devra un ensemble de travaux absolument hors ligne et une base la plus solide possible pour nos opérations de sauvetage.

La Société décide que l'Association bretonne sera invitée par M. le Conservateur des Bibliothèques à échanger ses publications contre les nôtres, dans le cas où cette proposition ne serait pas acceptée, la Société polymathique vote la suppression de la subvention annuelle qu'elle faisait à l'Association bretonne.

Présidence de M. GUYOT-JOMARD.

M. Le Roux est autorisé a faire des démarches près des divers locataires de la maison Lorvol afin de sous-louer une chambre pour loger les livres de la Bibliothèque qui composent la 3e salle.

M. Le Gall de Kerlinou commence la lecture des extraits des procès-verbaux de la Société polymathique de 1826 à 1841.

M. Guyot-Jomard commence la lecture de notes historiques qu'il a extraites des archives municipales de la ville de Vannes. Cette première partie a trait aux précautions militaires prises à Vannes et sur le littoral du Morbihan, en vue de résister aux entreprises que pourrait tenter la flotte Hollandaise qui a mis le siège devant Belle-Ile. 1672-1678.

M. l'abbé Luco continue ses études sur les paroisses et passe en revue Quistinic, Radenac, Rédené, Redon, Réguiny, Renac, Riantec et Rieux.

Le Secrétaire-adjoint,

E. de Kerlinou.

231e SÉANCE.

17 Juillet 1880.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

Étaient présents :

MM. Léon Palustre, de Laurière, Fontès, l'abbé Le Mené, de Limur, Brondel, Revelière, Vène, Monteil, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Le Roux, Lallemand, du Boisdaniel, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Cette réunion extraordinaire a été motivée par la venue à Vannes de M. Léon Palustre, président de la Société française d'archéologie, et de M. de Laurière, secrétaire général de cette même Société qui désiraient entretenir les membres de la Société polymathique, au sujet des dispositions à prendre pour la 48e session des congrès archéologiques de France.

Ce congrès qui s'ouvrira, le mardi 28 juin, probablement, aura, sous la présidence de M. Léon Palustre, et dans un vaste local à peu près choisi déjà, deux séances publiques par jour, à l'exception du jeudi et du samedi qui seront consacrés aux excursions, dont l'une, par terre, à l'incomparable monument de Carnac et aux fouilles gallo-romaines des environs, et l'autre, par mer sur un navire de l'État, à travers le golfe du Morbihan, pour la visite du galgal de Gavr'Inis, des antiquités mégalitiques de Locmariaquer, du château ducal de Suscinio et de la célèbre abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Il faudra être souscripteur au congrès, pour participer à ces deux promenades archéologiques qui se feront aux frais personnels de chacun des excursionnistes.

A ce congrès peuvent assister les 1,200 membres actuels de la Société française d'archéologie; mais de plus toute personne *a la faculté de souscrire à une session en particulier* et acquiert ainsi, moyennant un *versement de 10 fr.* entre les mains du trésorier du congrès, le droit de participer aux séances, d'y faire des communications verbales ou écrites, de recevoir *gratuitement* le compte-rendu des travaux et de suivre les excursions archéologiques, organisées depuis

1877 et dont le programme est toujours publié longtemps avant l'ouverture de chaque congrès.

Enfin dans chaque session, la Société décerne des médailles de vermeil, d'argent et de bronze aux érudits qui ont publié les meilleurs travaux notamment sur la région où se tient le congrès. Elle récompense aussi les travaux de restauration, les recherches, les découvertes effectuées dans ce même quartier.

Il est ensuite décidé que conformément à l'usage de la Société française d'archéologie elle aura, pour ce congrès, deux secrétaires généraux et un trésorier, pris dans le sein de la Société polymathique du Morbihan.

Les membres de la Société polymathique, présents à cette réunion, remercient vivement MM. Palustre et de Laurière des renseignements qu'ils viennent de leur communiquer au sujet du congrès de 1881.

Le Secrétaire-adjoint, E. DE KERLINOU.

332e SÉANCE.

27 JUILLET 1880.

PRÉSIDENCE DE M. FONTÈS, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, l'abbé Le Mené, Gaillard, Vène, l'abbé Alléosse, Guyot-Jomard, Paul, de Lamarzelle, l'abbé Luco, Monteil, de Limur, Le Roux, Dumoulin de Paillart, Revelière, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et les archives :

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (1878-1879).

Revue historique et archéologique du Maine, de 1876 à 1879.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. Ier, 8e série (1878-1879).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (2e série, t. XIX).

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 13e année, 1879, 5 fascicules (3 de 1879, 1 de 1878 et 1 de 1877).

Société archéologique de Bordeaux (t. VI, 1er fascicule), 1879.

Bulletin de la Société archéologique et historique d'Orléans (t. VII, n° 163, 4e trimestre de 1879), 1880.

Bulletin de la Société de Borda, à Dax.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 2 livraisons.

Bulletin de la Société hispano-portugaise de Toulouse.

Romania.

Bulletin of the American geographical Society.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

Annuaire par le bureau de longitudes pour les années 1855-1857.

Pour la vérité et pour la justice.

Gouvernement général de l'Algérie.

Poésies exégidas de Juan Melendez Valdez.

Une page d'histoire contemporaine devant l'Assemblée nationale (1870).

Histoire des antiquités de la ville de Nîmes et de ses environs.

Canal de Nicaragua.

Rapport sur l'exposition universelle, 1855.

Carte du camp de Thelin (août 1843).

Carte-plan de la ville et citadelle de Pampelune avec les opérations du siège en septembre 1823.

Catéchisme du diocèse de Vannes. — Galles, aîné, 1814, in-12, cart.

Don de M. le lieutenant Piercy.

Pensez-y bien. — Vannes, du fonds de la v^ve^ de Guillaume Le Sieur, s. d. in-18, br.

Annuaire de la République française, pour l'an IX (1801). — Vannes, J.-M. Galles. Don de Mesdemoiselles Galles.

Inventaire des monuments mégalitiques de la commune de Plouharnel, par M. Le Moing, instituteur.

Inventaire des monuments mégalitiques de la commune de Plouharnel, 23 planches, par M. Gaillard.

Inventaire des monuments mégalitiques de la commune de Belz, 5 planehes, par M. Michel, instituteur à Belz.

Inventaire des monuments mégalitiques de la commune d'Étel, une planche, par M. Miny, instituteur à Étel.

Plan des alignements de Sainte-Barbe, une grande planche, par M. Gaillard.

Des remerciements sont votés aux donateurs, ainsi qu'aux collaborateurs de M. Gaillard, dans son précieux travail des inventaires: MM. Miny, Orhand, Michel, Jéhano et frère Porphyre, insfituteurs à Étel, Quibéron, Belz, Plœmel et Plouharnel.

Objets romains en S de terre cuite, trouvés, sur les bords de l'Océan, dans les ruines du couvent des Templiers de Saint-Jacques, en Sarzeau.

Don de M. Paul, membre de la Société polymathique.

Correspondance et communications diverses. — M. Gaillard donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle on lui fait savoir que « la sous-commission des monuments mégalitiques a pris le plus vif intérêt à l'examen du plan des alignements de Sainte-Barbe, et a été frappée du soin minutieux et de la grande exactitude apportés à ce travail qui sera conservé dans ses archives.

La Société polymathique félicite vivement M. Gaillard de voir apprécier à cette haute valeur son zèle et ses travaux.

M. Gaillard remet ensuite à la Société polymathique un album de photographies comprenant 20 planches qui représentent avec le plus grand soin les monuments mégalitiques de Plouharnel; ces photographies sont accompagnées des détails les plus minutieux sur l'orientation, la longueur, la largeur, la superficie, le volume et le poids des monuments.

La Société accepte ce don avec reconnaissance, et conservera dans ses archives ce travail remarquable.

M. le Président donne lecture de la proposition suivante :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer à la Société la modification suivante au règlement :

» MM. les Instituteurs communaux du Morbihan, qui demanderont à faire partie de la Société comme titulaires non résidants, ne seront tenus qu'à une cotisation annuelle de cinq francs; ils recevront néanmoins les bulletins et les procès-verbaux et jouiront de tous les droits des titulaires non résidants.

» L'abbé LUCO, E. DE KERLINOU, A. GUYOT-JOMARD. »

M. l'abbé Luco et M. Le Gall de Kerlinou sont nommés Secrétaires généraux, et M. Rosenzweig, Trésorier, pour la session de la Société française d'archéologie qui sera tenue à Vannes, en juin 1881.

La Société polymathique accepte l'échange de bulletins qui lui est offert par la Société Hispano-Portugaise.

M. Le Gall de Kerlinou fait savoir à la Société polymathique que M. Point, chef armurier au 28e régiment d'artillerie, se met à sa disposition pour les divers travaux dont elle peut avoir besoin et propose de faire des cartons pour le médaillier.

Cette proposition est acceptée et la Société vote des remerciements à M. Point.

M. Dussard, peintre, a également offert son concours à la Société polymathique, pour reproduire au trait, le dessin de la tapisserie représentant la vie de saint Vincent Ferrier, qui se trouve actuellement à la Tour du Connétable. MM. Léon Palustre et de Laurière ayant eu connaissance de ce projet l'ont vivement approuvé, et M. le directeur du Bulletin monumental, a proposé de publier ce dessin, et de remettre à la

Société polymathique un nombre d'exemplaires lithographiés, égal à son tirage. M. l'abbé Le Mené demande à ce que 25 exemplaires soient remis au chapitre de Vannes, en qualité de propriétaire de cette tapisserie.

Les propositions de MM. Dussart, Léon Palustre et l'abbé Le Mené, mises aux voix, sont adoptées.

M. de Limur lit à la Société la traduction suivante de deux passages allemands extraits d'un ouvrage de MM. Naumann et Zirkel (1).

Saussurite. — *Appendice* (2).

« C'est ici que l'on doit aussi placer la Jadeïte de Damour, qu'il » avait mise au nombre des variétés des Néphrites, par suite d'une » certaine quantité de soude qu'il avait rencontrée. Elles se montrent en » masse à cassure esquilleuse. H = 6, 5—7, pesanteur qui est plus » considérable que celle des autres Néphrites qui est G = 3, 20.. 3.. 4, » donc plus élevée que les autres. D'apparence à peine translucide, » parfois éclat perlé, d'un vert pomme ou de smaragdite, d'un vert » bleuâtre, ou d'un blanc verdâtre.

» Sur un grand nombre d'analyses, entre autres celles faites par » Fallenberg ou Damour, ils ont noté = 58, 92 silice; 18, 98 alumine; » 0,98 fer oxydulé; 6,04 chaux; 4, 33 magnésie; 11, 05 soude (Damour) » comme composition c'est fort loin des autres néphrites. Facile à fondre » en verre passablement translucide, une esquille, avec une solution de » cobalt, devient, à une température élevée, d'un beau bleu. »

Et plus loin on lit encore :

« Ce qui peut se résumer ainsi, toutes les masses vertes ou verdâtres » qui, à la lumière polarisée, se conduisent comme un aggrégat, doivent » être tenues pour de la saussurite, pas autre chose, sauf le jade oriental » de Damour qui est de la grammatite.

Il est dit enfin à l'article : Amphibole, Grammatite (3).

« C'est ici qu'il faut rattacher la néphrite et reconnaître qu'elle doit » être aussi considérée comme une variété des Trémolites ou Gramma- » tites, ainsi que par ses recherches Damour a démontré que celle-là » seule qui contient de l'alumine doit s'y rattacher.

» Mais pour cette autre matière très différente, à laquelle il a imposé » le nom de jadeïte, elle doit être tenue pour une saussurite. »

M. Piercy fait connaître à la Société l'existence d'un manuscrit concernant la conspiration du chevalier de Rohan, et donnant des détails

(1) Elemente der minéralogie von Carl Friedrich Naumann. Zenhte, ganzlich neubearbeitete auflage von Dr Ferdinand Zirkel, professor an der universitad Leipzig. — Leipzig, 1877.

(2) Article Labradorite, paragraphe 547, page 654.

(3) Page 603, paragraphe 3.

circonstanciés sur le développement et le but de cette conspiration, ainsi que sur les aveux et le supplice des coupables.

M. Le Gall de Kerlinou continue la lecture des extraits des procès-verbaux de la Société polymathique de 1826 à 1841.

M. Guyot-Jomard continue la lecture de notes historiques qu'il a extraites des archives municipales de la ville de Vannes. Cette seconde partie de son travail a trait à l'aliénation des remparts, tours et fossés de la Ville, par le comte de Lannion, gouverneur de Vannes (1676 et années suivantes).

Continuant la lecture de son histoire de l'Imprimerie à Vannes, M. l'abbé Luco fait les biographies : 1° de François de la Croix, originaire de Lyon, fixé ici dès 1681, sur la paroïsse de Saint-Pierre, établi plus tard sur le *Pont de Notre-Dame, vers le Marché*, en la paroisse du Mené, et que le retour du Parlement à Rennes fit disparaître de notre ville, sur la fin de 1691 ; 2° de Michel-Emmanuel Musié, né à Paris et qui fut attiré à Vannes par la famille Galles vers la fin de 1679. D'abord simple marchand libraire, il devint ensuite imprimeur, eut sa boutique sur la place du Marché et auprès du collège des Jésuites. A partir du milieu de l'année 1687, on ne rencontre plus ici aucune trace de cet établissement typographique.

Passant ensuite à son étude sur les paroisses de l'ancien diocèse de Vannes, il lit ses notices sur Rohan et Saint-Gouvry, Ruffiac, Saint-Avé, Saint-Caradec-Hennebont, Saint-Caradec-Trégomel.

Le Secrétaire-adjoint, E. DE KERLINOU.

333e SÉANCE.

31 AOUT 1880.

PRÉSIDENCE DE M. FONTÈS, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, Revelière, Gaillard, l'abbé Alléosse, de Lamarzelle, l'abbé Lhermite, Grau, l'abbé Le Mené, Guyot-Jomard, de Closmadeuc, Huchet, Le Roux, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et le Musée :

1° Bulletins du Ministère des travaux publics.

2° Bulletins de statistique et de législation comparée.

3° De l'unité nationale. — Par M. le Cte de Falloux.
4° Documents diplomatiques (plusieurs volumes.)
5° Doc. de M. Léon Say.
6° Budgets parlementaires, chemins de fer, commerce et douanes.
7° Statistique de l'Algérie.

Don de M. Lorois, député du Morbihan.

Un jeton sur lequel se voit un alphabet. — Acquisition.
Un jeton de Louis XIV. Galères, 1691. —
Une pièce de Louis XVI, 1791. —
Une grande pièce chinoise ronde.
Une pièce chinoise *Kien-long* (l'abondance universelle), marque monétaire de 1736 à 1796.
Une pièce russe, 2 kopecs, 1814.
Louis XIII, double tournois, 1639.
Louis XV, 1771.
Plusieurs pièces de Louis XVI.
Plusieurs pièces de la 1re République.
Un denier tournois portant au revers les fleurs de lis de France surmontées d'un lambel et accompagnées d'une cotice en bande.

Don de M. Ruer, entrepreneur à Séné.

M. le Dr de Closmadeuc dépose pour le Musée un carreau en pierre tendre, mesurant en longueur 0,33 centimètres, en largeur 29 centimètres et 0,04 centimètres d'épaisseur, portant des sculptures, une inscription et une date.

Cette pierre a été trouvée, ces jours derniers, dans le pignon d'une vieille maison en démolition, appartenant au sieur Rochard, *sur le Champ-de-Foire.*

Sur une des faces on voit un large écusson sculpté en relief, audessus duquel on lit la date : 1628, et au-dessous de l'écusson, l'inscription latine gravée en creux sur deux lignes, se lit de la façon suivante :

IOAN(nes) DORIGNY DOCTOR . PARI(siensis) .
CAN(onicus) THEOLOG(alis) VEN(etensis) . DESTRUCTA(m)
RESTITUIT.

Ce que nous traduisons : Jean Dorigny, docteur de Paris et chanoine théologal de Vannes, a relevé sa maison, qui était détruite — 1628.

L'écusson en relief porte les traces de figures, qu'on serait, au premier abord, tenté de considérer comme des armoiries, mais qui ne sont vraisemblablement que la représentation d'un calice et de deux chandeliers.

Sur la face postérieure de la pierre, on remarque cinq croix potencées, gravées aux quatre angles et une croix au milieu.

Don de M. de Closmadeuc.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Gaillard communique une lettre de M. le Président de la Commission des monuments mégalitiques, lui annonçant le prochain passage de l'Inspecteur général chargé du rapport sur l'exécution du projet de conservation des monuments au moyen de l'achat par l'État des terrains qui les contiennent.

Communications diverses. — M. Gaillard fait connaître à la Société les résultats des relèvements vérifiés sur plans levés des alignements du Menec,

En 1844, par M. Bouillant, au 5 dix-millième.

En 1880, par MM. Lemoussu et Gaillard, au 5 millième.

1844.				1880.
	CROMLECH.			
58 menhirs.	Menhirs debout	26		62
	— renversés		36	
	ALIGNEMENTS.			
798 menhirs.	1re partie — debout	244		488
	— renversés		244	
	2e partie — debout	76		171
	— renversés		95	
	3e partie — debout	45		106
	— renversés		61	
	4e partie — debout	6		8
	— renversés		2	
		D. 371	R. 402	= 773

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

En 1844 — 856. En 1880 — 835.

Dans le cromlech, la différence en moins constatée sur le plan de 1844 peut s'attribuer aux proportions réduites de ce plan.

Mais, dans les alignements, il résulte clairement que de 1844 à 1880 vingt-cinq menhirs ont disparu, bien que ces alignements soient très visités et connus.

M. Le Gall de Kerlinou fait savoir à la Société qu'une de ses dernières acquisitions pour le Musée archéologique offre un certain intérêt.

C'est une pièce de 15 sols d'argent, 1791, avec légende en français. Le *Magasin pittoresque*, année 1878, dit que la première de nos monnaies d'or à légende française paraît être le louis de 24 livres, avec la date de 1792, et que la première monnaie d'argent paraît être la pièce de 30 sols qui précéda le louis d'or; la face de cette pièce montre le

buste de Louis XVI à gauche, la même légende placée plus tard sur le louis, mais avec la date de *l'an IV de la liberté*.

Voici la description complète de la pièce que possède la Société. La face montre le buste du roi à gauche avec la date de 1791 ; au-dessus de cette date une grenade enflammée; au revers le génie ailé de la France, debout devant un autel, écrivant sur une table de la loi le mot Constitution. Dans le champ au-dessous de *15 sols*, on voit une hermine et les lettres AA; à l'exergue, c'est-à-dire en bas, on lit *l'an III de la liberté*.

Cette pièce participe à la fois du louis d'or et de la pièce de 30 sols. La disposition des figures et des légendes est semblable à celle des louis d'or, les emblèmes seuls sont modifiés ; en 1792, l'hermine et la marque monnétaire sont remplacées par un faisceau, emblème de l'union et de la force armée, et un coq, symbole de la vigilance.

D'autre part, sur la pièce de 30 sols, la date de l'an IV de la liberté se trouve au-dessous de la face de Louis XVI.

La Société accepte l'échange de publications qui est proposé par la Société académique du Cotentin.

La Société vote le bronzage du fac-simile en plâtre de la figurine trouvée à Carnac par M. Miln, et représentant un bœuf.

M. Le Gall de Kerlinou continue la lecture de son travail intitulé : Études héraldiques. L'auteur s'attache à démontrer que le chef d'hermines qui, depuis quelques années, est quelquefois placé sur les armes de la ville de Vannes, y a été introduit sans aucun droit, et aux nombreuses autorités déjà citées dans un ouvrage précédent, il ajoute celle de Louvan Geliot (1660), de Girault de Saint-Fargeau, un cachet de Vannes postérieur à 1630 et la tapisserie d'Aubusson (1672) qui se trouve au Musée archéologique. Tous ces documents sont d'accord pour reconnaître que Vannes porte : de gueules, à une hermine passante au naturel, d'argent, accolée de la jarretière flottante de Bretagne, doublée d'or.

Le Secrétaire-adjoint,

E. de Kerlinou.

334e SÉANCE.

28 Septembre 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DE CLOSMADEUC.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Le Gall de Kerlinou, l'abbé Luco, Le Roux, Orhand, Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

En l'absence de MM. les Président et Vice-Président, M. le Dr de Closmadeuc, le plus ancien des membres présents à la séance, prend la présidence.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et le Musée :

Recueil des actes administratifs, nos 11-12-13-14-15 et 23.

Mémoires sur les progrès à réaliser à Vannes.

Mémoires de la Société d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome XVI.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciencee et arts de Meaux. — 1880.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, tome 11e.

Journal des Savants (août 1880).

Album Caranda (suite). Les fouilles de Trugny (Aisne). — 1879.

Manuscrit de M. W. J. Gritfith sur quelques lépidoptères nuisibles.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes. — 1880.

Une pièce en argent de Charles IV, roi d'Espagne.

Don de M. Wuarin.

Une monnaie bretonne. Don de M. de Closmadeuc.

Une pièce Louis XIV. Don de M. Berry.

Un coffret en plomb portant l'inscription suivante : « Cy (git) le cœur de haute et puissante dame Louise de Laulnay, espouse de haut et puissant M. George de Breuil lieutenant gen(éral) pour le roy en Bretaigne, laquelle décéda le dernier jour de mars 1585. » Ce coffret a été trouvé dans la chapelle du château de Pontsal.

Don de M. Dondel de Kergonano.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentation. — M. l'abbé Le Rohellec, recteur de Landévant, est présenté en qualité de membre non résidant.

Communications. — M. l'abbé Luco signale à la Société le passage suivant de la dernière édition du Guide-Joanne (Bretagne), page 339 : « *A 500 ou 600 mètres de Sarzeau, sur la porte d'une maison située* « *au bord de la route, à droite, on peut lire, au milieu des débris* « *d'un bas-relief cette inscription grecque* : *ΙΟΥΑΡΙΟΝ ΕΝ* « *ΙΡΗΝΗ (Jovarion repose en paix). Ce fragment provient de la* « *villa romaine qui s'élevait près du château actuel, au bord de la* « *mer.* »

Notre collègue étonné, et non sans motif, de cette affirmation relative à l'existence d'une villa romaine à Truscat, a pris aussitôt des informations, et il a acquis la certitude que le bas-relief signalé par le Guide-Joanne a été apporté de Rome, par M. Albiez, capitaine d'infanterie, aujourd'hui décédé, qui l'a fait encastrer dans la porte de cette maison.

Et voilà comme les guides écrivent l'archéologie.

M. Le Gall de Kerlinou lit ensuite une note de M. Piercy relative à la destruction, en 1738, des parcs et pêcheries établis sur les grèves de l'amirauté de Vannes, et à la situation faite à cette époque aux pêcheurs riverains. — Notre collègue rappelle qu'un arrêt royal vint, en 1726, confirmer les ordonnances de 1584 et de 1681 sur les parcs et pêcheries, dont les dispositions tombaient en désuétude. Ces ordonnances, celle surtout de 1681, qui est l'œuvre de Colbert, sont trop connues, pour que nous en analysions les prescriptions, et la communication de M. Piercy a trait surtout à leur exécution dans le territoire de l'amirauté de Vannes. Le 1er juin 1728, le sieur Le Masson du Parc, commissaire de la marine et inspecteur des pêches du poisson de mer, fut chargé de constater le nombre et la situation des pêcheries et parcs de l'amirauté.

Son rapport, qu'il déposa le 8 novembre de la même année, constate l'existence de vingt-quatre de ces établissements en exploitation, et signale dans la Vilaine, l'Oust et la rivière de Malestroit, de nombreuses petites pêcheries, appelées clayes ou rateaux.

Mais l'ordonnance de 1681, en ordonnant la destruction des parcs dans la construction desquels entrait le bois ou la pierre, avait créé une exception en faveur de ceux qui existaient avant 1544. M. de la Tour, intendant de Bretagne, et son successeur M. de Pontcarré de Viarme furent successivement chargés, l'un en 1731, et le second en 1735, d'examiner les titres de ceux qui prétendaient au bénéfice de cette exception et d'en faire rapport au roi.

Ce fut à la suite de ces rapports que Louis XV rendit, le 26 juillet 1738, en son conseil, l'arrêt ordonnant la destruction définitive des parcs et pêcheries, dans lesquels étaient compris ces clayes et rateaux signalés dans le rapport de M. le Masson du Parc.

La discussion du projet de modification au règlement tendant à abaisser le chiffre de la cotisation pour les instituteurs communaux qui

désireraient devenir membres de la Société, est renvoyée à la prochaine séance. M. Luco continue la lecture de son histoire de l'imprimerie à Vannes.

Le Secrétaire. L. HUCHET.

335e SÉANCE.

26 OCTOBRE 1880.

PRÉSIDENCE DE M. FONTÈS, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, l'abbé Le Mené, Revelière, Piercy, Guyot-Jomard, Le Roux, Mauricet, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque et les Musées :

1° 3 Livraisons de la Revue historique et archéologique du Maine, t. VII, 1880, — 1er semestre.

2° 1 Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, — n° 2, 1880.

3° 1 Bulletin de la Société de Borda, à Dax — 5e année 1880, 3e trim.

4° 1 Journal des Savants, — septembre 1880.

5° 1 Annales de l'Académie de Mâcon, — t. II, 2e série 1880.

6° 17e Bulletin de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre, — 1879.

7° 1 Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, — 2e série, t. 12, n° 3, mai et juin 1880.

Une pièce de Bavière.

Un jeton de Jacques Charette, maire de Nantes.

Une pièce de 1589. Don de M. Le Breton.

Moulage d'un fer à hostie provenant du Gâvre (Loire-Inférieure).

Une gangue ferrugineuse trouvée à Cherbourg.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations. — M. de Chaumont, professeur au collège de Vannes, est présenté en qualité de membre résidant.

M. Pommerol, avocat à Paris, membre de la Société d'anthropologie, est présenté en qualité de membre titulaire non résidant.

Admissions. — M. Léon Palustre, président de la Société Française d'archéologie, et M. de Laurière, secrétaire général de la même Société, sont nommés membres honoraires.

La Société polymathique accepte l'échange de bulletins qui lui est proposé par la Société d'études scientifiques d'Angers.

Communications diverses.— M. Revelière, nommé receveur de l'enregistrement de 1re classe à Angers, donne sa démission de conservateur du Musée d'histoire naturelle, et, de membre titulaire résidant, devient membre non résidant.

La Société décide ensuite l'acquisition, au prix de 100 fr., des monnaies romaines composant une partie du trésor dit du Guerno.

M. Revelière, qui a classé toutes ces pièces, fait savoir à la Société que ce trésor était contenu dans un vase de terre.

M. le Secrétaire-Adjoint complétant les renseignements donnés à la séance précédente par M. l'abbé Luco, au sujet de l'inscription grecque mentionnée par le Guide-Joanne (Bretagne), fait savoir à la Société que le marbre qui la porte provient des catacombes Saint-Sébastien à Rome. Il avait été donné à M. Albiez par S. E. le cardinal Antonelli : de plus, cette inscription doit se lire : NOYAPION ENlPHNH au lieu de IOYAPION ENIPHNH. Enfin ce marbre, ainsi que les divers fragments de bas-reliefs qui l'accompagnaient, ayant été depuis peu retiré de cet endroit, par Mme veuve Albiez, les touristes futurs le chercheront en vain.

La proposition suivante, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité :

« *Messieurs les instituteurs communaux du Morbihan qui demanderont à faire partie de la Société en qualité de titulaires non résidants, ne seront tenus qu'à une cotisation annuelle de cinq francs : ils recevront néanmoins les bulletins et les procès-verbaux, et jouiront de tous les droits des titulaires non résidants.* »

La Société polymathique exprime le vœu que M. Poitrineau, inspecteur d'académie, veuille bien faire connaître cette décision aux intéressés.

Il est ensuite décidé que M. Moreau, auteur des fouilles et de l'album de Caranda, recevra le bulletin et les diverses publications de la Société.

M. Guyot-Jomard continue la lecture des notes historiques extraites des archives municipales de Vannes : il traite de l'établissement de l'hôpital général, en juillet 1685, et fait connaître les moyens par lesquels on se flattait à cette époque d'obtenir l'extinction de la mendicité, but qui n'est pas encore atteint de nos jours. C'est un problème, dit l'auteur, qui semble ne pas comporter de solution.

Le Secrétaire-adjoint,

E. de Kerlinou.

336e SÉANCE.

30 Novembre 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, l'abbé Le Mené, Lallemand, Marchais, Rellay, Le Gall de Kerlinou, l'abbé Luce, Mauricet, Guyot-Jomard, Leroux et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. 3.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. (1880.)

Romania, N° 35. — Journal des Savants. (Octobre 1880.)

Bulletin de la Société académique hispano-portugaise de Toulouse. — N° 3. (1880.)

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence. — 1er livre. (1880.)

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. (1880.)

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. (Avril-Juin 1880.)

Société de secours aux familles des marins français naufragés. (1880.)

Association française pour l'avancement des sciences. — N° 27.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Nos 104 et 105.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — N° 3. (1880.)

Procès-verbal de la session du Conseil général. (1880.)

La Science et la Politique, par M. le Mis de Nadaillac.
Don de l'auteur.

Catalogue raisonné des Coléoptères de Bretagne, 8e cahier, par M. W. J. Griffith. Don de l'auteur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations. — MM. d'Hantcour, capitaine d'artillerie, du Gros de Boisséguin, receveur d'enregistrement, et Moigno, receveur particulier des finances à Ploërmel, sont présentés, les deux premiers comme membres titulaires résidants, et le troisième comme non-résidant.

Admissions. — M. de Chaumont est admis en qualité de membre résidant, et M. Pommerol en qualité de non-résidant.

Communications. — M. Le Mené entretient la Société de la location d'une pièce contiguë au Musée archéologique pour y loger les volumes de la troisième salle de la Bibliothèque publique.

La Société approuve cette location et charge M. le Trésorier de faire les diligences nécessaires.

M. Revelière ayant résilié ses fonctions de conservateur du Musée d'histoire naturelle, il est procédé, conformément au règlement, à la nomination d'une commission chargée de récoler les collections qui composent ce Musée : MM. Marchais, Brondel et Mauricet sont élus membres de cette commission.

M. Le Gall de Kerlinou donne lecture à la Société du rapport général sur les alignements de Carnac et d'Erdeven, dressé par M. Gaillard.

Les constatations très précises faites par notre collègue peuvent se résumer ainsi :

Le Ménec (11 alignement, 1 cromlech) compte :

Menhirs du cromlech. . . .	debout	26 —	couchés	36 —	Total	62
— des alignements. .	d°	371	d°	402	d°	773
		397		438		835

Kerlescan (13 alignements, 1 cromlech) compte :

Menhirs du cromlech. . . .	debout	14 —	couchés	25 —	Total	39
— des alignements. .	d°	100	d°	119	d°	219
		114		144		258

Kermario (9 alignements) compte :

Menhirs. . . . . debout 164 — couchés 514 — Total 678

Soit un total général de 1,771 menhirs, dont 675 debout et 1,096 renversés, sans compter 75 autres menhirs espacés qui continuent évidemment l'alignement de Kerlescan.

Le plan, levé en 1844 par M. Bouillant, ne porte que 1,720 menhirs.

Les alignements d'*Erdeven*, qui ne comprennent qu'un groupe, comptent :

Menhirs. . . . . debout 288 — couchés 742 — Total 1,030

auxquels il faut ajouter 37 menhirs détruits et 53 emplacements où furent des menhirs.

Le Ménec présente une longueur de...............	1,152 m.
une largeur de 96 m. au cromlech, 100 m. en tête des alignements, 80 m. au milieu et 60 m. à la fin.	
Kermario a une longueur de........................	1,200 m.
une largeur de 100 m. à la tête, 70 m. au milieu, 60 m. à la fin.	
Kerlescan donne une longueur de..................	300 m.
dont : cromlech 80 m., alignements 220 m.; une largeur de 78 m. au cromlech, 120 m. à la tête des alignements, 90 m. au milieu et 50 m. à la fin.	
La longueur des trois groupes est donc de...........	2,652 m.
Enfin *Erdeven* présente une longueur de...........	2,105 m.
une largeur de 255 m. au départ, 60 m. au milieu et 55 m. à la fin.	

M. l'abbé Luco continue la lecture de l'Histoire de l'Imprimerie à Vannes :

Guillaume Le Sieur, originaire de Dinan et ayant fait son apprentissage chez des maîtres imprimeurs de Saint-Malo, de Rennes, de Nantes et de Vannes, acquit, le 15 janvier 1683, la boutique de Louis Barasin, située sur la Place du Marché, et fut admis par le sénéchal, le 10 mars suivant, à exercer, dans cet établissement, l'art de la typographie et à y débiter des livres. En juillet 1692, il épousa Jeanne Le Couriault, de Vannes, dont il eut plusieurs enfants. En mourant, vers 1730, il laissa, à la tête de sa boutique, sa veuve qui la géra jusque vers 1753 et n'y mourut que le 25 mai 1755. Leurs filles furent autorisées par le sénéchal, le 22 février 1753, à continuer, dans la même maison, le commerce de la librairie seulement.

Jacques de Heuqueville, d'une famille normande et originaire de Nantes, se fixa ici à une date inconnue, épousa, le 29 juillet 1680, Marie Lallemand, comme lui, paroissienne de Saint-Pierre. Son établissement typographique, à l'enseigne de *la Trinité*, se trouvait situé auprès de la cathédrale, vis-à-vis la porte du Palais. Il eut plusieurs enfants tenus sur les fonts baptismaux par des personnages de distinction, ce qui paraît prouver une condition prospère. Cependant, vers 1730, la mauvaise situation de ses affaires l'obligea à déposer son état au greffe. Pas plus que sa femme, il ne put survivre longtemps à sa ruine; puisque, en juillet 1738, on fit ici des bannies de leur succession bénéficiaire. Dès 1732, leur établissement était passé aux mains de Vincent-Gabriel Galles.

Jessé Robert, qui avait épousé Anne Hyver, de Ploërmel, où il lui naquit deux enfants, se trouve à Vannes dès 1650. En 1662, il acquit une boutique située au boulevard de Notre-Dame de Vannes, où il avait

déjà son établissement typographique. Ayant déjà perdu sa femme, il mourut lui-même, en avril 1663, laissant deux enfants orphelins, un fils encore en apprentissage qu'il n'acheva probablement pas, puisqu'il fut chapelier plus tard, et une fille, du nom de Marie, qui épousa Jean Galles, le premier des imprimeurs de ce nom fixé à Vannes.

Ce Jean Galles, sieur du Clos et d'une famille anglaise établie à Caen, prit la boutique de Robert, dont il épousa la fille en 1670. Après avoir transporté son établissement sur le Marché, auprès de la Retraite des hommes, et avoir ouvert une seconde boutique dans la rue de Saint-Salomon, il perdit Marie Robert le 15 avril 1680 : de ce mariage étaient nés Christophe et Vincent-Gabriel Galles, qui furent eux-mêmes imprimeurs. Le 5 décembre de l'année suivante, Jean Galles épousa en secondes noces Olive Buhourd, fille de marchands de drap et de soie de Vannes, et en eut plusieurs enfants : il mourut lui-même dans sa maison sur le Marché, le 16 août 1684, laissant à la tête de son établissement sa veuve, qui le tint jusqu'au 4 novembre 1686, date de son propre décès.

M. Guyot-Jomard donne lecture d'une note intitulée : *A quoi servit l'île de Conleau, il y a deux siècles ?*

Le 9 avril 1686, dit notre collègue, la communauté de Vannes fut réunie par M. le Cte de Lannion et reçut communication d'ordres royaux, relatifs aux mesures à prendre pour empêcher « *les religionnaires et nouveaux convertis* » de sortir du royaume contre son intention, au moyen de chaloupes qui n'avaient pas d'équipage réglé et sur lesquelles ils s'embarquaient *sous prétexte de navigation d'une ville à l'autre ou dans les bourgades voisines.*

En conséquence, la communauté ordonna *l'établissement d'un corps-de-garde au bois taillis de Conleau, sur le bord de la mer*, la construction d'appentis en planche pour loger les hommes de garde et l'entretien d'une chaloupe montée de six matelots que devait fournir le syndic.

Mais, faute d'allocation spéciale pour payer la dépense, cette surveillance dura peu. Sur de nouveaux ordres du marquis de Lavardin, la communauté ordonna, le 31 mai 1686, que les commissaires se transporteraient au bois taillis de Conleau *avec des marchands pour recevoir les offres et enchères tant des planches, bois, pierres, ferrures que des couvertures qui y étaient, et visiteraient tous les lieux et endroits où l'on pourrait rapprocher ledit corps-de-garde de la ville, et rechercheraient à combien pourrait s'élever la dépense d'un autre corps-de-garde plus petit.*

Le Secrétaire, L. Huchet.

337e SÉANCE.

28 DÉCEMBRE 1880.

PRÉSIDENCE DE M. FONTÈS, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, l'abbé Le Mené, Brondel, Mauricet, Leroux, Guyot-Jomard et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Congrès archéologique de France, 46e session.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (1878-1879).

Journal des Savants (Novembre 1880).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (34e vol.)

Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, tome 7.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (1880).

Romania (Octobre 1880).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trim. 1880.

M. le Président dépose pour le Musée la médaille en bronze commémorative de la pose de la première pierre de l'hôtel-de-ville de Vannes (12 décembre 1880). Don de M. le Maire de Vannes.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admissions. — MM. d'Hantcour et du Gros de Boisséguin sont admis comme membres titulaires résidants ; M. Moigno, comme membre non résidant.

Communications. — M. Fontès annonce que M. le Trésorier a loué, pour y loger les volumes de la troisième salle de la bibliothèque publique, et conformément au vote de la Société, une pièce contiguë au Musée archéologique.

Une proposition d'échange de publications faite par M. le Directeur du Musée Guimet est acceptée par la Société.

Lecture est donnée, au nom de M. le Trésorier, des comptes de 1880 et du projet de budget pour 1881.

La situation financière peut s'établir ainsi :

Exercice 1880.

En caisse au 1er janvier..............	1,344f 82	5,286f 57
Recettes pendant l'année.............	3,941 75	
Dépenses pendant l'année 1880..................		4,180 73
Excédant de recettes.......		1,105 84

Exercice 1881.

Dépenses prévues..............................		5,591 »
En caisse au 1er janvier..............	1,105 84	4,945 84
Recettes prévues.....................	3,840 »	
Soit un déficit de.............		645 16

MM. Lallemand, Rosenzweig et du Gros de Boisséguin sont élus membres de la commission chargée de l'examen de ces comptes et projet de budget.

M. Guyot-Jomard continue la lecture de ses notes historiques extraites des archives municipales de Vannes. Au milieu des interminables opérations militaires qui remplirent le règne de Louis XIV, on se demande, dit notre collègue, d'où pouvaient provenir les ressources nécessaires à l'entretien d'armées aussi formidables : les archives municipales peuvent mettre sur la voie.

En effet, à sa séance du 9 avril 1689, nous voyons la communauté de Vannes « *supplier Sa Majesté de vouloir bien agréer un don de cent mille livres.* »

Cette somme devait être empruntée et remboursée sur les revenus des deniers d'octroy de la ville.

Mais les prêteurs se montrèrent aussi exigeants que rares, et, le 4 mai, une nouvelle supplique fut adressée au roi pour lui demander l'autorisation d'emprunter les cent mille livres et d'en payer l'intérêt au denier seize, au lieu du denier dix-huit, taux accoutumé; plus tard, à la séance du 11 mai, la communauté charge le gouverneur de la province d'obtenir de Sa Majesté le redoublement pendant sept ans d'un sol par pot de vin qui se débite dans la ville et faubourgs de Vannes et six deniers aussi par pot de cidre.

La demande fut accueillie; mais cette mesure ne suffit pas encore, et l'on fut obligé de mettre en adjudication le bail des deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville, à commencer au 1er janvier 1690, à la charge par l'adjudicataire de payer aussitôt une somme de 20,000 livres.

Le Secrétaire, L. Huchet.

338e SÉANCE.

13 Janvier 1881.

PRÉSIDENCE DE M. BURGAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, Prulhière, Duval, Marchais, Gigon, de Montlaur, de la Gatinerie, de Limur, Orhand, Mauricet, Benoît, du Gros de Boisséguin, Guyot-Jomard, Le Gall de Kerlinou, l'abbé Luco, l'abbé Le Mené, Leroux, du Boisdaniel, Bassac, Taulois, Lallemand, Paul, Morio, Buguel et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président annonce qu'il va être procédé au renouvellement du Bureau pour 1881.

Le scrutin est aussitôt ouvert pour l'élection d'un vice-président ; avant son dépouillement, MM. les Conservateurs du Musée archéologique et des Bibliothèques donnent lecture de leurs rapports annuels. La Société leur vote, ainsi qu'à M. Revelière, des remerciements.

Les divers scrutins ont donné les résultats suivants :

Sont élus :

Vice-Président, M. Miln ;
Trésorier, M. du Boisdaniel ;
Conservateur du Musée d'histoire naturelle, M. Monteil ;
Secrétaire-adjoint, M. Le Gall de Kerlinou ;
Conservateurs-adj. du Musée d'hist. natur., MM. Marchais et Leroux ;
Conservateurs-adj. du Musée archéologique, MM. Le Gall de Kerlinou et d'Halewyn ;
Conservateur-adjoint des Bibliothèques, M. Fontès.

Il est ensuite procédé au renouvellement des Commissions :

Sont élus :

MM. Rosenzweig, de Closmadeuc, Burgault, } Membres de la Commission des publications.
Prulhière, Mauricet, } Membres de la Commission des fouilles.
de Limur, Lallemand, } Membres de la Common des achats divers.

Le Secrétaire, L. Huchet.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

Aisne. — Société historique et archéologique, à Château-Thierry.

Alpes-Maritimes. — Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Aude. — Commission archéologique de Narbonne.

Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts, à Rodez.

Basses-Pyrénées. — Société des lettres, sciences et arts de Pau.

Bouches-du-Rhône. — Société de statistique, à Marseille.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.

— Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Cher. — Société des antiquaires du centre, Bourges.

Côtes-du-Nord. — Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

— Société d'émulation, à Saint-Brieuc.

Creuse. — Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.

Deux-Sèvres. — Société de statistique, sciences, lettres et arts, Niort.

Doubs. — Société d'émulation, à Besançon.

Eure-et-Loir. — Société dunoise, à Châteaudun.

Finistère. — Société académique de Brest.

— Société archéologique du Finistère, à Quimper.

Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.

— Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, à Nîmes.

Gironde. — Société linnéenne de Bordeaux.

— Société archéologique de Bordeaux.

Société philomathique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

— Société d'histoire naturelle, à Toulouse.

— Société Hispano-Portugaise de Toulouse.

Haute-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Haute-Vienne. — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Hérault. — Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.
Ille-et-Vilaine. — Société archéologique, à Rennes.
Indre-et-Loire. — Société française d'archéologie, Tours.
— Société archéologique de Touraine, Tours.
Landes. — Société du Borda, Dax.
Loire. — Société d'agriculture et d'industrie, Saint-Étienne.
Loire-Inférieure. — Société archéologique, Nantes.
— Société académique, Nantes.
Loiret. — Société archéologique de l'Orléannais, Orléans.
Loir-et-Cher. — Société archéologique du Vendômois, Vendôme.
— Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, Blois.
Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts, Angers.
— Société académique d'Angers.
Manche. — Société académique de Cherbourg.
— Société nationale des sciences naturelles, Cherbourg.
— Société académique du Cotentin, à Coutances.
Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, Châlons-sur-Marne.
— Société des sciences et arts, de Vitry-le-François.
Meurthe. — Société académique de Stanislas, Nancy.
— Société philotechnique, Pont-à-Mousson.
Moselle. — Académie de Metz, Metz.
Nord. — Société dunkerquoise, Dunkerque.
— Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille, Lille.
Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, Beauvais.
— Comité archéologique de Senlis.
Rhône. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Saône-et-Loire. — Société d'histoire et d'archéologie, Châlon-sur-Saône.
— Académie de Mâcon, Mâcon.
Sarthe. — Société d'agriculture, sciences et arts, Le Mans.
— Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
Savoie. — Société d'histoire et d'archéologie, Chambéry.
Seine. — Société médicale d'émulation de Paris.
— Société philotechnique, Paris.
— Société numismatique d'archéologie, Paris.
— Société nationale des Antiquaires de France, Paris.
Seine-et-Marne. — Société d'agriculture, sciences et arts, Meaux.
Seine-et-Oise. — Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure. — Commission départementale des antiquités, Rouen.

Seine-Inférieure. — Société nationale hâvraise d'études diverses (le Hâvre).
Somme. — Société des antiquaires de Picardie, Amiens.
Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var. — Société académique, Toulon.
— Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée. — Société d'émulation de la Vendée, la Roche-sur-Yon.
Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
Yonne. — Société des sciences historiques et naturelles, Auxerre.
Algérie. — Société archéologique de la province de Constantine, à Constantine.
Alsace. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
Angleterre. — Société cambrienne (the archæological association), Londres.
Écosse. — Société des antiquaires, Édimbourg.
États-Unis. — Smithsonian association, Washington.
— The American geographical Society of New-York.
Norwège. — Université royale de Norwège, à Christiania.

Bienfaiteurs de la Société Polymathique.

MM. Thomas du Cordic.
Jean-Marie Galles.
Amand Taslé.
Jules Le Roy. — Abel Le Roy.

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

BUREAU.

MM. Fontès, Président.
Galles, Vice-Président.
Huchet, Secrétaire.
du Boisdaniel, Trésorier.
Monteil, Conservateur du Musée d'histoire naturelle.
L'abbé Le Mené, Conservateur du Musée archéologique.
L'abbé Luco, Conservateur des bibliothèques.
Le Gall de Kerlinou, Secrétaire-adjoint.
Marchais, Le Roux, Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle.
Le Gall de Kerlinou, d'Hallewin, Conservateurs-adjoints du Musée archéologique.
Fontès, Conservateur-adjoint des Bibliothèques.
Le Roux, Bibliothécaire.

MEMBRE D'HONNEUR.

S. M. Dom. PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil.

MEMBRE A VIE.

M. Bouruet-Aubertot, (Arradon 1875).

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Mgr Bécel, Évêque de Vannes (1867).
de Montluc, Préfet du Morb. (1880).
Alléosse, Chanoine (1879).
Bassac, Géomètre (1872).
du Boisdaniel, Receveur d'enregistrement (1880).
Bourdonnay (1865).
Brondel, Directeur du service des enfants assistés (1876).
Buguel, Notaire (1869).
Burgault, Avocat, Maire de Vannes (1847).
G. de Cadoudal, Lieutenant au 116e régiment d'infanterie (1877).
Caradec (Albert), Avocat, Conseiller général (1869).
Caradec (Ambroise), Président du tribunal civil (1858).

de Chaumont, Professeur au collège de Vannes (1880).

de Closmadeuc, Docteur-médecin (1858).

de Cussé, Propriétaire (1863).

Delandre, Directeur des Douanes (1864).

Denis, Notaire (1877).

Dumoulin de Paillart, Propriétaire à Kerthomas (Sarzeau) (1864).

Duval, Conseiller de préfecture (1879).

des Essarts, Propriétaire (1879).

Fontès, Dir. de l'enregistrement (1871).

de Francheville (Alban), Propriétaire (1868).

de Froissy, Ingénieur en chef des ponts et chaussées (1878).

Le Gal, Propriétaire (1878).

Le Gal, professeur au collège de Vannes (1880).

Le Gall de Kerlinou, Propriétaire. (1875).

de la Gatinérie, Capitaine d'état-major (1880).

Gigon, Propriétaire (1876).

Grau, Architecte (1876).

du Gros de Boisséguin, Receveur d'enregistrement (1880).

Guyot-Jomard, Adjoint (1856).

d'Hallewin, Propriétaire (1870).

d'Hantcour, Capitaine au 35e d'artillerie (1880).

l'Hermite (1878).

Huchet, Avocat (1875).

Jollivet, Conseiller général (1864).

Lallemand, Avocat (1840).

Lallement, étudiant en droit (1877).

de Lamarzelle (Ernest), Architecte de la ville de Vannes (1864).

Le Roux, Professeur (1880).

de Limur, Propriétaire (1838).

de Lisleferme, Lieutenant au 35e d'artillerie (1880).

L'Abbé Luco (1873).

Maigné, Architecte du département (1877).

Marchais, Pharmacien (1872).

Mauricet, père, Docteur-médecin, Membre fondateur (1826).

Mauricet, fils, Docteur-médecin (1862).

L'Abbé Le Mené, Chanoine titulaire (1872).

Monteil, Professeur au collège de Vannes (1876).

Montfort, Juge (1861).

de Montlaur, Propriétaire (1868).

Morio, Chimiste (1868).

L'Abbé Nicolas, Chanoine honoraire (1876).

Orhand, Professeur au collège de Vannes (1880).

Paul, Propriétaire (1880).

Perrin, Pharmacien (1866).

Mme Perrio, Propriétaire à Kihan, Arradon (1875)

Poitrineau, Insp. d'Académie (1880).

Pozzy, Expert (1869).

Prulhière, Agent-voy. en chef (1870).

Le Supérieur de l'École libre Saint-François-Xavier.

Roger, Vérificateur de l'enregistrement (1871).

Rosenzweig, Archiviste du département (1855).

Taslé, ancien Notaire (1862).

Taulois, Photographe (1877).

Vène, Professeur au collège de Vannes (1880).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

AUDRAN, Notaire à Quimperlé.

DE BELLEVUE, à Kerangat, Plumelec.

BLANCHARD DE LA BROSSE, inspecteur des lignes télégraphiques françaises de la Cochinchine, Saïgon.

DU BOUËTIEZ DE KERORGUEN, Avocat, Lorient.

BOURDET, Docteur-médecin, Sarzeau.

LE BRIGAND, Propriétaire, Pontivy.

Cte DE BRISAY, Auray.

DU CHATELLIER, Correspondant de l'Institut, à Kernus, en Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).

DAMOUR, Membre de l'Institut, rue de la Ferme-aux-Mathurins, 10, Paris.

DE DANNE, Propriétaire à Talhouët, en Pluherlin, par Rochefort-en-Terre.

LE DAUPHIN, Employé des postes, Gare du Nord, Paris.

L'abbé EUZENOT, Vicaire, à Guidel, par Gestel.

ÉZANNO, Propriétaire, Carnac.

LE FLOCH, Juge de paix, Plouay.

FOULON, Docteur-médecin, Nantes.

DE FRANCHEVILLE, Propriétaire, à Kergeorgette, Sarzeau.

FRÉNOY, Docteur-médecin, boulevard Latour-Maubourg, 49, Paris.

GAILLARD, Propriétaire, Plouharnel.

GALLES, Intendant divisionnaire, Rennes.

GAULTIER, DU MOTTAY, Propriétaire à Plérin (Côtes-du-Nord).

LE GOUVELLO, château de la Porte, Sévérac.

DE GOUVELLO, ancien Membre de l'Assemblée nationale, Klévénan, Sarzeau.

GOUZERCH, instituteur à Guiscriff.

GRESSY, Docteur-médecin à Carnac.

GRIFFITH, Propriétaire, rue de Paris, 32, Rennes.

GUIEYSSE, rue des Écoles, 42, Paris.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, Chanoine honoraire, au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Vte DU HALGOUET, château du Tréganteur (Morbihan).

HÉMERY, Receveur de l'enregistrement, Elven.

HÉMERY, Vérificateur de l'enregistrement, Douai.

JAN DE LA GILLARDAIE, Inspecteur des contributions directes, Amiens.

JÉHANNO, Notaire, Auray.

DE KÉRIDEC, Sainte-Hélène (Morbihan).

DE KERRET, Propriétaire à Boutiguéry, par Fouesnant (Finistère).

L'abbé KERSAHO, Recteur à Locoal.

LALLEMAND, Receveur de l'enregistrement à Plouaret (Côtes-du-Nord).

DE LAMARZELLE, à Keralier, Sarzeau.

Cte LANJUINAIS, à Kguehennec, par Sain-Jean-Brévelay.

LAITY, Josselin.

LOROIS, Député du Morbihan, Arzal.

Henri MARTIN, rue de Passy, Paris.

MOIGNO, Receveur particulier des Finances, à Ploërmel.

DE LA MONNERAYE, Sénateur, Caro.

DE MONTCUIT, Propriétaire à la Grationnaye, Malansac.

MONTRELAY, Notaire, Lorient.

LE MOUSSUS, Géomètre en chef du chemin de fer de l'État d'Auray à Quibéron, Saint-Brieuc.

DE NADAILLAC, château de Rougemont, par Cloyes (Loire-et-Cher).

PANCKOUCKE, Propriétaire, Arradon.

PIERCY, Capitaine au 131e régiment d'infanterie, fort de Boulemont, par Neufchâteau (Vosges).

PIRONNEAU, Substitut du procureur général, Nîmes.

PLATEL DE GANGES, Officier de marine, Lorient.

POCARD-KERVILER, Ingénieur attaché au port de Saint-Nazaire.

LOMEROL, Avocat, à Paris.

QUINQUARLET, Naturaliste, Carnac.

RAOUL, Notaire, Pontscorff.

LE RAY, Port-Philippe, (Belle-Ile-en-Mer).

Rellay, Propriétaire, Hennebont.

Revelière, Receveur d'enregistrement, Angers.

Rio, Notaire, Carnac.

Le Rohellec, recteur de Landévant.

Rouillé, 8, rue Rochambeau, Paris.

Salmon-Laubourgère, Président du tribunal civil, Dinan.

de Sécillon, Pontchâteau.

Jules Simon, Sénateur, Paris.

de Soussaye, château de Keravéon, par Étel.

Thomas-Kercado, château du Plessis, Saint-Dolay.

de Tuault, Ploërmel.

Vatrin, Instituteur, Lorient.

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

Aimé de Soland, Président de la Société linéenne d'Angers.

de Bonstetten, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

de la Borderie, ancien Député à l'Assemblée nationale.

Delpon de Vissec, ancien Préfet.

Delvaux, attaché à l'école des mines, Paris.

Fleury Edouard, archéologue, Paris.

Dr Godron, Doyen honoraire de la Faculté des sciences, Nancy.

Grégoire, Ingénieur, Paris.

Le Guay, Architecte, Paris.

Mgr Guilloux, Archevêque d'Haïti.

L'abbé Hamard, Prêtre de l'Oratoire, Rennes.

Jaquemet, Inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

Juglard (le Dr), Président de la Société de statistique, Paris.

Julien, Receveur de l'enregistrement, à Étables (Côtes-du-Nord).

de Keranflec'h, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

de Larrière, Secrétaire général de la Société française d'arch., Paris

Lavisse, Aide-comm. de marine, Brest.

Le Lièvre, Employé des postes, Nantes.

R. Lukis, Membre de plusieurs sociétés savantes.

Moigno (l'abbé), Directeur du journal *Les Mondes*, Paris.

Moreau, archéologue, (Aisne).

Morière, Professeur à la Faculté des sciences, Caen.

Palustre Léon, Président de la s. etc., Tours.

Pavot (Alb.), Sous-Intendant milit., Rennes.

Power, Jeannette, Membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

Rigout, Préparateur de chimie à l'école des mines, Paris.

de Saint-Pierre, ancien Préfet, Avranches.

Rivière, rue du Bac, 90, Paris.

Stéphan (l'abbé), à Locoal-Mendon.

Verrier, Professeur de mathématiques, Saint-Brieuc.

COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 1881.

Membres de la Commission du budget :	LALLEMAND. ROSENZWEIG. DE BOISSÉGUIN.
Membres de la Commission des fouilles :	LE PRÉSIDENT. LE VICE-PRÉSIDENT. LE SECRÉTAIRE. LES 3 CONSERVATEURS. PRULHIÈRE. MAURICET.
Membres de la Commission des publications :	LE BUREAU. RONSENZWEIG. DE CLOSMADEUC. BURGAULT.
Membres de la Commission d'achats divers et réparations :	LE PRÉSIDENT. LE SECRÉTAIRE. LES 3 CONSERVATEURS. DE LIMUR. LALLEMAND.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

CATALOGUE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

par

J^h-M. LE MENÉ,

CHANOINE,

CONSERVATEUR DU MUSÉE.

PRIX : 1 FRANC.

VANNES

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1881.

INTRODUCTION.

Le Musée archéologique de Vannes a pris de grands développements depuis 1850. Des fouilles heureuses, faites sur plusieurs points du département, ont accumulé dans ses vitrines des richesses inappréciables, spécialement pour la période appelée celtique ou préhistorique. La série des haches, des colliers et des divers objets en pierre polie rivalise avec les plus riches collections de la France et même de l'Europe, et elle a surtout le mérite d'être entièrement de provenance locale. Les objets de la période gallo-romaine avec ceux du Moyen-âge et de la Renaissance forment déjà une collection remarquable.

Toutes ces richesses sont réparties en trois salles.

La première renferme les objets préhistoriques ou celtiques, rangés par ordre de fouilles : cette disposition par groupes permet de suivre la formation graduelle du Musée, de comparer les objets de même date et de suivre pas à pas dans le *Bulletin* l'historique de chaque trouvaille. Les étiquettes varient de couleur pour chaque fouille.

La seconde salle renferme les bronzes et les divers objets de la période gallo-romaine. Tout y est classé, autant que possible, par fouilles, et le changement de couleur dans les étiquettes indique le changement de provenance.

La troisième salle renferme les objets du Moyen-âge et de la Renaissance, rangés non plus par fouilles, mais par genres et espèces.

Chaque salle est subdivisée en deux ou trois séries de numéros, comme il suit :

Ire Salle. — Ère celtique.

Objets appartenant à la Société............	772
Objets déposés.........................	54
Objets exotiques.......................	92

IIe Salle. — Gallo-romaine.

Objets appartenant à la Société............	400
Objets déposés.........................	22

IIIe Salle. — Moyen-âge et Renaissance.

Objets divers..........................	221
Gros objets............................	41
TOTAL.............	1602

Vannes, le 30 décembre 1880.

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

CATALOGUE

DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

PREMIÈRE SALLE.

Cette pièce renferme les objets appelés *celtiques* par les uns et *préhistoriques* par les autres : ils proviennent de fouilles faites dans le département.

FOUILLE DE TUMIAC (ARZON).

La butte de Tumiac, de forme circulaire, mesure en hauteur 15 mètres et en diamètre 55 mètres. Elle a été fouillée, en 1853, par la Société polymathique : on y a trouvé une chambre renfermant les objets qui suivent :

(Voir *Bulletin* Soc. polym., 1862, p. 1; rapport de M. Fouquet — Voir Vitrine A. Étiquettes *blanches.*)

1. Hache polie en chloromélanite, brisée, type A, long. 0,450 mill.
2. Hache en chloromélanite, fragment, type A, long. 0,215.
3. Hache en chloromélanite, brisée, type A, long. 0,315.
4. Hache en chloromélanite, brisée, type A, long. 0,340.
5. Hache en chloromélanite, brisée, type A, long. 0,375.
6. Hache en jadéite altérée, brisée, type A, long. 0,340.
7. Hache en chloromélanite, fragment, type A, long. 0,195.
8. Hache en jadéite (1), percée à la pointe, type A, long. 0,272.
9. Hache en jadéite, brisée, type A, long. 0,152.
10. Hache en jadéite, brisée, type A, long. 0,300.
11. Hache en jadéite, brisée, type A, long. 0,220.
12. Hache en jadéite, brisée, type A, tranchant évasé, long. 0,224.
13. Hache en jadéite, intacte, percée à la pointe, type A, long. 0,200.

(1) A ce nom de Jadéite, donné par M. Damour, plusieurs minéralogistes substituent celui de Jade ou Saussurite.

14. Hache en aphanite, brisée, type A, long. 0,334.
15. Hache en jadéite, intacte, type A, long. 0,100.
16. Hache en jadéite, type A, fragment percé, long. 0,183.
17. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,113.
18. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,090.
19. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,066.
20. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,088.
21. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,065.
22. Hache en fibrolithe, type B, sans tranchant, long. 0,073.
23. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,070.
24. Hache en fibrolithe, type B, fragment, long. 0,057.
25. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,073.
26. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,059.
27. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,090.
28. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,078.
29. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,106.
30. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,105.
31. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,080.
32. Hache en aphanite, type B, long. 0,072.
33. Collier en callaïs, de 107 grains et 10 pendeloques.
34. Collier en callaïs, de 32 grains et 2 pendeloques.
35. Collier en callaïs, de 98 grains, sans pendeloques.
36. Fragment d'os pariétal humain, non incinéré.
37. Décompositions osseuses.
38. Débris d'os, de bois et de granit mêlés.
39. Fragments de bois.
40. Détritus végétaux.
41. Croûtes d'oxyde de *fer*, trouvées dans la vase du tumulus.
42. Tubes en oxyde de *fer*, trouvés dans la même vase.

FOUILLE DU MONT SAINT-MICHEL (CARNAC).

Ce tumulus, le plus grand du département, compte 115 mètres de longueur, 58 de largeur, et 10 de hauteur ; il est couronné par une chapelle dédiée à saint Michel. Fouillé en 1862 par la Société polymathique, il a donné de nombreux objets en pierre polie, qui étaient enfouis dans sa crypte funéraire.

(*Bulletin* 1862, p. 7, rapports de M. R. Galles et M. G. de Closmadeuc. — Voir Vitrine A. Étiquettes *vertes*.)

43. Hache en chloromélanite, brisée, à tranchant évasé, long. 0,360.
44. Hache en jadéite, intacte, type A, long. 0,373.
45. Hache en jadéite altérée intacte, type A, long. 0,273.
46. Hache en diorite altérée, brisée, type A, long. 0,268.

47. Hache en jadéite altérée, intacte, type A, trous commencés, long. 0,231.
48. Hache en jadéite altérée, brisée, type A, percée, long. 0,225.
49. Hache en jadéite altérée, intacte, type A, long. 0,205.
50. Hache en jadéite, intacte, type A, percée, long. 0,195.
51. Hache en jadéite, intacte, type A, long. 0,190.
52. Hache en jadéite, intacte, type A, long. 0,192.
53. Hache en jadéite, intacte, type A, long. 0,097.
54. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,095.
55. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,112.
56. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,133.
57. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,098.
58. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,090.
59. Hache en fibrolithe, type B, tranchant évasé, long. 0,093.
60. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,095.
61. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,115.
62. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,077.
63. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,076.
64. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,073.
65. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,070.
66. Hache en fibrolithe, type B, long, 0,091.
67. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,102.
68. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,077.
69. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,110.
70. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,109.
71. Hache en fibrolithe, type B, fragment, long. 0,061.
72. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,050.
73. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,065.
74. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,067.
75. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,112.
76. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,094.
77. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,074.
78. Hache en fibrolithe, type B, fac-similé, long. 0,090.
79. Hache en jadéite altérée, type A, fac-similé, long. 0,226.
80. Collier en callaïs, composé de 97 grains et de 10 pendeloques.
81. Petites perles en os, au nombre de 39.
82. Éclat de silex.
83. Éclat de silex.
84. Fragments d'os brulés.
85. Débris d'ossements.
86. Décomposition osseuse.
87. Fragments de charbon.
88. Terre renfermant des débris de charbon.
89. Terre provenant du dolmen.

FOUILLE DU MANÉ-ER-HROËG (LOCMARIAKER).

Ce tumulus de forme ovale, appelé parfois butte de César, mesure 100 mètres de long, 60 de large, et 10 de haut, se rapproche par ses dimensions de ceux de Tumiac et de Saint-Michel. Il a été fouillé en 1863 par M. R. Galles, et M. Lefebvre, et sa grotte funéraire, composée d'énormes pierres, renfermait une quantité considérable de haches, une pierre gravée l'avoisinait ; des objets gallo-romains étaient enfouis au sommet du tumulus.

(*Bulletin* 1863. p. 18. — Vitrine B et B'. Étiquettes *blanches*.)

90. Hache en diorite, type A, fracturée, long. 0,440.
91. Anneau plat en jadéite, forme ovale, grand axe 0,135.
92. Hache en chloromélanite, type C, fracturée, long. 0,465.
93. Hache en jadéite, type A, brisée, long. 0,292.
94. Hache en chloromélanite, type A, très belle, long. 0,353.
95. Hache en jadéite, type A, brisée, tranchant évasé, long. 0,405.
96. Hache en diorite, type A, fracturée, long. 0,383.
97. Hache en jadéite altérée, type A, fracturée, long. 0,203.
98. Hache en jadéite altérée, type A, fragment, long. 0,154.
99. Hache en jadéite, type A, fracturée, long. 0,213.
100. Hache en jadéite altérée, type A, brisée, percée, long. 0,258.
101. Hache en jadéite altérée, type A, brisée, long. 0,182.
102. Hache en jadéite, intacte, type A, percée, long. 0,165.
103. Hache en protogyne, type A, brisée, ébréchée, long. 0,358.
104. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,097.
105. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,098.
106. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,096.
107. Hache en fibrolithe, type A, long. 0,119.
108. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,095.
109. Hache en fibrolithe, type A, long. 0,105.
110. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,096.
111. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,100.
112. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,105.
113. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,092.
114. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,140.
115. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,097.
116. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,105.
117. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,104.
118. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,110.
119. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,108.
120. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,095.
121. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,100.
122. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,135.

123. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,090.
124. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,059.
125. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,107.
126. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,075.
127. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,075.
128. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,072.
129. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,098.
130. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,098.
131. Hache en fibrolithe, type B, double tranchant, long. 0,116.
132. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,093.
133. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,100.
134. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,123.
135. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,083.
136. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,083.
137. Hache en fibrolithe, type B, double tranchant, long. 0,082.
138. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,096.
139. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,065.
140. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,076.
141. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,072.
142. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,065.
143. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,102.
144. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,108.
145. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,118.
146. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,096.
147. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,120,
148. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,090.
149. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,108.
150. Hache en fibrolithe, type B. long. 0,114.
151. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,087.
152. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,106,
153. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,103.
154. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,128.
155. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,129.
156. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,095.
157. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,064.
158. Hache en fibrolithe, type B, long, 0,095.
159. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,103.
160. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,107.
161. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,070.
162. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,052.
163. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,067.
164. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,111.
165. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,093.
166. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,093.

167. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,110.
168. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,074.
169. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,071.
170. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,059.
171. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,094.
172. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,081.
173. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,090.
174. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,095.
175. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,097.
176. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,108.
177. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,111.
178. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,114.
179. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,105.
180. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,072.
181. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,055.
182. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,071.
183. Hache en fibrolithe, type B, fragment, long. 0,055.
184. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,070.
185. Hache en fibrolithe, type B, long, 0,082.
186. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,085.
187. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,088.
188. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,128.
189. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,125.
190. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,109.
191. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,098.
192. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,098.
193. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,115.
194. Hache en fibrolithe, type B, long. 0,117.
195. Pendeloque en callaïs, forme triangulaire, long. 0,069.
196. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,065.
197. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,053.
198. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,051.
199. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,075.
200. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,057.
201. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,043.
202. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,045.
203. Pendeloque en callaïs, forme poire, long. 0,049.
204. Collier en callaïs, composé de 41 grains.
205. Cristal de quartz.
206. Deux éclats de silex.
207. Fragment de silex.
208. Terres et charbons.

Objets trouvés dans le tumulus.

209. Deux grains en terre cuite (fusaïoles) et deux fragments.
210. Deux perles en terre cuite.
211. Fragments de poteries.
212. Monnaies d'Auguste, Tibère, Claude, Néron, Domitien et Trajan.
213. Fragments de verre.
214. Bille de verre.
215. Trois perles cannelées en verre coloré.
216. Deux bagues en bronze, un fragment et un petit lingot.
217. Fragments de poteries romaines.

FOUILLE DE KERCADO (CARNAC).

Ce tumulus, de forme ronde, long de 40 mètres et haut de 3m,50, a été fouillé, en 1863, par M. R. Galles et M. Lefebvre. Il renfermait un grand dolmen, haut de 2m,50, précédé d'une allée et orné de signes sculptés; on y a trouvé ce qui suit.

(Voir *Bull.* 1863, p. 5. — Voir Vitrine C. Étiquettes *vertes*).

218. Hache en diorite, type A, long. 0,070.
219. Hache en jadéite, type A, long. 0,033.
220. Sept perles en callaïs, de diverses grosseurs.
221. Pendeloque en agalmatolithe, à large trou, long. 0,028.
222. Pendeloque plate en schiste, long. 0,065.
223. Pendeloque plate en schiste, long. 0,050.
224. Pendeloque plate en schiste, long. 0,037.
225. Rondelle en talc stéatite, percée, diam. 0,040.
226. Pointe de flèche en silex, forme amande, long. 0,047.
227. Éclat de silex, forme couteau, long. 0,060.
228. Éclats de silex, de diverses formes.
229. Fragment de vase en terre brune, orné de quatre moulures.
230. Fragments de vase en terre noire, ornés de stries.
231. Fragment de vase en terre jaune, percé d'un canal.
232. Fragments de vase, marqués de coups d'ongle.
233. Fragment de vase en terre jaune, orné d'une bande striée.
234. Fragments de vase en terre rouge, à bandes horizontales.
235. Fragment d'un petit vase en terre brune, haut. 0,044.
236. Fragment de vase en terre rouge, à bandes horizontales.
237. Fragment de vase en terre rouge, à bandes horizontales.
238. Fragment de vase en terre noire, à bande striée.
239. Fragment de vase en terre grossière, haut. 0,068.
240. Fragments de poteries diverses.
241. Ossements humains.
242. Débris de coquillages.
243. Charbons. **(Don de MM. R. Galles et Lefebvre.)**

FOUILLE DU MANÉ-LUD (LOCMARIAKER).

Ce tumulus, de forme ronde, mesure 80 mètres de longueur, 50 mètres de largeur et 5m,50 de hauteur. Il a été fouillé, en 1863 et 1864, par M. René Galles, aux frais du département. Outre le dolmen ouvert depuis longtemps à l'ouest, on a trouvé une crypte vers le milieu, et à l'est de petits menhirs rangés.

(*Bull.* 1863, p. 33; 1864, p. 79. — Vitrine C. Étiquettes *blanches*.)

244. Hache en fibrolithe, type A. long. 0,059.
245. Fragment de silex rouge taillé.
246. Fusaïole ou grain en terre cuite, diam. 0,040.
247. Quatre petits fragments de poteries.
248. Débris d'ossements humains.
249. Débris d'ossements d'animaux (bœufs, chevaux, etc).
250. Machoires de chevaux trouvées sur les menhirs.
251. Débris ligneux.

(Don du Département.)

FOUILLE DE CRUBELZ (BELZ.)

Le tumulus de Crubelz, d'un diamètre de 30 mètres et d'une hauteur de 4m,50, a été fouillé, en 1864, par MM. les Drs G. et A. de Closmadeuc; la chambre intérieure, en pierres sèches, haute de 3m,30, a fourni ce qui suit.

(*Bull.* 1864, p. 6. — Vitrine C. Étiquettes *jaunes*.)

252. Hache en diorite. type A, long. 0,125.
253. Pointe de flèche en silex, à ailerons.
254. Cinq éclats de silex.
255. Fragment d'un vase en terre brune.
256. Fragment supérieur d'un vase en terre brune.
257. Débris de poteries diverses.
258. Fragment d'argile cuite percée de trous.
259. Débris de bois, provenant d'un plancher.
260. Brique romaine perforée.
261. Terreau superposé au plancher.

(Don de MM. de Closmadeuc.)

FOUILLE DE KERGONFALZ (BIGNAN).

Ce tumulus, d'un diamètre de 31 mètres et d'une hauteur de 3m,50, renfermait un dolmen précédé d'une allée courbe; il a été fouillé, en 1864, par MM. R. Galles, Lefebvre et Cassac.

(*Bull.* 1864, p. 95. — Vitrine C'. Étiquettes *blanches*).

262. Vase intact, en terre jaune, type M. diam. 0,200, haut. 0,095.
263. Hache en diorite, type A, long. 0,130.
264. Hache en diorite, type A, long. 0,117.
265. Hache en diorite, type A, long. 0,100.
266. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,107.
267. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,235.
268. Fragments de poteries en terre grise.
269. Nombreux ossements humains.

(Don de MM. Lefebvre, Galles et Cassac).

FOUILLE DU MOUSTOIR (CARNAC).

Ce tumulus, de forme ovale, long de 90 mètres, large de 38 mètres et haut de 5m,50, surmonté d'un menhir, a été fouillé, en 1864, par M. R. Galles, aux frais du comité de la topographie des Gaules. On a trouvé à l'ouest un dolmen, au centre un amas de charbon et d'ossements d'animaux, et à l'est deux cryptes ou cellules.

(*Bull.* 1864, p. 117. — Vitrine C'. Étiquettes *bleues*).

270. Grand vase en terre rougeâtre, très fragmenté, type L, muni d'un oreillon, diam. 0,400, haut 0,277.
271. Vase en terre brune, bien conservé, type O, orné de bossettes, diam. 0,240, haut 0,155.
272. Vase en terre jaune, très fragmenté, type O, muni de deux trous, diam. 0,200, haut 0,140.
273. Fragment d'un vase en terre rouge, orné d'une ligne sinueuse.
274. Lame ou couteau en silex pyromaque. long. 0,193.
275. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,166.
276. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,240.
277. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,121.
278. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,070.
279. Éclats de silex pyromaque.
280. Tuffeau percé d'un trou cylindrique.
281. Hache en agalmatolithe, percée, type A, long. 0,055.
282. Olive en agalmatolithe, percée, long. 0,055.
283. Rondelle en callaïs, diam. 0,017.
284. Fragment d'anneau en verre, orné de lignes jaunes.
285. Débris d'ossements humains.
286. Fragment de meule en granit.

(Don du comité de la topographie des Gaules).

FOUILLE DE KERROH (LOCMARIAKER).

Ce dolmen, composé d'une table et de six supports, mesure 1m,75 de long, 1m,60 de large et 1 mètre de haut à l'intérieur. Il a été fouillé, en 1864, par MM. G. et A. de Closmadeuc, et a donné ce qui suit.

(*Bull.* 1864, p. 126. — Vitrine C'. Étiquettes *jaunes*).

287. Grain de collier en quartz blanc.
288. Silex taillé.
289. Éclats de silex.
290. Fragment de vase en terre brune.
291. Fragments d'un vase en terre grise muni d'oreilles.
292. Fragment d'une poterie entière et épaisse.
293. Fragment d'une poterie en terre brune.
294. Fragment de poterie brune.

(Don de MM. de Closmadeuc.)

GAVRINIZ (BADEN).

Ce tumulus, si remarquable par une chambre et une allée dont les parois sont chargées de signes sculptés, a été fouillé en 1832. On a recueilli depuis les objets suivants.

(Vitrine D. Étiquettes *violettes.*)

295. Fragment de hache en diorite, type A, long. 0,240.
296. Fragment de hache en grès, type A, long. 0,083.
297. Fragment de hache en diorite, type A, long. 0,065.
298. Éclats de silex.

(Don de M. G. de Closmadeuc.)

299. Fragment de hache en diorite, type A, donné par M. Le Mené.

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine D. Étiquettes *blanches*).

300. Fragment de hache-marteau en diorite, type E, long. 0,065.
301. Moitié de hache marteau en chloromélanite, de Plouharnel, type E, long. 0,100, moulage donné par M. de Cussé.
302. Haché-marteau, trouvée près Pontchâteau, type E, long. 0,180, moulage donné par M. L. Galles.
303. Marteau en chloromélanite, trouvé à Carnac, type F, long 0,114, moulage donné par M. de Cussé.
304. Virole en or, à quatre dents, trouvée dans le dolmen de Ꝃlagad (Carnac), donnée par M. de Ꝃanflech.

205. Fac-similé d'un des deux colliers en or, trouvés dans un tumulus à Plouharnel ; don de M. de Cussé.
206. Fragment du vase qui renfermait le collier en or ; don de M. L. Galles.
207. Hache en diorite, de Plouharnel, type A, long. 0,106. ébrêchée.
208. Fac-similé d'une pierre creusée, trouvée à Plouharnel ; don de M. de Cussé.
209. Fac-similé d'un bracelet ? en or, pesant 84 grammes, trouvé à Erdeven ; don de M. de Cussé.
210. Fac-similé d'un autre bracelet ? en or, pesant 54 grammes, trouvé à Erdeven ; don de M. de Cussé.
211. Fac-similé d'un bracelet en or, pesant 320 grammes, trouvé à Besné (Loire-Inférieure) ; don de M. de Cussé.
212. Fac-similé d'un collier en or, pesant 77 grammes, trouvé à Saint-Laurs (Deux-Sèvres) : don du musée de Niort.
213. Hache-marteau, en diorite, type D, long. 0,200, trouvée dans le Morbihan ; don de Mme Ve Lorois.

FOUILLE DU RESTO (MOUSTOIR-AC).

Un dolmen situé près du Resto, en Moustoirac, fouillé par M. de la Fruglaye en 1856, a donné ce qui suit :

(*Bulletin* 1858. p. 65. — Vitrine D. Étiquettes *rouges*).

214. Fusaïole ou grain en terre cuite, diam. 0,030.
215. Fragment de *fer* oxydé.
216. Lame ou couteau en silex, long. 0,248.
217. Hache en grès, type A, long. 0,098.

(Don de M. de la Fruglaye).

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine D. Étiquettes *blanches*).

218. Hache en jadéite, type A, long. 0,130, trouvée à Arradon, donnée par M. L. Galles.
219. Hache en jadéite, type A, long. 0,170.
220. Hache en pétrosilex, type A, long. 0,180, donnée par M. Henry.
221. Fac-similé d'une hache, type particulier, long. 0,350, trouvée à Pornic ; don de M. L. Galles.

ꝂMORIN (PLOUHINEC).

Objets trouvés sous un rocher, dans la lande de Mareu, près Ꝃmorin, en Plouhinec, et donnés par M. l'abbé Thomas, recteur de Larmor.

(Vitrine D. Étiquettes *vertes*).

322. Hache en diorite, type irrégulier, long. 0,226.
323. Hache en diorite, type A, long. 0,189.
324. Hache en silex, type A, long. 0,194.
325. Hache en diorite, type A, long. 0,128.
326. Hache en diorite, type A, long. 0,102.
327. Hache en diorite, type A, long. 0,085.
328. Hache ou ciseau cylindrique en silex, type B, long. 0,106.
329. Hachette en silex, type A, long. 0,041.

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine D. Étiquettes *blanches*).

330. Hache en diorite, forme ovale, long. 0,072, trouvée à Plouhinec, donnée par M. L. Galles.
331. Hachette en jade, type triangulaire, long. 0,034.
332. Hache en diorite, type A, long. 0,106, aiguisée, trouvée à Arradon, donnée par M. L. Galles.
333. Hache en jadéite, type A, long. 0,069.
334. Fac-similé d'une hache en diorite, d'origine étrangère, recueillie à Saint-Gildas : don de M. L. Galles.
335. Hache en diorite, ébauchée, long. 0,130, trouvée à Muzillac, donnée par M. Délivré.
336. Hache en amphibole, type A, cassée, long. 0,075, trouvée à Ꝃlann près Vannes, donnée par M. Délivré.
337. Hache en diorite, type A, long. 0,140, trouvée à Ꝃlann, près Vannes, donnée par M. Délivré.
338. Fragment de hache en fibrolithe, type A, long. 0,057, trouvée à Crach.
339. Pendeloque? en diorite, long. 0,086, trouvée sur le rivage de Quibéron, donnée par M. l'abbé Collet.
340. Tranchant d'une hache en diorite.
341. Portion d'une hache en diorite.
342. Tranchant d'une hache en diorite.
Ces trois derniers objets donnés par M. G. de Closmadeuc.
343. Fragment de hache en diorite.
344. Hache en diorite, cassée, type A, long. 0,075.

FOUILLE D'ER ROH (ARRADON).

Ce dolmen, composé d'une table et de sept supports, a été fouillé, en 1863 par MM. L. et R. Galles, et a fourni ce qui suit :

(Vitrine D. Étiquettes *bleues*).

245. Éclats de silex.
246. Autres éclats de silex.
247. Lame ou couteau en silex, long. 0,046.
248. Lame ou couteau en silex, long. 0,057.
249. Silex taillé.
250. Pendeloque en talc, diam. 0,025.
251. Fond et fragments de poterie en terre rougeâtre.
252. Autres fragments de poterie.

(Don de MM. Galles).

CARNAC.

Haches acquises en 1868. (Vitrine D'. Étiquettes *rouges*).

253. Hache en diorite, type C, long. 0,135.
254. Hache en diorite, forme cylindrique, long. 0,124.
255. Hache en diorite, type A, long. 0,100.
256. Hache en diorite, type A, long. 0,093.
257. Hache en diorite, type A, long. 0,065.
258. Hache en diorite, type A, long. 0,073.
259. Pointe de hache en diorite, long. 0,090.
260. Pointe de hache en diorite, long. 0,100.

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine D'. Étiquettes *blanches*).

261. Pointe de flèche en silex, trouvée dans la lande de Cano en Séné, donnée par M. Jubier.
262. Pointe de flèche en silex, trouvée à Carnac, donnée par M. L. Galles.
263. Hache en diorite, type C, long. 0,130, trouvée à Plaudren, donnée par M. l'abbé Bara.
264. Hache en diorite, type A, long. 0,127, trouvée à Ménémur, près Vannes, donnée par M. Le Floch.
265. Hache en diorite, type A, long. 0,136, provenance inconnue.
266. Hache en diorite, type A, long. 0,110, trouvée à Belz, donnée par M. Philippe Karmel.

367. Hache en diorite, calcarifère (hémithrène), type A, long. 0,150, de provenance inconnue.

368. Hache en diorite calcarifère, type C, long. 0,223, de provenance inconnue.

369. Hache en quartz agate, type A, long. 0,160, brisée à la pointe.

370. Hache en diorite, type C, long. 0,133, provenance inconnue.

371. Hache en diorite, type A, long. 0,130, donnée par M. Taslé.

372. Hache en diorite, type A, tranchant évasé, long. 0,080, trouvée à Guidel, donnée par M. l'abbé Euzenot.

373. Hache en diorite, type A, pointe cassée, long. 0,130, trouvée à Guidel, donnée par M. l'abbé Euzenot.

374. Hache en diorite, type A, long. 0,110, de provenance inconnue, donnée par Mme Ve Le Vannier.

375. Hache en diorite calcarifère, type A, long. 0,130, trouvée à Péaule, donnée par M. l'abbé Piéderrière.

376. Fragment de hache en diorite, type C, long. 0,180, trouvé à Pluherlin, donné par M. E. de Lamarzelle.

377. Hache en diorite calcarifère, type A, long. 0,140. trouvée à Limerzel, donnée par M. Taslé, père.

AU PIED DE MENHIRS.

(Vitrine D'. Étiquettes *rouges*).

378. Pointe de hache en diorite, type A, long. 0,085, trouvée au pied d'un menhir, au Bretin, en Pleucadeuc, et donnée par M. Fouquet, père.

379. Pointe de hache en diorite, type A, long. 0,060, trouvée au pied d'un menhir, à la Coudraye, en S. Congard, et donnée par M. Fouquet, père.

380. Fer à cheval, trouvé sous un menhir à Treneué, en Plaudren, et donné par MM. Fouquet et Délivré.

PLOUGOUMELEN ET LES ENVIRONS.

Objets divers recueillis par M. Bain de la Coquerie et acquis par la Société.

(Vitrine D'. Étiquettes *jaunes*).

381. Hache en fibrolithe, à sillon longitudinal, type A, long. 0,175.

382. Fragment de hache en diorite, long. 0,100.

383. Hache en diorite, type A, long. 0,095

384. Hache en diorite mutilée, type A, long. 0,080.

385. Grain de quartz hyalin.
386. Perle en agalmatolithe.
387. Porphyre percé.
388. Morceau de jadéite, percé.

ORJETS DIVERS.

(Vitrine D'. Étiquettes *bleues*).

389. Hache en diorite, type A, long. 0,107, donnée par M. Le Courtois.
390. Hache en grès, inachevée, type C, long. 0,130, trouvée à Moustoir-ac, donnée par M. de la Fruglaye.
391. Fragment de hache en diorite, donnée par Mme Ve Le Vannier, de provenance inconnue.
392. Hache en diorite, type B, long. 0,108, trouvée à Pomin, en Noyal-Muzillac, donnée par M. Piéderrière.
393. Dalle en quartz lydien, polie, long. 0,200, trouvée à Pomin, en Noyal-Muzillac, et donnée par le même.
394. Nucléus en silex.
395. Nucléus en silex. } provenant du Grand-Pressigny.
396. Nucléus en silex.
397. Fac-similé d'nn percuteur en quartzite, trouvé à Carnac, donné par M. de Mortillet.
398. Boule en quartz, trouvée à Kalier, en Sarzeau, donnée par M. G. de Lamarzelle.

FOUILLE DU RHÉNO (BADEN).

Le dolmen de l'île du Rhéno a été fouillé en 1864 par M. G. de Closmadeuc, qui y a trouvé les objets suivants :

(Vitrine D'. Étiquettes *vertes.*)

399. Boule ou percuteur en silex.
400. Cinq fragments de silex pyromaque.
401. Fragments de poteries diverses.
402. Fragment d'une poterie ornée de lignes pointillées.

(Don de M. G. de Closmadeuc).

403. Hache en quartz agate blanc, type A, long. 0,085, trouvée à l'île du Rhéno.

(Don de M. Cauzique).

FOUILLE DU PETIT-MONT (ARZON).

Ce tumulus à dolmen a été fouillé en 1865 par MM. L. Galles et de Cussé ; on y a trouvé ce qui suit :

(Vitrine E. Étiquettes *rouges*).

404. Hache marteau, en diorite, type D. long. 0,223.
405. Fragments nombreux de poteries.
406. Trois perles en callaïs.
407. Deux petites médailles gauloises.

(Don de MM. L. Galles et de Cussé).

FOUILLE D'ER HOURIG (LA TRINITÉ-SUR-MER).

Ce tumulus ovale, long de 50 mètres, large de 30 m. et haut de 2 m. a été fouillé en 1866 par MM. L. Galles et de Cussé.

(Voir *Bulletin* 1866, p. 81. — Vitrine E. Étiquettes *blanches*).

408. Fragment d'une pyramide quadrangulaire tronquée, en calcaire, percée au sommet.
409. Couteau en silex, brisé aux extrémités, long. 0,078.
410. Fusaïole ou grain en terre cuite, diam. 0,035.
411. Fragments de granit fortement imprégnés de bitume.
412. Éclat de silex et deux petits fragments de poterie.
413. Fragment d'un grès rouge à aiguiser.

(Don de MM. de Cussé et L. Galles).

FOUILLE DE MEIN-ER-ROH. (LA TRINITÉ-SUR-MER).

Ce tumulus, situé à l'ouest du bourg, long de 3 m. large de 2 m. et haut de 1^{m},80, a été fouillé au compte de la Société en 1866, par MM. de Cussé et L. Galles. Chambre à neuf supports et table.

(Voir *Bulletin* 1866, p. 833. — Vitrine E. Étiquettes *bleues*).

414. Lame ou couteau en silex, long. 0,096.
415. Silex, schiste et galet, renfermés dans le vase 421.
416. Cinq éclats de silex.
417. Morceau de résine de couleur brune.
418. Fragment de poterie brune unie.
419. Fragment de poterie brune unie.
420. Fragments de poterie rougeâtre ornés de lignes saillantes.
421. Vase en terre rougeâtre, type O, orné de lignes saillantes, renfermé dans le vase 424.
422. Vase fragmenté en terre rougeâtre.
423. Vase fragmenté en terre rougeâtre, type Q, haut. 0,190.
424. Vase en terre brune, type Q, haut. 0,120, avec lignes saillantes.

FOUILLE DE KERVILOR (LA TRINITÉ-SUR-MER).

Les dolmens de Kervilor, l'un situé au Nord, l'autre au Sud, ont été fouillés en 1866 par MM. de Cussé et L. Galles, qui ont trouvé ce qui suit :

(Voir *Bull.* 1866, p. 85. — Vitrine E, étiquettes *violettes*).

Dolmen Nord.

425. Fragment de hache en diorite, type A, long. 0,057.
426. Fragment de hache en diorite, type A, long. 0,058.
427. Lame ou couteau en silex, long. 0,111.
428. Couteau en silex noir, long. 0,089.
429. Couteau en silex noir, long. 0,085.
430. Deux éclats de silex.
431. Pendeloque plate, en schiste ardoisier.
432. Fragments d'un vase en terre brune.
433. Fragments d'épaisse poterie brune.
434. Vase fragmenté, type O.

Dolmen Sud.

435. Perle en callaïs, diam. 0,076.
436. Couteau en silex, fragmenté, long. 0,017.
437. Deux éclats de silex.
438. Fragment de poterie grossière.

(Don de MM. de Cussé et L. Galles).

FOUILLE DU MANÉ-HAN (LOCMARIAKER).

Ce dolmen a été fouillé en 1866 par MM. de Cussé et L. Galles, qui y ont trouvé les objets suivants :

(Vitrine E. Étiquettes *rouges*).

439. Tranchant de hache en diorite.
440. Pointe de flèche en silex.
441. Lame en silex, long. 0,040.
442. Éclat de silex.
443. Autre éclat de silex.
444. Prisme de quartz hyalin.
445. Galet de quartz opaque.
446. Demi-rondelle en terre cuite.
447. Fragments d'un vase en terre brune, à bandes pointillées.
448. Fragments de vase en terre rougeâtre, à bandes pointillées.
449. Anse d'un pot de terre brune.

450. Fragments d'une poterie brune et unie.
451. Fragment supérieur d'un pot de terre brune.
452. Fragments de poterie en terre brune.
453 Fragments de poterie avec traces d'ongle.

(Don de MM. de Cussé et L. Galles).

FOUILLE DU PARQ-ER-GUÉRÉN (CRACH).

Ce dolmen a été fouillé en 1866 par M. A. de Closmadeuc. (*Bull.* 1866, p. 90. — Vitrine E. Étiquettes *blanches*).

454. Fragment de grès, de forme rectangulaire.
455. Fragment de poterie brune et épaisse, avec bouton.
456. Fragment de poterie noire.

(Don de M. A. de Closmadeuc.)

FOUILLE DE KERVIHAN (CARNAC).

Ce dolmen a été fouillé en 1866 par MM. de Closmadeuc. (Vitrine E. Étiquettes *rouges*).

457. Huit éclats de silex.
458. Fragments de poteries diverses.
459. Galet en granit.
460. Autre galet en granit.

(Don de MM. de Closmadeuc).

FOUILLE DE KERHOUARIN (BRECH).

Ce dolmen a été fouillé en 1866 par M. G. de Closmadeuc. (Vitrine E. Étiquettes *blanches*).

461. Fragment de poterie brune, faite au tour.
462. Fragment de poterie rougeâtre épaisse.

(Don de M. de Closmadeuc).

FOUILLE DE KERGROIX (CARNAC).

Ce tumulus a été fouillé en 1866 par M. G. de Closmadeuc. (Vitrine E. Étiquettes *rouges*.)

463. Éclat de silex.
464. Fragments de poteries diverses.

(Don de M. G. de Closmadeuc).

FOUILLE DE KERMARQUER (LA TRINITÉ-SUR-MER).

Dolmens situés au Nord de Kmarquer et fouillés en 1866 par MM. de Cussé et L. Galles, pour la Société.

(*Bull.* 1866, p. 87. — Vitrine E. Étiquettes *blanches*).

465. Éclat de silex, du 1er dolmen.

466. Fragments de poterie épaisse, du même dolmen.

467. Fragments de poterie plombaginée, du 2e dolmen.

FOUILLE DE RUNESTO (PLOUHARNEL).

Ce dolmen, composé de huit supports et d'une table, a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 92. — Vitrine E. Étiquette *verte*).

468. Divers fragments de poterie.

FOUILLE DE MANÉ CLUD ER YÉR (CARNAC).

Ce dolmen, composé d'une allée de 10 mètres, et flanqué de trois chambres, a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 92. — Vitrine E. Étiquettes *bleues*).

469. Lame ou couteau en silex.

470. Nombreux éclats de silex.

471. Grain en terre cuite ou fusaïole, diam. 0,047.

472. Fragment d'un petit vase en terre brunâtre.

473. Fragment de poterie plombaginée.

474. Fragment de poterie brune, très épaisse.

FOUILLE D'EN AUTÉRIEU (CARNAC).

Ce dolmen, composé d'une allée et d'une chambre incomplète, a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 93. — Vitrine E. Étiquettes *jaunes*).

475. Lame ou couteau en silex.

476. Quatre éclats de silex.

477. Pierre à aiguiser en grès.

478. Vase fragmenté en terre rouge et grossière.

479. Fragment d'un petit vase en terre brunâtre.

480. Divers fragments de poteries.

FOUILLE DE KERYAVAL, A. (CARNAC.)

Le dolmen A, composé d'une chambre et d'une allée, mesure 8^m,50 de longueur. Il a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 93. — Vitrine E. Étiquettes *blanches*).

481. Hachette en fibrolithe, type B, long. 0,033.
482. Pointe de flèche en silex.
483. Quartz hyalin roulé.
484. Trois éclats de silex.
485. Calcaire coquiller roulé, ayant la forme d'une hache.
486. Grain en terre cuite, ou fusaïole, diam. 0,056.
487. Grain en terre cuite, ou fusaïole, diam. 0,039.
488. Vase fragmenté en terre noire, type O, diam. 0,080.
489. Fragments d'un vase en terre brune, couvert de traits.
490. Fragment d'un vase tourné, orné d'un liston.
491. Fragment d'un vase en terre noire, orné de lignes.
492. Autres fragments analogues au précédent.
493. Fragment d'un vase en terre jaunâtre, rappelant le N° 421.
494. Fond d'un vase en terre épaisse.

FOUILLE DE KERYAVAL, B. (CARNAC.)

Ce dolmen, parallèle au précédent, comprend une chambre et une allée, d'une longueur totale de 10 mètres. Les pierres des parois sont presque toutes chargées de signes sculptés comme à Gavriniz. Il a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 94. — Vitrine E. Étiquettes *rouges*).

495. Deux fragments d'os humains.
496. Petit galet en silex.
497. Grain en terre cuite, ou fusaïole, diam. 0,032.
498. Grain en terre cuite, ou fusaïole, diam. 0,026.
499. Cinq éclats de silex.
500. Fragment de vase en terre brune.
501. Fond d'un vase en terre brune.
502. Fragments d'un vase en terre rouge, orné de bandes.
503. Fragments d'un vase en terre brune, orné de bandes.
504. Fragments d'un vase en terre jaunâtre, orné de bandes.
505. Fragments d'un vase épais, orné au pointillé.
506. Fragments d'un vase en terre brune vernie, avec bandes.
507. Fragment d'un vase uni et fait au tour, à couverte plombaginée.
508. Fragment de poterie épaisse et grossière.

FOUILLE DE KERYAVAL, C. (CARNAC.)

Ce dolmen, perpendiculaire aux deux précédents, composé comme eux d'une chambre et d'une allée, d'une longueur totale de 6 mètres, a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 95. — Vitrine E. Étiquettes *violettes*).

509. Lame ou couteau en silex.
510. Fragment de poterie brune, épaisse et grossière.
511. Fragment de poterie noire et unie.

FOUILLE DE KERYAVAL, D. (CARNAC.)

Ce dolmen, composé d'une allée flanquée de trois chambres, est situé au Sud de Keryaval, et a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 95. — Vitrine E. Étiquettes *bleues*).

512. Deux perles en callaïs.
513. Lame ou couteau en silex, long. 0,085.
514. Onze fragments de silex.
515. Grain en terre cuite, ou fusaïole, diam. 0,046.
516. Grain en terre cuite, ou fusaïole, diam. 0,048.
517. Deux fragments de grains en terre cuite.
518. Fragment d'un très petit vase en terre brune.
519. Fragments d'un vase en terre rougeâtre, orné de bandes.
520. Fragments d'un vase en terre rougeâtre, orné de bandes.
521. Fragments de poterie en terre rougeâtre, ornée de chevrons.
522. Fragment d'un vase en terre brune, orné de bandes.
523. Fragments d'un vase en terre brunâtre, orné de bandes.
524. Fragment d'un vase en terre brune, avec anse.
525. Fragment d'un vase en terre brun-rouge, avec bossette.
526. Fragments de poterie brunâtre.

FOUILLE DE MANÉ RUMENTUR (CARNAC).

Ce tumulus circulaire, d'un diamètre de 22 mètres et d'une hauteur de 3m,60, avait un noyau en pierres (galgal). Il a été fouillé en 1866 par la Société.

(*Bull.* 1866, p. 95. — Vitrine E. Étiquettes *violettes*.)

527. Éclat de silex.
528. Disque en terre cuite, diam. 0,025.
529. Boule en terre cuite, diam. 0,050.
530. Fragment de poterie.

521. Fond d'un pot en terre.
522. Fragment de bronze, trouvé dans le tumulus.
523. Vase en terre rouge, type V, haut. 0,155.

FOUILLE DE BILGROEZ (ARZON).

Ce tumulus a été fouillé en 1867 par la Société : il était de forme ovale et renfermait une allée et une chambre.

(*Bull.* 1867, p. 21. — Vitrine E. Étiquettes *vertes*).

524. Fond d'un vase en terre brune.
525. Fragment de vase, avec bossette.
526. Fragment de poterie brune.
527. Fragment d'un vase en terre rougeâtre.
528. Fragment d'un vase en terre rouge, avec bossette.
529. Fragment d'un petit vase en terre rougeâtre.
540. Fragment d'un vase en terre brune.
541. Fragment d'un vase en terre brune.
542. Fragment d'un vase en terre rouge.
543. Lame ou couteau en silex, long. 0,080.
544. Lame ou couteau en silex taillé, long. 0,110.
545. Silex taillé, long. 0,075.
546. Deux silex taillés.
547. Deux autres silex taillés.
548. Trois éclats de silex.
549. Deux éclats de silex.
550. Lame ou couteau en silex.
551. Quartz agate taillé.
552. Vase fragmenté en terre brune, type M, haut. 0,065.
553. Vase fragmenté en terre rougeâtre, type M. haut. 0,055.
554. Fragments d'un vase en terre brune, type M.
555. Fragments de vase en terre brune, type O.
556. Fragments de vase en terre brune, type M.
557. Vase en terre rougeâtre, type O, haut. 0,090.
558. Vase grossier en terre rougeâtre, type M, haut. 0,070.
559. Vase en terre rougeâtre, de forme ovale, haut. 0,050.
560. Vase en terre rougeâtre, de forme ovale, type M.
561. Fragment d'un vase grossier, en terre brune.
562. Fragment d'un vase en terre brune, à bossette.
563. Fragment d'un vase en terre brune.
564. Fragment d'un vase en terre brune.
565. Fragments d'un vase cylindrique en terre rouge, type P.
566. Fragment d'un vase en terre rougeâtre, type M.
567. Vase fragmenté en terre brune, type M.

568. Fragments d'un très grand vase en terre rouge.
569. Fragments d'un vase en terre brune.
570. Fragments de terre cuite.
571. Fragments d'un vase en terre rougeâtre.
572. Fragments d'un vase en terre.
573. Vase fragmenté, très épais, type M.

PROVENANCES DIVERSES.

574. Fragment de brique.
575. Boule en granit.
576. Éclat de silex.
577. Fragments de poteries, du tumulus de Kisac, en Saint-Patern.
578. Hache en diorite, de Lomarec, donnée par M. Le Bihan.
579. Urne funéraire, de la lande de Lanvaux, donnée par M. Fouquet, type R.

FOUILLE D'ER LANNIG (ARZON).

Le cromlech de l'île du Tisserand ou de la Petite lande (Er Lannig) a été fouillé en 1867 par M. de Closmadeuc.

(*Bull.* 1867, p. 18. — Vitrine F. Étiquettes *bleues*).

580. Percuteur en quartz.
581. Deux éclats de cristal de roche.
582. Nombreux éclats de silex pyromaque.
583. Éclats de quartz et de silex brûlés.
584. Autres éclats de silex et de quartz.
585. Fragment de poterie.
586. Divers fragments de poterie.

(Don de M. de Cussé.)

FOUILLE DE BOUÉD (SÉNÉ).

Les tumulus situés à l'est de l'ile de Boued ont été fouillés en 1867 par MM. de Cussé et L. Galles.

(Vitrine F. — Étiquettes *vertes*).

587. Silex taillé, ébauche d'une pointe de flèche.
588. Petit anneau en verre.
589. Fragments d'un grand vase en terre brune.
590. Autres fragments du même vase.

(Don de MM. de Cussé et L. Galles.)

FOUILLE DU TRÉH (ARRADON).

Les dolmens de la pointe du Tréh, en Arradon, ont été fouillés en 1867 par MM. de Cussé et L. Galles.

(Vitrine F. — Étiquettes *violettes*).

591. Fragments de petits vases faits au tour.
592. Fragment d'un vase tourné.
593. Fragments de vase fait au tour.
594. Fragments d'un vase en terre jaune.
595. Fragments d'un autre vase en terre jaune.
596. Fragment d'un vase fait au tour.

(Don de MM. de Cussé et L. Galles.)

FOUILLE DE TOMBELLES (QUIBERON).

Un cimetière, composé de plusieurs tombelles en pierre, les unes maçonnées, les autres en forme de coffre (stone-cist), a été fouillé en 1868 par la Société.

(*Bull.* 1868, p. 9. — Vitrine F. Étiquettes *rouges.*)

597. Fragments de crâne humain.
598. Divers ossements humains.
599. Morceau de cristal de quartz.
600. Fragment de poterie.

FOUILLE DE CROCOLLÉ (QUIBERON).

Le talus semi circulaire de Crocollé, à l'Ouest de Kervihan, a été fouillé en 1868 par M. l'abbé Collet.

(*Bull.* 1868, p. 174. — Vitrine F. Étiquettes *blanches*).

601. Pointe de flèche à ailerons, en silex.
602. Pointe de flèche à ailerons, en silex.
603. Pointe de flèche à ailerons, en silex, cassée.
604. Pendeloque plate en diorite, forme A.
605. Bord d'un vase, orné de moulures.
606. Fragment d'un vase, orné de stries irrégulières.
607. Éclats de silex.
608. Fragments de poterie épaisse.

(Don de M. l'abbé Collet).

609. Vase fragmenté, en terre noire, type U, trouvé au pied d'un menhir, à l'Ouest de Kervihan.

(Don de M. l'abbé Collet.)

FOUILLE DE MANÉ-MEUR (QUIBERON).

Le dolmen de Mané-Meur a été fouillé en 1868 par M. l'abbé Le Poder. (*Bull.* 1868. p. LXXXVII. — Vitrine F. Étiquettes *bleues*).

610. Lame ou couteau en silex, long. 0,160.
611. Petite fiole fragmentée en verre blanc laiteux.
612. Fragments d'un vase en terre brune, orné de zigs-zags.
613. Fragment d'un grand vase, à cordon orné.
614. Fragment d'un vase, orné de stries irrégulières.
615. Fragment d'un vase, orné de lignes pointillées.
616. Fragment de vase en terre brune unie.

(Don de M. l'abbé Le Poder.)

MENHIR DE MANÉ-MEUR (QUIBERON).

Au pied de ce menhir, M. l'abbé Collet a trouvé :

617. Fragments d'un grand vase en terre brune.
618. Grain en terre cuite, diam. 0,045.

(Don de M. l'abbé Collet).

MANÉ BEG-PORTIVY (QUIBERON).

Ce dolmen a été fouillé en 1869 par M. l'abbé Collet.
(*Bull.* 1869, p. 6. — Vitrine F. Étiquettes *violettes*).

619. Trois éclats de silex.
620. Vase en terre jaunâtre, type K, haut, 0,115, orné de bandes.
621. Bord d'un vase en terre brune, orné de bossettes.

(Don de M. l'abbé Collet).

MANÉ BEG-EN-AUD (QUIBERON).

Ce tumulus, de forme ovale, long de 51^m, large de 26^m et haut de 5^m,40, a été fouillé en 1868 et 1869 par M. Collet et par la Société polymathique : il n'y avait pas de dolmen central.

(*Bull.* 1868, p. 172.—1869, p. 112.—Vitrine F. Étiquettes *blanches*).

622. Fragments d'un vase en terre rouge (amphore ?).
623. Fragments de vase en terre brune.
624. Clous de navires en fer oxydé.
625. Débris de fer oxydé.
627. Fragments de planches en chêne.

FOUILLE DE KERIC (CARNAC).

Un dolmen, situé au sud de Keric, a été fouillé en 1869 par M. l'abbé Lavenot, qui a donné ce qui suit au Musée :

(*Bull.* 1869, p. 109. — Vitrine F. Étiquettes *jaunes).*

627. Dix-huit éclats de silex.
628. Fragment d'un vase en terre brun-rouge, pointillé.
629. Fragment d'un vase grossier, orné d'une bossette.
630. Vase en terre brune, type M.

Le donateur s'est réservé deux haches en diorite, un pilon et une lame en silex.

FOUILLE DE ROH-EN-TALLEC (CARNAC).

Ce dolmen a été fouillé en 1869 par M. l'abbé Lavenot, qui a donné ce qui suit au Musée.

(*Bull.* 1869, p. 110. — Vitrine F. Étiquettes *rouges.*)

631. Morceau de fibrolithe brute.
632. Fragment de grain en terre cuite rouge, diam. 0,021.
633. Fragment de poterie vernie.
634. Vase fragmenté, en terre jaune, avec ornements.
635. Vase fragmenté, en terre brune unie, type O.
636. Fragments d'une poterie épaisse, brune, à bossette.
637. Fragments de poterie en terre rougeâtre.
638. Fragments d'un grand vase en terre rouge.

M. Lavenot s'est réservé de cette fouille deux haches en fibrolithe, une pointe de hache et un morceau poli de fibrolithe, un caillou roulé en diorite, une perle en talc, une perle en schiste ardoisier et des fragments de silex taillé.

FOUILLE DU MANÉ BODGAD (PLŒMEL.)

Deux tumulus fouillés en 1871 par M. l'abbé Collet.

(*Bull.* 1871, p. 194. — Vitrine F. Étiquettes *bleues.*)

639. Lame ou couteau en silex pyromaque, long. 0,070.
640. Onze éclats de silex.
641. Petit morceau de fer.
642. Fragment d'un petit anneau en fer.
643. Fragment d'un bracelet (?) en bois d'if (?)
644. Petit vase en terre brune, type P, haut. 0,045.
645. Petit vase en terre brune, type P, haut. 0,040.
646. Petit vase en terre brune, type Q, haut. 0,040.

647. Petit vase en terre rougeâtre, type P, haut. 0,040.
648. Petit vase en terre brune, type P, haut. 0,040.
649. Petit vase en terre brune, type P, haut. 0,030.
650. Petit vase en terre brune, type P, haut. 0,027.
651. Fragments de divers petits vases semblables.
652. Vase en terre brunâtre, type P, haut. 0,050.
653. Fragments de poterie plombaginée.
654. Fragment supérieur d'un vase, type Q.
655. Divers fragments de poterie.

(Acquisition.)

OBJETS DE PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine F. Étiquettes *vertes.*)

656. Silex du diluvium de Pontlevoy, donné par M. de Tromelin.
657. Silex du même lieu, donné par le même.
658. Silex donné par M. Quincarlet de Carnac.
659. Silex donné par le même.
660. Silex de Malabri en Caurel, donné par M. Collet.
661. Pierre ovoïde, de Larmor-Baden, donnée par M. Déduyer.
662. Fragment de poterie.

FOUILLE DE MANÉ-BÉLEG (QUIBERON).

Ce terrain, fouillé en 1869 par M. l'abbé Collet, a donné ce qui suit :

(Vitrine F. Étiquettes *violettes*).

663. Lame de fer très oxydée.
664. Fragment de rondelle en terre cuite.
665. Fragment de poterie en terre brunâtre, type Q.
666. Fragments de pot en terre brune unie, type Q.
667. Fragments de pot en terre brune, type Q.
668. Fragments de poterie en terre jaune.
669. Fragments de poterie en terre noire.
670. Fragments divers de poterie.
671. Cadre renfermant des débris de cuisine, des coquillages et des mâchoires.

(Don de M. l'abbé Collet).

FOUILLE DU MANÉ-PLEURIG. (PLŒMEL).

Cette tombelle a été fouillée en 1871 par M. l'abbé Collet.

(Vitrine F. Étiquettes *blanches*).

672. Lame en silex, long. 0,040.
673. Deux éclats de silex.

674. Fragment de verre de bouteille.
675. Morceau de fer oxydé.
676 Autre fragment de fer oxydé.
677. Fragment de grosse poterie en terre brune.
678. Fragments de poterie unie en terre brune.
679. Fragment de grosse poterie en terre blanche : goulot d'amphore ?

(Don de M. Collet.)

FOUILLE DE K/GONVO (PLŒMEL).

Tombelle fouillée en 1871 par M. l'abbé Collet.

(Vitrine F. Étiquettes *bleues*.)

680. Lame ou couteau en silex, long. 0,100.
681. Sept éclats de silex.
682. Menus fragments de poterie, etc.

(Don de M. l'abbé Collet.)

SAINT-PIERRE-QUIBERON.

(Vitrine F. Étiquettes *violettes*.)

683. Fragments d'os.
684. Pointe de pyramide en pierre.
685. Fragments de poterie.

(Don de M. l'abbé Lavenot).

FOUILLE DE BEG-ER-LANNEG. (QUIBERON).

Ce dolmen a été fouillé en 1872 par M. l'abbé Lavenot.

(Vitrine F. Étiquettes *jaunes*.)

686. Disque en granit poli.
687. Galet en granit.
688. Galet en granit.
689. Lame en schiste poli, long. 0,100.
690. Fragment de silex.
691. Fragment d'os.
692. Fragment de vase plombaginé.
693. Fragments d'un vase épais en terre noire.

(Don de M. l'abbé Lavenot).

FOUILLE DE TRÉHUINEC (SAINT-PIERRE DE VANNES).

Ce caveau a été fouillé en 1872 par la Société : il a dû servir de refuge dans les temps modernes.

(*Bull.* 1872, p. 276. — Vitrine F. Étiquettes *rouges*.)

694. Fragment de quartzite poli.
695. Fragment de lame en silex.
696. Fragment de lame en silex.
697. Lame ou couteau en silex, long. 0,070.
698. Lame ou couteau en silex, long. 0,050.
699. Éclat de silex.
700. Petit fragment de pierre polie.
701. Bord d'un vase en terre rouge, ornée.
702. Bord d'un vase en terre noire, plombaginée.
703. Divers fragments de poterie.
704. Bord d'un vase en terre jaunâtre, unie.
705. Fragments de poterie grossière en terre noire.
706. Fragments d'un vase épais en terre jaune.
707. Monnaie de Louis XI?
708. Nombreux fragments de poterie vernissée.

LANDE DU RESTO (MOUSTOIR-AC).

(Vitrine F. Étiquettes *jaunes*).

709. Scories de fer.
710. Laitier de fer.

(Don de M. de Cussé.)

FOUILLE DU COÉDIC (BADEN).

Ce dolmen a été fouillé en 1876 par M. J. Hartney.

(*Bull.* 1876, p. 106. — Vitrine F. Étiquettes *vertes*.)

711. Fragments de poterie mince en terre brune.
712. Petit pot en terre rouge, type O, avec anse.
713. Fragments de silex.
714. Dalle sculptée.

M. Hartney, en donnant les objets ci-dessus, s'est réservé deux couteaux en silex, une pendeloque en pierre rouge et quelques éclats de silex.

FOUILLE DU MEIN-GUEN (ILE-AUX-MOINES).

Ce dolmen, situé près de Broel, a été fouillé en 1877 par la Société. (*Bull.* 1877, p. 90. — Vitrine F. — Étiquettes *bleues.*)

715. Disque en terre cuite, diam. 0,070.
716. Fragment de brique, en forme de disque.
717. Fragments de poterie.
718. Éclat de silex.

FOUILLE DE ROH-VRAS (ILE-AUX-MOINES.)

Ce dolmen, précédé d'une allée, a été fouillé en 1877 par la Société. (*Bull.* 1877, p. 93. — Vitrine F. — Étiquettes *violettes.*)

719. Lame ou couteau en silex, long. 0,080.
720. Lame ou couteau en silex, long. 0,060.
721. Nombreux fragments de silex.
722. Perle en callaïs.
723. Petit grain en quartz jaune.
724. Pendeloque en quartz hyalin.
725. Galet en quartz jaune.
726. Grain ou fusaïole en terre cuite.
727. Fragment d'un petit pot rond.
728. Fragments d'un pot en terre rougeâtre.
729. Nombreux fragments de poterie.
730. Morceau de brique.

FOUILLE DE ROH-VIHAN (ILE-AUX-MOINES).

Monument fouillé en 1877 par la Société. (*Bull.* 1877, p. 95. — Vitrine F. — Étiquettes *jaunes.*)

731. Grand vase en terre brune fragmenté, diam. 0,230.
732. Petit vase en terre rouge, cylindrique, haut. 0,070.
733. Fragments de silex.
734. Fragments de silex et de poterie.
735. Fragment d'un vase en terre rouge, à bouton.
736. Fragment d'une amphore.
737. Deux mortiers en granit.

FOUILLE DE LA VIGIE (ILE-AUX-MOINES).

Ce dolmen a été fouillé en 1877 par la Société.

(*Bull.* 1877 — p. 91. Vitrine F. — Étiquettes *blanches.*)

738. Cinq éclats de silex.
739. Fragments de poteries et de coquillages.

FOUILLE DE NIOUL (ILE-AUX-MOINES).

Ce dolmen, précédé d'une allée, a été fouillé en 1877 par la société.

(*Bull.* 1877, p. 96. — Vitrine F. — Étiquettes *jaunes.*)

740. Douze éclats de silex.
741. Pierre ponce, avec rainure longitudinale.
742. Morceau de fer plat et oxydé.
743. Fragment d'un très petit vase hémisphérique.
744. Fragments de poteries et de coquillages.
745. Terre rouge provenant de cloisonnage ?
746. Diaphyse non incinérée.

FOUILLE DE PENN-NIOUL. (ILE-AUX-MOINES.)

Ce dolmen, précédé d'une allée, a été fouillé en 1877 par la société.

(*Bull.* 1877, p. 97. — Vitrine F. — Étiquettes *blanches.*)

747. Cinq éclats de silex.
748. Fragment de grès à aiguiser.
749. Fond d'une amphore en terre rouge.
750. Divers fragments de poterie.

FOUILLE DE BOUÉD (SÉNÉ).

Un tumulus, situé dans le champ appelé Le Fozic, a été fouillé en 1878 par la Société.

(*Bull.* 1878, p. 123. — Vitrine C. — Étiquettes *vertes.*)

751. Hache en fibrolithe, type B, long 0,090.
752. Trois éclats de silex.
753. Fragments de poteries diverses.

Un autre tumulus de Bouéd a donné ce qui suit :

754. Cinq éclats de silex.
755. Fragments de briques romaines.
756. Fragments de poteries diverses.

PROVENANCES DIVERSES.

757. Hache en silex, des Pyrénées, donnée par M. de Limur.
758. Hache en diorite, à bouton, des environs d'Auray.
759. Affiloir, d'époque inconnue, donné par M. Mauricet.

OBJETS DIVERS

disséminés dans la première salle :

760. Carte du golfe du Morbihan, dressée par M. Bassac.
761. Plans des dolmens de Keryaval, en Carnac.
762. Plan du dolmen de Keric, en Carnac.
763. Plan d'un lech de Plouharnel.
764. Fac-similé réduit d'un lech de Landaul.
765. Plan en relief d'un menhir de Moustoir-ac.
766. Plan en relief des tombeaux de Quiberon.
767. Plan en relief de l'île d'Er-lannig.
768. Moulage de la pierre gravée de Mané-er-hroeg.
769. Moulage des pieds gravés au Petit-Mont (Arzon).
770. Moulage des signes gravés de Mané-Lud.
771. Pierre gravée du Petit-Mont (Arzon).
772. Photographie d'un menhir sculpté de Kenuz.

OBJETS DÉPOSÉS.

PROVENANCES INCONNUES.

(Vitrine G. Étiquettes *blanches* à bordure *rouge*).

1. Hache en diorite calcarifère, type A, long. 0,158.
2. Hache en diorite, type A, long. 0,232.
3. Hache en diorite, forme recourbée, long. 0,260.
4. Hache en diorite, type A, long. 0,227.
5. Hache en silex, type A, long. 0,150.
6. Hachette en grès, type B, long. 0,085.
7. Hachette en fibrolithe, type B, long. 0,060.
8. Hachette en grès, type B, long. 0,055.
9. Hache en diorite, type C, long. 0,147.
10. Hachette en silex, type B, long. 0,052.
11. Hache en schiste, avec anneau, long. 0,070.
12. Hache en diorite, type B, long. 0,080.
13. Hache en fibrolithe, type A, long. 0,080.
14. Hache en diorite, usée à la pointe et au tranchant, long. 0,095.
15. Hache en grès, type B, long. 0,068.
16. Hache en grès, type A, long. 0,105.
17. Hache en diorite calcarifère, type A, long. 0,060.

(Dépôt de M. de Keranflech.)

FOUILLE DE MANÉ BEG-EN-NOZ (QUIBERON).

Le tumulus de Beg-en-Noz, ou Beker-noz, a été fouillé en 1865 par MM. G. de Closmadeuc et Gressy.

(*Bull.* 1865, p. 39. — Vitrine G. — Étiquettes *roses*).

18. Fragments de poteries, donnés à la Société.
19. Vase en terre noirâtre, type V, haut. 0,080.
20. Nombreux ossements humains.
21. Éclat de silex.
22. Position du squelette.

(Dépot de MM. Gressy et de Closmadeuc.)

PROVENANCES DIVERSES.

23. Lame ou couteau en silex, long. 0,090.
24. Pointe en silex taillé, long. 0,070.
25. Fragment d'une lame en silex, long. 0,045.
26. Boule en silex, diam. 0,058.
27. Polissoir en fer oligiste, de forme presque cubique.
28. Fragment d'un vase en terre rouge, orné de bandes.
29. Fragment d'un vase en terre brunâtre, uni.
30. Fragment d'un vase en terre jaunâtre, type K.
31. Fond d'un vase en terre rouge.
32. Fond d'un vase en terre rougeâtre.
33. Fragment d'un vase en terre brune.
34. Fragment d'un vase en terre rouge, orné de bandes, type K.
35. Fragment d'un vase en terre brune, type M, haut. 0,090.
36. Fragment d'un vase en terre brune.
37. Vase fragmenté, en terre brune rougeâtre, type M, haut. 0,065.
38. Fragments d'un vase en terre brune, de Ꝃlescan.
39. Fragment d'un vase en tere brune.
40. Fond d'un vase en terre rouge.
41. Vase intact en terre brune, forme conique, haut. 0,060.
42. Vase en terre rouge, type P, haut. 0,083.
43. Fragment d'un vase en terre brune, à lignes saillantes.
44. Fragment d'un vase en terre brune.
45. Fragment d'un vase à couverte plombaginée.
46. Fragment d'un vase en terre brune, orné de lignes.
47. Fragments d'un vase en terre rouge, orné.
48. Fragment d'un petit vase en terre brune.
49. Fragment d'un vase, orné de bandes, de Ꝃlescan.
50. Fragments d'un couvercle plombaginé.
51. Fragment d'un vase en terre rougeâtre, avec une anse.
52. Fragment d'un vase en terre rouge.

(Dépôt de M. de Keranflech.)

PROVENANCES INCONNUES.

53. Pointe de flèche en silex, déposée par M. Le Lièvre.
54. Moitié d'une hache-marteau en diorite, type E, déposée par M. R. Pocard-Kerviler, long. 0,070.

OBJETS EXOTIQUES.

I. Italie.

(Vitrine H' — Étiquettes *violettes*).

1. Vase étrusque, à deux anses, orné de peintures, h. 0,230.
2. Vase étrusque, à deux anses, orné de peintures, h. 0,255.
3. Vase étrusque, à deux anses, orné de peintures, h. 0,280.
4. Vase étrusque, à deux anses, orné de peintures, h. 0,260.

(Legs de M. A. Le Roy.)

5. Tasse étrusque, à deux anses, orné de feuillages, h. 0,080.

(Don de M. Hervieu.)

II. Grèce.

(Vitrine H. — Étiquettes *blanches*).

6. Vase grec, à une anse, avec reste de peinture, haut. 0,130.
7. Vase grec, à une anse, et bec en trèfle, haut. 0,190.
8. Vase grec, à une anse, et bec en trèfle, haut. 0,140.
9. Petit vase grec à deux anses, haut. 0,070.
10. Lampe grecque en terre rouge, sans anse.
11. Lampe grecque, avec couverte brune, sans anse.
12. Lampe grecque, à rayons, couverte brune, anse cassée.

(Apportés de Lesbos par M. Jollivet et donnés par MM. Le Lièvre et Galles).

13. Vase à parfums, donné par Mme Ve Lorois.
14. Sceau grec portant l'inscription ΔΙΟΣ.
15. Fragment d'un bas-relief du temple de Sunium, donné par M. Jollivet.
16. Masque en plâtre, recueilli près de Kertsch.
17. Petit vase en terre, avec bossettes au bas, haut. 0,100.
18. Goulot de vase et pied d'un autre.

(Objets provenant de Crimée, donnés par M. Carpentier).

19. Petit vase en terre jaune, à une anse, haut. 0,100.
20. Petit vase peint, de Crimée, donné par M. Gaudin.
21. Petit vase peint, à anse, haut. 0,050.

III. Egypte.

(Objets recueillis principalement à Thèbes).

(Vitrine H. — Étiquettes *jaunes*).

22. Fragments de toile, provenant de momies.
23. Statuette assise, en terre peinte en rouge, haut. 0,112.
24. Statuette en faïence vernissée vert, avec hiéroglyphes, h. 0,095.
25. Statuette vernissée vert, avec hiéroglyphes, haut. 0,098.
26. Statuette vernissée en vert, avec hiéroglyphes, haut. 0,088.
27. Statuette vernissée en vert, avec hiéroglyphes, haut. 0,090.
28. Statuette vernissée en vert, avec hiéroglyphes, haut. 0.090.
29. Statuette vernissée en vert, avec hiéroglyphes, haut. 0,085.
30. Statuette vernissée en gris, avec hiéroglyphes, haut. 0,056.
31. Trois anneaux en faïence vernissée en vert.
32. Buste d'Osiris en bronze, à tête d'épervier.
33. Œil de momie en faïence vernissée.
34. Épervier en faïence vernissée en vert.
35. Amulette en pierre blanche, avec hiéroglyphes.
36. Nilomètres en lapis.
37. Quatre petites figurines vernissées.
38. Scarabée en faïence vernissée.
39. Grenouille en faïence terreuse.
40. Neuf menus objets, de formes diverses.

(Don de M. Cailliaud.)

IV. Pays divers.

(Vitrine H. — Étiquettes *rouges*).

41. Fac-similé d'une hache gravée, de Saint-Domingue, donné par la Société archéologique de Douai, long. 0,340.
42. Fac-similé d'une autre hache gravée, de même provenance, donné par la même Société, long. 0,240.
43. Léopard en jade, d'origine chinoise, donné par M. Damour, membre de l'Institut.
44. Fac-similé de quatre pointes de flèches en silex, de l'Aveyron ; don de M. de Cussé.
45. Sept têtes de flèches en pierre, des Indiens de l'Orégon et de Pensylvanie, données par M. Hawck.
46. Hache caraïbe, en diorite, de la Guadeloupe, donnée par M. Batby-Berquin, long. 0,110.

47. Vase funéraire, de l'île Sacrificios (Mexique), donné par M. le Dr Fouquet.
48. Quatre vases, en forme de toupie, étroite ouverture, de même provenance.
49. Nucléi et lames en obsidienne, de l'île Sacrificios (Mexique), donnés par M. Nicolas, chirurgien de marine.
50. Hache plate, en jade, de la Nouvelle-Calédonie, type B, l. 0,160.
51. Hache en jade. forme courbe, de même provenance, l. 0,110.
52. Fragment de hache, de même provenance, long. 0,100.
53. Hache en jade néphrite, type C. du même lieu, long. 0,175.
54. Hache en jadéite, type C, de même provenance, long. 0,085.

(Les Nos 50-54, donnés par M. Bohard, lieutenant de vaisseau).

55. Deux pierres de fronde, de la Nouvelle Calédonie, données par M. Salmon.
56. Fac-similé d'une monnaie en bronze du Dahomey (Afrique), donné par M. de Cussé.
57. Pata-patou, en pierre volcanique, signe d'autorité d'un chef de la Nouvelle Zélande, long. 0,350.

V. Amérique méridionale.

(Vitrine G. — Étiquettes *rouges*).

58. Fac-similé d'une hache, type B.
59. Fac-similé d'une hache à tranchant hémisphérique.
60. Fac-similé d'une hache en forme de croissant.
61. Fac-similé d'un bâton cylindrique percé.
62. Fac-similé de deux labrets.

(Objets trouvés dans un tombeau des bords du fleuve des Amazones et donnés par M. Miln).

63. Fac-similé d'une hache, type A.
64. Fac-similé d'un affiloir, long. 0,320.
65. Fac-similé de deux disques gravés et percés au centre.
66. Fac-similé d'une pointe de flèche.
67. Fac-similé de deux objets indéterminés.

(Objets trouvés dans des tombes indiennes de la Nouvelle-Grenade et donnés par M. de Cussé.)

68. Fac-similé d'une pointe de lance en silex, de provenance inconnue, donné par M. de Cussé.
69. Fac-similé de cinq pointes de flèches, provenant d'une tombe indienne de Hojanasa (Pérou), don de M. de Cussé.

70. Étoffe trouvée dans un tombeau incas, à Ancon (Pérou) et donnée par M. A. Brondel, médecin de la marine.
71. Fragment de poterie figurée, d'Ancon (Pérou).
72. Pointe de flèche en quartz, de même provenance.
73. Hameçon en bronze, du même lieu.
74. Paquet d'épines servant d'épingles.
75. Trois harpons en os, de même provenance.

(Ces 5 numéros donnés par M. Jouan sous-com. de marine).

76. Vase péruvien, de forme ovale, avec goulot terminé en tête d'oiseau, donné par Mme Ve Lorois.
77. Double vase péruvien, avec anse et tuyau de communication, donné par Mme Ve Lorois.
78. Fragment d'anse, d'un vase aztèque, orné d'un petit singe, donné par Mme Ve Lorois.

PROVENANCES DIVERSES.

79. Collier en plumes et en os enfilés, provenant de l'Océanie.
80. Dzézé ou violon malgache, de Madagascar.
81. Éventail fait d'une branche de palmier.
82. Arc malgache, de Madagascar.
83. Flèches de même provenance.
84. Valir, instrument de musique malgache.
85. Deux sandales chinoises.
86. Chapeau chinois.
87. Dzézé ou violon malgache.
88. Arme en bois, hérissée de dents triangulaires.

GROTTE DE LA MADELAINE (DORDOGNE).

89. Os de l'ours des cavernes.
90. Machoire, dents et autres ossements.
91. Nombreuses lames de silex.
92. Fragment de brèche.

(Don de M. Lartet.)

IIe SALLE.

Cette pièce renferme les bronzes et les objets de la période *gallo-romaine.*

QUESTEMBERT.

Objets divers en bronze, trouvés en 1863 dans une lande dite le Parc-aux-Bœufs et provenant de l'atelier d'un fondeur gaulois.

(*Bull.* 1863, p. 10. — Vitrine K. — Étiquettes *jaunes.*

1. Pointe de lance en bronze, type G'.
2. Pointe de lance en bronze, à douille, type G'.
3. Hache en bronze, à ailerons et anneau, type C'.
4. Hache en bronze, à ailerons et anneau, type C' *contourné.*
5. Hache en bronze, à ailerons et anneau, type C'.
6. Hache en bronze, à ailerons et anneau, cassée, type C'.
7. Hache en bronze, à ailerons et anneau, cassée, type C'.
8. Hachette en bronze, à anneau et arrête, type D'.
9. Doüille d'une hache en bronze, type F'.
10. Fragments nombreux de haches en bronze.
11. Fragments de pointes et de douilles de lance.
12. Fragments de lame d'épée en bronze.
13. Grattoir et fragments de grattoirs.
14. Douze tranchants de hache en bronze.
15. Fragments de poignées d'épées.
16. Trois fragments de gouges en bronze.
17. Quatre fragments divers de bronze.
18. Fragment d'un poignard en bronze.
19. Fragments divers de lames d'épées en bronze.
20. Treize culots ou jets de bronze.
21. Huit lingots de cuivre rosette.
22. Fragment du vase qui renfermait les objets ci-dessus.
23. Divers autres fragments de poteries.
24. Débris de moules en terre rouge.
25. Glands torréfiés.

CALASTRENN EN BANGOR (BELLE-ILE).

Objets divers en bronze trouvés en terre vers 1820.
(*Bull.* 1863. p. 21. — Vitrine K' — Étiquettes *rouges*.)

26. Fragments de douille et de pointe de lance.
27. Trois objets creux en bronze.
28. Plaques de ceinture ? en bronze.
29. Fragments d'anneau et de bracelet.
30. Fragments de lames d'épée et de poignard.
31. Tranchant de hache en bronze, ornée de lignes.
32. Hache en bronze, à douille ronde et anneau, type E'.

(Don de M. Trochu, père.)

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine K'. — Étiquettes *blanches*.)

33. Pointe de lance, donnée par M. Piéderrière, long. 0,135.
34. Deux hachettes de provenance inconnue, type F.
35. Deux hachettes, des environs de Dinan, données par M. G. d'Ault-Dumesnil, type F'.
36. Deux hachettes, l'une donnée par Me Le Vannier, et l'autre provenant des Côtes-du-Nord.
37. Deux hachettes provenant des Côtes-du-Nord, type E'.
38. Deux autres hachettes, de même provenance, type E'.
39. Hache en bronze, à douille et anneau, type E', acquise de M. Bain, de Plougoumelen.
40. Fragment de lame d'épée trouvé à Saint-Gildas de Rhuis, donné par M. de Lagillardaie.
41. Fragment de lame d'épée, trouvé à Parc-carré, en Meucon, donné par M. Le Normand.
42. Lame d'épée gauloise, donnée par M. Rémy, professeur au lycée de Lorient, type I', long. 0,540.

SAINT-GALLES, EN ARRADON.

Tumulus fouillé en 1854 par M. Galles.
(*Bull.* 1857. p. 50. — Vitrine K'. — Étiquettes *bleues*.

43. Hache en diorite, type A, long. 0,127.
44. Perle en ambre, et perle en bois d'if?
45. Fragment de bracelet en bois d'if?
46. Fragments de poteries diverses.

47. Grand bracelet ou anneau de jambe, à bossettes, en bronze.
48. Petit bracelet uni, en bronze.
49. Deux bracelets unis, à bossettes naissantes.
50. Deux bracelets, à bossettes en bronze.
51. Sept autres bracelets, à bossettes en bronze.
52. Fragments de bracelets, de bronze et de verre.
53. Fragments de fer oxydé.

(Don de M. L. Galles.)

DARUN (SAINT-DOLAY.)

Objets divers en plomb, en cuivre et en alliage.

(Vitrine K'. — Étiquettes *violettes.*)

54. Hache massive, en plomb, type F'.
55. Hache creuse, en plomb, type F'.
56. Hache creuse, en plomb, type F'.
57. Deux fragments de hache, en plomb et en alliage.
58. Fragments de haches, en alliage.
59. Trois tranchants de haches, en alliage.
60. Divers fragments de haches, en alliage.
61. Lingot en alliage.

(Don de MM. Geffray et Le Roy.)

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine K'. — Étiquettes *blanches*).

62. Hachette en bronze, de Kandrun (Theix), type A', donnée par M. le président Caradec.
63. Fac-similé d'une hachette en bronze, de Sainte-Anne (Pluneret), type A', donné par M. de Cussé.
64. Hachette en bronze, de Cléhelan (Questembert), type A', donnée par M. le Dr Juhel.
65. Hache en bronze, sans anneau, de Brangolo (Inzinzac), type D', donnée par M. Philippe de Karmel.
66. Hache semblable, de même provenance, donnée par le même.
67. Hache en bronze, à anneau, de provenance inconnue, type D'.
68. Hache en bronze, du dolmen de Léz-Variel (Guidel), type D', donnée par M. l'abbé Euzenot.
69. Hache en bronze, à ailerons particuliers, de provenance inconnue, type B', donnée par M. Piéderrière.
70. Hache en bronze, de Quéven, type B', donnée par M. Philippe de Karmel.

71. Hache ou coin en bronze, type F', acquis de M. Bain de la Coquerie.
72. Hache ou coin semblable, de même provenance.
73. Hache ou coin semblable, de Questembert.
74. Hache ou coin semblable, de Riec, en Belz : don de M. de Kanflech.
75. Fac-similé d'une hache en bronze, des environs de Rennes, type F', avec ornements : don de M. Le Men.
76. Fac-similé d'une hache semblable, de même provenance, donné par le même.
77. Ciseau en bronze, trouvé dans le cimetière de Guidel, donné par M. l'abbé Euzenot.
78. Statuette en bronze, représentant un personnage drapé, trouvée rue Fontaine, à Vannes.
79. Cuillère à parfum, en bronze, trouvée en Arradon, donnée par M. Panckouck.
80. Molette ? et tuyau en bronze, trouvés à la gare de Vannes et donnés par M. le Dr de Closmadeuc.

FOUILLE DU ROH (LA TRINITÉ-SUR-MER).

Dolmen avec allée et cabinet, à l'ouest de Kmarker, fouillé en 1866, par MM. de Cussé et L. Galles, pour la Société.

(*Bull.* 1866. p. 85. — Vitrine L. — Étiquettes *vertes*.)

81. Vase en terre brune, type K, à lignes horizontales, haut. 0,135.
82. Fragments d'un vase en terre brune, orné de bandes.
83. Fragments d'un vase en terre brune, orné de bandes.
84. Fragments d'un vase en terre brune, orné de bandes.
85. Fragments d'un grand vase, type O, orné de bandes.
86. Fragments de poterie grossière marquée à l'ongle.
87. Fragments d'un vase en terre noire unie.
88. Fragment de poterie grossière unie, en terre brune.
89. Fragment de poterie grossière, en terre brune.
90. Divers fragments de poteries.
91. Éclats de silex.
92. Perle en agalmatolithe, de forme cylindrique.
93. Fragment d'un bracelet en bois d'if?
94. Polissoir en fer oligiste.
95. Pointe de flèche en silex, à ailerons.
96. Bulle gallo-romaine, en or, forme de montre, 12 gr. 500.
97. Médaille romaine, fruste.

FOUILLE DE TOULVERN (BADEN).

Ce tumulus a été fouillé, en 1852, par M. Bain de la Coquerie. La Société a acquis ce qui suit en 1872 :

(Vitrine L. — Étiquettes *bleues*).

98. Fac-similé d'une hache en jadéite, type, A, long. 0,072.
99. Perle en... ?, diamètre 0,026.
100. Pointe de flèche en silex.
101. Petit pot en terre rouge, à une anse, type 0.
102. Fragment d'une anse? en terre blanche.
103. Fragment d'un coq, en terre blanche.
104. Fragments de bracelet en if, orné de dessins.
105. Fragment d'un fronton d'édicule, en terre blanche.
106. Fragment d'un pilastre d'édicule, en terre blanche.
107. Tête en terre cuite.
108. Buste de Minerve, en terre cuite.
109. Fragment d'une statuette de Minerve.
110. Fragment d'une statuette d'homme.
111. Dos d'une Vénus anadyomène, en terre blanche.
112. Statuette entière de Venus anadyomène, *id.*
113. Dos d'une Vénus anadyomène, *id.*
114. Pieds en relief d'une Vénus anadyomène, *id.*
115. Base et pieds d'une Vénus anadyomène, *id.*
116. Buste d'une Vénus anadyomène, *id.*
117. Divers fragments de statuettes, en terre blanche.

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine L. — Étiquettes *blanches*).

118. Fac-similé d'une statuette en bronze, trouvée à Ambon : don de M. de Cussé.
119. Fragment d'une Vénus anadyomène, trouvée à Mauny, en Mauron : don de M. Piéderrière.
120. Tête de statuette, en terre cuite, donnée par Mme Ve Lorois.
121. Fragment d'une Vénus anadyomène, donné par Mme Ve Lorois.

FOUILLE DE LANCUL (CADEN).

Objets trouvés lors de l'établissement d'un chemin public, en 1868.

(Vitrine L. — Étiquettes *jaunes*).

122. Statuette entière de Vénus anadyomène, en terre rouge.
123. Deux fragments de Vénus, en terre blanche.

124. Trois têtes de statuettes, en terre blanche.
125. Deux têtes de Junon, en terre blanche.
126. Deux bustes de Vénus, en terre blanche.
127. Statuette de Junon Lucine, en terre blanche.
128. Buste d'enfant, en terre blanche.
129. Monnaies romaines de Lucile et de Posthume.
130. Morceau de quartz ébauché.

(Don de MM. Prulhière et de Cussé.)

FOUILLE DE BÉ-ER-GOUH (LOCMARIAKER).

Ce dolmen, appelé aussi Daul-er-groah, a été fouillé, en 1860, par M. L. Galles et M. Bonstetten.

(*Bull.* 1860, p. 12. — Vitrine L. — Étiquettes *violettes*.)

131. Pointe de silex.
132. Fragments de poterie gallo-romaine.
133. Fragments de statuettes en terre blanche.

(Don de M. L. Galles.)

M. de Bonstetten s'est réservé une tête de Vénus et une médaille de Constantin II.

---

134. Perle en verre bleu, trouvée à Locmariaquer et donnée par M. Mahé.

FOUILLES DU ROCHER (PLOUGOUMELEN) ET AILLEURS.

Le grand tumulus du Rocher, le 6e de la série, renfermant une crypte et une allée, a été fouillé, en 1844, par M. Bain de la Coquerie. On y a trouvé les Nos 135 et 136, et, dans les environs, les Nos 137 et 138.

(Vitrine L. — Étiquettes *roses*).

135. Lame ou couteau en silex taillé, long.
136. Hache en chloromélanite, type A, long. 0,080.
137. Fac-similé d'une hache en silex, cassée, long. 0,060.
138. Fac-similé d'une hache en diorite, long. 0,050.
139. Perle cannelée, en émail bleu, de provenance inconnue.
140. Perle en verre bleu, de provenance inconnue.
141. Trois disques en terre ornée, de provenance inconnue.
142. Lame ou couteau en silex, provenant du dolmen du Bono, long. 0,195.

(Acquis de Mme Ve Bain de la Coquerie.)

LE ROCHER (PLOUGOUMELEN).

Le 1er tumulus de la série vers le nord, a été fouillé, en 1867, par M. Lukis, et a donné une urne en bronze.

(*Bull.* 1867, p. 110. — Vitrine L. — Étiquettes *bleues*.)

143. Fragments d'une urne en bronze qui contenait des ossements incinérés.
144. Fragment d'anneau en fer.

(Acquisition.)

DANS LE VOISINAGE DU ROCHER :

145. Deux séries de bracelets de bronze, à pommettes, collés par l'oxydation.
146. Bracelets unis et à pommettes, et nombreux fragments.

(Acquisition.)

ENVIRONS DU ROCHER.

(Étiquettes *blanches* à bordure *rouge*.)

1. Fragments de bracelets en bois d'if.
2. Fragments de bracelets en fer.
3. Divers fragments de fer.

(Dépôt de Mme Ve Bain de La Coquerie.)

LE ROCHER (PLOUGOUMELEN).

Le 7e tumulus de la série a été fouillé, en 1872, par MM. Platel et L. Galles.

(*Bull.* 1872, p. 119. — Étiquettes *blanches* à bordure *rouge*.)

4. Nombreux bracelets à pommettes, en bronze.
5. Bague et bracelets unis.
6. Fragment d'armilles, en fil de cuivre.
7. Silex taillés, et colonnette en grès.

(Dépôt de Mme Ve Bain de la Coquerie.)

LE ROCHER (PLOUGOUMELEN).

Le 2e tumulus de la série a été fouillé, en 1872, par MM. Platel et L. Galles.

(*Bull.* 1872, p. 125. — Étiquettes *blanches* à bordure *rouge.*)

8. Fragment d'un vase, avec un cercle de fer.
9. Os et fer trouvés dans l'urne.
10. Bassin en cuivre servant de couvercle à l'urne.

(Dépôt de Mme Ve Bain de La Coquerie.)

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine M. — Étiquettes *blanches* à bordure *rouge*).

11. Deux fragments de haches en bronze.
12. Deux pointes de lance en bronze.
13. Hache en bronze, type D', avec anneau.
14. Cinq fragments de Vénus anadyomène, en terre blanche.
15. Vingt-deux haches ou coins en bronze, type F.
16. Deux bracelets en bronze, unis.
17. Objet d'ornement en bronze, de provenance inconnue.

(Dépôt de M. Ch. de Kanflech.)

FOUILLE DE KERHAR (GUIDEL).

Objets en bronze trouvés à 300 mètres à l'ouest de Kerhar, en défrichant un bois taillis, en 1876.

(*Bull.* 1876, p. 109. — Vitrine M. — Étiquettes *jaunes.*)

143. Divers fragments de bronze.
144. Cinq fragments d'une épée.
145. Pointe de lance à douille, long. 0,150.
146. Pointe de lance à douille, long. 0,130.
147. Pointe de lance à douille, long. 0,120.
148. Hache à ailerons et anneau, type C'.
149. Lingot de bronze.
150. Trois racloirs fragmentés.
151. Trois anneaux ?
152. Trois agrafes ? et trois épingles.
153. Fragments de fibules.
154. Annelet et hachette.
155. Fragments de bracelets et de tiges diverses.
156. Vingt petits grains de bracelet ou de collier.
157. Objets indéterminés.

(Don de M. l'abbé Euzenot.)

FOUILLE DE KERGAL (GUIDEL).

Objets en bronze trouvés au sud de Kergal, en défrichant une lande, en 1876.

(*Bull.* 1876, p. 110. — Vitrine M. — Étiquettes *roses*).

158. Fragments d'une lame et d'une poignée d'épée.
159. Bord d'un vase en bronze.
160. Hache à ailerons et anneau, type C', cassée.
161. Tranchant de hache, type F'.
162. Hache à ailerons et anneau, type C'.
163. Pointe de lance à douille.
164. Fragment d'une pointe de lance.
165. Pointe de lance à douille.
166. Fragment de pointe de lance.
167. Pointe de lance.
168. Lame de poignard.
169. Lame de poignard, brisée.
170. Fragments divers de bronze.
171. Lingots de bronze.
172. Lame et poignée d'épée en fragments.
173. Calotte hémisphérique avec traverse à l'intérieur.
174. Fragments divers de bracelets.
175. Menus fragments de bronze.
176. Quatre morceaux de racloirs.
177. Objets divers fragmentés.
178. Deux annelets, l'un plein, l'autre creux.
179. Fragments divers de tiges et bracelets.
180. Fragment du pot renfermant les objets ci-dessus.

(Don de M. l'abbé Euzenot.)

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE VANNES.

Il était situé sur la route de Nantes à l'angle sud des casernes d'artillerie. En 1877, on y a trouvé, entre autres objets, ce qui suit.

(*Bull.* 1877, p. 98. — Vitrine N. — Petites étiquettes.)

181. Urne funéraire en terre jaune, type U, haut. 0,235.
182. Urne funéraire en terre brune, type U, haut. 0,190.
183. Urne funéraire en terre grise, fragmentée.
184. Urne funéraire en terre brune, type Q, haut. 0,180.
185. Urne funéraire en terre brune, fragmentée, haut. 0,250.
186. Urne funéraire en terre brune, haut. 0,190.

187. Urne cinénaire en terre grise, haut. 0,190.
188. Urne funéraire en terre rougeâtre, haut. 0,180.
189. Urne funéraire en terre brune, fragmentée, haut. 0,240.
190. Urne funéraire en terre grise, fragmentée, haut. 0,145.
191. Urne funéraire en terre rougeâtre, haut. 0,145.
192. Urne funéraire en terre rougeâtre, type U, haut. 0,130.
193. Urne funéraire en terre grise, type U, haut. 0,120.
194. Urne funéraire en terre noire vernie, fragmentée, haut. 0,145.
195. Urne funéraire en terre noire, type U, haut. 0,145.
196. Urne funéraire en terre brunâtre, fragmentée, haut. 0,150.
197. Urne funéraire en terre jaune, type U, haut. 0,135.
198. Urne funéraire en *verre,* et médaille de Posthumus, haut. 0,150.
199. Urne funéraire en grès, type U, haut. 0,145.
200. Urne funéraire en terre noire, type U, haut. 0,140.
201. Urne funéraire en terre rougeâtre, fragmentée, haut. 0,085.
202. Urne funéraire en terre grise, à anse, haut. 0,175.
203. Urne funéraire en terre grise, haut. 0,135.
204. Urne funéraire en terre grise, haut. 0,130.
205. Urne funéraire en terre jaune, haut. 0,140.
206. Urne funéraire en terre grise, haut. 0,093.
207. Urne funéraire en terre grise, haut. 0,090.
208. Urne funéraire en terre noire, fragmentée, haut. 0,100.
209. Vase funéraire en terre noire, en forme d'écuelle.
210. Fiole lacrymatoire en verre, haut. 0,130.
211. Fragments d'une fiole en verre.
212. Fragments d'un vase en verre blanc.
213. Vase funéraire en terre noire, en forme d'écuelle, haut. 0,085.
214. Vase funéraire en terre jaune, en forme d'écuelle, haut. 0,085.
215. Vase funéraire en terre brunâtre, fragmenté, haut. 0,165.
216. Urne funéraire en terre brunâtre, fragmentée.
217. Urne funéraire en terre brunâtre, fragmentée, haut. 0,130.
218. Urne funéraire en terre grise, incomplète.
219. Fragments d'urne funéraire en terre rouge.
220. Fragments d'urne funéraire en terre rouge.
221. Urne funéraire en terre brune, brisée.
222. Pied de vase et fragments de porcelaine.
223. Goulot de vase en terre grise.
224. Fragments de vase en terre brune.
225. Fragment de vase, avec dessins circulaires.
226. Urne funéraire en terre brune ornée, de côtes verticales.
227. Fragment de plat en terre rouge.
228. Fragments d'un grand plat en terre rouge.
229. Fragment d'un vase en fonte.
230. Fragment à rebord d'un vase en terre rouge.

231. Vase funéraire à col étroit et à anse, haut. 0,195.
232. Vase funéraire à col étroit et à deux anses, haut. 0,135.
233. Vase semblable au précédent, mais brisé.
234. Coupe plate en terre rouge, larg. 0,160.
235. Bord supérieur d'un vase en terre noirâtre.
236. Vase funéraire brisé, verni et orné de lignes.
237. Vase funéraire brisé, verni et orné de lignes.
238. Vase funéraire brisé, verni et orné de lignes.
239. Vase funéraire en terre vernie, avec ossements.
240. Brique romaine marquée d'une rainure.
241. Plat en terre rouge, diam, 0,240.
242. Fragment d'une lame de verre.
243. Fragment de poterie samienne avec dessins.
244. Fragment de poterie en grès fin,
245. Fragment de poterie en grès fin.
246. Fragment de poterie en grès fin orné de lignes.
247. Fragment de poterie en terre brune orné de lignes.
248. Morceau de silex brûlé.
249. Fragment de poterie orné de dessins.
250. Fragment de poterie orné de lignes.
251. Fragments d'une épingle en os.
252. Fragments d'un grand vase à rebord.
253. Débris d'un objet en fer oxydé.
254. Clou en fer avec tête en bronze.
255. Petite tige en bronze.
256. Hache en bronze, long. 0,130.
257. Médailles d'Antonin et de N...
258. Autre médaille d'Antonin (138-161).
259. Médailles de Faustine et de N...
260. Clous et fragments de fer.
261. Nombreux fragments de poteries diverses.

(Don de MM. Dumont, Revelière et Le Courtois.)

FOUILLE DE KERBERNARD (MOUSTOIR-AC).

Cette fouille, faite en novembre 1856, par M. de la Fruglaye, a donné sept urnes cinéraires.

(*Bull.* 1858, p. 65. — Vitrine N. — Étiquettes *vertes.*)

262. Urne cinéraire en terre brune, mutilée.
263, Urne cinéraire en terre brune, mutilée.
264. Urne cinéraire en terre brune, mutilée.
265. Débris d'urnes et d'ossements, et assiette.

(Don de M. de La Fruglaye.)

OBJETS DIVERS.

(Vitrine N. — Étiquettes *blanches.*)

266. Moulage d'un buste d'empereur romain, haut. 0,255.
267. Statuette antique d'Esculape, en terre cuite, haut. 0,310, donnée par M. A. Le Roy.
268. Vase en terre jaune à col droit, haut. 0,300, trouvé à Vannes, et donné par M. Martine jeune.
269. Deux goulots de vase en terre jaune.
270. Peson de métier, trouvé à Moustoir-ac.
271. Peson de métier, trouvé à Saint-Symphorien de Vannes.
272. Tranche de vase du bassin de Penhoet à Saint-Nazaire.

SAINT-CHRISTOPHE (ELVEN).

Fouille d'un établissement gallo-romain, faite en 1842, par M. le capitaine Thann.

(*Bull.* 1857, p. 51. — Vitrine O. Étiquettes *jaunes.*)

273. Patère en bronze, diam, 0,066.
274. Anse en bronze, haut. 0,090.
275. Annexe de l'anse, orné d'un buste de femme.
276. Deux pommeaux ou boutons en bronze.
277. Fibule en bronze, en forme de losange, trace d'émail.
278. Clef en bronze, long. 0,074.
279. Fragments de verre.
280. Fragments de poterie samienne.
281. Fragments de poterie noire.
282. Fragments d'enduit.

(Don de M. Thann.)

RUE DE RENNES (VANNES).

(Vitrine O. — Étiquettes *violettes.*)

283. Fragments de poterie samienne unie.
284. Fragment de poterie samienne avec dessins.
285. Grès à aiguiser.
286. Fragments de poterie commune.

(Don de M. Droual).

RUE DU ROULAGE (VANNES).

(Vitrine O. — Étiquettes *blanches*.)

287. Fragments de poterie samienne unie.
288. Fragments de poterie samienne avec dessins.

(Don de M. Renard.)

GARE DE VANNES.

(Vitrine O. — Étiquettes *roses*.)

289. Fragment de pot en terre grise, orné de bossettes.
290. Fragment de poterie samienne unie.
291. Écuelle et fragments en terre commune.

(Don de M. le Dr de Closmadeuc.)

RUE DES VIERGES (VANNES).

(Vitrine O. Étiquettes *bleues*.)

292. Fiole en verre et fragments de verre.
293. Boulette en terre cuite.
294. Fragments d'anse et de poterie commune.

(Don de M. Léguillon, en 1857.)

LE LODO (ARRADON).

Établissement gallo-romain, fouillé en 1856 et 1857, par la Société.

(*Bull.* 1857, p. 52. — Vitrine O. — Étiquettes *blanches*.)

295. Vase en terre noire, brisé, haut. 0,165.
296. Médaille en verre représentant un coq.
297. Fragment d'anneau en verre bleu.
298. Fragment de bracelet en bois.
299. Rondelle en brique ou terre cuite.
300. Fragments de poterie mince en terre rouge.
301. Vase en terre noire, muni d'une anse.
302. Boutons et objets divers en bronze.
303. Andouiller de bois de cerf.
304. Fragments de marbres divers.
305. Fragments d'objets divers en verre.
306. Fragments de poterie samienne.

Nota. Les monnaies romaines de l'an 253 à 361 sont au médaillier, les marbres, ardoises et cuve de plomb sont mis à part à cause de leur poids.

TRÉALVÉ (SAINT-AVÉ).

Établissement gallo-romain fouillé en 1857 par la Société.
(*Bull.* 1859. p. — Vitrine O. — Étiquettes *vertes.*)

207. Objets divers en fer.
208. Anses et fragments de poterie commune.
209. Fragments de poterie noire et fine.
210. Monnaies romaines de Gallien, Salonine et Tetricus.
211. Épingle et grain en bronze.
212. Fragment de poterie épaisse ; potier : SAMIVS.
213. Fragments de poterie samienne unie.
214. Fragments de verre.

SAINT-SYMPHORIEN (VANNES).

Établissement gallo-romain fouillé en 1857 par la Société.
(*Bull.* 1857, p. 68. — Vitrine O'. — Étiquettes *violettes.*)

215. Fragments de poterie samienne avec et sans dessins.
216. Goulot de vase en terre commune.
217. Fragments de vase en terre commune ; potiers : SAMIVS.
218. Fragments de poterie noire.
219. Vase cylindrique en terre grise, haut. 0,110, anse cassée.
220. Pied en bronze d'un meuble et fragment de bronze.
221. Instrument de toilette en bronze, donné par M. Huchet.
222. Médailles de Victorin, de Constantin II, etc..

MANÉ-BOURGEREL (ARRADON).

Villa gallo-romaine fouillée en 1856-1858 par la Société.
(Vitrine O' — Étiquettes *bleues.*)

223. Fragments de poterie samienne avec ou sans dessins.
224. Fragments de poterie noire avec ou sans dessins.
225. Fragments de poterie commune.
226. Monnaies romaines.
227. Trois petits objets en bronze.
228. Trois fragments d'enduits colorés.
229. Fragment de marbre.
230. Grain en terre cuite, percé au centre, diam. 0,039.
231. Disque en os, percé au centre, diam. 0,043.
232. Fragment d'un peigne en os.
233. Fragments divers en terre cuite.
234. Fragments de vase en verre.
235. Clous et objets divers en fer.

QUINIPILY, KERANDRUN.

236. Monnaies romaines, trouvées à Quinipily en Baud, et données par M. Jouanno.
237. Monnaies romaines, trouvées à Kerandrun en Theix, et données par M. Arrondeau.

KERHOET (ERDEVEN).

Pointe située près de Kerhélio, et fouillée en 1871 par M. l'abbé Collet.

(Vitrine O' — Étiquettes *jaunes*.)

238. Fragments de petits vases en terre rouge, en forme d'auge.
239. Fragment de machefer.
240. Fragment d'os.
241. Fragment de poterie épaisse.
242. Fragment de poterie samienne.
243. Disque en terre cuite, percé au centre.

(Don de M. l'abbé Collet.)

BOCENNO (CARNAC).

Villa gallo-romaine fouillée en 1875 par M. James Miln.

(Vitrine O' — Étiquettes *violettes*.)

244. Quatre fragments d'enduit avec incrustation de coquillages.
245. Fac-similé d'un bœuf en bronze.

(Don de M. Miln.)

KÉRAN (ARRADON).

Fouille faite en 1859 par la Société.

(Vitrine P. — Étiquettes *jaunes*.)

246. Fragments de poterie samienne unie.
247. Fragments de poterie samienne à dessins variés.
248. Noms de potiers : VERECV ... — SAM ... — IANI OF. — .. VCIO. — CI.IVS M. —
249. Fragments de poterie fine à couverte noire.
250. Vase fragmenté en poterie commune, avec pieds.
251. Fragment de poterie commune avec nom de potier.
252. Goulot d'amphore.
253. Divers fragments de verre.
254. Tranchant d'une hachette en pierre.

255. Boucle, chaînette et autres objets en bronze.
256. Hachette, clous, chaîne, etc. en fer.
257. Chevilles en os, tirées du carrelage.
258. Défense de sanglier.
259. Fragments de bois de cerf.
260. Fragment de pilon en grès.
261. Disque percé en terre cuite.
262. Disque uni en terre cuite.
263. Fragment de Vénus anadyomène.
264. Médailles romaines de Claude II, Constantin I, Constant, etc.
265. Pierre blanche percée.
266. Dalles ornées de bas-reliefs.
267. Ardoises de carrelage.

SAINT-JULIEN (QUIBÉRON).

Fouille pratiquée en 1871 par M. l'abbé Collet.

(Vitrine P. — Étiquettes *violettes*.)

268. Fragments de poterie rouge.
269. Fragments de poterie noire à rebord.
270. Fragment de charbon.

Nota. On y a trouvé une monnaie de Marc-Aurèle.

(Don de M. l'abbé Collet.)

PROVENANCES DIVERSES.

(Vitrine P. — Étiquettes *blanches*.)

271. Dé en terre cuite, acquis de M. l'abbé Marot.
272. Bord de vase avec nom de potier, de Lescorno, don de M. Luco.
273. Portion de vase en terre grise, de Locmariaker : don de M. de Brisay.
274. Fragments de poterie samienne avec dessins, de Locmariaker.
275. Lampe en terre cuite, de Baden : don de M. de Closmadeuc.
276. Lampe émaillée, donnée par Mme Ve Lorois.
277. Lampe en terre cuite, d'Orléansville : don de M. Sériziat.
278. Lampe en forme de sphinx, donnée par Mme Ve Lorois.
279. Petite amphore, d'Algérie, donnée par M. L. Galles.
280. Vase à anse surélevée, donné par M. A. Mauricet.
281. Ecuelle en terre grise, de provenance inconnue.
282. Pied de vase, trouvé à Vannes, donné par M. Martine jeune.
283. Vase en terre jaune, trouvé et donné par le même.

RUELLE DU BÉZARD (VANNES.)

Entre la rue Fontaine et l'avenue Billault.

(Vitrine P. — Étiquettes *vertes*.)

384. Petit vase fragmenté en terre samienne, haut. 0,130.
385. Petit vase semblable, anse cassée, haut. 0,115.
386. Petit vase en terre jaune, haut. 0,090.
387. Petit vase semblable au précédent, haut. 0,085.
388. Jatte brisée couvrant les objets ci-dessus.
389. Fragment de dolium qui renfermait tout ce qui précède.

(Don de MM. Ozo et Le Guen.)

DÉPOTS DIVERS.

(Vitrine P. — Étiquettes *blanches* à bordure *rouge*.)

18. Vase en terre noire fine, haut. 0,147.
19. Vase à goulot allongé, en terre noire, haut. 0,250.
20. Ecuelle en terre samienne, diam. 0,216.
21. Ecuelle en terre commune, à large rebord.

(Dépôt de M. Ch. de Keranflech.)

22. Tête de jeune fille trouvée à Locqueltas (Crach) : dépôt de Mme de Kerret.

OBJETS DIVERS.

Disséminés dans la IIe salle.

390. Amphore en terre jaune, à goulot cassé, trouvée à Saint-Symphorien en 1867, et donnée par M. Léguillon.
391. Fac-similé de l'inscription de la borne milliaire de Saint-Christophe, en Elven : MAGNO. IMP. CAES. AVRELIAN. INVICTO, TRIB. POT. III. P. P. P. A. D. M.
392. Grandes briques carrées sans rebord.
393. Briques carrées, de diverses grandeurs, provenant des hypocaustes de l'Elveno, du Lodo....
394. Tuyaux en briques, de diverses grandeurs, servant à conduire la chaleur.
395. Briques à rebord, pour les couvertures.
396. Briques courbes, pour les couvertures.
397. Dalles de carrelage.
398. Photographie d'une amphore trouvée près de Gâvres.
399. Vase à anse, en terre noire, trouvé à Moustoirac et donné par M. de Cussé.
400. Petite écuelle, en terre samienne, trouvée à Moustoirac et donnée par M. de Cussé.

IIIe SALLE.

Cette pièce renferme les objets du Moyen-âge et de la Renaissance jusqu'aux temps modernes.

TAPISSERIES.

1. Tapisserie aux armes de France et de Bretagne ; figures allégoriques de la justice et de la force ; inscription : FAIT A AVBVSSON, 1672 : acquisition de la Société.
2. Tapisserie représentant un guerrier grec, avec l'inscription : M. R. D'AVBVSSON. Dépôt.
3. Fragment de tapisserie représentant une partie du jugement de Salomon : M. R. D'AVBVSSON. Dépôt.
4. Tapisserie représentant des oiseaux et une forêt, donnée par M. Montfort, juge ; derrière la précédente.
5. Tapisserie représentant une femme à genoux ; inscription : M. R. D'AVBVSSON.
6. Tapisserie, placée derrière la précédente, représentant des arbres ; inscription : M. R. D'AVBVSSON.
7. Tunique en velours rouge, avec orfrois brodés, représentant d'un côté, saint André, saint Jude, saint Simon, saint Philippe, saint Etienne, et un Évêque, et de l'autre côté, saint Jean Baptiste, saint Matthieu, saint Laurent, saint Jacques le majeur, saint Barthélemy et saint Thomas : provenant de Saint-Fiacre, en Radenac.
8. Dalmatique, en velours rouge, avec orfrois brodés, représentant d'un côté, saint Pierre, saint Jean, saint Thaddée, saint Paul, saint Jacques le mineur, saint Mathias, et de l'autre côté, un Évêque, saint Sébastien, saint Honoré, sainte Catherine et saint Vincent diacre : provenant de Saint-Fiacre en Radenac.

OBJETS DIVERS.

(Grande vitrine. — Étiquettes *roses*.)

9. Casque en fer battu, du XVIe siècle.
10. Sceau de majesté en cire jaune : dépôt de M. de Kanflech.
11. Ancien écusson de Vannes : don de M. L. Galles.
12. Ancien bois gravé pour l'imprimerie : dépôt de M. de Kanflech.

13. Autre bois représentant un Évêque : dépôt de M. de Kanflech.
14. Peson à croc et à cadran : don de M. Salmon.
15. Petit peson ou balance romaine pour les petits objets.
16. Balance et poids avec bassins en cylindre.
17. Balance commune et série de poids.
18. Petite balance ou trébuchet, avec ses poids : don de M. Galles.

SCEAUX MATRICES.

(Grande vitrine. — Étiquettes *blanches*.)

19. Sceau des États des pays et duché de Bretagne : acquisition.
20. Sceau des Jégou du Laz : don de M. Drouart.
21. Sceau du Cambout : don de l'abbé Piéderrière.
22. Sceau des Carmélites de Ploërmel, 1627 : don de M. Rosenzweig.
23. Sceau de Mgr Garnier : don de M. Keyser.
24. Sceau du district d'Hennebont : don de M. G. de Closmadeuc.
25. Sceau de la sénéchaussée d'Auray, 1690.
26. Sceau : 243, Malestroit, ville, ambulant.
27. Séel Iéhane Béguen ; don de M. Salmon.
28. Sceau de la Direction de Lorient.
29. Sceau d'Amiot, commandant d'armes : don de M. Euzenot.
30. Sceau des actes de la cour de N...
31. Sceau figurant un cœur blessé.
32. Sceau ovale à caractères gothiques.
33. Sceau représentant une tête laurée : don de M. Salmon.
34. Sceau en plomb du concile de Bâle, 1431 : don de M. Marot.

(Voir plus loin les empreintes et les moulages.)

TUILERIE.

(Grande Vitrine. — Étiquettes *vertes*.)

35. Nombreux carreaux en terre cuite vernissée, provenant d'un tympan de porte, rue de Séné : don de M. Placier jeune.
36. Carreau en terre cuite, du château de Carné en Noyal-Muzillac, inscription gothique : a enrrt séavte dort ? : don de M. Piéderrière.
37. Carreau en terre cuite, du château de Molac, offrant un lion et l'inscription gothique B. donni ? don de M. de Limur.
38. Carreau en terre cuite, de Guéhenno, présentant une licorne et l'inscription gothique B. donni ? don de M. de Cussé.

39. Carreau en terre cuite, représentant une licorne, sans inscription : don de M. L. Galles.
40. Carreau en terre cuite, de la Villeglé en Lantillac, représentant un homme à cheval : don de M. Bréhier.
41. Fragment de carreau en terre cuite, du château de Rohan, dessin de macles : don de M. Fouquet.
42. Carreaux en terre cuite vernissée, du souterrain du château d'Elven : don de Mme Ve Le Vannier.
43. Fragments de carreaux vernissés, provenant de Conleau : don de MM. Galles et de Cussé.
44. Trois carreaux en terre cuite, unis.

Objets de piété.

(Grande vitrine. — Étiquettes *bleues*.)

45. Vierge en cuivre, entourée de rayons, statuette du XIIIe siècle ? donnée par M. l'abbé Piéderrière.
46. Christ en bronze, du XIIe ou XIIIe siècle, trouvé dans l'étang de Jugon et donné par M. Le Brigant.
47. Christ en cuivre, du XVIe siècle, monté sur une croix moderne.
48. Fac-similé d'une croix et d'un christ en bronze, du XIIe siècle, provenant de Gavr'iniz : don de M. de Cussé.
49. Revers de la même croix.
50. Petite croix en cuivre, avec sainte Anne, trouvée dans le cimetière de la Visitation, à Vannes.
51. Petite croix en cuivre, avec la Vierge, trouvée à Saint-Symphorien en 1864.
52. Médaille de saint Joseph, trouvée à Quibéron.
53. Médaille de N.-D. de Lorette et de saint Charles Borromée.
54. Moulage d'un fer à hosties, provenant du Gâvre (Loire-Inférieure.)

OBJETS PRÉCIEUX.

(Même vitrine. — Étiquettes *jaunes*.)

55. Deux flambeaux, en cuivre émaillé, de Limoges, style renaissance : don de M. L. Galles.
56. Bague en argent, avec chaton en verre bleu, trouvée à Billiers : dépôt de M. Piéderrière.
57. Anneau en cuivre, orné de fleurs et de l'inscription gothique : don d'Anne Le Tur.
58. Plaques de pistolet, en argent gravé, trouvées à Coetbihan en Questembert : don de M. Piéderrière.

59. Bague du XVe siècle, en argent doré, trouvée à Guidel, donnée par M. Euzenot.
60. Bague en argent, montrant un cœur et la lettre L, trouvée rue des Vierges à Vannes, et donnée par M. L. Galles.
61. Médaille en cuivre, offrant l'almanach réduit de l'an 1778, donnée par M. L. Galles.
62. Bijou en cuivre émaillé, présentant un échiqueté, trouvé rue du Mené à Vannes, donné par M. A. Mauricet.
63. Montre en cuivre niellé, du XVIIe siècle. Dépôt de M. de Limur.
64. Fac-similé d'un coffret à bijoux, en cuivre argenté, du XVe siècle, représentant une Annonciation et des scènes d'amour; l'original est à l'église de Saint-Avé.
65. Coffret en fer doré et en cuivre, du XVIe siècle, avec serrure à secret.

OBJETS DIVERS.

(Même vitrine. — Étiquettes *blanches*.)

66. Médaillon de Franklin par Nini : don de M. Guiheneuc.
67. Clef en fer, du XVIIIe siècle, à poignée découpée.
68. Clef en fer, du XVIe siècle, de la chapelle Saint-Yves en Bréhan.
69. Clef en cuivre, découpée à jour, de Guéhenno: don de M. de Cussé.
70. Clef en fer, donnée, par M. Gaudin chanoine.
71. Clef en fer, découpée à jour, de Vannes.
72. Peson de fuseau en cuivre, donné par M. Guyot-Jomard.
73. Quatre pesons en plomb, donnés par M. Fouquet.
74. Ecuelle et cuillère en étain, de Muzillac : don M. de Piéderrière.
75. Cuillère en cuivre doré, de l'étang des Lices : M. de Fréminville.
76. Fourchette à dessert, en argent gravé : don de M. R. Jollivet.
77. Cuillère en bois sculpté, de Saint-Congard : don de M. Fouquet.
78. Ivoire sculpté, ou hanap, trouvé dans l'hôtel du Poul, rue du Drézen, à Vannes, et représentant des scènes d'amour.
79. Vase en étain, marqué : GU. CARTRON.
80. Vase en étain, plus grand, sans marque.
81. Vase en faïence de Quimper, OUIN, donné par M. Fouquet.
82. Vase en grès trouvé dans l'étang des Lices : don de M. Méry.
83. Vase trouvé à Kjubin (Monterblanc), avec des pièces du XVIe siècle.
84. Vase en terre trouvé au château de Rochefort.
85. Petit cercueil en plomb, provenant de Pontsal (Plougoumelen), et portant l'inscription suivante : *Cy gît le couer de haulte et puissante dame Louise de Laulnay, espouse de hault et puissant George de Bueil, lieutenant général pour le Roy en Bretaigne, laquelle décéda le dernier jour de mars 1585.* — Don de M. F. Dondel de Kgonano.

86. Jeu de tarot italien : don de M. Le Carpentier.
87. Tête de statuette en faïence, d'Auray, donnée par M. Closmadeuc.
88. Fragments de flûtes, trouvés à l'hôpital, à Vannes.
89. Collier moderne en ambre et verroterie.
90. Autre collier moderne en ambre.
91. Vase double, à jour, verni, donné par M. Gouézel, de Palais.
92. Tête en kersanton, trouvée sous la chapelle des Jésuites.
93. Fragments de statuette, de Riec en Belz : don de M. Beauvais.
94. Ancien microscope.
95 Bouteille trouvée au château d'Erech, en Questembert.

ARMES.

(Grande vitrine. — Étiquettes *roses*.)

96. Carreau d'arbalète, trouvé dans la Vilaine à Rennes, donné par M. L. Galles.
97. Eperon en fer, trouvé dans la lande de Lanvaux, donné par M. l'abbé Marot.
98. Entraves en fer, trouvées dans la lande de Lanvaux, données par M. l'abbé Marot.
99. Canon de pistolet, trouvé à Coetbihan, en Questembert, donné par M. l'abbé Piéderrière.
100. Garde d'épée en fer, trouvée près de la Chartreuse d'Auray.
101. Objet en fer, trouvé dans la mer, près de Borcastel, (Sauzon.)
102. Fer de hallebarde, des environs de Rochefort, don de M. Juhel.
103. Fer de hallebarde, trouvé à Bodaviny en Saint-Nolff, et donné par M. Lepertière.
104. Boulet en fer, trouvé au pont d'Hennebont.
105. Garniture en fer pour une tige en bois.
106. Biscaïens trouvés à l'ancienne préfecture.
107. Boulet trouvé à Toulhoet, en la Vraie-Croix.
108. Fer de lance, de provenance inconnue, long. 0,573.
109. Fer de lance, trouvé au château de Rochefort, long. 0,548.
110. Fer de lance, trouvé à Branbily en Mauron, long. 0,317 : donné par M. l'abbé Piéderrière.
111. Fer de lance, trouvé au château de Rochefort, long. 0,600.
112. Fer de lance, trouvé au château de Rochefort, long. 0,365.
113. Fer de lance, de provenance inconnue.
114. Fer de lance, trouvé au pont d'Hennebont, long. 0,232.
115. Fer de lance, donné par M. Marot, long. 0,315.
116. Hache en fer, trouvée dans les fondations de la halle de Vannes.
117. Hache en fer, donnée par M. Marot, long. 0,180.

118. Epée en fer, trouvée au pont d'Hennebont, long. 0,915, donnée avec les Nos 104 et 114 par M. de Boisanger.
119. Yatagan arabe, avec fourreau en cuivre : legs de M. A. Le Roy.
120. Yatagan arabe, avec fourreau en bois : legs de M. Le Roy.
121. Poignard arabe, avec sa gaine : don de M. Salmon.
122. Dague du XVIIe siècle : dépôt de M. Dussard.
123. Canon de fusil, long. 1m,280 : dépôt de M. de Ꝃanflech.
124. Canon de fusil damasquiné, long. 1,078 : dépôt du même.

OBJETS DIVERS.

(Grande vitrine. — Étiquettes *blanches.*)

125. Fléau de balance en cuivre : dépôt de M. de Limur.
126. Ecussons brodés de René le Séneschal de Carcado, de Molac, etc. et de Jeanne Magon sa femme, tirés d'une chasuble de Sulniac.

Armes : 1° Rohan, 2° Bretagne, 3° Rosmadec, 4° Plessis, 5° Séneschal. — Magon.
127. Galon d'ornement d'église, provenant d'Hennebont.
128. Cadran solaire, offrant les signes du zodiaque, quatre personnages, et les inscriptions suivantes : DEVS MOVÈT, VMBRA DOCET. — CERNIS QVA VIVIS, QVA MORIERE LATET. — CONFECTVM TERTIO CALENDAS IVNII AN. DNI... Don de M. Guyot-Jomard.
129. Ardoise fragmentée, portant l'inscription suivante : IVRA FEREND... AT MORIMVR TAN... ET NRE PERSOLVIMVS.. DEBITA NATVRAE... CVIQVE STATVTA V... O PATER OMNIPOTENS... NRI MISERERE PREC.... RVRSVM VT VIVAMVS... TEMPVS IN OMNE VI... — de la cathédrale de Vannes.
130. Feuilles manuscrites et imprimées : don de M. Piéderrière.
131. Livres de chant : manuscrits du XVIe siècle.
132. Moulage d'un bas-relief, représentant le baiser de Judas : dépôt de M. de Limur.
133. Sculpture en marbre, représentant la Flagellation de Notre-Seigneur : don de M. Tanguy.
134. Moulage d'une main de femme : don de M. Hervieu.
135. Fragments de vitraux encadrés : don de M. L. Galles.
136. Portrait de saint Denis sur verre : don de M. Taslé.
137. Fragments de vitraux peints, de diverses provenances.

138. Moule de faux monnayeur, représentant Louis XIV : trouvé à Mauron, donné par M. Piéderrière.

139. Fragment de vase funéraire, provenant du cimetière d'Elven : don de M. Mauricet.

140. Deux vases acoustiques, provenant de l'ancienne église de Plougoumelen, donnés par M. Pottier.

141. Fragment de brique et d'inscription : don de M. Gigon.

142. Objets en terre cuite, trouvés dans les ruines de Saint-Jacques en Sarzeau.

MOULAGES DE SCEAUX.

(Grande vitrine. — Étiquettes *vertes*.)

143. Grand sceau de la Caroline du Sud. D'un côté un palmier avec l'exergue : SOUTH CAROLINA. ANIMIS OPIBUS QUE PARATI, et la date 1776. De l'autre une femme avec l'inscription : DUM SPIRO SPERO. — SPES.

144. Grand sceau de Louis XII, représentant le roi assis sur son trône, tenant le sceptre et la main de justice ; inscription : SIGILLUM LUDOVICI....

145. Contre-sceau aux armes de France, appartenant peut-être à la même époque.

146. Grand sceau de Louis XIII, figurant le roi dans sa majesté, assis sous un dais, dont deux anges tirent les rideaux ; la devise a disparu.

147. Grand sceau de Louis XIV, en 1681, représentant le roi dans sa majesté ; en devise : LOVIS XIIII PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE (NAVARRE.)

148. Contre-sceau du précédent, figurant les armes de France soutenues par deux anges et ornées de la couronne royale.

149. Sceau de Louis XIV, en 1705, présentant les armes de France surmontées de la couronne et flanquées de deux hermines ; en devise : S. LUDOVICI XIIII DEI GRA. FRAC. E NAVA. REGIS. IN DVCAVTV BRITANIÆ ORDINATUM.

150. Grand sceau de Louis XV, en 1745, figurant le roi dans sa majesté, sous un dais, dont deux anges tirent les rideaux ; l'inscription a disparu.

151. Contre-sceau du précédent, présentant les armes de France avec couronne et support.

(Dans une petite vitrine noire.)

152. Sceau ou bulle du pape Calixte III, offrant les têtes des Apôtres et l'inscription S. PA. S. PE.

153. Sceau ou bulle du pape Sixte IV, en 1481, présentant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre l'inscription : SIXTUS PAPA IIII.

154. Sceau ou bulle du pape Jules II, en 1505, montrant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre l'inscription : IVLIVS PAPA II.

155. Bulle du pape Jules III, en 1553, présentant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre la devise : IVLIVS PAPA III.

156. Bulle du pape Paul V, en 1610, offrant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre la légende : PAVLVS PAPA V.

157. Bulle du pape Benoît XIV, en 1753, ayant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre l'inscription : BENEDICTVS PAPA XIV.

158. Sceau de Jean II, duc de Bretagne, mort en 1305, figurant un chevalier lancé au galop; sur la bordure on lit encore : S. JOHANNIS.

159. Contre-sceau du précédent, offrant l'écu de Bretagne à 10 mouchetures d'hermines 4, 3, 2, 1, et l'inscription : † CONTRA (SIGIL. IOHIS DUCIS BRITANNIE.)

160. Fragment du contre-sceau d'Arthur II, duc de Bretagne, en 1310, présentant l'échiqueté de Dreux et le franc quartier d'hermines.

161. Fragment du sceau de Jean V, duc de Bretagne, tiré d'un acte de 1405, et figurant un chevalier tenant l'épée levée.

162. Fragment du contre-sceau du N° précédent, présentant une hermine et l'inscription gothique : CONTRA (SIGILLVM) JOHA...

163. Sceau de majesté de Pierre II, duc de Bretagne, en 1454, représentant le prince assis sur son trône : légende gothique : S. PETRI DUCIS BRITANNIE, COMIT. MONTISFORTIS ET RICHEMONT.

164. Sceau d'Anne de Bretagne : écu parti de France et de Bretagne, surmonté d'une couronne, supporté par deux lions, et entouré d'une cordelière; devise gothique : ANNE PAR LA GRACE DE DIEV ROYNE DE FRANCE DVCHESSE DE BRETAIGNE.

165. Fragment de sceau aux armes de Bretagne : d'argent à dix mouchetures d'hermines 4, 3, 2, 1.

166. Sceau de la cour de Nantes, en 1478 : Écu de Bretagne supporté par des lions : légende gothique : (SCEAV) DES CONTRAS DE LA COVRT (DE NANTES).

167. Contre-sceau du précédent, offrant l'écu de Bretagne et la devise gothique : LE PETIT (SCEAV DES CONTRAS) DE LA COVRT DE NANTES.

168. Sceau de la sénéchaussée de Vannes, en 1452 : Écu de Bretagne dans un polylobe ; légende gothique.... AD CONTRACTOS DE VEN.

169. Contre-sceau et réduction du N° précédent : Écu de Bretagne ; légende gothique : S. M. PETRI DVC. BRITAN. AD CONTRACTOS DE VENET.

170. Sceau de la sénéchaussée et présidial de Vannes, en 1740 : Écu de Bretagne ; légende : S. DES ACTES DE VENNES.

171. Sceau de la sénéchaussée d'Auray, en 1490 : Écu de France flanqué de deux mouchetures d'hermines ; devise gothique : S. DES CONTRAS DE LA COVRT D'AVRAY.

172. Sceau de la sénéchaussée d'Hennebont, en 1334 : Écu de Bretagne dans un polylobe, 5, 4, 3, 2, 1.

173. Sceau à sept annelets ou tourteaux ou besants, 3, 3, 1, surmontés d'un lambel ; deux polylobes.

174. Sceau de la sénéchaussée d'Hennebont, en 1740 : Écu semé d'hermines ; † SEAV DES ACTES DE HENBOND.

175. Sceau de Charles de Rohan, s[r] de Guémené, en 1422 : Écu écartelé ; cheval, branches. Reste de légende gothique : ROHA SIRE DE GVÉMENÉ GVÉGAT.

176. Sceau de Perrot Le Lart, notaire de la cour de Guémené, en 1412. Écu à un canton.

177. Sceau de Jehan de Kerriec, notaire de la cour de Guémené en 1421 ; Écu à une fleur de lys.

178. Sceau de Guillaume de Séguélien, notaire de la cour d'Hennebont, en 1423 : Écu à une fleur de lys, accomp. de 3 quintefeuilles.

179. Sceau de Jehan Le Picart, notaire de la cour de Guémené, en 14.. Écu à un lion accompagné de 3 merlettes.

180. Sceau de la famille de Cadoudal, ou autre semblable : Écu à la croix engrêlée.

181. Sceau de l'officialité de Vannes, en 1455, offrant une mitre, une crosse et une clef ; forme de losange et inscription gothique : SILL. CVRIE OFFICIALIS EPISCOPI VENETENSIS.

182. Sceau de l'officialité de Quimper, en 1504, figurant un buste d'Évêque avec crosse et mitre ; devise : SIGILLVM. CVRIE. CORISOPIT.

183. Sceau du chapitre de Vannes, en 1287, offrant le buste de saint Pierre avec les clefs, et l'inscription circulaire : SCUS. PETR. VENET.

184. Sceau du chapitre de Vannes, en 1460 : sénestrochère tenant une clef à double panneton; légende circulaire : † SECRETUM CAPIT. VENETENS.

185. Sceau du chapitre de Vannes, en 1476 : sénestrochère tenant une clef à simple panneton ; cercle entourant l'écu.

186. Sceau des délégués du pape pour l'aliénation des biens du clergé en 1586, présentant la façade de saint Pierre de Rome, et l'exergue : SIG. DELEGATORUM. PRO. ALIEN. REB. ECCLES. 1586.

187. Sceau de frère Martial Orbeau, général des dominicains en 1470 : religieux agenouillé au pied de la croix ; légende : SIG. MARTIALIS AVRIBELI GNALIS MAGRI ORDINIS (PREDICAT.)

188. Sceau du couvent des Dominicains de Nantes, en 1470 : trois personnages sous un dais ; légende : S. CONVENTVS (ORDINIS PREDICATORVM) NANNETEN.

189. Sceau du provincial des Franciscains de Bretagne, en 1790 : Image de la sainte Vierge sous un dais, écu de Bretagne; légende : SIGILLVM MINISTRI PROVINCIALIS PROVINCIÆ BRITANIÆ.

190. Sceau du provincial des Récollets de Bretagne, en 1790 : Sainte Vierge sous un dais ; écu de Bretagne ; légende : SIG. MINIST. PROV. FRATR. MINOR. RECOLL. PROV. BRITANNIÆ.

191. Sceau de l'université d'Angers, en 1750 : Ange tenant un livre : IH. S. MA. A. Exergue : SIGILLVM RECTORIS ET VNIVERSITATIS ANDEGAVENSIS.

192. Sceau des États-unis d'Amérique, en 1796 : Écu pallé d'argent et de gueules, présenté par un aigle tenant dans ses serres un rameau et la foudre, et dans son bec la devise : NEC PLVRIBVS IMPAR.

OBJETS DIVERS.

(Disséminés dans la salle. — Étiquettes *blanches*.)

193. Coffret en bois de santal, orné de dessins, représentant le jugement de Salomon : acquisition.

194. Huit panneaux en bois, sculptés à jour, provenant de l'église de Gourin, donnés par M. Le Mauguen.

195. Bas-relief en bois, représentant l'arbre de Jessé, provenant de Remungol, donné par M. Gaudin, chanoine.

196. Portrait de Charles de Guise, cardinal de Lorraine, provenant de Prières, donné par M. Cornudet.

197. Miniatures d'un Antiphonaire du XVIIe siècle, données par M. L. Galles.

198. Deux images, sur parchemin découpé au canivet, données par M. L. Galles.

199. Empreintes sur cire de plusieurs sceaux antérieurs à 1789.

200. Lettres initiales, tirées d'un Antiphonaire du XVIIe siècle, données par M. L. Galles.

201. Photographie du château de Largoet, en Elven; vue prise du côté du Nord.

202. Photographie du château de Sucinio, en Sarzeau.

203. Photographie de la tour du Connétable, à Vannes; vue prise du Sud.

204. Photographie des armes de Rieux, sculptées au château de Largoet; don de M. L. Galles.

205. Réduction en bronze du gaulois ou du gladiateur mourant : legs de M. A. Le Roy.

206. Reproduction photographique d'une gravure du XVIIIe siècle, donnée par M. R. Jollivet.

207. Miniatures d'un Antiphonaire du XVIIe siècle, données par M. L. Galles.

208. Fragment de tenture en cuir gaufré et doré, de Quinipily en Baud, donné par M. Guyot-Jomard.

209. Collection de divers assignats de la Révolution, donnés par M. Jacquolot et autres.

210. Photographie du château de Josselin, vu du côté de la rivière d'Oust.

211. Photographie du château de Josselin, vu du côté de la cour intérieure.

212. Réduction de la pierre tumulaire de Pierre de Broerec, dans la chapelle de Locmaria, en Plœmel.

Inscription gothique : CI. GEIT. PRES. FIVZ. ALEIN. DE. BROEREC. DONT. DEUX. AEST. L'AME. Q. TPASA. A. SAMVR. LE. JEVDI. AVAT. LA. SAINT. MARTIN. DIVER. EN. VENET. DE. LA. GERE. D'ENT. LE. ROI. DE. FRANCE. ET. LE. ROY. D'ENGLETERRE. E. FVT. L'OT. DE. FRANCE. AU. PONT. D'AVANDIN. ET. L'OT. D'ENGLETERRE. DAVANT. TORNAY. E. LE. FIT. ALES. SA. FAME. ET. GUILL. SON. FRÈRE. APORTER. CEANS. L'AN. M. CCC. E. XL. — Don de M. L. Galles.

213. Photographie d'un portrait d'Anne-Toussainte de Volvire, 1653-1694, donnée par M. L. Galles.

214. Deux vues photographiques d'une croix du xve siècle, dans le cimetière de Vannes ; don de M. Hildebrand.

215. Fusil arabe, plaqué en argent, provenant de la Kabylie, légué par M. A. Le Roy.

216. Carte des provinces de France, donnée par M. Salmon.

217. Deux sabres croisés, dont un d'abordage, et l'autre d'honneur.

218. Pique ou chasse-gueux, du xviiie siècle, avec un pied garni.

219. Statue en bois, très mutilée, représentant un chevalier du xve siècle ; don de M. Foulon.

220. Deux statuettes en bois peint, représentant chacune un ange tenant un calice ou un chandelier.

221. Pierre d'autel, portant au revers un écusson mutilé et l'inscription : 1628. JOHAN. D'ORIGNY. DOCTOR. PARIS. ET CANONICVS. THEOLOG. VEN. DESTRVCTAM. RESTITVIT.

Trouvée à Vannes, donnée par M. G. de Closmadeuc.

MÉDAILLIER.

La collection des monnaies et médailles comprend actuellement, en or, argent et bronze :

Monnaies gauloises	34
Monnaies grecques	77
Monnaies romaines	2,000
Monnaies bretonnes	184
Monnaies françaises	700
Monnaies baronniales	350
Monnaies étrangères	180
Jetons	140
Médailles	340
Pièces non classées	300
	4,305

GROS OBJETS

de diverses époques, laissés hors du Musée à cause de leur poids ou de leur volume.

---

1. Moulage d'une pierre gravée de Gavr'iniz, donné par M. A. Maître, du Musée de Saint-Germain.
2. Moulage d'une autre pierre de Gavr'iniz, donné par le même.
3. Stone cist ou coffre de pierre, provenant d'un cimetière de Quibéron.
4. Meules en granit et fragments, provenant de diverses localités du département.
5. Fragment de statue grecque, en marbre, représentant une personne agenouillée.
6. Fragment d'un bas-relief en marbre, avec l'inscription grecque : ... ΙΟΝ . ΔΗΜΗΤΡΙΟ... ΘΥΓΑΤΗΡ . ΧΡΗΣΤΗ . ΧΑΙΡΕ.
7. Fragment d'un bas-relief grec, représentant un fronton.
8. Borne milliaire en granit, de Saint-Christophe, en Elven; inscription : MAGNO. IMP. CAES. AVRELIAN. INVICTO. TRIB. POT. III. P. P. P. A. D. M. haut. 2 mètres.
9. Borne votive en granit, trouvée à Lescorno, en Surzur : IMP. CAES. PIAVONIO. VICTORINO. PIO. FELICI. AUG. hauteur : 1 mèt.
10. Briques romaines, tuyaux d'hypocaustes, modillons, mosaïques et fragments divers, provenant du Lodo et d'ailleurs.
11. Deux blocs de marbre rose, provenant du Lodo en Arradon.
12. Feuille de plomb, provenant d'une cuve, trouvée au Lodo.
13. Fragment de dolium en terre cuite, trouvé près Saint-Symphorien.
14. Lech en granit, trouvé à Crach, portant le dessin d'une croix et l'inscription : LAPIDEM. HERANISEN. FIL. HERANHAL. AMIE...... RAN. HUBRIT.
15. Fragments de la statue tumulaire, en marbre, d'Arthur II, duc de Bretagne, mort en 1312, provenant des Cordeliers de Vannes : don de M. L. Galles.
16. Fragments de la statue tumulaire, en marbre, de Jean de Malestroit, seigneur de Kaer, mort vers 1416, provenant des Cordeliers de Vannes : don du même.

17. Fragments de la statue tumulaire, en marbre, d'Yolande d'Anjou, duchesse de Bretagne, morte en 1440, provenant des Cordeliers de Vannes : don de M. L. Galles.

18. Moulage de la tête de l'ancienne statue tumulaire de Clisson, à Josselin : don de M. de Bréhier.

19. Pierre tumulaire, en granit, d'un chanoine de Vannes, portant l'inscription : R. C. V... NE. QVONDAM. CANON. VENETEN. CVIVS. ANIMA. REQVIESCAT. IN. XPISTO. IHV. DNO. NRO. — Chapelle Saint-Jean, près Saint-Pierre.

20. Fragment d'une pierre tumulaire, en ardoise, de la cathédrale : D. M. S. FRANCISCO. SENE. ET. MARIE. GUILLEMOT. PIIS. PARENTIBVS. FRANCISCVS. SENE. HVIVS. ECCLIE. CANONICVS. POSTERITATIS. ERGO. POSVIT. 1560.

21. Statue mutilée, en pierre blanchâtre, provenant de la Visitation de Vannes : don de M. L. Galles.

22. Fragments d'un autel en pierre blanche, de la chapelle des Vertus, en Berric : don de M. L. Galles.

23. Pierre armoriée, provenant d'une maison de la place Cabello, à Vannes.

24. Dalle en granit, portant un écusson à quartier et croissant renversé : don de M. Le Roch.

25. Manteau de cheminée, de Coétec, près Vannes : écusson chargé d'un aigle et soutenu par des sirènes.

26. Landier en fonte, de Kivalan, en Brech, figurant un homme tenant un écu : don de M. Humphry.

27. Deux landiers en fonte, de Vaudequip, en Allaire, à têtes de bélier : dépôt de M. de Virel.

28. Landier en fonte, de Kangat, en Plumelec, donné par M. Talbot.

29. Plaque de cheminée, en fonte, du château de Pontivy, aux armes de Rohan-Chabot : dépôt.

30. Plaque de cheminée, en fonte, de l'ancien Évêché, aux armes de Mgr d'Argouges, 1696 : don de M. de Roquefeuil.

31. Pierre de la citadelle de Belle-Ile : NICOLAVS. FOVCQVET. PR. GS. ÆRIS. PRÆF. GALLIÆ. MI. PR. M. VI. LXI : don de M. Plassiard.

32. Linteau de porte de l'ancien beffroi de la mairie de Vannes, portant la date de 1583.

33. Bas-relief provenant de la porte de la chapelle des Carmélites de Nazareth, représentant le baptême de J.-C. et la décollation de Saint-Jean.

34. Cadran solaire, en ardoise, de 1743.

35. Tête de monstre, provenant de Ꝁnascléden.

36. Boulet en pierre, du château de Guémené.

37. Fragment de marbre et d'inscription.

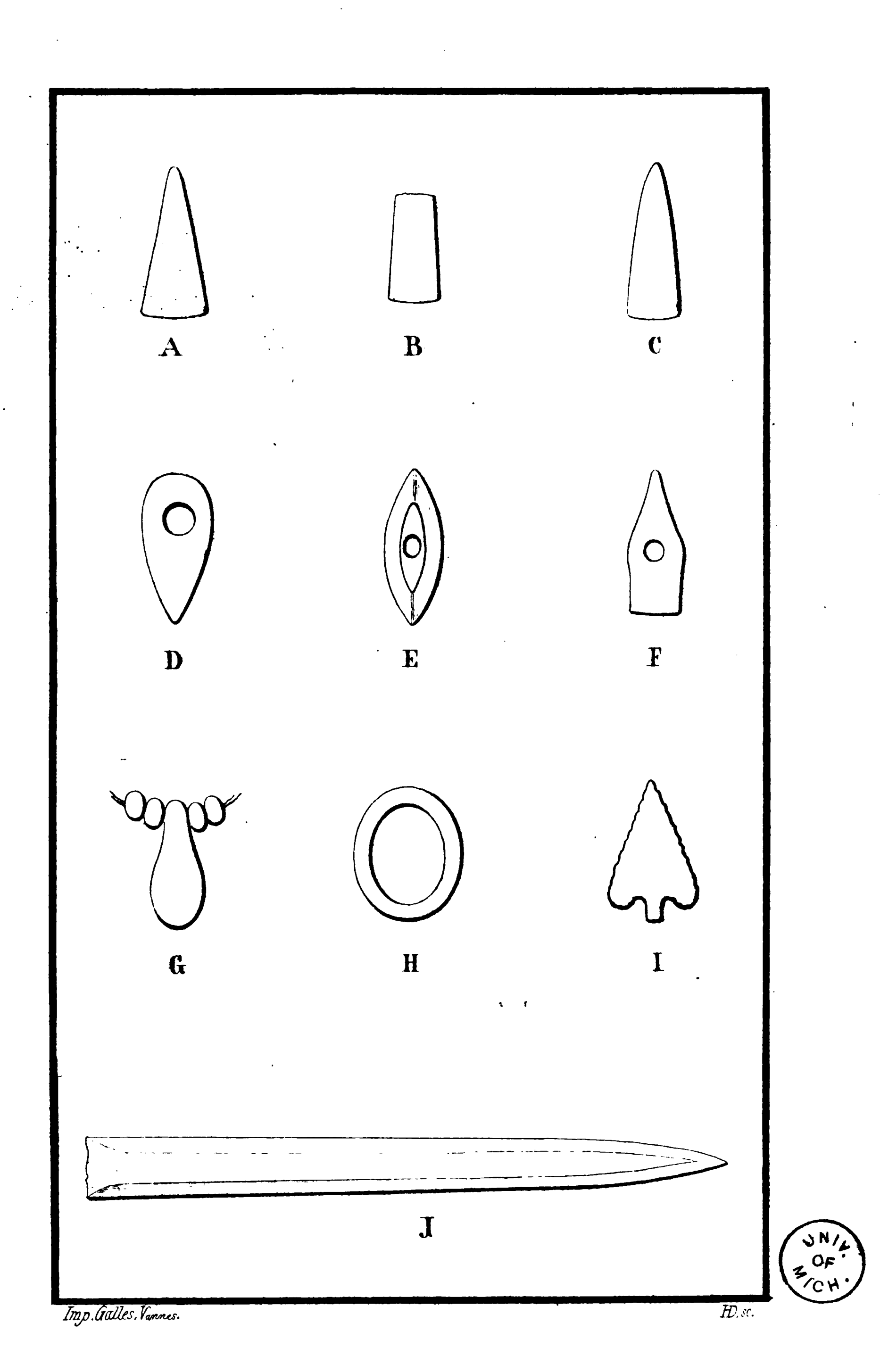
38. Deux charniers anglais, ayant servi en 1795 à l'expédition de Quibéron.

39. Caïak et agrès d'Esquimaux, donnés par M. le Dr Mauricet.

40. Poids de 12 livres : don de M. de Limur.

41. Tête en marbre du roi Louis-Philippe.

FIN.



Imp. Galles, Vannes.

H.D. sc.

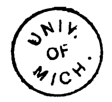
K L M

N O P

Q R S

T U V

Imp. Gill. (Cannes) *H. sc.*



A′ B′ C′

D′ E′ F′

I′ G′ H′

J′ K′

Imp. Galles (Vannes). *JD. sc.*

K L M

N O P

Q R S

T U V

Imp. Gilb. (Cannes) H. sc.



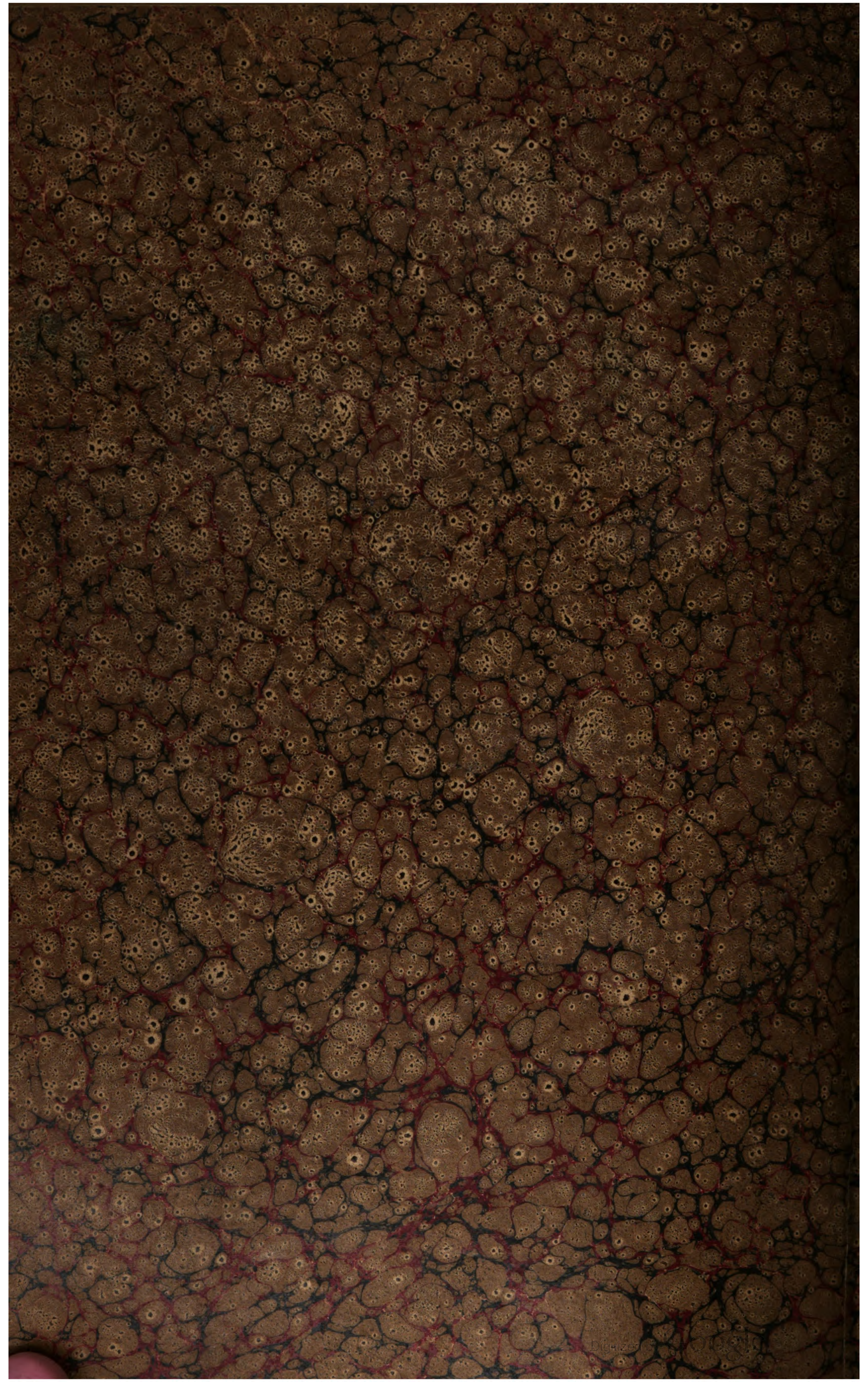
A′ B′ C′

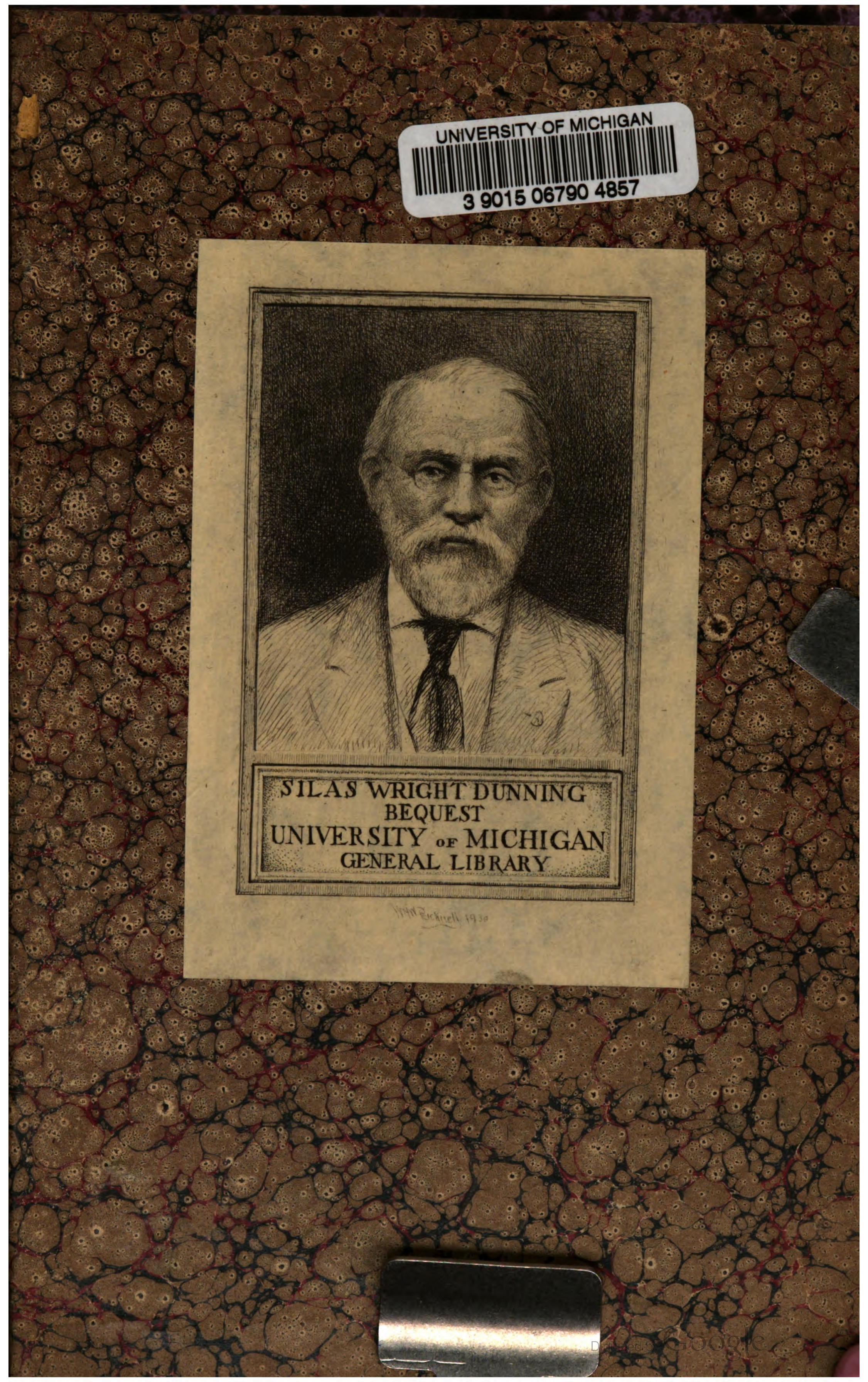
D′ E′ F′

I′ G′ H′

J′ K′

Imp. Galles (Vannes). P.D. ex.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06790 4857
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

